

Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France

APPROUVÉ par la délibération CR 71-13 du
Conseil régional du 26/09/2013.

ADOPTÉ par arrêté n° 2013294-0001 du préfet
de la région d'Île-de-France le 21/10/2013.



TOME IV RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Septembre 2013



Le Tome IV du SRCE d'Île-de-France comprend le rapport environnemental prévu par le décret n°2012-616 du 2 mai 2012.

Crédits photos de la couverture :
Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Sommaire

Tome I. Les composantes de la trame verte et bleue

INTRODUCTION	7
REPERES SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE ET LA TRAME VERTE ET BLEUE EN ÎLE-DE-FRANCE	7
1. BIODIVERSITE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE	15
1.1. UNE BIODIVERSITE FRANCILIENNE REMARQUABLE MAIS MENACEE	16
1.2. IMPORTANCE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES POUR LA BIODIVERSITE	18
1.3. PRINCIPAUX FACTEURS NATURELS INFLUENÇANT LA REPARTITION ET LA DIFFUSION DES ESPECES EN ÎLE-DE-FRANCE	19
2. LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	23
2.1. LES ESPECES ET LES GUILDES D'ESPECES	24
2.2. LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE	27
2.3. LES SOUS-TRAMES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE FRANCILIENNE	33
2.4. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES ET LES CONTINUUMS	44
2.5. LES ELEMENTS FRAGMENTANTS	47
2.6. CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	52
ANNEXES.....	60
ANNEXE 1. LISTE DES ESPECES POUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE	60
ANNEXE 2. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX NATIONAUX ET INTERREGIONAUX	63
ANNEXE 3. COMPLEMENTS METHODOLOGIQUES : L'OCCUPATION DES SOLS, LES CORRIDORS ET LES CONTINUUMS, LES ELEMENTS PARTICULIERS MULTI-TRAMES	64
ANNEXE 4. LES DONNEES MOBILISEES POUR LE SRCE D'ÎLE-DE-FRANCE : GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE.....	78
ANNEXE 5. TABLES DES ILLUSTRATIONS	93
ANNEXE 6. GLOSSAIRE.....	95

Tome II. Enjeux et plan d'action

3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE : ENJEUX NATIONAUX, INTERREGIONAUX ET REGIONAUX	7
3.1. LES GRANDS AXES DE DIFFUSION DES ESPECES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE SRCE ÎLE-DE-FRANCE	7
3.2. DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE CONTINUITE ECOLOGIQUE PAR TERRITOIRE.....	11
3.3. LES ENJEUX THEMATIQUES DE LA TVB FRANCILIENNE.....	39
 4. PLAN D'ACTION STRATEGIQUE.....	67
4.1. LES OBJECTIFS DE PRESERVATION ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES	67
4.2. DES OBJECTIFS SPECIFIQUES ATTACHES AUX DEPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE	76
4.3. LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS	77
 5. EVALUATION ET SUIVI DU SRCE	99
5.1. L'EVALUATION	100
5.2. LE SUIVI	100
5.3. LES INDICATEURS.....	100
 ANNEXES.....	108
ANNEXE 1 : INITIATIVES DEJA ENGAGEES EN SEPTEMBRE 2012	108
ANNEXE 2 : TABLEAU DES REFERENCES	129
ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESSOURCES.....	149
ANNEXE 4 : TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	156
ANNEXE 5 : GLOSSAIRE.....	158

Tome III. Atlas cartographique

6. ATLAS CARTOGRAPHIQUE	6
6.1. CARTE DE SYNTHÈSE	7
6.2. CARTE DES COMPOSANTES ET CARTE DES OBJECTIFS	8
6.3. CARTE DE LA TVB DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE	52
6.4. CARTES THÉMATIQUES	60
6.5. CARTES DES ORIENTATIONS D'INTERVENTION DU SCHEMA ENVIRONNEMENTAL DES BERGES DES VOIES NAVIGABLES D'ÎLE-DE-FRANCE	88
ANNEXES : TABLE D'ASSEMBLAGE ET LEGENDES AMOVIBLES DES CARTES DES COMPOSANTES ET DES OBJECTIFS	132

Tome IV. Rapport environnemental

1. RESUME DU RAPPORT	7
1.1. METHODOLOGIE	7
1.2. RESUME DE CHAQUE PARTIE	9
2. PRESENTATION RESUMEE DES OBJECTIFS DU PROJET DE SCHEMA ET DE SON CONTENU	12
2.1. ORIENTATIONS NATIONALES ET OBJECTIFS DES SRCE	12
2.2. LES OBJECTIFS DU SRCE D'ÎLE-DE-FRANCE	13
3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION	15
3.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	15
3.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	38
4. IMPACT DU PROJET DE SCHEMA	55
4.1. IMPACTS DU SRCE SUR LA BIODIVERSITE	57
4.2. IMPACTS DU SRCE SUR L'EAU	60
4.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE	62
4.4. IMPACTS DU SRCE SUR LA QUALITE DES SOLS	64
4.5. IMPACTS DU SRCE SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	65
4.6. IMPACTS DU SRCE SUR LE CADRE DE VIE	66
4.7. LES INCIDENCES DU SRCE SUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITE	68
5. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	69
5.1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	69
5.2. RELATION SRCE ET RESEAU NATURA 2000	70
5.3. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DU SRCE	70
5.4. CONCLUSION DE L'EVALUATION DES INCIDENCES DU SRCE SUR LE RESEAU DES SITES NATURA 2000	180
6. L'ELABORATION DU SRCE ET LES PRINCIPAUX MOTIFS QUI ONT, A CETTE ETAPE, ORIENTES LES CHOIX EFFECTUES	181
6.1. LES INSTANCES IMPLIQUEES	181
6.2. LES ETAPES CLES DE L'ELABORATION DU SRCE ET LES CHOIX EFFECTUES	183
6.3. PRESENTATION DES MODALITES DE PARTAGE DE L'INFORMATION POUR L'ELABORATION DU SRCE	189
7. LA COHERENCE INTERNE ET EXTERNE	191
7.1. COHERENCE INTERNE DU SRCE	192
7.2. COHERENCE EXTERNE, ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	212
8. LA PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI NECESSAIRE, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PROJET DE SCHEMA SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN ASSURER LE SUIVI	240
ANNEXE	242
TABLE DES ILLUSTRATIONS	242

1. Résumé du rapport

1.1. Méthodologie

Ce travail a été réalisé en continu depuis juin 2012, à partir de versions successives du SRCE, de documents-sources et d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage.

Des réunions techniques avec la maîtrise d'ouvrage ont permis de cadrer la production du document :

- Réunions techniques notamment au début de la démarche.
- Nombreux échanges téléphoniques tout au long de la démarche.

Une rencontre avec l'autorité environnementale a permis de préciser les attendus de la démarche.

Plusieurs paramètres ont conditionné la méthodologie utilisée par RCT, en particulier :

- Le caractère encore provisoire des orientations nationales ou l'élaboration en parallèle de certains éléments clés comme le projet de SDRIF.
- L'absence de références relatives à l'évaluation environnementale d'un tel schéma.
- Le caractère itératif de l'exercice, le SRCE étant lui-même retravaillé, complété et revu plusieurs fois au cours de la période de rédaction.

La rédaction de l'état initial de l'environnement a été conduite, à partir de la définition d'un état des lieux actuel, de façon à la fois à analyser ses perspectives d'évolution dans un scénario « au fil de l'eau » et à faire ressortir les principaux enjeux environnementaux de la région. Les sujets ont été traités selon un degré de détail précisé dans la circulaire sur l'évaluation environnementale de SRCE :

- La diversité biologique, la faune, la flore.
- L'eau.
- Le paysage, le patrimoine culturel et architectural.
- Le climat, l'énergie.
- Les sols, la pédologie.
- La santé humaine, la population, l'air, le bruit.

Les principaux documents valorisés ont été :

- L'ensemble des documents intermédiaires du SRCE.
- Le projet de SDRIF.
- L'étude sur les vulnérabilités au changement climatique en Île-de-France réalisée par Artélia et RCT.
- Les autres documents thématiques de référence (ex. diagnostic du SDAGE pour les questions liées à l'eau, diagnostic du SRCAE pour les questions liées à l'énergie et à la qualité de l'air, DOCOB des sites Natura 2000, etc.).

Les effets notables probables de la mise en œuvre du SRCE sur l'environnement

L'analyse a consisté à apprécier de quelle façon le plan d'action stratégique du SRCE est susceptible ou non de faire évoluer l'état des lieux dans les années à venir, puis à confronter l'hypothèse d'évolution ainsi dégagée à celle décrite dans la vision prospective de l'évolution prévisible dans un scénario « au fil de l'eau ». Les divergences ont été qualifiées en fonction de leur terme, de leur impact positif ou non et du rôle plus ou moins direct du SRCE.

L'analyse de l'impact du projet de SRCE permet d'apprécier de façon globale les incidences possibles du SRCE sur les différentes composantes de l'environnement.

Le tableau de synthèse des effets notables probables de la mise en œuvre du SRCE sur l'environnement montre une vue d'ensemble de l'incidence de chaque action et de chaque thématique du plan d'actions du SRCE, en fonction de l'importance de chaque composante de l'environnement. C'est donc une suite logique de l'état initial de l'environnement et de son évolution.

Pour chaque composante de l'environnement, un résumé non-exhaustif ainsi qu'un tableau de synthèse par grands objectifs du SRCE ont été réalisés, explicitant les choix de la typologie de l'évaluation des incidences du SRCE sur les différentes composantes environnementales.

Evaluation des incidences Natura 2000

Le choix a été fait de rédiger une fiche par site. Cette fiche comporte :

- Une présentation rapide du site.
- Les enjeux.
- Les principaux objectifs de préservation et renforcement visés dans les DOCOB concernés,
- La représentation du site sur la carte des objectifs du SRCE.
- Une analyse du site :
 - Les mesures du plan d'action stratégique du SRCE (y compris la carte des objectifs) susceptibles de renforcer la qualité de cette famille de « sites ».
 - Les éventuelles mesures susceptibles de fragiliser le site.
- Une conclusion sur l'impact potentiel du SRCE sur le site.

La rédaction de ces fiches s'est faite en grande partie à partir des outils de suivi de la politique Natura 2000 animés par les services de l'Etat en région et à partir des éléments disponibles sur le site de l'INPN animé par le MNHN, qui propose une synthèse pour chacun des sites Natura 2000 français. Un important travail de relecture naturaliste a été réalisé à ce moment par les services de l'Etat.

Cohérence interne et externe

Les plans et programmes avec lesquels le SRCE s'articule sont potentiellement nombreux. Les éléments ici pris en compte pour la cohérence externe ont été :

- D'une part, les documents que le SRCE doit prendre en compte :
 - Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
 - Les orientations nationales de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.
 - La Stratégie Nationale de Biodiversité (SNB).
 - La Stratégie Nationale de Création des Aires Protégées (SCAP).
- D'autre part, les documents qui doivent prendre en compte le SRCE, notamment différents documents d'urbanisme et de planification, dont le SDRIF constitue le document de référence pour l'Île-de-France.

Par ailleurs, une troisième catégorie de documents avec lesquels une articulation réciproque peut être pertinente (par exemple le SRCAE), ont été abordés essentiellement sous l'angle méthodologique, c'est-à-dire la façon dont la méthode de travail a permis de favoriser leur bonne articulation avec le SRCE.

Pour mener à bien cet exercice, une lecture analytique de chaque document concerné a été réalisée, en utilisant une grille d'analyse reprenant les objectifs et le plan d'actions du SRCE en abscisses et ceux du document étudié en ordonnée.

Pour chaque document, un tableau récapitulatif de prise en compte a été réalisé, afin de déterminer la complémentarité ou non du SRCE et des autres documents (effets convergents ou non).

Mesures envisagées pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables

L'objectif a été d'identifier un certain nombre de points autour desquels il conviendra de conserver une certaine vigilance, voire de mettre en place des mesures très ciblées.

1.2. Résumé de chaque partie

1.2.1. Partie 2 : présentation résumée des objectifs du projet de plan, de son contenu et de son articulation avec d'autres plans et documents

Cette partie rappelle les orientations nationales et les objectifs des SRCE et montre en quoi le SRCE d'Île-de-France décline localement ces orientations. Il présente de manière synthétique les grands objectifs du SRCE d'Île-de-France, pour chacun des types d'espaces identifiés et de manière transversale.

L'articulation détaillée avec d'autres documents est réalisée dans la partie 5D (cohérence externe).

1.2.2. Partie 3 : Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

➔ 3.A : Etat initial de l'environnement

Cette partie permet de dresser un portrait de l'état de l'environnement aujourd'hui en Île-de-France. Il détaille les thématiques suivantes, par ordre décroissant de niveau de détail : faune et flore biodiversité, eau, paysage patrimoine, sols pédologie, climat énergie, santé humaine, population, ambiance sonore, qualité de l'air.

Les principaux éléments, en lien direct avec l'objet du SRCE, sont :

- L'Île-de-France est un carrefour biogéographique favorable à une très grande biodiversité. Cette biodiversité est partiellement menacée car soumise à une pression très forte, en lien principalement avec l'extension urbaine de la métropole francilienne. Une érosion de cette biodiversité est ainsi constatée, malgré des actions notables de préservation des espaces les plus riches. La colonisation des espaces par de nouvelles espèces est également un constat important.
- La ressource en eau est également soumise à de fortes pressions liées à son usage par les activités humaines. La qualité des eaux superficielles et des nappes souterraines est insuffisante sur un certain nombre de secteurs, la quasi-totalité des masses d'eau étant classée en « mauvais état ». Les volumes disponibles sont également limités, avec un renforcement des difficultés à venir en lien avec le changement climatique.
- Les paysages et patrimoines sont extrêmement variés et riches et soumis eux aussi à un certain nombre de dégradations liées à un urbanisme peu contrôlé.
- En matière climatique, les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont bien évidemment un enjeu majeur dans l'optique des objectifs nationaux et européen, au regard de la dynamique démographique et économique de la région.
- Les enjeux de santé humaine sont fortement liés à la qualité de l'air, dégradée au regard de la densité des émissions locales de polluants et particules.

➔ 3.B : Perspectives d'évolution de l'environnement

Une analyse des perspectives de l'évolution de l'environnement est proposée « au fil de l'eau » c'est-à-dire l'évolution probable de l'environnement, sans SRCE. Le plan proposé est le même que ci-dessus.

Les principaux éléments, en lien direct avec l'objet du SRCE, sont :

- Les thématiques de la faune, flore et biodiversité sont prises en compte de manière croissante dans les politiques publiques en cours ou prévues. Le renforcement des espaces protégés, la sanctuarisation d'espaces non bâtis et les ambitions de densification urbaine et de moindre consommation d'espaces font partie de mesures favorables à la biodiversité, visant à limiter sa tendance à l'érosion. Mais les pressions demeurent très fortes, renforcées par les conséquences probables du changement climatique.
- Les objectifs de bon état écologique des masses d'eau devraient être atteints en 2015 par 2/3 des masses d'eau de rivières et 1/3 des masses d'eau souterraines. Les SDAGE, SAGE et dispositifs en faveur de la qualité de l'eau sont structurés autour de ces objectifs qualitatifs, via la limitation des pollutions, l'évolution des pratiques agricoles, la protection des zones de captage, la maîtrise des eaux de ruissellement ou la préservation des zones humides. La disponibilité en eau devrait

subir les effets du changement climatique, avec une moindre recharge des aquifères et une diminution des débits en période estivale.

- En matière d'atténuation du changement climatique, les tendances actuelles et les mesures prises visent non seulement à limiter les émissions de GES mais aussi à augmenter la production d'énergie renouvelable, notamment éolienne.

1.2.3. Partie 4 : impact du projet de schéma

Cette partie expose, d'une part, les effets notables probables de la mise en œuvre du projet du plan sur l'environnement, notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages. L'analyse porte, d'autre part, sur les problèmes posés par la mise en œuvre du projet de plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement.

- La faune et la flore sont les principales thématiques environnementales sur lesquelles le SRCE a naturellement une incidence. Par sa nature même, il bénéficie à la biodiversité.
- Les impacts du SRCE sur la ressource en eau sont globalement positifs, les orientations du SRCE visant à améliorer directement ou indirectement la biodiversité aquatique francilienne et les milieux aquatiques et leurs annexes, contribuant à améliorer la qualité de la ressource en eau.
- Les impacts du SRCE sur le paysage et le patrimoine sont logiquement positifs, l'ensemble des orientations du SRCE visant à améliorer, préserver ou restaurer les différents milieux naturels franciliens.
- Les impacts du SRCE sur la biodiversité et l'amélioration des continuités écologiques peuvent avoir indirectement une incidence positive sur l'amélioration de la qualité des sols, mais aussi sur leur protection, notamment face à l'appauvrissement et à l'érosion des sols franciliens.
- Bien que les objectifs et orientations du SRCE ne concernent pas la thématique Climat-Energie, les impacts du SRCE peuvent, à terme, être indirectement positifs (ou pour le moins éviter d'augmenter la vulnérabilité du territoire), en améliorant les capacités d'adaptation et la résilience du territoire francilien face au changement climatique.
- La santé humaine peut se voir indirectement impactée de manière positive par les objectifs et les actions du SRCE. En effet, le SRCE peut permettre à terme d'améliorer la qualité de l'air, mais aussi de l'eau.
- Il reste aujourd'hui difficile d'évaluer les incidences du SRCE sur l'ambiance sonore en Île-de-France. Néanmoins, il semblerait que les objectifs et actions du SRCE pourraient éventuellement impacter positivement l'ambiance sonore, en tendant vers son amélioration notamment par le maintien de zones de calme, dont on reconnaît le bénéfice pour la santé.

1.2.4. Partie 5 : évaluation des incidences Natura 2000

Cette partie propose 34 fiches couvrant les 35 sites Natura 2000 d'Île-de-France. Chacune des fiches rappelle les principaux enjeux pour chaque site et évalue l'impact du projet de SRCE sur le site.

L'ensemble des sites, des milieux et des espèces concernées bénéficieront de manière positive de la mise en œuvre du SRCE. Ce dernier a en effet posé comme postulat de départ que tous les sites Natura 2000 étaient constitutifs des réservoirs de biodiversité. La mise en réseau de ces différents sites via la trame verte et bleue représente en outre une plus-value notable pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire concernées.

1.2.5. Partie 6 : motifs pour lesquels le plan est retenu

➔ 6A : présentation des étapes clés successives de son élaboration et des principaux motifs qui ont, à cette étape, orientés les choix effectués

Cette partie présente les instances impliquées dans l'élaboration du schéma et les rôles de chacun, en particulier l'Etat, la Région, le CRTVB, le CSRPN, les comités de projet restreint et élargi.

Les étapes d'élaboration sont rappelées, du séminaire de lancement en 2010 au séminaire de clôture prévu en 2013, explicitant les ateliers, les moments et les territoires choisis pour la concertation et les documents rédigés. Les choix méthodologiques stratégiques sont explicités, notamment le choix des sous-trames et des espèces.

➡ 6B : une présentation des modalités de partage de l'information pour l'élaboration du SRCE

Cette partie rappelle le triple objectif de la concertation et du partage de l'information : mobiliser les acteurs autour du projet, sensibiliser aux enjeux de biodiversité et valoriser les initiatives et connaissances qui depuis de nombreuses années déjà s'intéressent en nombre à la TVB en Île-de-France. Elle présente également les différents supports : extranet, lettres d'information, identité visuelle.

1.2.6. Partie 7 : cohérence interne et externe

➡ 7A : Cohérence interne du SRCE

Cette partie vise à vérifier que les différentes parties du SRCE sont cohérentes les unes avec les autres et que le plan d'action apporte des réponses à la hauteur des enjeux identifiés lors du diagnostic.

Les principales conclusions sont que les enjeux relatifs à l'ensemble des milieux sont de manière générale très bien couverts par le plan d'action. Celui-ci les identifie dans ses orientations mais surtout identifie de nombreux outils et références techniques concrètes et capables de répondre aux problèmes soulevés. En outre, d'autres mesures très transversales contenues par les orientations « Information et formation », « Gestion », « Connaissance » ou « Documents d'urbanisme », bien que non citées dans le tableau, semblent pouvoir leur bénéficier. Un fort éclatement de ces divers éléments est toutefois à signaler, ce qui laisse subsister un doute quant à l'articulation efficace de tous ces outils et actions d'autant que le lien les unissant n'est de prime abord pas évident.

➡ 7B : cohérence externe du SRCE

L'évaluation de l'articulation du SRCE avec différents plans ou programmes à l'échelle nationale ou régionale comprend deux éléments principaux. Premièrement déterminer en quoi consiste la prise en compte du SRCE par ces documents. Deuxièmement, évaluer les effets cumulés avec le SRCE, mais également les potentiels conflits / contradictions entre les orientations. Les éléments pris en compte ici sont :

- La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB).
- Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.
- La stratégie nationale de création des aires protégées.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie.
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux franciliens.
- Le Schéma directeur de la région Île-de-France.

La conclusion de ces analyses est qu'il existe une forte convergence entre ces documents et le SRCE, en lien avec une prise en compte en amont de ces documents (SNB et SDAGE), ou via des dispositifs de coordination lors de l'élaboration en parallèle des documents (SDRIF en particulier).

1.2.7. Partie 8 : Mesures pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables sur l'environnement

Il n'a pas été mis en évidence des impacts négatifs sur l'environnement suivant :

- Consommation d'espace agricole, naturel et boisé.
- Changement climatique et vulnérabilité.
- Qualité du cadre de vie, santé, bien-être (qualité de l'air, qualité des sols, bruit).
- Préservation et valorisation des ressources naturelles (qualité et quantité de l'eau et biodiversité).

Le seul risque de conséquences dommageables identifié est celui lié au décroisement de certains cours d'eau, dans lesquels des espèces indigènes, jusqu'alors protégées par des seuils infranchissables, se trouveraient en contact avec des espèces concurrentes (écrevisses à pied blanc versus écrevisses américaines dans la vallée de l'Epte par exemple).

Dans ce cas, l'évitement devra être recherché par des compléments d'étude au cas par cas.

2. Présentation résumée des objectifs du projet de schéma et de son contenu

2.1. Orientations nationales et objectifs des SRCE

2.1.1. La Trame Verte et Bleue

La **Trame verte et bleue** trouve son origine dans :

- la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1), qui instaure dans le droit français la création de la trame verte et bleue ;
- la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) qui précise ce projet, notamment les modalités d'élaboration et le contenu des schémas régionaux de cohérence écologique, parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la biodiversité.

La trame verte et bleue « a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

Elle est codifiée dans le code de l'urbanisme (articles L. 110 et suivants et L. 121 et suivants) et dans le code de l'environnement (article L. 371 et suivants).

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement soumet les SRCE à évaluation environnementale à partir du 1er janvier 2013 (modification de l'article R.122-17 du code de l'environnement)

Cette démarche se traduit d'une part par la production d'un rapport environnemental incluant notamment une évaluation d'incidences Natura 2000 (en application de l'article R.414-19 -I du code de l'environnement) et d'autre part par le recueil de l'avis de l'autorité environnementale (Préfet de région) sur le schéma et sur le rapport environnemental avant l'enquête publique.

2.1.2. Le SRCE, volet régional de la trame verte et bleue

Objectifs

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue, élaboré dans chaque région. Codifié par l'article L. 371-3 du code de l'environnement, ce document-cadre est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'Etat en association avec un comité régional « trames verte et bleue ». Il poursuit **trois objectifs** :

- ➔ identifier les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement de ces continuités) ;

2. Présentation résumée des objectifs du projet de schéma et de son contenu

- ➔ identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ;
- ➔ proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Contenu

Il comporte, outre un résumé non technique,

- un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques et les éléments de cours d'eau et canaux, dans le Tome I intitulé « les composantes de la trame verte et bleue » ;
- un diagnostic régional et une présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, un plan d'action stratégique, ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation, réunis dans le Tome II intitulé « Enjeux et plan d'action » ;
- une cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle du 1:100 000, une cartographie de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne au 1:75 000, des cartes régionales thématiques et des cartes d'orientation d'interventions sur les berges des voies navigables dans le Tome III intitulé « atlas cartographique » ;
- un rapport environnemental, dans le Tome IV, du même nom.

Le SRCE est révisable tous les 6 ans.

Portée et mise en œuvre

Les documents d'urbanisme, SDRIF, SCOT, PLU et cartes communales, en application du code de l'urbanisme et de son article L.110 doivent au titre de leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace « assurer (...) la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».

Le SRCE prévu par le code de l'environnement (articles L. 371-3) est un appui à la mise en œuvre de ces dispositions. Il s'impose aux documents d'urbanisme dans un rapport de « prise en compte ».

Enfin, le SRCE prend en compte les éléments pertinents du SDAGE et a la possibilité d'identifier d'autres cours d'eau ou zones humides importants au titre de la biodiversité, qui devront être pris en compte dans le SDAGE au moment de sa révision.

Ainsi, l'ensemble du contenu du SRCE (texte et cartes) a un caractère opposable en termes de « prise en compte » pour les collectivités territoriales, leurs groupements et l'Etat.

Il comprend un plan d'action stratégique qui constitue un cadre de référence à l'échelle régionale pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Il doit permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du SRCE dans leurs activités, leurs politiques ou leurs financements, de développer des partenariats, et de s'impliquer dans les maîtrises d'ouvrage adaptées.

2.2. Les objectifs du SRCE d'Île-de-France

Dans son diagnostic, le SRCE d'Île-de-France identifie un certain nombre d'enjeux prégnants sur le territoire régional et d'enjeux interrégionaux. Ils sont notamment cartographiés dans la carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la région Île-de-France.

Pour les continuités aquatiques et les milieux humides :

- ➔ réhabiliter les annexes hydrauliques (bras morts, marais) pour favoriser la diversité des habitats accessibles et éviter l'assèchement des zones humides indispensables au cycle de vie de certaines espèces (plusieurs espèces de poissons dont les brochets, oiseaux, papillons, autres invertébrés aquatiques) ;
- ➔ aménager les ouvrages hydrauliques pour décroisonner les cours d'eau et rétablir la continuité écologique piscicole (en particulier grands migrateurs : Saumon, Aloses, Lamproie marine) et sédimentaire : effacement des ouvrages, ouverture des vannages, passes à poissons ;
- ➔ réduire l'artificialisation des berges des cours d'eau et favoriser le développement d'habitats diversifiés capables d'accueillir des espèces aquatiques (poissons, invertébrés) et terrestres (oiseaux, insectes, chauve-souris) utilisant la végétation rivulaire ;

2. Présentation résumée des objectifs du projet de schéma et de son contenu

- ➔ stopper la disparition des zones humides.

Les espaces agricoles :

- ➔ ralentir le recul des terres agricoles et limiter la fragmentation des espaces cultivés ;
- ➔ limiter le recul des espaces prairiaux et des mosaïques agricoles associant cultures, prairies, friches et bosquets, indispensables pour l'accueil de la biodiversité, au premier rang desquelles les espèces auxiliaires des cultures ;
- ➔ stopper la disparition des zones humides alluviales et de la biodiversité associée, et maintenir les mares favorables aux populations d'amphibiens ;
- ➔ éviter la simplification des lisières entre cultures et boisements, importantes pour de nombreuses espèces telles que les musaraignes, les serpents et les oiseaux ;
- ➔ concilier productivité agricole et accueil de la biodiversité.

Les espaces boisés :

- ➔ favoriser le vieillissement des peuplements, la présence de vieux bois et de milieux connexes (zones humides, landes, pelouses...) ;
- ➔ éviter la simplification des lisières entre les espaces boisés et les milieux ouverts (cultures, prairies, pelouses, landes, friches...) et aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, mares) ;
- ➔ limiter le fractionnement des espaces forestiers par les infrastructures de transport et les clôtures et l'isolement de nombreux massifs ;
- ➔ maintenir et restaurer les dernières connexions forestières dans l'espace urbain et périurbain en raison de l'extension de l'urbanisation ;
- ➔ maintenir de la multifonctionnalité des espaces boisés (accueil du public, rôle économique, importante source d'aménités, nombreux services écosystémiques).

Les espaces urbains :

- ➔ conforter les continuités écologiques de la ceinture verte, en particulier le long des vallées et au contact des forêts périurbaines ;
- ➔ maintenir et restaurer des continuités écologiques entre les espaces ruraux et le cœur urbain ;
- ➔ limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain ;
- ➔ promouvoir et généraliser les pratiques de gestion des espaces verts et naturels adaptées à la biodiversité.

Les infrastructures de transport :

- ➔ requalifier les infrastructures existantes, le plus souvent dénuées d'aménagement permettant leur franchissement par la faune (infrastructures anciennes et très utilisées) ;
- ➔ prévoir les aménagements nécessaires pour les infrastructures nouvelles pour répondre aux enjeux de développement de l'agglomération parisienne, en particulier au niveau des réservoirs de biodiversité et sur les corridors régionaux les plus importants ;
- ➔ poursuivre et généraliser les pratiques de gestion des annexes naturelles (bermes, etc.) qui privilégient des méthodes adaptées à la biodiversité ;
- ➔ atténuer l'impact des ouvrages routiers et ferroviaires sur le déplacement des espèces des mares et zones humides (amphibiens, mammifères...).

Par ailleurs, dans le but de soutenir l'ensemble de ces objectifs et leurs actions associées, le SRCE francilien met l'accent sur l'accompagnement de toutes les initiatives grâce à plusieurs orientations transversales :

- ➔ pour l'information et la formation de l'ensemble des partenaires, des spécialistes au grand public qui est un des leviers essentiels de la démarche, il s'agira ainsi de centraliser et rendre accessible l'ensemble des outils mobilisables, d'assurer des formations sur le thème de la TVB, de promouvoir l'information du public, de mettre à disposition la connaissance acquise lors de l'élaboration du schéma, etc. ;
- ➔ concernant les pratiques de gestion, le SRCE se donne pour ambition de favoriser une gestion écologique adaptée afin de garantir la fonctionnalité écologique de toutes les composantes de la trame verte et bleue ;
- ➔ les outils de la planification et les documents d'urbanisme qui sont un des leviers principaux pour la prise en compte des continuités par les collectivités locales : favoriser le maintien et la restauration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme ; assurer la cohérence/harmoniser les documents d'urbanisme ; ou encore permettre la prise en compte du SRCE par les PLU et les SCOT élaborés ou révisés.

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

3.1. Etat initial de l'environnement

3.1.1. Faune, flore et biodiversité

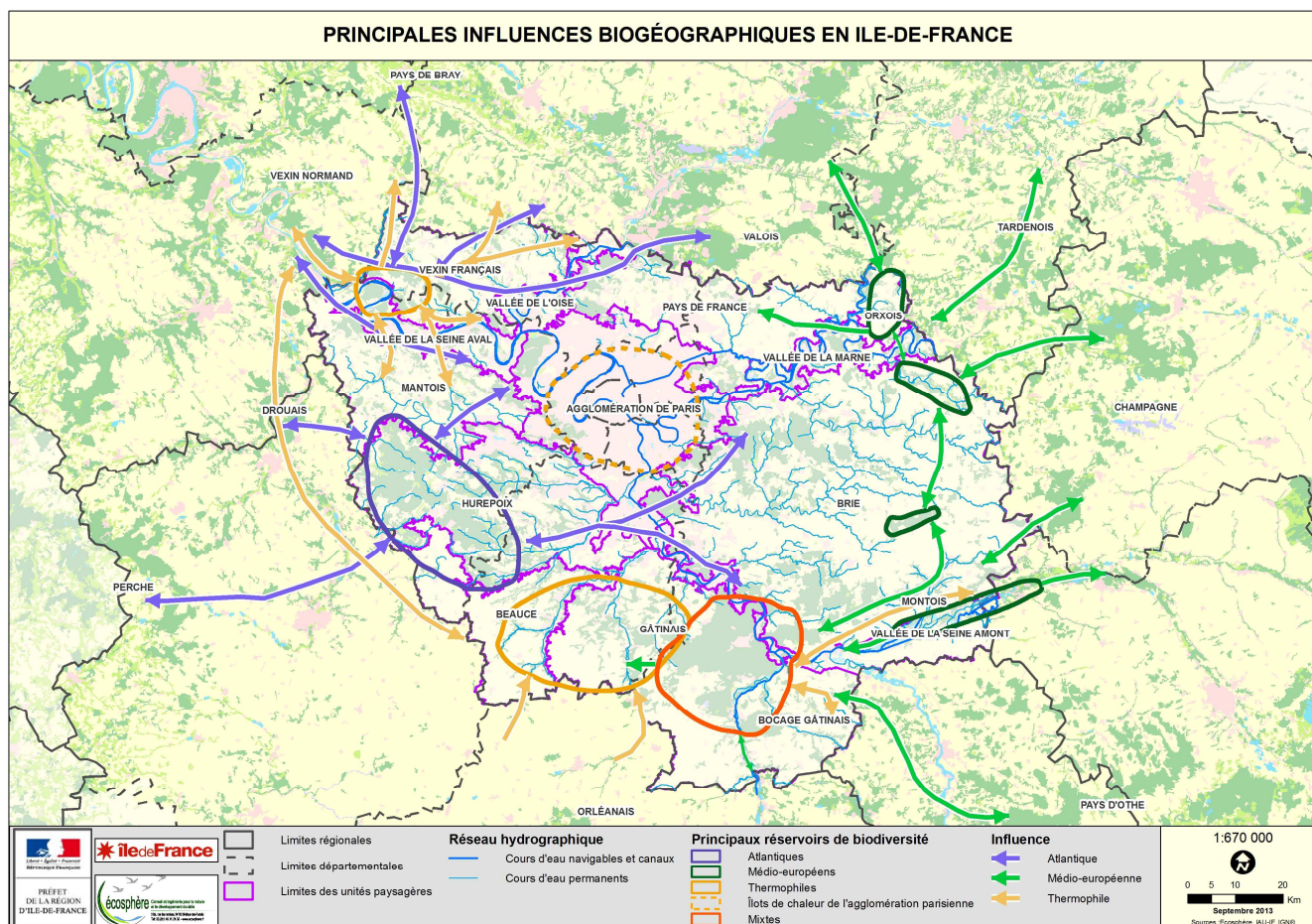
L'Île-de-France : un carrefour biogéographique favorable à une grande biodiversité

La biodiversité de la région s'explique par la situation géographique de l'Île-de-France, à la croisée de plusieurs influences biogéographiques caractérisées par divers paramètres climatiques (pluviométrie, températures, ensoleillement...).

- **L'influence atlantique** domine sur les 2/3 ouest du territoire et marque de son empreinte de nombreuses formations végétales largement réparties en Île-de-France comme la chênaie-charmaie à Jacinthe des bois et Anémone Sylvie, ou les landes à bruyères. Cette situation est particulièrement marquée sur le secteur de Rambouillet, ainsi que dans la vallée de la Seine en aval de Paris et dans le Vexin. Des irradiations atlantiques sont perceptibles jusque dans la Brie occidentale (arc boisé de Seine-et-Marne).
- **L'influence méditerranéenne** la plus marquée se concentre sur la moitié sud de l'Essonne et les coteaux de la Seine dans le Vexin français, avant de s'étendre à l'est vers la Bassée et au nord vers le Vexin. L'îlot thermophile du cœur de la métropole présente également des caractéristiques thermophiles : les températures moyennes mensuelles y sont significativement plus élevées sous l'effet du dôme thermique urbain. Elles s'élèvent de 1,5° à 2°C de plus que la moyenne régionale. Diverses espèces méridionales se sont implantées à la faveur de ce phénomène microclimatique.
- **L'influence continentale** est surtout perceptible sur la frange orientale de la Seine-et-Marne (Orxois, vallée du Petit Morin, forêt de Jouy, Bassée), avec des extensions vers la Picardie, le Bocage gâtinais et la forêt de Fontainebleau.

C'est notamment à cette situation de carrefour que l'Île-de-France doit son importante biodiversité et présente aujourd'hui autant d'espèces végétales que l'ensemble du Royaume-Uni. Cette particularité donne à la région une véritable responsabilité dans la sauvegarde de la biodiversité. De plus, dans un contexte d'évolution climatique rapide, il apparaît nécessaire de préserver pour toutes les espèces une possibilité de migration pour trouver des conditions de survie.

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution



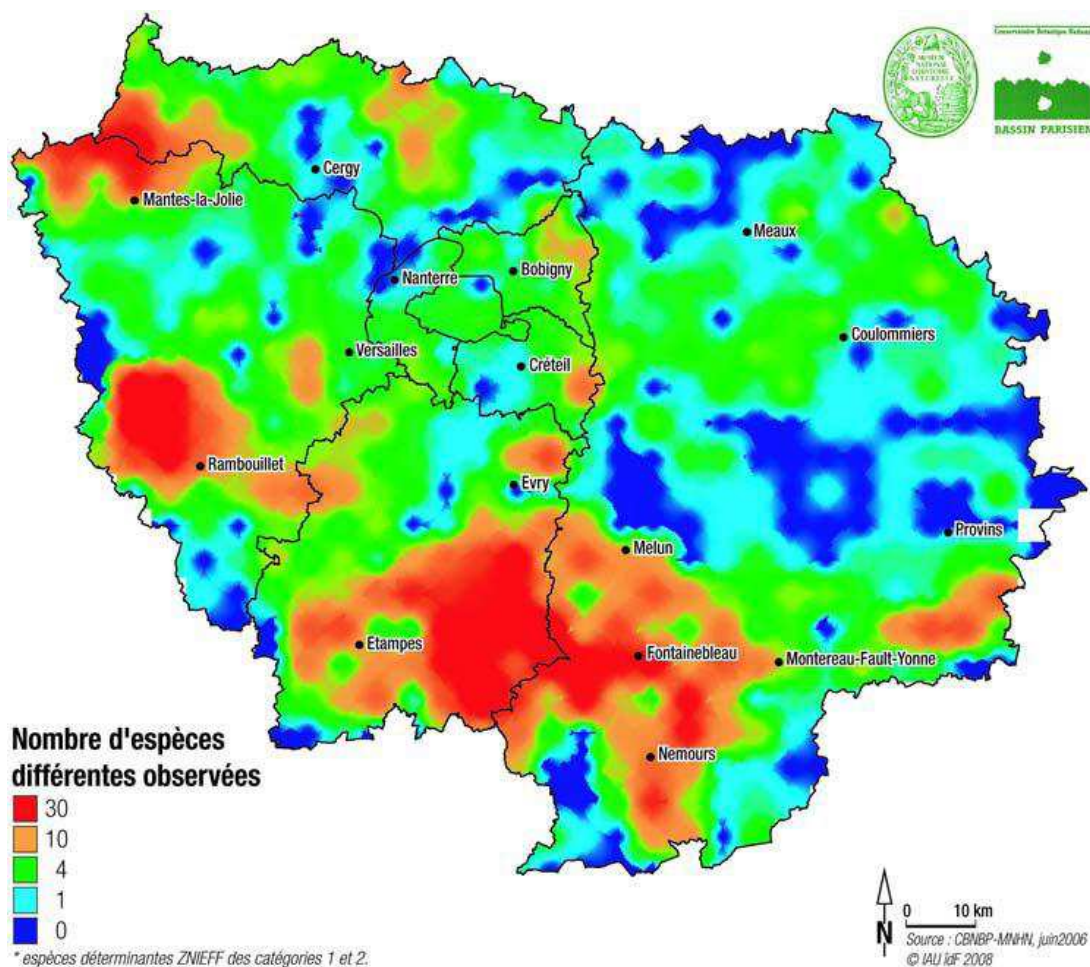
Carte 1. Principales influences biogéographiques en Île-de-France

(Source : SRCE Île-de-France, carte 13, TII)

Première région urbaine de France, l'Île-de-France abrite un riche patrimoine naturel avec une diversité spécifique tout à fait comparable à celle des régions voisines pour une superficie beaucoup plus réduite. Cette situation s'explique par la diversité des substrats géologiques et par le maintien d'un territoire rural important. Les terres agricoles occupent 50 % du territoire et les espaces boisés 23 % de la superficie régionale. Les milieux urbains représentent 21 %. Le reste (6 %) est occupé par les surfaces en eau, les milieux humides, divers types de friches...

Si l'observation, le dénombrement ou le suivi de l'ensemble de la biodiversité francilienne reste aujourd'hui très difficile, une bonne connaissance sur plusieurs grands groupes permet toutefois de qualifier la richesse régionale. Il est ainsi possible d'affirmer que 40% des espèces de mammifères ou de poissons d'eau douce connues en France sont actuellement observables en Île-de-France, un pourcentage qui atteint 50% pour les amphibiens. 168 espèces d'oiseaux nicheurs se retrouvent sur le territoire. Avec un total d'environ 1 500 espèces de plantes à fleurs, soit environ 25 % de la flore française, la flore y est par ailleurs extrêmement abondante et diversifiée.

La biodiversité est répartie sur l'ensemble du territoire francilien, y compris au cœur de l'agglomération parisienne. On peut à ce titre signaler la présence à Paris de 8 espèces végétales protégées, de 8 espèces de chauve-souris et la nidification de plus de 60 espèces d'oiseaux intra-muros. La petite couronne n'est pas en reste avec, par exemple, la présence de landes humides à Pilulaire et Lobélie brulante dans le bois de Notre-Dame (94), la présence du rare Blongios nain, dans le parc départemental Georges Valbon (93), des Chantereines (92) et au lac de Créteil (94) ou de stations de la très rare et protégée Tulipe sauvage à Rueil-Malmaison (92).



Carte 2. Diversité de la flore remarquable d'après les relevés de 1990 à 2005
(Source : CBNBP – MNHN, juin 2006)

Une biodiversité remarquable menacée

Un grand nombre d'espèces de l'ensemble des groupes taxonomiques est aujourd'hui protégé. 20% du total bénéficie ainsi d'un statut de protection, avec des pics à 75% pour les oiseaux nicheurs ou même à 90% pour les amphibiens. Une liste rouge élaborée à différents niveaux géographiques, du mondial au régional, a également été dressée pour y inscrire les espèces les plus en danger. 400 espèces de plantes à fleurs présentes dans la région sont aujourd'hui inscrites sur la liste rouge régionale.

Le tableau 1, issu de la compilation de différents documents produits par Natureparif, les associations et Ecosphère, permet de dresser un bilan partiel du nombre d'espèces connues pour les groupes les mieux étudiés.

Les espèces menacées occupent différents types d'habitats dont les principaux sont :

- **pour la flore** : les pelouses sèches et les landes (44 %), les milieux aquatiques (15 %), les marais et tourbières (15 %), les cultures et friches (15 %), les boisements (10 %) ;
- **pour les oiseaux nicheurs** : les zones humides (31 %), les milieux aquatiques (20 %), les boisements (20 %), les cultures (8 %), les prairies et friches (8 %), les falaises (8 %), les pelouses sèches et les landes (5 %).

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

Groupe taxonomique	Nombre total d'espèces spontanées ou naturalisées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces sur les listes rouges régionales (LRR) ou nationales (LRN)
Flore vasculaire Sources : CBNBP, Ecosphère, G. ARNAL	~1440 observées depuis 1990, dont 1274 indigènes	~185 observées depuis 1990	LRR : 400 menacées Sources : CBNBP
Mammifères Sources : Ecosphère, UICN, MNHN, SFEPM, ONCFS	64, dont 57 indigènes (21 chauves-souris)	26 (21 chauves-souris)	LRN : 9 espèces quasi-menacées Sources : UICN, MNHN, SFEPM, ONCFS
Oiseaux nicheurs Sources : Ecosphère, J. BIRARD, M. ZUCCA	168 nicheuses, dont 160 indigènes	129 nicheuses	LRR : 39 menacées Sources : J. BIRARD, M. ZUCCA
Reptiles Sources : Ecosphère	12, dont 11 indigènes	9	LRN : 0
Amphibiens Sources : Ecosphère	17, dont 16 indigènes	15	LRN : 2 espèces menacées ou quasi-menacées Sources : UICN, MNHN, SHF
Poissons Sources : Hydrosphère, UICN, MNHN, SFI, ONEMA	53, dont seulement 31 indigènes vues récemment sur le bassin de la Seine	14 sur le bassin de la Seine	LRN : 10 sur le bassin de la Seine Sources : UICN, MNHN, SFI, ONEMA
Ecrevisses Sources : Hydrosphère, UICN, MNHN	6, dont 2 indigènes	2	LR internationale : 2 Sources : UICN, MNHN
Libellules (odonates) Sources : Ecosphère, SFO, JL DOMMANGET	60	13	LRR : 29 menacées Sources : JL DOMMANGET
Papillons diurnes (lépidoptères rhopalocères) Sources : Ecosphère, UICN, MNHN, OPIE	92 vues récemment, dont 91 indigènes	19	LRN : 2 espèces quasi-menacées Sources : UICN, MNHN, OPIE
Sauterelles, criquets, grillons (Orthoptères) Sources : Ecosphère, E. SARDET, B. DEFAUT	57 vues récemment	5	LRN : 3 espèces menacées Sources : E. SARDET, B. DEFAUT

Tableau 1. Nombre d'espèces total, protégées et menacées en Île-de-France pour différents groupes taxonomiques (Source : SRCE Île-de-France)

Les espèces menacées des autres groupes se retrouvent principalement en milieu forestier (mammifères, amphibiens...), dans les landes, pelouses et friches sèches (reptiles, papillons, orthoptères...), les zones humides (mammifères, invertébrés...), les réseaux de mares et mouillères (amphibiens, odonates), les cours d'eau « naturels » (poissons, écrevisses, odonates)...

Outre le nombre d'espèces considérées comme rares et menacées au niveau régional ou national, la régression de la biodiversité peut être illustrée par le grand nombre d'espèces non revues ces dernières décennies et présumées disparues au niveau régional. Cela représente :

- environ 6 % de la flore sauvage (un peu moins de 100 espèces) parmi lesquelles on peut citer divers Orchis (à fleurs lâche, odorant, punaise, sureau, vert), des Linaigrettes (à feuilles larges, grêle), des Gentianes (amère, ciliée), la Violette à feuilles de pêcheur, etc. ;
- près de 6 % des oiseaux nicheurs réguliers (10 espèces) comme la Bécassine des marais, le Butor étoilé, l'Outarde canepetière, le Râle des genêts, le Tarier des prés, etc. ;
- près de 12 % des poissons naturellement présents sur le bassin de la Seine (3 espèces) : l'Eperlan, l'Esturgeon et le Saumon atlantique, même si ce dernier est quelques fois aperçu en Île-de-France ;
- plus du quart des papillons diurnes (27 espèces) comme les Azurés des mouillères, du serpolet et de la croisette, le Fadet des laïches, les Damiers de la succise et du frêne, la Bacchante, etc. ;
- 8% des orthoptères (5 espèces) : les Criquet bourdonneur et migrateur, le Grillon noirâtre, le Dectique des brandes et la Decticelle des alpages.

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

Les autres groupes comme les odonates, les amphibiens et reptiles, les mammifères semblent en apparence mieux pourvus. On note cependant un effondrement de certaines populations qui sont maintenant au bord de l'extinction. Citons certains chiroptères comme les Rhinolophes, des odonates des tourbières et eaux acides, des amphibiens (Grenouille de Lessona, Sonneur à ventre jaune) ou la Couleuvre vipérine pour les reptiles.

Certaines espèces autochtones peuvent voir leurs populations totalement disparaître pendant plusieurs dizaines d'années du fait de la dégradation de leur habitat ou d'activités néfastes puis réapparaître lorsque les conditions redeviennent favorables. C'est le cas du Faucon pèlerin, de certains poissons migrateurs dans la Seine en aval de Paris, qui ont fait un retour remarqué dans le bassin de la Seine en amont de l'Île-de-France et qui devraient pouvoir atteindre ces prochaines années certains territoires de la région comme la Bassée ou la vallée de la Marne

Il est à noter que, si des espèces disparaissent, d'autres ont colonisé récemment l'Île-de-France. C'est notamment le cas :

- **d'espèces méridionales** dont l'aire de répartition remonte vers le nord (flore, divers insectes, certains oiseaux) sous l'effet du réchauffement climatique ;
- **d'espèces très mobiles** attirées notamment par le développement des plans d'eau : nombreux oiseaux comme les Sternes naine et pierregarin, divers canards, le Grand Cormoran, le Héron bihoreau, la Mouette mélanocéphale, etc. ;
- mais aussi **d'un grand nombre d'espèces exotiques**, introduites volontairement ou non par l'homme, et qui se sont implantées durablement dans la région. Ces espèces appartiennent principalement à 4 groupes :
 - o **des espèces végétales** se développant le long des infrastructures de transport et dans les friches (Buddleja, Sèneçon du Cap...) ;
 - o **diverses espèces se dispersant à travers les milieux aquatiques** appartenant à des groupes variés : des plantes (diverses Elodées, les Jussies...), des poissons (Perche soleil, Poisson chat, Silure...), des invertébrés (Ecrevisse américaine, Moule zébrée...) ;
 - o **des oiseaux échappés de captivité** (Bernache du Canada, Canard mandarin, Perruche à collier, Léiothrix jaune...) ;
 - o **des mammifères introduits** (Ragondin, Rat musqué, Raton laveur, Tamia de Sibérie...).

De manière générale les milieux naturels franciliens s'avèrent moins accueillants pour la vie sauvage que ceux du reste du territoire national. Les milieux forestiers par exemple connaissent un déclin des espèces d'oiseaux spécialistes deux fois plus prononcé. Si ce dépérissement s'explique en partie par le réchauffement climatique, la situation particulière des forêts franciliennes est également en cause. Ces dernières souffrent en effet pour beaucoup d'un certain isolement et d'une pression anthropique élevée.

Les milieux agricoles jouent également un rôle important, bien qu'en Île-de-France particulièrement ils souffrent des pratiques de culture intensive et de la pression humaine. La région francilienne accueille en effet dans ces espaces 20% moins d'espèces différentes que ses voisines, alors que la comparaison avec le reste du bassin parisien montre une baisse de 25% des contacts de chauves-souris.

Enfin, quand dans le même temps une augmentation de 12% des effectifs d'oiseaux généralistes, c'est-à-dire non inféodés à un milieu spécifique, est constatée au niveau national, les effectifs franciliens eux déclinent entre 2001 et 2010. Seules les espèces spécialistes du bâti semblent à même de résister à la tendance.

La préservation des espaces franciliens riches en biodiversité

De nombreuses zones franciliennes ont à ce jour été identifiées comme présentant une qualité particulièrement grande d'un point de vue écologique et présentent des niveaux d'attention plus ou moins élevés.

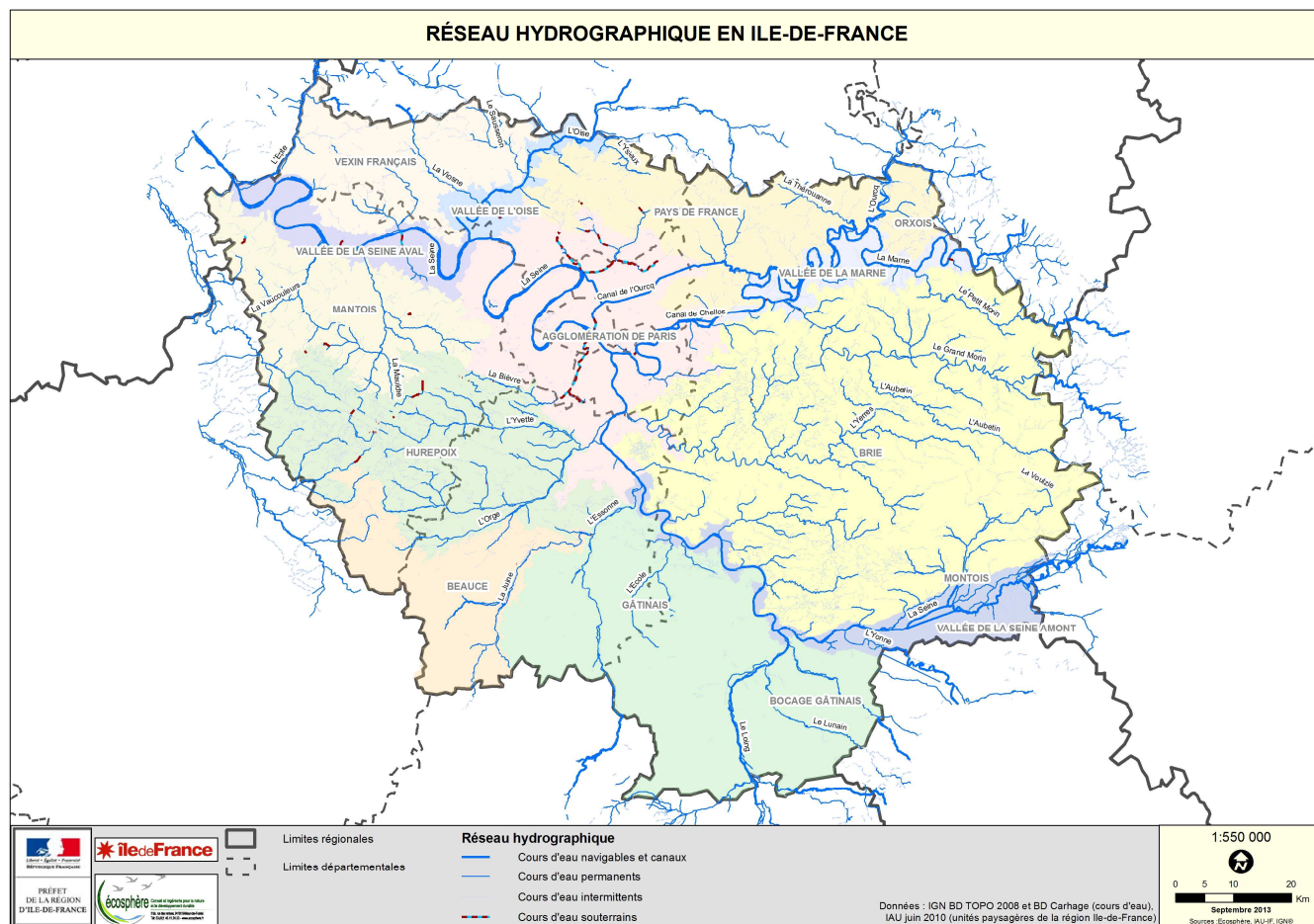
6 500 hectares, soit 0,5% du territoire, sont ainsi considérés comme espaces protégés au titre de la biodiversité. Il s'agit des réserves naturelles (biologique, régionale, volontaire, nationale) et des arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

22% de la superficie régionale, soit 270 000 hectares répartis sur 800 sites, ont d'autre part été reconnus comme présentant un intérêt écologique particulier. Gratifiés du statut de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), ces espaces bénéficient d'une régulière actualisation des connaissances sur leur niveau de biodiversité ou encore leur état de conservation.

D'autres espaces naturels constitués pour partie d'habitats favorables jouent un rôle relais important pour certaines espèces (Espaces Naturels Sensibles, « cœur de nature » et autres espaces d'intérêt écologiques des Parcs naturels Régionaux (PNR), sites classés au titre des paysages, ...).

3.1.2. L'eau et les milieux aquatiques et humides

Réseau hydrographique, milieux humides et plans d'eau



Carte 3. Réseau hydrographique d'Île-de-France
(Source : SRCE Île-de-France, carte 14, TII)

Les cours d'eau et canaux navigables représentent au total près de 7 700 kilomètres et, additionnés aux plans d'eau, couvrent près de 15 000 hectares. Les cours d'eau ont été fortement modifiés en Île-de-France du fait de l'implantation ancienne des populations humaines dans les vallées et du développement des aménagements et de l'urbanisation. Ces milieux sont dans l'ensemble en assez mauvais état du fait de l'artificialisation des berges et du lit, des aménagements pour la navigation, de l'implantation de nombreux ouvrages entraînant une rupture des continuités longitudinales et latérales, de la déconnexion avec les milieux humides riverains, de la pollution, etc.

Le code de l'environnement (art. L211-1) définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les zones humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales...) sont des zones de transition à l'interface du milieu terrestre et du milieu aquatique. Elles sont caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans les horizons superficiels du sol, au moins temporairement et par une végétation, quand elle existe, de type hygrophile, c'est-à-dire adaptée à la submersion ou aux sols saturés d'eau.

Le maintien des zones humides est indispensable puisque leur revient tout un ensemble de fonctions écologiques qui assurent la qualité des eaux ; rétention puis restitution d'eau, autoépuration, support à la réalisation du cycle de vie de très nombreuses espèces végétales et animales ; alors qu'elles protègent de plus les espaces urbanisés ou agricoles en jouant le rôle de « tampons » lors des crues. Elles sont également le lieu d'accueil d'une grande diversité végétale et animale souvent spécifique à ces milieux.

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

Hors milieux aquatiques, les zones humides occupent en Île-de-France plus de 54 000 ha, soit environ 4,5 % du territoire. Cependant, malgré leur importance, elles subissent aujourd'hui de fortes dégradations (modifications hydrauliques, pollutions, etc.).

Les plans d'eau couvrent 11 605 hectares en Île-de-France (soit 1% du territoire francilien). Il est possible de les classer en 4 catégories selon leur superficie :

- les petits plans d'eau, mares et mouillères, inférieures à 0,2 ha ils totalisent environ 7,5 % de la surface des plans d'eau de la région ;
- les petits plans d'eau dont la surface est comprise entre 0,2 et 5 ha (environ 29 %) ;
- les plans d'eau moyens de 5 à 50 ha (environ 42,5 %) ;
- les grands plans d'eau, dont la surface est supérieure à 50 hectares, représentent 21 % de la surface totale des eaux stagnantes.

Hormis un certain nombre de mares, compte peu de plans d'eau naturels. Ils sont, pour la plupart, d'origine anthropique. Certains sont issus de l'extraction de matériaux alors que d'autres sont de simples bassins d'eaux pluviales. D'autre part, tout un réseau d'étangs reliés par des rigoles a autrefois été aménagé au sud-ouest de Paris dans le but d'alimenter les jardins de Versailles et d'autres sites historiques comme Marly ou Saint-Cloud. C'est à ces aménagements historiques que l'on doit aujourd'hui les étangs de Saint-Hubert en forêt de Rambouillet, de Saclay ou de Louveciennes.

Par ailleurs, depuis le milieu du 20^e siècle, de nombreux petits plans d'eau hydrauliques ou d'agrément ont été créés le long des vallées secondaires (Vexin, Yvelines, Essonne...) et dans les villes nouvelles (Marne-la-Vallée, Val Maubuée, Sénart, Evry, Saint Quentin, Cergy-Pontoise...). Dans les secteurs les plus ruraux, ils ont souvent contribué à artificialiser le lit majeur des rivières et provoqué des ruptures dans la continuité des cours d'eau (ralentissement des cours d'eau, réchauffement des eaux des rivières du fait du contact avec des plans d'eau, déconnexion des zones humides, multiplication des ouvrages limitant la circulation des poissons....).

Etat des lieux des usages de l'eau en Île-de-France et qualité des eaux superficielles et souterraines

Le tableau qui suit présente les prélèvements des différents usages de l'eau pour l'année 2007, l'alimentation en eau potable (AEP) incluant les prélèvements du secteur touristique.

<i>Prélèvements par usage en 2007 (milliers de m³)</i>	<i>Petite Couronne</i>	<i>Grande Couronne</i>	<i>Île-de-France</i>
Agriculture	188,09	15 129,71	15 317,8
Part territoire / Île-de-France	1,2%	98,8%	
Industrie	107 937,7	29 304,82	137 242,56
Part territoire / Île-de-France	78,6%	21,4%	
Energie	234 388	134 663,22	369 051,22
Part territoire / Île-de-France	63,5%	36,5%	
AEP	775 134,2	676 072,31	1 451 206,5
Part territoire / Île-de-France	53,4%	46,6%	
Total	1 117 648	855 170,06	1 972 818,1
Part territoire / Île-de-France	56,7%	43,3%	

*Tableau 2. Les prélèvements par usages de l'eau en Île-de-France en 2007
(Source : Base EIDER - MEDDTL)*

Il convient de différencier prélèvement et consommation d'eau. Certains usages, l'alimentation en eau potable en particulier, consomment la quasi-totalité de l'eau prélevée, ce qui n'est pas le cas des usages industriels ou énergétiques, qui restituent en bonne partie l'eau prélevée dans le milieu, avec un impact qualitatif plus ou moins important.

En Île-de-France, quelques caractéristiques des prélèvements d'eau peuvent être soulignées :

- les besoins en eau en Île-de-France sont importants par rapport à la taille du territoire : près de 2 milliards de m³ par an, soit plus de 6% des besoins à l'échelle nationale, pour seulement 2% du territoire métropolitain (mais 18% des habitants) ;
- la majeure partie des prélèvements sont réalisés en eau de surface (83%) ;
- l'essentiel des prélèvements est destiné à l'alimentation des réseaux d'eau potable, couvrant notamment les besoins des 11,7 millions d'habitants de la région, ainsi que des visiteurs. On notera que cette particularité révèle la sensibilité particulière de la région à la qualité des eaux disponibles. Passé un certain seuil de pollution, les masses d'eau ne peuvent être utilisées pour cet usage à un coût acceptable ;
- la part des prélèvements pour l'agriculture est plus faible comparativement aux autres usages. Ce constat doit toutefois être nuancé, certaines ressources souterraines étant exploitées de manière importante pour l'agriculture. C'est notamment le cas de la nappe de Beauce.

Le croisement des données sur l'état des masses d'eau et les prélèvements des différents usages indique une situation des ressources en eau aujourd'hui peu problématique en Île-de-France. Le dispositif de régulation du bassin de la Seine a en effet permis, jusqu'à présent, de maintenir un débit d'étiage suffisant pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usages.

Cet équilibre n'en demeure pas moins fragile, en particulier pour les ressources en eau souterraines, comme en ont témoigné les sécheresses récentes (en particulier celles de 2003 et 2011).

Les ressources souterraines, fortement sollicitées, sont particulièrement vulnérables en cas de sécheresses récurrentes. Le cas de la nappe de Beauce, au fonctionnement pluriannuel, apparaît aujourd'hui comme le plus problématique. La nappe de Champigny, qui a déjà fait l'objet d'arrêtés de restriction des prélèvements, n'est pas épargnée non plus.

Les **aquifères de l'Île-de-France** sont principalement situés dans les terrains perméables et séparés entre eux par des formations peu perméables, constituées essentiellement d'argiles et de marnes.

Contenues dans les aquifères souterraines les nappes phréatiques alimentent les sources en eau potable. On trouve cinq nappes en Île-de-France :

- nappe de l'Oligocène ;
- nappe du calcaire de Champigny ;
- nappe de l'Eocène inférieur et moyen ;
- nappe de la Craie ;
- nappe de l'Albien-néocomien.

Les nappes souterraines cristallisent de nombreux enjeux. Tout d'abord des enjeux de qualité puisqu'en Île-de-France l'alimentation en eau potable du secteur rural provient essentiellement de ces nappes souterraines. C'est ainsi que la nappe des calcaires de Champigny, localisée en Seine-et-Marne, alimente en eau potable près d'un million de franciliens. 90% des prélèvements leur sont destinés, contre 7% pour des usages industriels. Or cette nappe se trouve menacée par plusieurs facteurs dont l'infiltration des herbicides et des pesticides. Les acteurs du territoire se sont donc engagés dans une reconquête de la qualité de la nappe. 170 collectivités ont réduit de 80% l'utilisation d'herbicides. En parallèle, 40% des agriculteurs situés sur deux territoires prioritaires ont accepté de diminuer leur utilisation de pesticides et d'herbicides de respectivement 50 et 40%.

Le second enjeu concerne la capacité de renouvellement de la nappe. Là encore Champigny est représentative un problème de surexploitation qui touche l'ensemble des nappes d'eau souterraines de la région, à des degrés bien évidemment variables. Ainsi, après huit années successives de pluviométrie déficitaire, la nappe de Champigny atteint ses niveaux les plus bas et enchaîne les arrêtés de sécheresse. En 2001 est créée l'association AQUI'Brie qui s'est attelée à démontrer la surexploitation de la nappe de Champigny et a obtenu que le volume global des prélèvements soit revu à la baisse (de 164 000 m³/jour à 140 000 m³/jour). Elle a également obtenu que soient élaborées des règles de gestion encadrant le prélèvement entre usagers.

Dans la région Île-de-France la qualité des rivières et des nappes souterraines s'est améliorée, notamment en ce qui concerne les pollutions carbonées ou par les métaux lourds. Cependant, un certains nombres de pollutions continuent de perturber les milieux aquatiques. Elles proviennent majoritairement de substances azotées et phosphorées mais également de micropolluants métalliques ou organiques. Comme nous l'avons déjà signalé, ce sont principalement les eaux souterraines qui font les frais de ces pollutions.

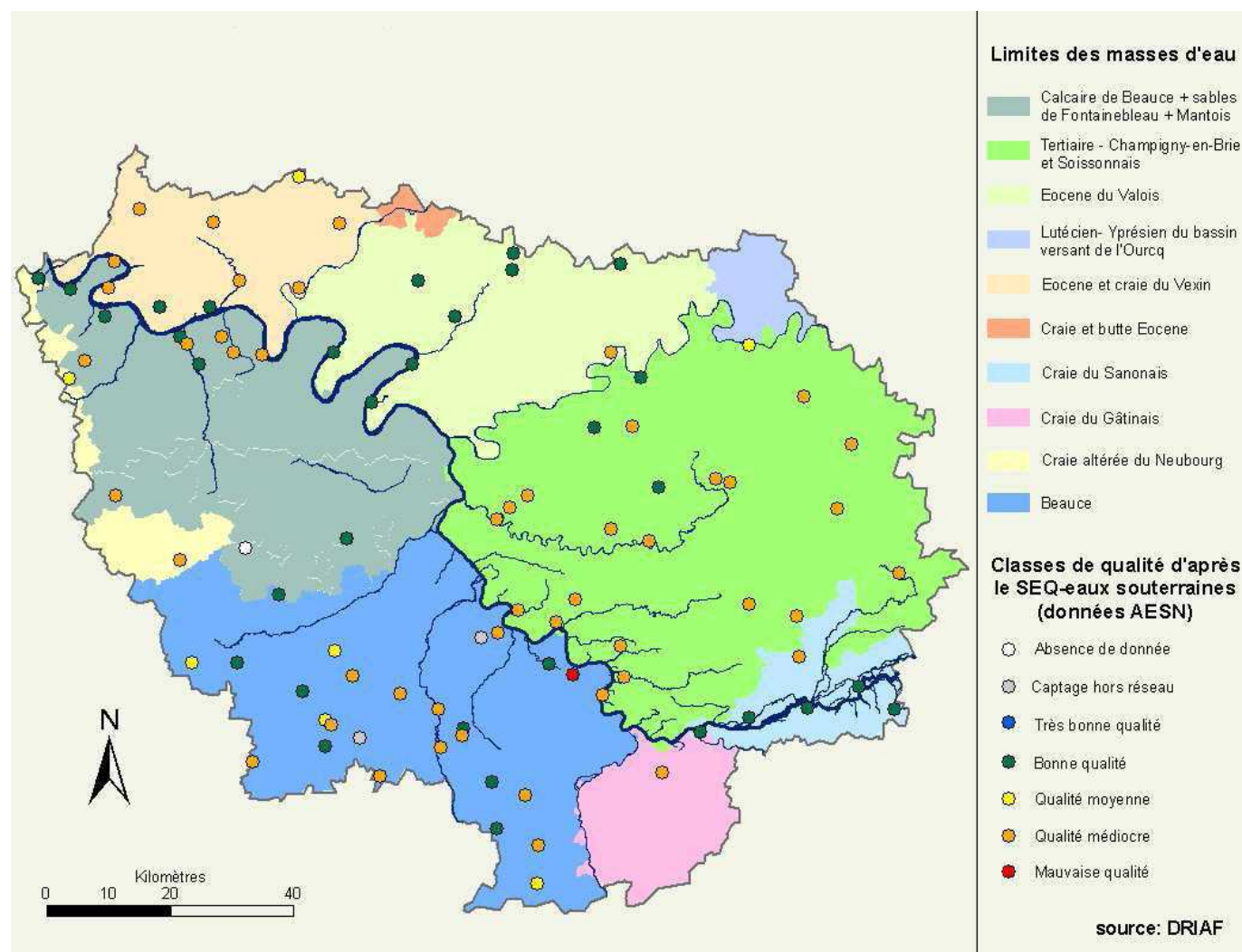
La qualité de l'eau distribuée en Île-de-France reste satisfaisante mais en contrepartie elle suppose un traitement des eaux prélevées plus difficile à mettre en œuvre et donc plus onéreux. En effet, l'état des eaux souterraines et superficielles continuant à se dégrader, elles nécessitent un traitement plus important.

C'est à cette situation de dégradation permanente de la ressource en eau que tente de répondre la Directive Cadre sur l'Eau, traduite en France dans la LEMA (Loi pour l'Eau et les Milieux Aquatiques) et mise en place dans le cadre des SDAGE.

Le bon état des eaux souterraines se mesure en prenant en compte deux aspects : l'état quantitatif (l'état est jugé bon quand les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource en eau) et chimique (déterminé au regard de

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

normes de qualité environnementale). Le bon état des eaux surfaces est déterminé également par un facteur chimique mais aussi écologique (résulte de l'appréciation du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à la masse d'eau considérée).



Carte 4. Contamination des eaux souterraines par les pesticides
(Source : Produits sanitaires risques pour l'environnement et la santé, IAU IDF, 2010)

Risques liés aux pressions anthropiques exercées sur la ressource et la qualité de l'eau

La circulation des eaux de pluie qui se fait à l'échelle de bassins hydrographiques est mise à mal par l'urbanisation qui en imperméabilisant les sols empêche l'absorption naturelle des volumes d'eau et leur filtration. Le degré d'urbanisation des bassins versants est le premier indicateur qui permet d'évaluer les capacités d'absorption naturelle résiduelle des différents bassins. De la sorte, force est aujourd'hui de constater que plusieurs comme la Bière, le Croult ou la Seine centrale sont particulièrement urbanisés. Couplée à une morphologie en cuvette de l'Île-de-France, l'urbanisation concentrique de la région est également la cause d'une forte imperméabilisation de l'aval des bassins versants plus vulnérables au risque de ruissellement.

Le **risque d'inondation** par ruissellement est le plus fréquent en Île-de-France, devant les crues de plaine ou les inondations par remontées de nappes. Occasionnées par des événements orageux de courte durée, elles représentent au cours des vingt années dernières 80% des arrêts de catastrophe naturelle pour cause d'inondation, et touchent aussi bien les zones urbaines que les secteurs ruraux.

Il est en effet à noter que l'imperméabilisation des sols n'est qu'un facteur aggravant pour la vulnérabilité des espaces aux inondations par ruissellement. Un certain nombre d'autres variables entrent en jeu dans l'organisation et le fonctionnement des bassins versants : l'organisation et le fonctionnement des réseaux d'évacuation d'eau, le relief, la disparition d'éléments du paysage, certaines pratiques culturelles qui réduisent le stockage et l'infiltration, la nature des sols,...

La pollution des eaux ruisselantes chargées en divers micropolluants s'impose d'autre part comme une conséquence importante de l'imperméabilisation des sols. Celle-ci opère ainsi une pression sur la qualité des milieux récepteurs et remet parfois en cause l'atteinte d'une qualité d'eau satisfaisante pour la vie aquatique. 80% des 300 tonnes de métaux lourds rejetés chaque année en Île-de-France sont par exemple causés par le ruissellement. Des mesures effectuées dans les eaux de la Seine montrent notamment que la région francilienne serait à l'origine de 70% de la pollution mesurée à Poses, près de Rouen.

De nombreuses zones humides ont perdu toute fonctionnalité en raison d'une déconnexion avec les eaux de surface ou souterraines. La réduction des fréquences et des durées d'inondation, notamment aux abords des voies navigables, a contribué à l'assèchement des milieux annexes.

En dehors des zones inondables abordées précédemment, de nombreuses zones humides sont aujourd'hui dégradées du fait d'une alimentation hydraulique insuffisante, de pollutions, d'usages inadaptés, d'un abandon des modes de gestion traditionnels conduisant à leur atterrissement (accumulation de matière végétale conduisant à leur assèchement)... Les zones humides les plus importantes sur le plan fonctionnel doivent être systématiquement identifiées et protégées contre les projets d'aménagement et les prélèvements d'eau excessifs. Là où c'est possible, des opérations de restauration doivent être envisagées.

Alors que la Seine et ses affluents structurent naturellement les continuités écologiques aquatiques, leur capacité à jouer pleinement ce rôle est largement atténuée pour plusieurs raisons : l'artificialisation des berges, les nombreux seuils non équipés de passes à poissons ou encore les perturbations liées au transport fluvial.

La présence de seulement 17% de berges naturelles ou végétalisées fonctionnelles dans le secteur aval de la Marne, en cœur de métropole, souligne avec force la nécessité d'une préservation et d'une reconquête de ces continuités écologiques structurantes indispensables au maintien de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques des rivières. Un objectif qui doit toutefois être croisé avec la prévention des inondations qu'impose l'article L.211-1 du code de l'environnement, avec la préservation des continuités paysagères ou des déplacements doux ou encore avec l'amélioration de la qualité biochimique et écologique des eaux souterraines et de surface qu'exige la directive cadre sur l'eau (DCE).

Alors qu'en 1999 les parties centrales et nord-ouest de l'Île-de-France n'étaient pas encore concernées, l'intégralité de la région est depuis le 23 décembre 2005 classée en zone sensible à l'eutrophisation, un phénomène d'asphyxie du milieu aquatique. De ce classement découle notamment pour les stations de plus 10 000 équivalent-habitant l'obligation d'utiliser des traitements plus performants pour lutter contre les pollutions azotée et phosphorée.

3.1.3. Paysage et patrimoine

Présentation générale des unités paysagères en Île-de-France

Avec une superficie de 12 070 km², l'Île-de-France représente 2,2 % du territoire national. Elle comprend 1 281 communes et huit départements : Paris, les 3 départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et les 4 départements de la grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise). C'est la région la plus peuplée de France avec 11,7 millions d'habitants soit 18,5 % de la population française. Elle est bordée par 8 départements appartenant à 5 régions : Bourgogne (Yonne), Centre (Eure-et-Loir et Loiret), Champagne-Ardenne (Aube et Marne), Haute-Normandie (Eure) et Picardie (Aisne et Oise).

Les paysages d'Île-de-France sont principalement déterminés par la structure géomorphologique et géologique du territoire et par les activités humaines, en particulier l'agriculture, la sylviculture, l'urbanisation et les équipements, qui déterminent l'occupation des sols et l'agencement des habitats.

L'Île-de-France occupe le centre du Bassin Parisien, qui présente la forme d'une large cuvette relevée sur ses bords et légèrement inclinée vers la Seine qui la traverse. Ses limites touchent les massifs anciens des Ardennes, des Vosges, du Morvan et du massif armoricain.

La structure géomorphologique est constituée par quatre grandes plates-formes structurales emboîtées :

- au sud et à l'ouest de la vallée de la Seine : le plateau de la Beauce, prolongé par le Hurepoix et le Gâtinais (110 m d'altitude à Orléans, 150 m à Etampes, 170 m à Meudon) ;

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

- entre les vallées de la Seine et de la Marne : le plateau de Brie (80 m à Sénart, plus de 200 m sur la côte de Champagne) ;
- entre les vallées de la Seine et de l'Oise : le plateau du Vexin (30 à 120 m) ;
- entre les vallées de la Marne de la Seine et de l'Oise : la Plaine de France, à laquelle on peut rattacher la Goële, le Multien et l'Orxois (30 m à Paris, 100 m au pied du mont de la Goële, 140 m dans le Multien).

Ces plateaux dominent d'une cinquantaine à une centaine de mètres les vallées qui les bordent ou les entaillent. Le réseau hydrographique francilien est dense et se distribue en étoile autour de la Seine. Les principales vallées sont :

- la vallée de la Seine (altitude 60 m dans la Bassée, 20 m à Mantes) ;
- les trois principaux affluents de la Seine : la Marne, l'Oise ainsi que l'Yonne ;
- des vallées plus petites et leurs affluents :
 - o affluents de la Seine en aval de Paris : l'Aubette de Meulan, l'Epte, la Mauldre, la Vaucouleur ;
 - o affluents de la Seine en amont de Paris : l'Auxence, la Bièvre, l'Ecole, l'Essonne, le Loing, l'Orge, la Voulzie, l'Yerres, l'Yvette ;
 - o affluents de la Marne : la Beuvronne, les Grand et Petit Morin, l'Ourcq, la Théroutanne ;
 - o affluents de l'Oise : le Sausseron, la Thève, la Viosne.

Certains plateaux sont surmontés par des buttes-témoins repérables à leur altitude :

- buttes de l'Aulnay et de Romainville, prolongement du plateau de Brie au nord de la vallée de la Marne, culminant à 130 m ;
- ride de Thoiry, plateau des Alluets, forêts de l'Hautil, de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency, monts de la Goële, culminant à 180 m ou plus.

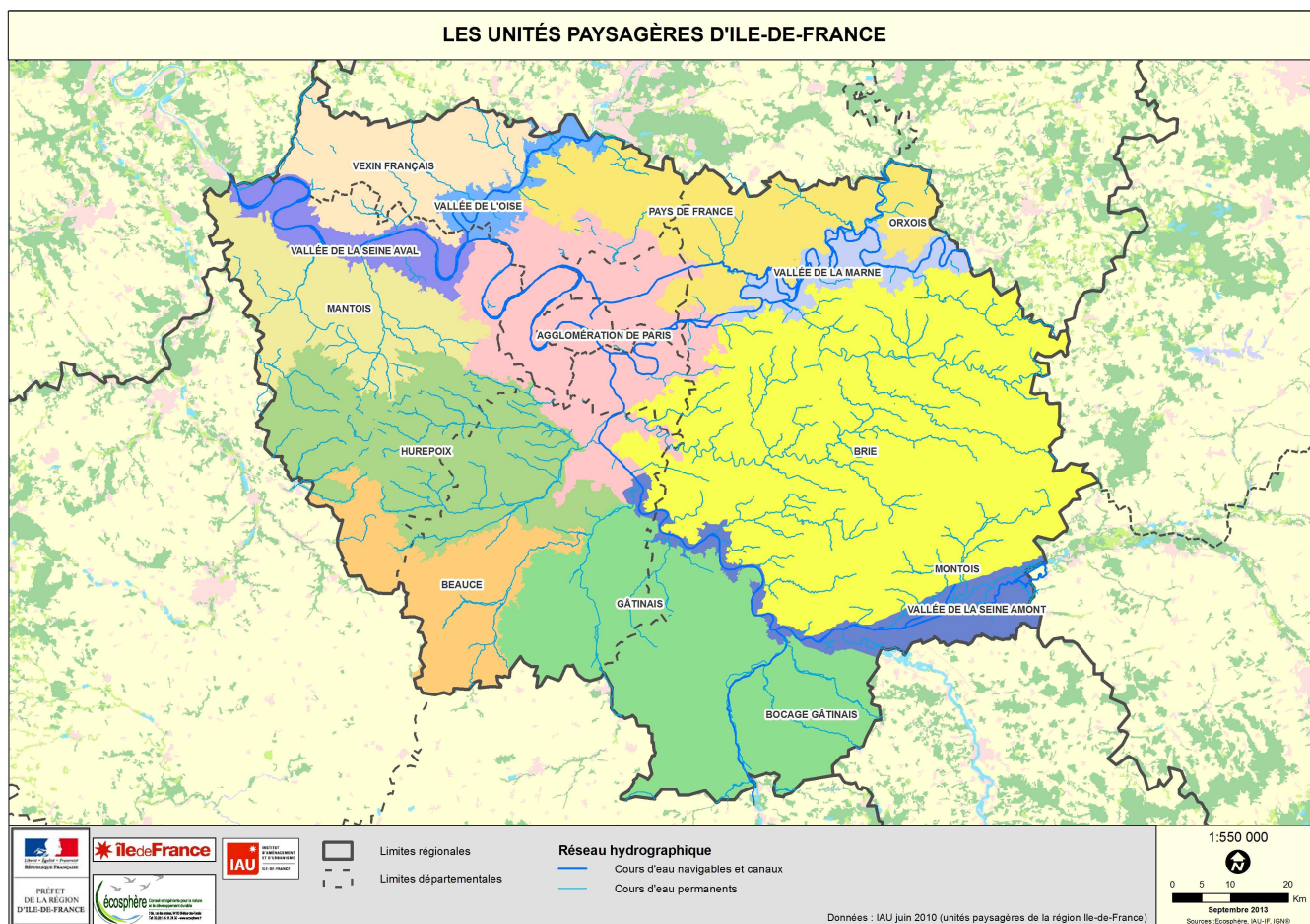
La végétation naturelle et l'activité humaine ont mis en place des structures paysagères, qui se manifestent à travers des éléments de paysage matériels (arbres, murs, bâtiments, terrassements...), souvent répétitifs (formant alors des motifs paysagers), et renouvelés tandis que les structures sont conservées ; les différentes combinaisons de structures paysagères sur des entités géographiques définies forment des unités paysagères. Les unités paysagères, dont chacune possède une singularité liée à ses structures paysagères et traduite par un nom, forment les pièces élémentaires de l'identité francilienne. Parmi les principales structures paysagères de l'Île-de-France, on peut citer :

- ▣ un paysage rural largement dominé par **les champs ouverts**, vastes et très productifs (céréales et cultures industrielles) sur le limon des plateaux ; par **les grands massifs forestiers** ; et par **des vallées** nettement individualisées par leurs coteaux aujourd'hui le plus souvent boisés ;
- ▣ des réseaux de voirie dont les tracés montrent une persistance beaucoup plus longue que les infrastructures qui les matérialisent, notamment les **chemins ruraux**, les **tracés** rectilignes, qui forment plusieurs réseaux (routes royales, parfois voies romaines, allées forestières en étoile, perspectives de châteaux), les différents systèmes de **voirie urbaine**, les **tracés mécaniques** (voies ferrées actives ou désaffectées, autoroutes), avec leurs terrassements et leurs ouvrages d'art ;
- ▣ **une armature urbaine** hiérarchisée, dominée largement par Paris (qui continue de regrouper les principales fonctions métropolitaines et représente encore près du quart de l'agglomération), mais qui possède aussi toute une série de niveaux, depuis les pôles régionaux de proche ou grande couronne, historiques ou récents (Saint-Denis, Versailles, les villes nouvelles, les « 3 M » – Mantes, Meaux et Melun), en passant par les villes moyennes ou petites, jusqu'aux bourgs et villages. Les densités très fortes dans les quartiers historiques de la capitale (307 logements/ha en moyenne), diminuent progressivement depuis le cœur de métropole jusque dans les villages de l'espace rural, où les densités peuvent être inférieures à 10 logements à l'hectare¹ ;
- ▣ **une relation entre la morphologie urbaine, l'espace ouvert et le socle naturel** : la structuration de l'agglomération parisienne a longtemps été déterminée et son développement concentré et contraint par la vallée de la Seine et de ses affluents ; aujourd'hui, l'agglomération se trouve face à l'immensité des plateaux du Bassin parisien, sans obstacles naturels forts (mer, montagne), sans plus de contraintes à l'étalement urbain. Beaucoup de grands équipements ont été implantés sur les plateaux, depuis les aéroports (civils et militaires) jusqu'aux campus (École polytechnique à Saclay, universités à Orsay, etc.) en passant par le marché d'intérêt national de Rungis et les centres commerciaux.

L'Île-de-France est composée d'unités paysagères caractérisées chacune par des particularités territoriales (géomorphologie, géologie, hydrographie, occupations du sol, agencement des habitats...), une structuration du bâti, des activités humaines et une histoire particulières.

En juin 2010, l'IAU a défini et cartographié les « unités paysagères » de l'Île-de-France représentées sur la carte 5.

¹ Densité de logements, y compris les surfaces extérieures de parking et les surfaces de jardins associées à l'habitat. Source : Insee, RGP90 – IAU, MOS 90, calculs IAU.



Carte 5. Les unités paysagères d'Île-de-France
(Source : SRCE Île-de-France, carte 15, TII)

Ces unités paysagères ne se limitent pas aux limites administratives de la région et peuvent se prolonger vers l'extérieur de l'Île-de-France.

Ces unités paysagères constituent les unités de territoire retenues pour guider le diagnostic territorialisé dans le Tome II « Enjeux et plan d'action » du SRCE.

Un patrimoine bâti identitaire

La région Île-de-France possède un patrimoine bâti important et diversifié qui confère à l'Île-de-France une identité forte.

Avec près de 4 000 monuments (édifices religieux, civils ou militaires, habitations, corps de ferme, ouvrages d'art, jardins, sculptures, etc.) protégés au titre des monuments historiques (classés ou inscrits), la région représente 10 % du total national. A ces monuments protégés s'ajoutent les édifices recensés par l'inventaire en cours et ceux des communes et des départements.

D'autres éléments représentés par les cœurs de bourgs anciens et les grandes fermes caractéristiques de l'espace rural mais présents jusque dans le cœur de la métropole participent également à l'identité du territoire régional. Ils concernent plus de 800 communes parmi les 1 200 qui composent l'Île-de-France.

Le patrimoine de l'habitat urbain et ses formes originales, anciennes ou récentes, est également présent dans toute la région. Il est souvent bien préservé dans les documents d'urbanisme mais on observe toutefois de nombreux bâtiments dégradés et remplacés. S'y ajoute, plus localement, le patrimoine du mouvement moderne (maison et immeuble d'architecte, créations,...) peu connu et reconnu.

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

Enfin, il existe aussi un important patrimoine industriel dont beaucoup d'édifices de qualité ont déjà disparu notamment du cœur d'agglomération. La conception de ces installations pour usage technique précis rend parfois difficile leur réemploi à d'autres usages.

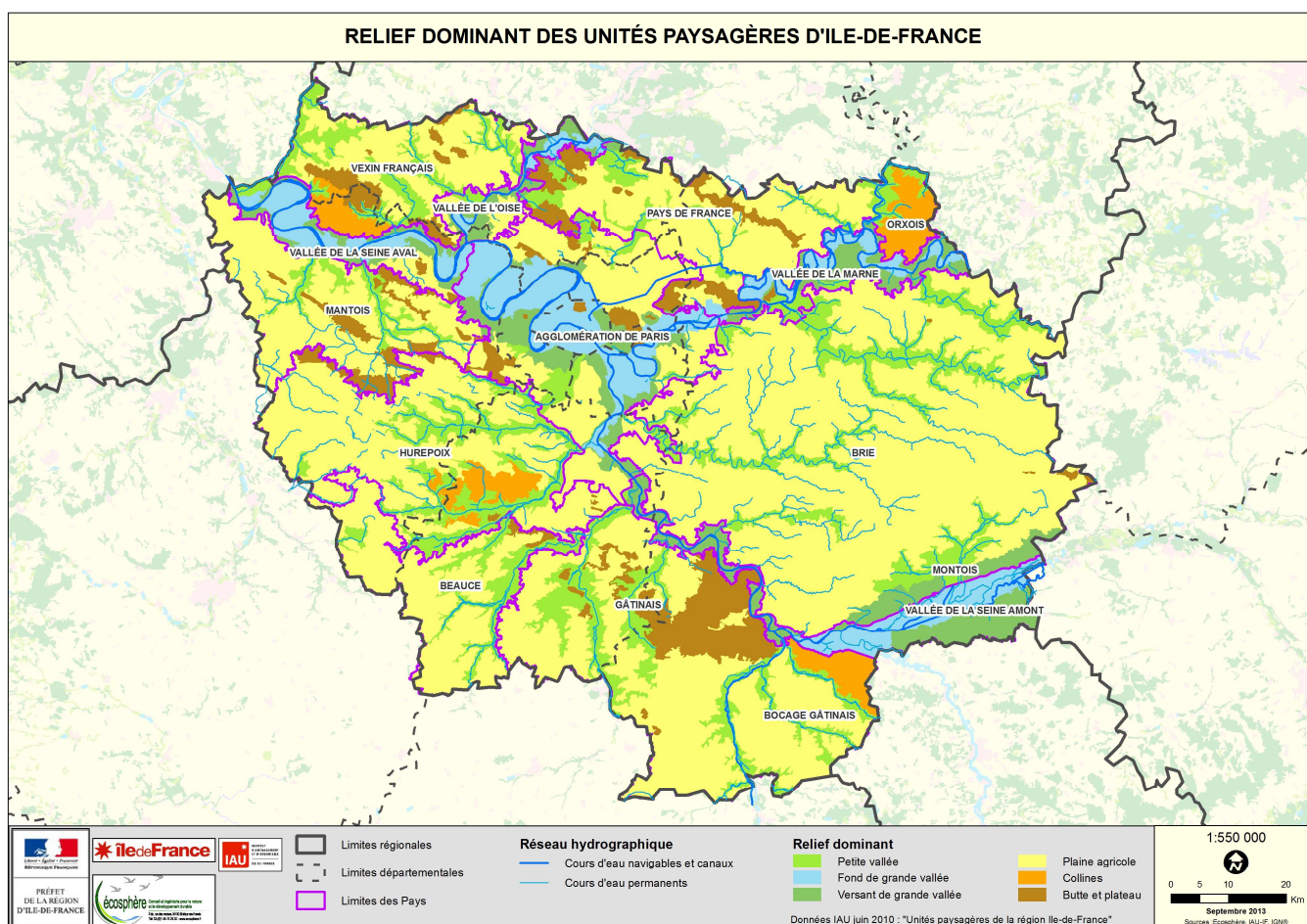
3.1.4. Sols et pédologie

Présentation générale des composantes pédologiques et géomorphologiques du territoire francilien

Le sol est le premier facteur de biodiversité. Ainsi, la géologie et la pédologie contribuent largement à orienter la distribution des espèces, en particulier pour la flore et une partie de l'entomofaune floricoles. Il est ainsi possible de distinguer plusieurs gradients importants :

- un gradient d'acidité, des sols calcaires vers les sols acides ;
- un gradient d'humidité, des sols hydromorphes (gorgés d'eau) aux sols secs (dits xériques) ;
- un gradient de richesse trophique (en éléments nutritifs), des substrats (eau ou sol) riches (eutrophes) à pauvres (oligotrophes).

Le relief joue également un rôle non négligeable dans la répartition des espèces. Ainsi, les vallées constituent ainsi des axes majeurs de dispersion des espèces. Certaines zones qui présentent des caractéristiques topographiques particulières constituent quant à elles des habitats privilégiés pour différentes espèces. Par exemple, les ravins ombragés constituent un habitat privilégié pour diverses fougères dans le Vexin ou le secteur de Fontainebleau.



Carte 6. Relief d'Île-de-France
(Source : SRCE Île-de-France, carte 1, TII)

L'Île-de-France est caractérisée par une grande variété de couches sédimentaires. Cette situation s'explique par la position fluctuante du littoral pendant la première partie du tertiaire, et qui a donc participé au dépôt de couches sédimentaires différentes en fonction de ses avancées et de ses reculs. Ces dépôts se composent d'acides (argiles, sables, grès siliceux), de calcaires, de duretés et de granulométries également très variées.

La nature des couches sédimentaires alliées aux activités humaines déterminent la structure du paysage. Ainsi, les roches acides sont plus favorables à la forêt alors que les sols les plus pauvres favorisent des milieux comme les pelouses, les landes qui accueillent des espèces spécifiques, souvent patrimoniales. C'est à la faveur des couches de limons fertiles issues de la période de glaciation que se sont développées les grandes cultures céréalières et oléagineuses.

Pédologie et morphologie des douze unités paysagères composant l'Île-de-France

Les douze unités paysagères qui composent l'Île-de-France sont déterminées par les activités humaines et par la nature du sol. Ce document reprend les principales caractéristiques des unités paysagères franciliennes, présentées et détaillées au sein du SRCE.

■ Le cœur urbain de l'agglomération parisienne

Cette région regroupe la ville de Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne ainsi que les parties urbanisées mitoyennes de l'ouest de la Seine-et-Marne, du nord de l'Essonne, du nord-est des Yvelines et du sud du Val-d'Oise.

Ce territoire occupe une cuvette centrée sur la ville de Paris traversée par 2 grands cours d'eau : la Seine et la Marne auxquels sont rattachés différents canaux (de Saint-Martin, de Saint-Denis, de l'Ourcq) et de multiples affluents dont les plus importants sont le Croult et le Petit Rosne, la Bièvre, l'Orge et son affluent l'Yvette, l'Yerres, le Morbras, le Réveillon...

L'espace est organisé en trois grands ensembles :

- une large cuvette occupée par des dépôts alluvionnaires sur une large bande le long de la Seine et de la Marne ;
- une série de plateaux peu élevés, majoritairement argilo-marneux à localement calcaires et sableux au nord de la Seine, ponctués régulièrement de buttes avec des affleurements calcaires, argileux ou sableux (Buttes de Corneilles-en-Parisis et d'Orgemont, Butte Pinson à Montmagny, Plateau d'Avron à Neuilly-Plaisance, Mont Valérien à Suresnes), y compris dans Paris (Montmartre, entre Belleville et Les Lilas) ;
- des plateaux plus élevés et occupés principalement par des affleurements sableux et argileux acides (influence de l'Hurepoix) recouverts localement de limons au sud-est (Influence de la Brie).

■ Le Vexin français

Le Vexin est constitué d'un plateau limoneux qui se relève d'est en ouest (100 m au-dessus de Pontoise, 150 m au voisinage de l'Epte). Ce plateau repose sur du calcaire (lutécien, qui affleure le long des vallées. Les buttes témoins épargnées par l'érosion sont recouvertes de sables de Fontainebleau (et/ou de l'Auversien), sont, le plus souvent, couronnées de meulière de Montmorency. Ces hautes buttes dépassent localement les 200 m. On trouve 3 ensembles de buttes d'orientation générale nord-ouest – sud-est :

- au nord-est, les buttes du bois de Marines, de Rosne, de Corneilles-en-Vexin, de Frémécourt et de Grisy ;
- au sud-ouest, les buttes d'Arthies et de Fontenay-Guitrancourt ;
- au sud-est, la butte de l'Hautil.

De profondes vallées entaillent le plateau. Les principaux cours d'eau sont le Sausseron et la Viosne affluents de l'Oise ; la Montcient, et l'Aubette de Meulan affluents de la Seine, l'Aubette de Magny et le Cudron affluents de l'Epte.

■ La vallée de l'Oise

L'Oise constitue la principale connexion fluviale entre l'Île-de-France, la Picardie et les territoires du nord. Elle traverse de part en part le Val d'Oise jusqu'à sa confluence avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine en délimitant le Vexin français à l'ouest et le Pays de France à l'est.

■ Le Pays de France et ses extensions (Vieille France, Goële, Multien et Orxois)

La région se présente comme un ensemble de plateaux limoneux, d'une altitude moyenne de 150 m, découpé par quelques cours d'eau parfois relativement encaissés (Ourcq) laissant apparaître des affleurements calcaires sur les coteaux. Les plateaux sont surmontés par une série de buttes boisées recouvertes principalement de sable de Fontainebleau et d'argile à meulière de Montmorency, dont l'altitude maximale atteint 200 m (Carnelle, Isle-Adam, Montmorency, buttes de la Goële). Les buttes sont principalement orientées est-ouest. Elles sont localisées le long de la vallée de l'Oise (Montmorency, Carnelle, l'Isle-Adam) et au centre du territoire entre Moussy-le-Neuf et les abords de Meaux (buttes de Montgé-en-Goële, de Montheyon, de

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

Penchard et d'Automne). L'Orxois se distingue du reste du territoire par un relief plus marqué et par la complexité et l'hétérogénéité des sols composés d'affleurements argileux, marneux, calcaires et limoneux.

Les principaux cours d'eau sont orientés vers le sud (Croult, Ourcq) ou le sud-est (Beuvronne, Biberonne, Therouanne) à l'exception de la Thève et de quelques petits affluents de l'Oise qui sont orientés vers l'ouest.

▣ La vallée de la Marne

La vallée est composée pour l'essentiel de dépôts alluviaux récents encadrés de terrains argilo-marneux et limoneux à l'ouest sur les rebords des plateaux, pouvant être plus calcaires en allant vers l'est là où les coteaux sont plus marqués. La Marne forme de multiples méandres et une suite de boucles importantes tout au long de son tracé francilien (Boucles de Saint-Maur, de Jablines, de Trilbardou, d'Isles-les-Villenoy, de Meaux, de Montceaux, de Germigny-l'Évêque, de Changis, de Luzancy, de Méry-sur-Marne, de Saâcy).

▣ La Brie

Le plateau Briard présente une pente faible nord-est / sud-ouest. Il est constitué pour l'essentiel de limons reposant sur un soubassement calcaire surmonté de petites buttes de sables et d'argiles du Stampiens (Sables de Fontainebleau...), coiffées parfois de dalles de grès quartzites et/ou de calcaire de Beauce (butte de Doue). Les affleurements calcaires sont souvent peu caractéristiques mais peuvent localement être bien marqués le long des coteaux de la Seine dominant la Bassée et plus ponctuellement sur les vallées du Petit Morin et de l'Aubetin.

Le plateau est sillonné par un réseau dense de petits cours d'eau et présente une densité remarquable de zones humides de plateau, de mares et de mouillères, en particulier au niveau des massifs boisés et à leurs abords. Les principaux cours d'eau sont orientés sud-nord (Grand et Petit Morin et affluents) ou est-ouest (Yerres). Des affluents moins importants s'écoulent vers le sud comme l'Auxence ou la Voulzie.

Le secteur du Montois bordant la Seine présente une physionomie un peu différente avec des vallonnements plus marqués.

▣ La vallée de la Seine-amont

La vallée est marquée par une faible pente qui a favorisé à la fois la formation de larges méandres et l'étalement de la vallée au niveau de la Bassée. Le sol est composé pour l'essentiel de dépôts alluviaux récents largement exploités pour la production de granulats. La vallée offre à cet endroit une microtopographie complexe associant de petites buttes sableuses sèches, des zones humides parfois tourbeuses et un réseau hydrographique très ramifié associant la Seine, de petits affluents et tout un réseau de noues et fossés phréatiques d'une grande importance sur le plan écologique.

Les rebords de la vallée sont composés de terrasses alluviales plus anciennes avec localement des sables décalcifiés et des matériaux détritiques issus de l'érosion des rebords des plateaux. Les matériaux calcaires et argileux affleurent sur les coteaux qui sont localement bien marqués, en particulier sur le versant Nord de la Bassée. Le plateau de Bazoches-les-Bray, qui borde la Bassée au sud, est composé de dépôts de limons calcaires (ou loess) sur une base calcaire.

▣ Le Gâtinais

Le Gâtinais est un plateau creusé de profondes vallées et relativement vallonné. La Forêt de Fontainebleau présente notamment un relief important avec des gorges et des platières d'orientation nord-ouest/sud-est. Les cours d'eau les plus importants sont le Loing, l'Essonne et la Juine dans la partie nord-ouest de la zone et l'Ecole à l'ouest du massif de Fontainebleau. La plupart de ses cours d'eau coulent du sud vers le nord. Dans le Bocage Gâtinais, l'Orvanne et le Lunain sont orientés sud-est/nord-ouest.

La région est à dominante calcaire, excepté le massif de Fontainebleau qui repose sur des sables du même nom et qui contient des buttes surmontées de grès. Le Gâtinais Français est dans l'ensemble plus sec et par endroit plus limoneux (notamment à l'est de la vallée du Loing). Les vallées de l'Essonne et de la Juine présentent d'importants dépôts tourbeux. Les coteaux des vallées ou des plateaux sont souvent composés d'affleurements calcaires (Essonne, Juine, localement Loing et affluents), surmontés ou parfois entièrement recouverts (vallée de l'Ecole) de sables de Fontainebleau et de grès. Le bocage Gâtinais est plus argileux et plus frais que le reste de la région.

▣ La Beauce

La Beauce est un vaste plateau d'environ 150 m d'altitude moyenne (144 m à Méréville et 165 m à Sonchamps). Le paysage est marqué par les têtes de bassin de plusieurs vallées globalement orientées sud-ouest – nord-est. Les principales sont la Juine et son affluent la Chalouette, ainsi que l'Orge et ses affluents (Renarde et Rémarde).

Le plateau beauceron est majoritairement limoneux et repose sur un socle calcaire. Les vallées font affleurer ce calcaire notamment dans la partie sud. Au nord-est les vallées de la Renarde, de l'Orge, de la Rémarde et le vallon de Prunay sont plus acides que les autres (affleurements de meulière de Montmorency et sables de Fontainebleau) et annoncent le Hurepoix.

■ Le Hurepoix

Les marges orientales du Drouais se présentent comme une succession de petites vallées (Vesges, Drouette, Guesle, Maltorne...), affluents de l'Eure et donc orientées vers l'ouest. L'altitude moyenne varie de 100 à 120 m avec quelques buttes boisées culminant à plus de 170 mètres. Les sols sont globalement assez argileux et acides.

La forêt de Rambouillet et les plaines du Hurepoix sont situées sur un plateau culminant globalement entre 150 et 180 m, un peu plus bas sur les marges. Ce secteur constitue un vaste château d'eau drainé par un réseau très dense de petits cours d'eau tournés à l'est vers l'Orge et la Remarde (ruisseau de Prédecelle, Gloriette, Rabette...), au nord vers l'Yvette (ru des Vaux et divers rigoles) et à l'ouest vers l'Eure (Drouette, Vesgres et leurs affluents). La ligne de partage des eaux entre les bassins versants de l'Eure et de l'Orge se situe au Perray-en-Yvelines.

Les sols sont dans l'ensemble acides. Ils se sont principalement développés sur des dépôts d'argile à meulière de Montmorency, de sable de Lozère et sable de Fontainebleau... ce qui distingue cette région du Gâtinais, de la Beauce ou du Mantois, territoires limitrophes qui présentent globalement des sols plus calcaires au sein d'une matrice limoneuse.

L'importance des dépôts d'argile fait que le secteur présente une densité remarquable de zones humides de plateau (présences de placages tourbeux acides), d'étangs (Chaîne des étangs de St Hubert, étangs de Guiperreux, de la Tour... en forêt de Rambouillet, étangs de St Quentin, Saclay, Les Noës... au nord du territoire), de mares et mouillères, en particulier au niveau du massif de Rambouillet et des plaines agricoles situées aux abords (secteurs de Marolles-en-Hurepoix, à l'ouest de Limours, autour d'Angervilliers...) ou plus au nord (plateau de Saclay).

■ Le Mantois

Cette région se caractérise par des plateaux (altitude ~120 m) jalonnés de quelques buttes orientées nord-ouest – sud-est (tertre de Dammartin, buttes de Thoiry) culminant à plus de 170 m. Les deux principales vallées (Vaucouleurs et Mauldre) sont des affluents de la Seine orientées sud-nord.

Le Mantois est constitué d'un plateau limono-calcaire. Les vallées qui entaillent le plateau permettent au calcaire d'affleurer largement sur les coteaux. Le sommet des buttes repose sur des sables ou des meulières de Montmorency donnant des sols plus acides, généralement boisés (butte de Thoiry, coteau des Flambertins, forêts des Alluets et de Marly...).

■ La vallée de la Seine aval

La vallée est composée pour l'essentiel de dépôts alluviaux récents encadrés de coteaux calcaires. La faible pente de la vallée a entraîné la formation de boucles bien marquées dans le secteur de Saint-Germain-en-Laye / Triel et en aval de Mantes-la-Jolie (boucles de Moisson et de Guernes). Les îles sont nombreuses et de grande taille (Ile d'Herblay, d'en bas, de Vigneaux, de Villennes, du Platais, de Mézy, de Rangipont, de Limay, l'Aumône, de Rosny, de Saint-Martin-la-Garenne, de Haute-Isle, Grande Isle, de la Flotte...).

La vallée est marquée par la diversité remarquable des habitats en fonction de la topographie (terrasses alluviales basses et hautes, coteaux doux ou très pentus), des affleurements géologiques (gradient entre les sables calcaires des bords de Seine et les sables décalcifiés du centre des boucles, coteaux calcaires surmontés localement de sables acides, d'argile à silex ou plus rarement de limons...) et de l'hydromorphie (affleurement de la nappe au niveau des anciennes exploitations de granulats).

3.1.5. Climat et énergie

Le climat tempéré de l'Île-de-France

La région Île-de-France bénéficie d'un climat homogène, où se rencontrent plusieurs grandes influences climatiques : atlantique dans l'ouest de la région et dominant les deux tiers du territoire jusque dans la Brie occidentale, et continentale perceptible principalement sur la frange orientale de la Seine-et-Marne.

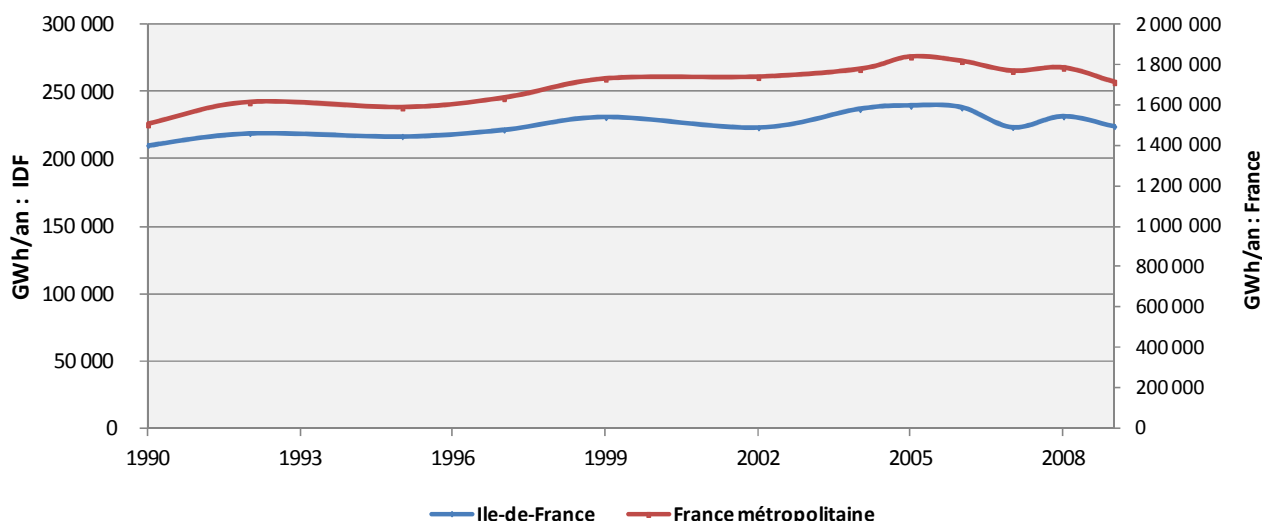
Les températures moyennes s'échelonnent entre 2,5°C en janvier et 20,5°C en juillet. Les précipitations sont modérées, la moyenne annuelle étant de 634 mm. La région Île-de-France est cependant qualifiée de région sèche puisque, durant la période de croissance des végétaux, la pluviométrie ne couvre que la moitié de l'évapotranspiration des plantes.

Profil énergétique de l'Île-de-France

La production d'énergie en Île-de-France ne couvrait en 2005 que 11% de la consommation finale s'élevant à 24,6 millions de tonnes équivalent pétrole (tep)². En 2009, la consommation d'énergie finale s'élevait à peu près au même niveau avec 24,3 millions de tep, dont 45% en produits pétroliers, 24% en gaz naturel, 24% pour l'électricité³. Avec la quasi-totalité des ressources fossiles importées⁴, et moins de 10% de l'électricité qu'elle consomme produite sur son territoire⁵, la région francilienne dépend fortement des importations pour son approvisionnement en énergie. Il y a ainsi de forts enjeux stratégiques liés à la robustesse des réseaux de transport et de distribution de l'électricité et du gaz qui alimentent l'Île-de-France. Il est également essentiel de veiller au maintien des centrales de production d'énergie et des dépôts d'hydrocarbures existants sur le territoire francilien.

Les besoins en énergie sont intimement liés au climat, ce dernier conditionnant en particulier les besoins de chauffage et de rafraîchissement. Ils dépendent de la situation géographique : en Île-de-France, les besoins les plus importants sont actuellement concentrés en période hivernale.

Environ 70% de la consommation énergétique finale du territoire régional est d'origine fossile (issue de produits pétroliers ou du gaz naturel utilisés directement ou via réseaux de chaleur). La consommation d'électricité représente 28% de la consommation finale et s'élève à 66 TWh. Le profil de consommation énergétique est relativement proche de celui de la France métropolitaine. (cf graphique 1).



Graphique 1. Evolution des consommations énergétiques
(Source : SRCAE Île-de-France, 2012)

La spécificité du territoire réside dans la place occupée par le chauffage urbain dans la consommation d'énergie finale. Il s'agit de la part la plus importante observée dans les différentes régions, avec 5% du total de la consommation d'énergie finale (près de 13 TWh) contre seulement 2% au niveau national. A l'inverse, la part du bois et des énergies renouvelables hors réseaux est moins développée en Île-de-France qu'au niveau national (1,7% contre 6%).

L'Île-de-France produit une faible part de l'énergie qu'elle consomme ; à peine 11% des consommations finales (hors aérien) de la région pourraient être couvertes par des moyens de production centralisés ou à partir de l'extraction de pétrole d'origine régionale. La production énergétique en Île-de-France s'élevait à 23 000 GWh/an en 2009. Cette évaluation de la production prend en compte :

- l'extraction de pétrole d'origine régionale s'élevant à 406 ktep en 2009 (4 721 GWh). Cette production est à comparer aux 68 700 GWh de produits pétroliers consommés la même année, la région étant très largement importatrice de ressources fossiles ;

² Source : ARENE Île-de-France, *Op. Cit.*

³ Source : MEDDTL (SOeS), base de données Pegase, novembre 2011.

⁴ Des unités de micro-production de pétrole et de gaz existent en Île-de-France avec des gisements situés essentiellement en Seine-et-Marne, cependant les ressources restent négligeables par rapport aux besoins.

⁵ Source : DRIEE, *Op. cit.*

- la production électrique injectée sur le réseau électrique s'élève à 6 146 GWh en 2009, dont près de 41% est assuré par des ressources renouvelables ou de récupération (« ENR & R »). Cette production est également à comparer aux 68 000 GWh d'électricité consommée en 2009. Ainsi, la région importe plus de 90% de l'électricité qu'elle consomme ;
- la production finale de chaleur et de froid livrée sur réseaux est estimée à 12 020 GWh. Pour produire cette chaleur, 17 170 GWh de combustibles primaires sont consommés, dont 27% sont des ressources renouvelables ou de récupération.

En termes de répartition par secteur, la région Île-de-France se distingue nettement de la moyenne métropolitaine. Le profil énergétique est révélateur des caractéristiques très urbaines du territoire, et de son économie majoritairement tournée vers le tertiaire. Ainsi, les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représentent à eux deux 60% de ces consommations énergétiques. Le secteur des transports (hors transport aérien) occupe également une place importante dans le profil énergétique régional, puisqu'il représente 27% de la consommation d'énergie finale de la région Île-de-France.

A contrario, la part du secteur industriel est relativement faible en Île-de-France avec 13% de la consommation totale d'énergie finale (contre 27% à l'échelle nationale). Cela s'explique non seulement par les importantes améliorations réalisées par le secteur depuis une trentaine d'année, mais aussi par la faible présence historique des industries très consommatrices d'énergie (les secteurs de la chimie, de la métallurgie et de l'industrie des produits minéraux ne représentent en effet que 14% des emplois industriels franciliens). Enfin, l'agriculture représente une part négligeable de la consommation d'énergie régionale.

Entre 1990 et 2005, les consommations énergétiques ont augmenté de 15% tandis que la population augmentait de 7%. Les consommations énergétiques ont ensuite légèrement diminué à partir de 2005, sur un rythme similaire à celui observé à l'échelle de la France entière (6,6% entre 2005 et 2009), alors que la population continuait d'augmenter de 2,8% sur la même période.

Cette diminution globale des consommations énergétiques observée ces dernières années est principalement portée par le secteur industriel, qui a réduit ses consommations de 41% (soit une baisse de 13 000 GWh) sur la période. Les secteurs des transports et du résidentiel/tertiaire ont également contribué plus modestement. Les consommations des transports ont baissé de 9% (soit 5 600 GWh) tandis que les consommations des bâtiments franciliens ont diminué d'un peu plus de 1% (environ 1 900 GWh).

Ces réductions des consommations énergétiques se sont produites sur ces secteurs malgré une croissance de la population. Ceci montre que cette tendance n'est pas que le fait de la mutation économique du territoire, mais une réelle tendance globale.

L'ensemble de ces indicateurs montre que l'Île-de-France – à l'image de la France métropolitaine – se situe sur une tendance de réduction de ses consommations énergétiques, tout en restant dans un contexte de croissance de la population et des emplois sur son territoire. Cette tendance et cette décorrélation entre croissance du territoire et croissance des consommations énergétiques, représentent un réel « virage », pris depuis 2005.

Le SRCAE de l'Île-de-France fournit un ensemble de données concernant le bilan ENR & R (énergies renouvelables et de récupération) de la région. Ce bilan intègre l'ensemble des consommations de chaleur renouvelable dans le bâtiment : solaire thermique, bois domestique ainsi que les pompes à chaleur aérothermique et géothermique. Par ailleurs, la SRCAE précise que la production de substitut des produits pétroliers est évaluée à partir de la production « au champ » (en fonction des surfaces dédiées à des cultures énergétiques) et non pas « à l'usine » (lors de la transformation énergétique). Enfin, l'énergie considérée pour les réseaux de chaleur est calculée en énergie finale (c'est-à-dire l'énergie valorisée au niveau des bâtiments) pour ne pas comptabiliser, et donc valoriser, les pertes de production et distribution.

Quatre grandes sources représentent plus de 85% de ce bilan d'énergies renouvelables et de récupération :

- les pompes à chaleurs aérothermiques et géothermiques sur les bâtiments, pour des usages de chaleur ou de climatisation dans le tertiaire, représentent une production renouvelable de près de 3 850 GWh/an (30% du bilan) ;
- la biomasse, essentiellement utilisée en maison individuelle, et comme chauffage d'appoint, représente une production renouvelable de près de 3 190 GWh/an (25% du bilan) en individuel. Les chaufferies collectives, sur réseau de chaleur ou hors réseaux de chaleur, ne représentent qu'une part marginale du bilan ;
- la récupération de chaleur et la production d'électricité à partir des Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) représentent une production de 3 563 GWh/an (27% du bilan) ;
- la production de chaleur sur réseaux par géothermie représente une production de 1 035 GWh/an (8% du bilan).

Si l'on considère uniquement les ressources renouvelables (la récupération sur les UIOM est comptabilisée à 50%), le bilan régional s'élève à 11 797 GWh/an, soit 5,3% de la consommation de l'année 2009.

La majeure partie des productions énergétiques se fait par l'utilisation de la cogénération (gaz et UIOM). A l'exception des UIOM, l'Île de France ne dispose que de moyens de production thermique, qui sont sollicités pour la réponse aux besoins de pointe ou semi-base, et de maintien de la tension sur le réseau électrique. L'essentiel de la consommation électrique est donc importée à plus de 90%.

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, les réseaux de chaleur⁶ ont un rôle essentiel en Île-de-France. Ainsi, ils représentent le moyen privilégié pour mobiliser et distribuer, dans les villes, les énergies renouvelables et de récupération et distribuer la chaleur issue de ces énergies :

- **la récupération de chaleur fatale** en particulier celles des UIOM ne peut se faire que par le biais des réseaux de chaleur ;
- l'exploitation de **la ressource en géothermie** sur aquifères profonds et intermédiaires ne peut se faire qu'à travers la mise en œuvre de réseaux de chaleur ;
- **le développement de la biomasse** dans les zones denses d'Île-de-France doit s'envisager avec des installations centralisées, équipées de systèmes de dépollution et de filtration performants. Les contraintes sur la préservation de la qualité de l'air sont particulièrement prégnantes en Île-de-France. En effet, les chaufferies centralisées sur réseaux de chaleur de puissance importante sont plus performantes énergétiquement et moins émettrices de polluants atmosphériques et de GES que la somme d'une multitude de chaudières individuelles ou collectives.

On recense aujourd'hui en Île-de-France 127 réseaux de chaleur (soit 30 % des réseaux de chaleur nationaux), représentant 9 376 MW de puissance installée et 13,6 TWh de chaleur livrée (soit 50 % de la chaleur livrée en France). Ces réseaux, d'une longueur totale de 1 421 km, desservent près de 12 000 sous-stations, soit près de 1,2 millions équivalent logements.

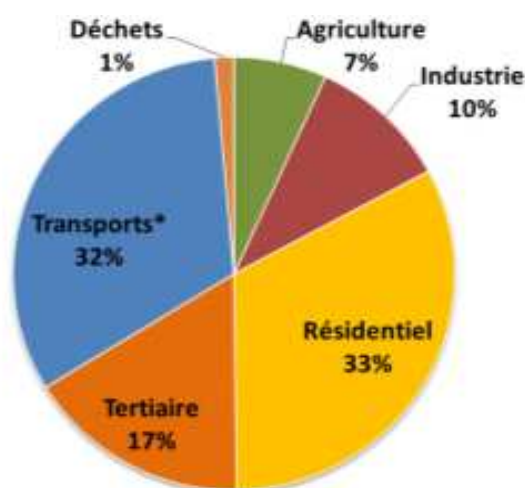
Le réchauffement climatique en Île-de-France

En comparaison à la moyenne régionale, les températures au cœur de l'agglomération augmentent de 1,5°C à 2°C. Cette situation s'explique par **le phénomène d'îlot de chaleur** qui constitue un dôme thermique au-dessus de la ville où les températures sont plus élevées et le refroidissement nocturne beaucoup plus lent.

L'îlot de chaleur urbain trouve son origine dans la densité du bâti, la forme urbaine et le degré de minéralité de la ville qui vont jouer sur la restitution de la chaleur emmagasinée pendant la journée. En effet, plus le bâti est important plus son albédo (rapport de l'énergie solaire réfléchi par une surface) sera faible, et plus la chaleur sera emmagasinée. Quant à la végétalisation, elle contribue par l'évaporation et l'évapotranspiration à rafraîchir la ville. Plus cette dernière sera minéralisée, plus la chaleur tendra à augmenter. Enfin, la forme urbaine joue sur la circulation de l'air qui, si elle est rendue difficile, peut aboutir à une concentration des masses de chaleur.

Le **principal secteur émetteur de GES** est le secteur des bâtiments résidentiels, qui représente 33% des émissions (émissions afférentes au chauffage urbain incluses). L'importance de ce secteur en termes d'émissions constitue une spécificité régionale, tout comme celle du secteur tertiaire, qui représente 17% des émissions régionales.

Vient ensuite le secteur des transports, qui représente 32% des émissions (dont plus des 2/3 pour le transport de personnes). Plus de 80% du volume d'émissions du secteur est imputable aux modes routiers, notamment aux véhicules particuliers, aux véhicules utilitaires et aux poids lourds.



Graphique 2. Contribution des différents secteurs aux émissions de GES
(Source : SRCAE Île-de-France, 2012)

⁶ Installation qui fournit de la chaleur à plusieurs lieux de consommation grâce à une chaufferie et des canalisations de transport de chaleur.

Le secteur industriel représente 10% des émissions régionales. La faiblesse en termes d'émissions du secteur industriel, pourtant très développé en Île-de-France, s'explique par la présence limitée d'outils de production d'énergie sur le territoire et la sous-représentation par rapport aux autres régions dans le tissu industriel des branches très consommatrices d'énergie (sidérurgie, chimie, etc.).

L'agriculture et les déchets contribuent enfin à hauteur de 7% et 1% aux émissions de GES régionales.

Une estimation des émissions de la région a été faite pour l'année 1990 afin de pouvoir identifier le niveau à atteindre concernant l'objectif Facteur 4 (division par 4 des émissions de 1990 en 2050). Cette estimation des émissions 1990 est sujette à fortes incertitudes liées aux manques de données de l'époque. Elle permet toutefois de situer l'ordre de grandeur de l'évolution des émissions durant la période 1990-2005.

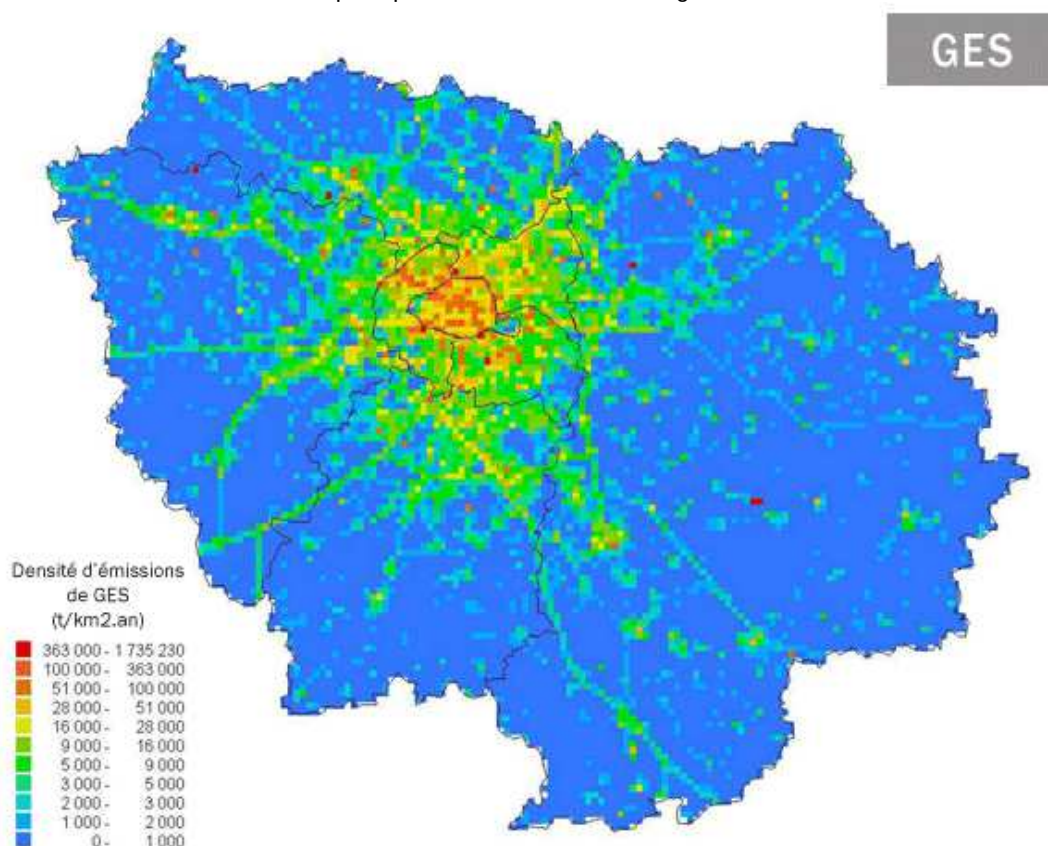
La consommation d'espaces agricoles et l'artificialisation des terres au profit de l'extension de l'urbanisation jouent sur la capacité des sols à stocker le carbone et participe à un déstockage du carbone qui y était contenu. Ainsi, chaque année, et ce depuis 20 ans 1 700 hectares de terres agricoles sont détruits. Cette situation aboutit à un déstockage d'environ 17 000 t de carbone par an, soit 1,2% des émissions régionales de gaz à effet de serre.

Au regard des évolutions des consommations énergétiques (hors transport aérien) et de la structure agricole régionale, il est estimé que les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ont évolué d'environ 0,6 % entre 1990 et 2005. Cette évolution cache plusieurs disparités entre les secteurs.

Bien que ces valeurs restent des estimations approximatives, elles permettent d'apprécier la relative stabilité des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire depuis 1990. Les augmentations de consommations énergétiques de certains secteurs ayant été atténuées par une réduction des consommations dans les secteurs les plus « intenses » en carbone comme l'industrie ou le transport.

AIRPARIF⁷ estime à plus de 51 millions de tonnes d'équivalent CO₂ les émissions territoriales franciliennes en 2008, soit 4,5 t_{eq}CO₂ par habitant et représentant 9,1% des émissions nationales. Selon les estimations du SRCAE, les émissions de GES en Île-de-France entre 1990 et 2005 sont donc restées relativement stables.

Les émissions de GES sont concentrées sur l'agglomération parisienne. Elle contribue ainsi à environ 75% des émissions de GES cadastrales, et des émissions issues des principaux axes routiers de la région.



Carte 7. Répartition des émissions de GES en 2008
(Source : AIRPARIF)

⁷ "Analyse de l'inventaire et du cadastre des émissions des principaux gaz à effet de serre en Île-de-France", Septembre 2011, AIRPARIF – Les émissions liées au transport aérien sont actuellement comptabilisées en dessous de 1 000 mètres.

3.1.6. Une population importante et jeune

Structuration et répartition de la population francilienne

La population francilienne atteignait 11,7 millions d'habitants en 2009 (Source : IAU-IdF). Le poids démographique de l'Île-de-France représente 18,2% de la population nationale⁸. Ce poids est stable depuis plus de 40 ans. Le rythme de la croissance démographique est comparable à celui des autres régions métropolitaines.

Entre 1982 et 2006, le nombre de ménages franciliens s'est accru de 22 % et la population de 14 %

La population francilienne est plus jeune que la population nationale : les plus de 60 ans n'y représentent que 16% de la population, contre 22% à l'échelle de la France. Cette relative jeunesse s'explique par un taux de fécondité élevé (l'un des plus élevés d'Europe) et des échanges migratoires qui voient l'arrivée permanente de jeunes actifs et le départ de familles avec enfants et de retraités.

La densité de population était en 2007 de 966 hab/km² pour la Région Île-de-France et respectivement par département de :

- Paris : 20 886 hab/km²
- Hauts-de-Seine : 8 773 hab/km²
- Seine-Saint-Denis : 6 364 hab/km²
- Val-de-Marne : 5 318 hab/km²
- Val-d'Oise : 932 hab/km²
- Essonne : 666 hab/km²
- Yvelines : 615 hab/km²
- Seine-et-Marne : 218 hab/km²

Au cours des vingt dernières années (1990-2008), la croissance urbaine, s'est réalisée chaque année au rythme moyen de 2 375 hectares, par artificialisation des espaces agricoles, forestiers et naturels. 70% de ce développement s'opère sur des terres agricoles. L'artificialisation des terres agricoles se réalise ainsi depuis vingt ans en Île-de-France au rythme moyen de 1 680 hectares par an.

Après une hausse du rythme moyen de cette urbanisation entre 1990 et 1999 (environ 1 600 ha/an), un net ralentissement s'est opéré sur la période la plus récente 1999/2008, pour s'établir à environ 1 000 hectares par an. Même si entre 2003 et 2008, dans un contexte de reprise de l'activité économique et de la construction, le rythme s'est à nouveau accéléré (développement notamment d'espaces d'activités et des secteurs de Roissy, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart et abords de la nationale 6), il reste très en deçà du rythme envisagé par le SDRIF de 1994 (1 750 ha/an).

L'impact de la qualité de l'air sur la santé publique

L'Île-de-France bénéficie d'une situation favorable à la dispersion de la pollution. Cependant le fait d'être également la région la plus urbanisée de France rend ses avantages géographiques insuffisants face à la concentration des activités et à la pollution qui en résultent.

Du fait de la densité urbaine, un habitant à Paris ou en petite couronne génère moins d'émission qu'un habitant des zones rurales de la région. En revanche, les émissions par km² sont parmi les plus fortes de la moyenne francilienne. Concernant la nature des émissions, elles se composent de :

- 75 % des oxydes d'azote (NOX) de la région dont 11% par Paris ;
- 69 % des hydrocarbures (COVNM), dont 12% par Paris ;
- 49 % des particules PM10, dont 5% par Paris.

⁸ Source : Insee, recensement de la population 2008

Le réseau de surveillance Airparif met en avant une diminution des grands indicateurs des polluants atmosphérique que sont le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO). Ainsi la concentration en SO₂ a été divisée par un facteur 10 depuis quarante ans. Cependant, en ce qui concerne le dioxyde d'azote ou encore les particules fines des dépassements récurrents ont été observés à proximité des axes routiers. La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère engagée sera amenée à tenir compte de ses éléments et à prendre en compte les impacts du changement climatique qui constitue un des facteurs impactant la qualité de l'air. Parmi les autres facteurs, il est possible de citer le vent, l'humidité, l'inversion thermique, la température et l'ensoleillement.

Carte de la région de Paris montrant les zones sensibles (orange) et hors zone sensible (vert) pour la collecte des déchets ménagers. La carte est divisée en communes, avec une légende en bas à droite indiquant : orange pour 'Zone sensible (435)' et vert pour 'hors zone sensible (865)'.

Les effets à long et court terme de cette pollution atmosphérique ont été établis par de nombreuses études épidémiologiques. Parmi eux, l'aggravation des pathologies respiratoires telles que l'asthme, les allergies, les maladies cardio-vasculaires, le développement de cancer du poumon. L'intensification de ces pathologies implique une augmentation de la consommation de médicaments, du nombre de recours aux soins, et une augmentation du nombre de décès. Certaines personnes sont bien évidemment plus vulnérables que d'autres à la pollution atmosphérique : enfants, personnes âgées, ou personnes fragilisées par une pathologie respiratoire antérieure. La pollution atmosphérique a des impacts sur l'environnement et sur la qualité de vie des habitants. Pensée globalement, cette situation questionne sur le rapport que nos sociétés entretiennent avec l'espace qu'elles occupent et la manière dont elles l'occupent.

SRCE Île-de-France – Tome IV : Rapport environnemental

Ambiance sonore

Le bruit figure parmi les nuisances majeures ressenties par les Franciliens dans leur vie quotidienne (Source ; baromètre santé-environnement, INPES 2007- Exploitation ORS Île-de-France). Les effets du bruit sur la santé sont avérés.

La première source de gêne est la circulation routière. 15% des habitats de la région Île-de-France subiraient des nuisances liées à la route, soit 1 612 000 personnes. Les efforts réalisés ces 30 dernières années ont permis une réduction globale de 10 dB de bruit des véhicules. Ces gains techniques sont marqués par l'augmentation du trafic, très forte dans les années 80, en recul depuis 1992. A Paris, si le trafic automobile a diminué de 25%, celui des 2 roues motorisées a augmenté de 50% sur les 10 dernières années. Le bilan global reste donc très mitigé.

L'Île-de-France accueille 25 aérodromes et 2 aéroports internationaux. Le bruit issu du trafic aérien constitue la deuxième source de pollution.

L'exposition des populations au bruit généré par le réseau ferroviaire est moindre. 4% des Franciliens subiraient ces nuisances.

Vis à vis de la faune, les infrastructures routières auraient des impacts non seulement en termes de continuité écologique mais également en termes de nuisance sonore. Une exposition longue au bruit peut ainsi perturber certaines espèces, provoquer des modifications de comportement et s'accompagner notamment d'une réduction de la densité et de la diversité.

3.2. Perspectives d'évolution de l'environnement

Cette partie présente une évolution tendancielle de l'environnement, hors impacts du SRCE. Elle prend en compte le projet spatial, les défis et les actions définis par le projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France 2013. Elle s'appuie en particulier sur le document d'évaluation environnementale du projet de SDRIF.

3.2.1. Les espaces et les espèces protégés

A l'heure actuelle on recense en Île-de-France trente-cinq sites Natura 2000, près de 800 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ont été inventoriées et bénéficient désormais d'un inventaire en continu, soit 22% de la superficie régionale pour une surface totale proche de 270 000 hectares. En 2010, 6 165 hectares sont protégés au titre des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, des réserves naturelles, nationales et régionales et des réserves biologiques domaniales.

Protections fortes au sens de la SCAP État des lieux des prévisions (décembre 2010, G. Arnal)	APPB	Réserves naturelles		Réserves biologiques		Total
		RNN	RNR	RBDI	RBDD	
Surfaces actuelles (ha)	1 824	1 214	813	570	1744	6 165
Proportion actuelle du territoire francilien (%)	0,15	0,10	0,07	0,05	0,15	0,51%
Surfaces prévisibles à court / moyen terme (ha)	> 1 824	> 1 214	1 010	1 300	2 835	8 183
Proportion prévisible du territoire francilien	> 0,15	> 0,10	0,08	0,10	0,24	0,68%

Etat des protections mises en œuvre en Île-de-France, 2010,

(Source : Gérard Arnal)

La surface régionale couverte par des protections fortes est susceptible de progresser dans les années à venir, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées (SCAP), qui vise l'objectif national de 2% du territoire français métropolitain sous protection forte à l'horizon 2019. La surface prévisible à court terme est de 8 183 ha.

L'Île-de-France compte 35 sites désignés au titre de la directive « Habitats, faune, flore » (ou ZSC : zone spéciale de conservation) ou au titre de la directive « Oiseaux » (ou ZPS : zone de protection spéciale pour les oiseaux).

3.2.2. Les espaces agricoles, boisés et naturels

Les espaces ouverts agricoles ou naturels ainsi que les espaces boisés constituent des éléments clés de la structuration de l'espace régional et couvrent plus des trois quarts de sa surface. Outre leur évidente fonction de production, leur rôle social et écologique s'avère indispensable à l'équilibre d'une métropole comme celle de la région Île-de-France.

La consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels

Elle correspond à l'artificialisation de sols dits « naturels » sous l'effet de la croissance urbaine, et du développement de toutes les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la ville. Au cours des 20 dernières années (1990-2008), la croissance urbaine s'est réalisée au rythme annuel moyen de 2 375 hectares, par artificialisation des espaces agricoles, boisés et naturels. 70% de ce développement s'est opéré sur des terres agricoles : ces dernières ont diminué à un rythme moyen de 1 680 hectares par an depuis 20 ans en Île-de-France. Selon les données des recensements agricoles de 2000 et 2010, la variation de la surface agricole utile ramenée au siège de l'exploitation est de l'ordre de -1 400 ha/an, soit une diminution de 2.4% sur les dix ans. Cette perte de surface agricole représente environ 90 % des surfaces totales artificialisées, les 10 % restant concernant la diminution des surfaces en espaces forestiers et en espaces naturels non agricoles ni forestiers.

Le dispositif OCEAN (Observatoire de la consommation des espaces agricoles et naturels) mis en place par le SDRIF de 1994, qui fixait la cible de 1 750 ha/an) permet le suivi du rythme de l'urbanisation. Après une hausse du rythme moyen entre 1990 et 1999 (environ 1 600 ha/an), on observe un net ralentissement entre 1999 et 2008, avec un rythme moyen de 1 000 ha/an par an environ. Toutefois, la période 2003-2008 est marquée par une nouvelle accélération de ce rythme.

L'agriculture francilienne est soumise à la conjoncture économique mondiale, avec une concurrence croissante sur les marchés nationaux et internationaux. Ces facteurs exogènes sont une contrainte forte pour l'exercice de la profession, qui doit pouvoir conserver une capacité d'adaptation suffisante pour faire face aux fluctuations rapides de la conjoncture.

Le nombre d'exploitations continue à baisser, de l'ordre de -2.2% par an en moyenne entre 2000 et 2010 (Source : RGA 2010), à comparer avec la tendance nationale sur la même période de -2,6%. En parallèle, la concentration des exploitations se poursuit, avec la hausse de la surface agricole moyenne par exploitation. Couplée à une simplification des parcelles (suppression de bosquets, arbres isolés, mouillères...) elle peut conduire à la spécialisation et la banalisation de l'espace, voire, dans certains cas, à la quasi-disparition des éléments fixes du paysage favorables à la biodiversité (mares, haies, bosquets voire mosaïques agricoles, etc.).

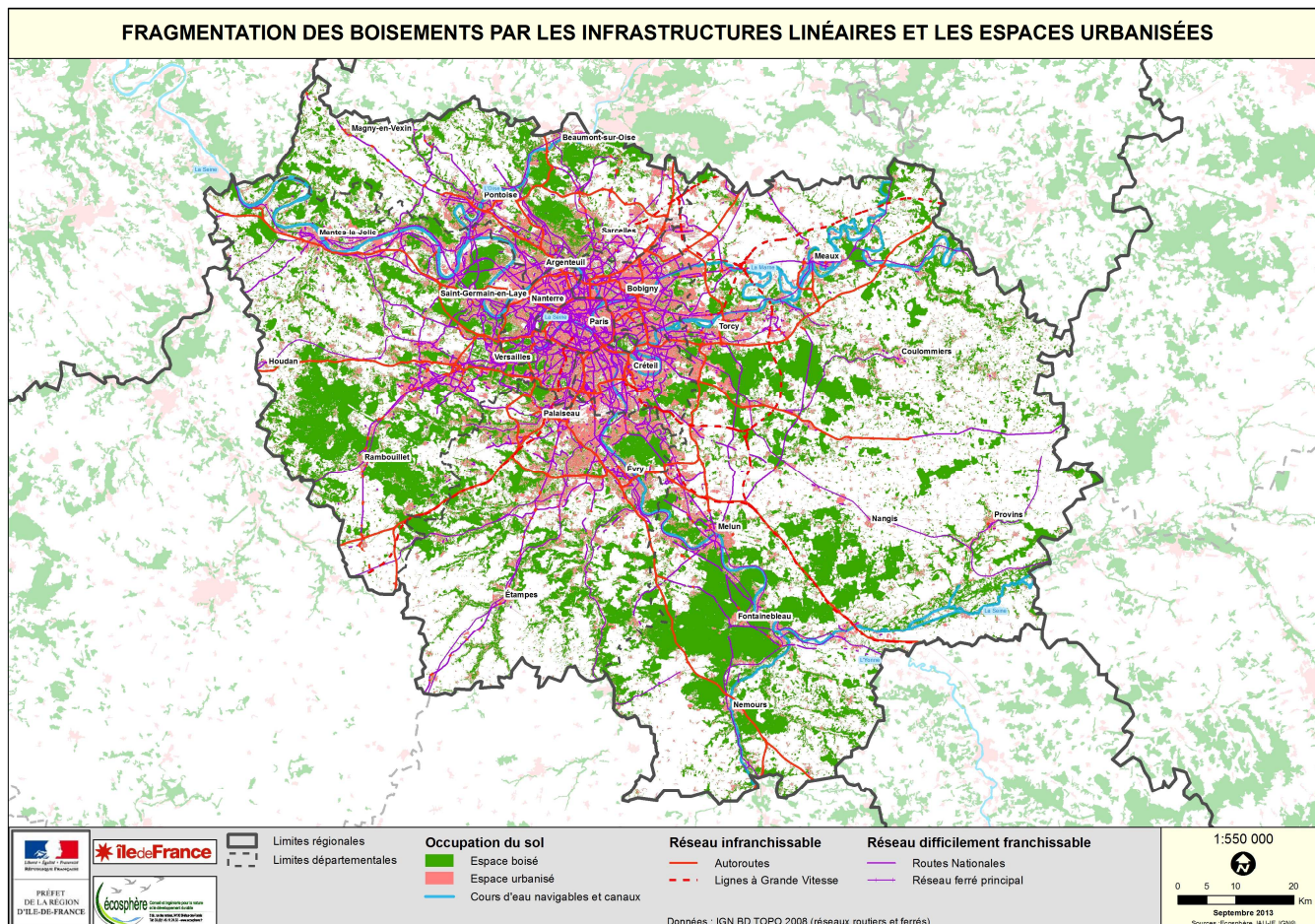
Plusieurs outils de protection foncière se développent ou sont expérimentés en Île-de-France : les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) à vocation agricole, la zone agricole protégée de Vernouillet et d'autres projets en cours, comme le projet de Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) de Marne-et-Gondoire ou encore la zone de protection agricole du plateau de Saclay.

Les 3 fonctions de la forêt, économique, sociale et environnementale sont présentes dans les politiques forestières conduites par l'Etat et la Région :

- 97% des forêts franciliennes constituent de la forêt productive. Le volume de bois récoltés s'élève à 268 000 m³ rond sur écorce. Il est composé à 55% de bois d'œuvre, 30% de bois énergie et 15% de bois industrie. En 20 ans, la récolte de bois a reculé de 60% en Île-de-France. C'est le bois industrie qui marque le plus fort déclin (production divisée par 8 en 20 ans) ;
- la fréquentation publique des forêts domaniales et régionales est en constante augmentation : 90 millions de visiteurs en 2001, selon une étude CREDOC ;
- la superficie boisée régionale a désormais stoppé sa régression. Les espaces forestiers franciliens, les grands massifs tels que Fontainebleau, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye ou Sénart et les massifs plus réduits contribuent significativement à la qualité de vie et sont considérés comme des espaces à protéger. Ces espaces disposent d'une bonne accessibilité générale - excepté dans le quart nord-est de la région - et apportent ainsi une valeur indéniable aux espaces urbains environnants ;

Les forêts restent cependant fragilisées par la progression de l'urbanisation et la fragmentation par les infrastructures, notamment dans la petite couronne où leur enclavement s'aggrave.

La fragmentation de l'espace



Carte 9. Fragmentation des boisements par les infrastructures linéaires et les zones urbanisées
(Source : SRCE, carte 23, TII)

La fragmentation est aggravée par le cloisonnement qui résulte de l'urbanisation et accentue les phénomènes d'isolat. Cela concerne notamment les forêts périurbaines, dont le fonctionnement des lisières est perturbé. En 2008, plus de 20% des lisières de forêts franciliennes étaient occupées par du bâti. Entre 1982 et 2008, les lisières urbanisées ont augmenté d'environ 360 km. Certaines forêts apparaissent aujourd'hui quasi totalement enclavées, dans un premier rayon de 20 km autour de Paris, mais également au-delà, par une extension de ce phénomène.

L'étalement urbain et la consommation des espaces agricoles, boisés et naturels ont un impact fort sur la valeur de ces espaces et l'ensemble des fonctions qu'ils remplissent :

- ressources naturelles (eau, air, sol, sous-sol et biodiversité) ;
- fourniture de matières premières par l'agriculture, la sylviculture et l'exploitation des matériaux ;
- garantie d'une certaine qualité des territoires (paysages naturels et paysages bâtis) ;
- l'assurance de lieux de détente et de loisirs (zones de respiration, de calme, randonnées,...) ;
- maîtrise des risques d'inondation ;
- régulation du climat et élimination des pollutions (température, humidité de l'air, filtration de l'eau et de l'air, stockage de carbone) ;
- structuration et lisibilité de l'organisation urbaine.

A terme, les perspectives générales sont la réduction des réservoirs de biodiversité et la perte de la fonctionnalité des sous-trames.

La nature en ville

Un travail a été mené en Île-de-France depuis plusieurs années, pour favoriser la nature en ville, et limiter la perte de la biodiversité. Cela se traduit par une série de mesures qui s'intéressent à la fois au maintien des continuités écologiques, qu'au développement d'espaces naturels en ville. Dans le cadre du SDRIF notamment des mesures ont été prises afin de maintenir les continuités écologiques dans les espaces urbanisés. A chaque fois que des dispositions de développement urbain risquent d'isoler un espace naturel, le SDRIF accompagne ce développement de l'obligation de préserver une continuité écologique. L'objectif est donc de limiter l'impact de l'extension urbaine sur les continuités écologiques et le maintien de la diversité génétique dépendante de ces échanges.

Un ensemble de mesures sont également inscrites dans le cadre du SDRIF de manière à maintenir la biodiversité en ville : limitation de l'imperméabilisation, réouverture des rivières urbaines, renaturation des berges et des cours d'eau, reconquête d'espace écologique dans les communes de moins de 10% de surface d'espace vert et naturel.

La ville de Paris travaille également sur cette thématique. Ainsi, en novembre 2011 la ville de Paris a adopté un Plan Biodiversité qui prévoit notamment la réalisation d'un schéma des trames vertes et bleues, des actions de pérennisation de la biodiversité dans la petite ceinture, la renaturation et la création de continuités écologiques sur le territoire de la ceinture verte (du boulevard des maréchaux à la limite communale), la réalisation d'une étude des canaux et berges de la Seine, et la création de 40 mares et bassins végétalisés à l'horizon 2020,

Ainsi, se met en place progressivement en Île-de-France, à l'échelle de la région et à des échelles plus locales, un cadre d'action qui vise à favoriser le maintien et la remise en bon état et la gestion des éléments de nature en ville. Ces mesures participent d'un effort pour enrayer la tendance actuelle de perte de la biodiversité dans la région. Il est cependant encore trop tôt pour en mesurer les impacts.

3.2.3. L'eau et les milieux aquatiques et humides

L'Île-de-France doit faire face à trois défis pour le maintien de la biodiversité et des continuités écologiques des milieux aquatiques et humides :

- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- une meilleure protection des zones humides ;
- la reconquête des continuités écologiques.

Evolution de la qualité de l'eau

L'amélioration de la qualité de l'eau, englobe à la fois des aspects qualitatifs et quantitatifs. La Directive cadre sur l'Eau fixe à 2015, voire 2021 ou 2027 l'objectif réglementaire de bon état des eaux (chimique, biologique, écologique) .

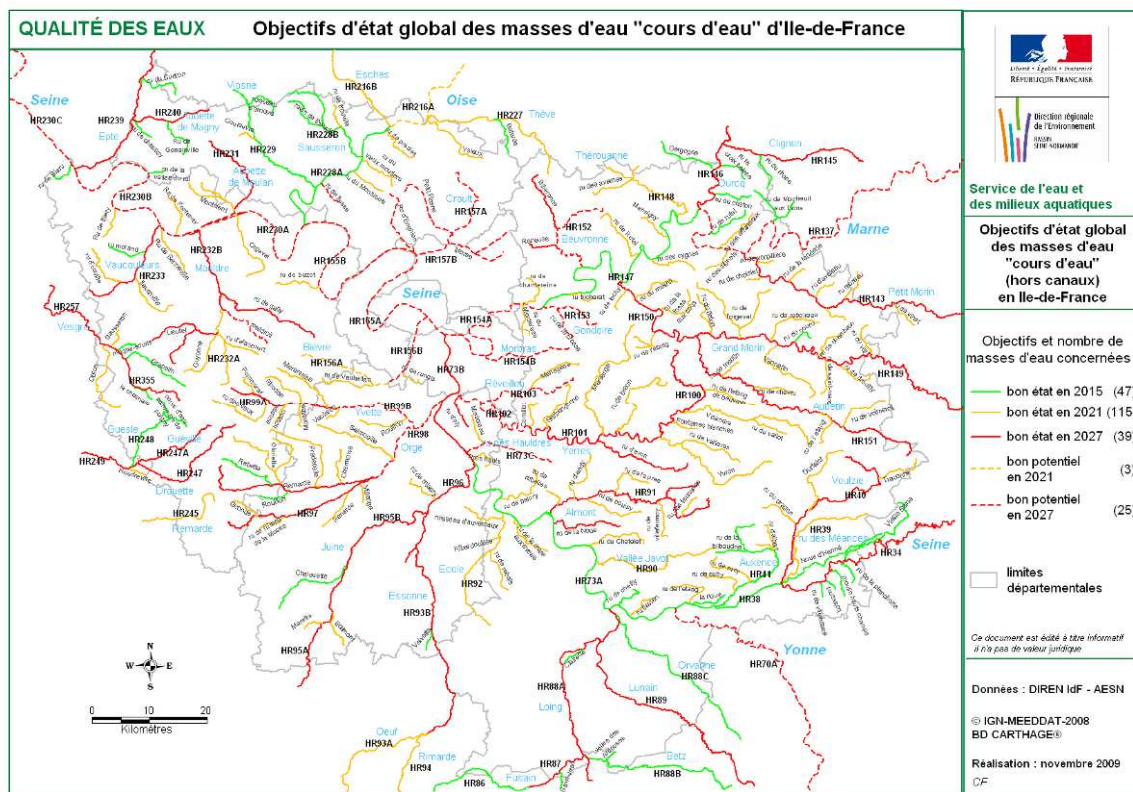
Le bassin Seine-Normandie est constitué de 566 masses d'eau. Environ 2/3 des masses d'eau de rivières et 1/3 des masses d'eau souterraines devraient atteindre le bon état en 2015. En ce qui concerne plus précisément l'Île-de-France, la quasi-totalité des masses d'eau du territoire sont classées « en mauvais état ». L'objectif global en 2015 concerne 20% des masses d'eau franciliennes.

Actuellement, le bon état écologique n'est atteint que par 8% d'entre elles notamment à cause de « polluants spécifiques fortement déclassant ». L'objectif fixé à l'horizon 2015 est de 40%.

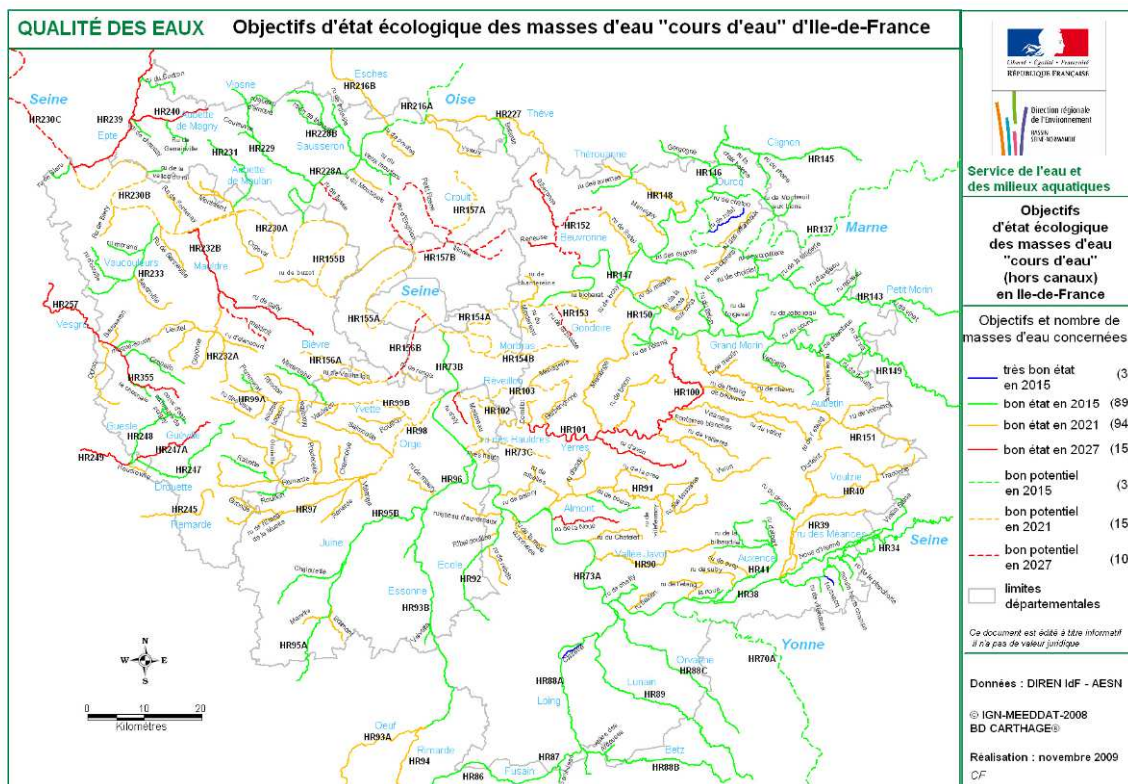
Seulement 6% des masses d'eau sont considérées comme étant en « bon état » chimique et 25% devraient atteindre cet état en 2015. Cette situation trouve son origine dans la présence généralisée d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de phtalates (DEHP) dans le milieu⁹.

⁹ Voir SDAGE 2010-2015 et le site de la DRIEE <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-masses-d-eau-cours-r104.html>

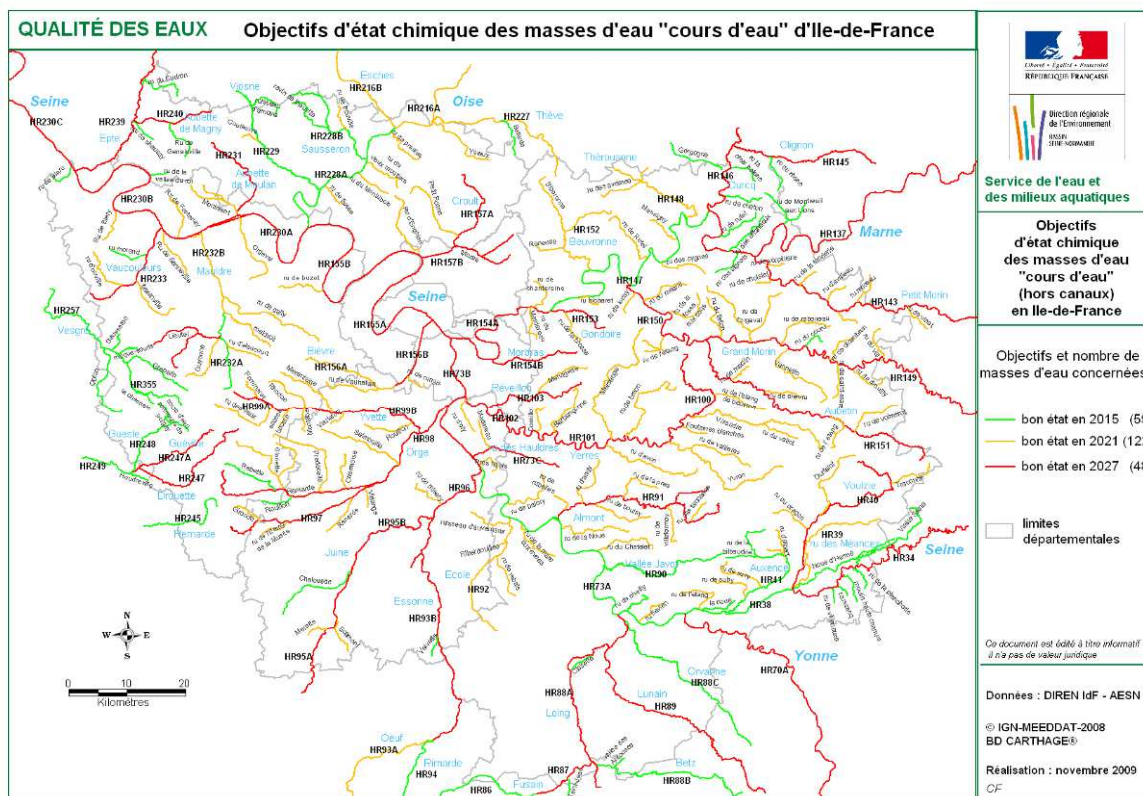
3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution



Carte 10. Objectifs d'état global des masses d'eau pour l'Île-de-France
(Source : DRIEE)



Carte 11. Objectifs d'état écologique des masses d'eau pour l'Île-de-France
(Source : DRIEE)



Carte 12. Objectifs d'état chimique des masses d'eau pour l'Île-de-France
(Source : DRIEE)

Outils mis en place pour limiter l'impact des pressions anthropiques sur les masses d'eau

L'état actuel des ressources aquatiques en Île-de-France fait apparaître des pressions anthropiques importantes qui aboutissent à une diminution de la ressource en eau et de sa qualité (pollution, eutrophisation). Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 du bassin Seine-Normandie décline plusieurs objectifs et actions à mettre en œuvre, pour la préservation voire l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le SDAGE définit les objectifs principaux qui visent à limiter la dégradation de la ressource en eau qui a pour origine les rejets domestiques, les eaux pluviales et l'activité industrielle :

- réduire la pollution des milieux par les polluants classiques ponctuels (sels nutritifs), les pollutions diffuses, les substances prioritaires (33 substances prioritaires définies par la DCE), et les contaminants microbiologiques (rejets industriels et rejets d'élevage) ;
- restaurer les milieux aquatiques et les zones humides. L'atteinte du bon état écologique nécessite de préserver les milieux aquatiques et les zones humides. Dans cette perspective, les objectifs de préservation des zones humides sont réaffirmés.

La maîtrise des eaux de ruissellement urbain constituent également un enjeu dans l'amélioration de la qualité de l'eau. Le projet de SDRIF 2013 cherche à limiter l'imperméabilisation des sols. Ces mesures devraient indirectement être favorables à l'assainissement des eaux usées, par la maîtrise des volumes acheminés vers les stations d'épuration. Dans le contexte d'évolution climatique, cet enjeu est majeur. En effet, la baisse des niveaux de la Seine telle que prévue par la prospective climatologique à l'horizon 2050 en période de sécheresse limitera ses capacités à absorber les pollutions. En parallèle, le Siaap¹⁰ alerte sur les conséquences à plus long terme de la poursuite de la croissance de population et d'emplois en Île-de-France et notamment dans sa zone centrale. En effet, l'organisation de l'assainissement et les techniques actuelles ne pourraient pas assurer un assainissement suffisant pour garantir l'objectif de bon état de la Seine.

¹⁰ « Contribution du Siaap aux travaux sur l'assainissement de l'agglomération parisienne en lien avec le Grand Paris », Siaap - direction Santé-environnement, Juillet 2011.

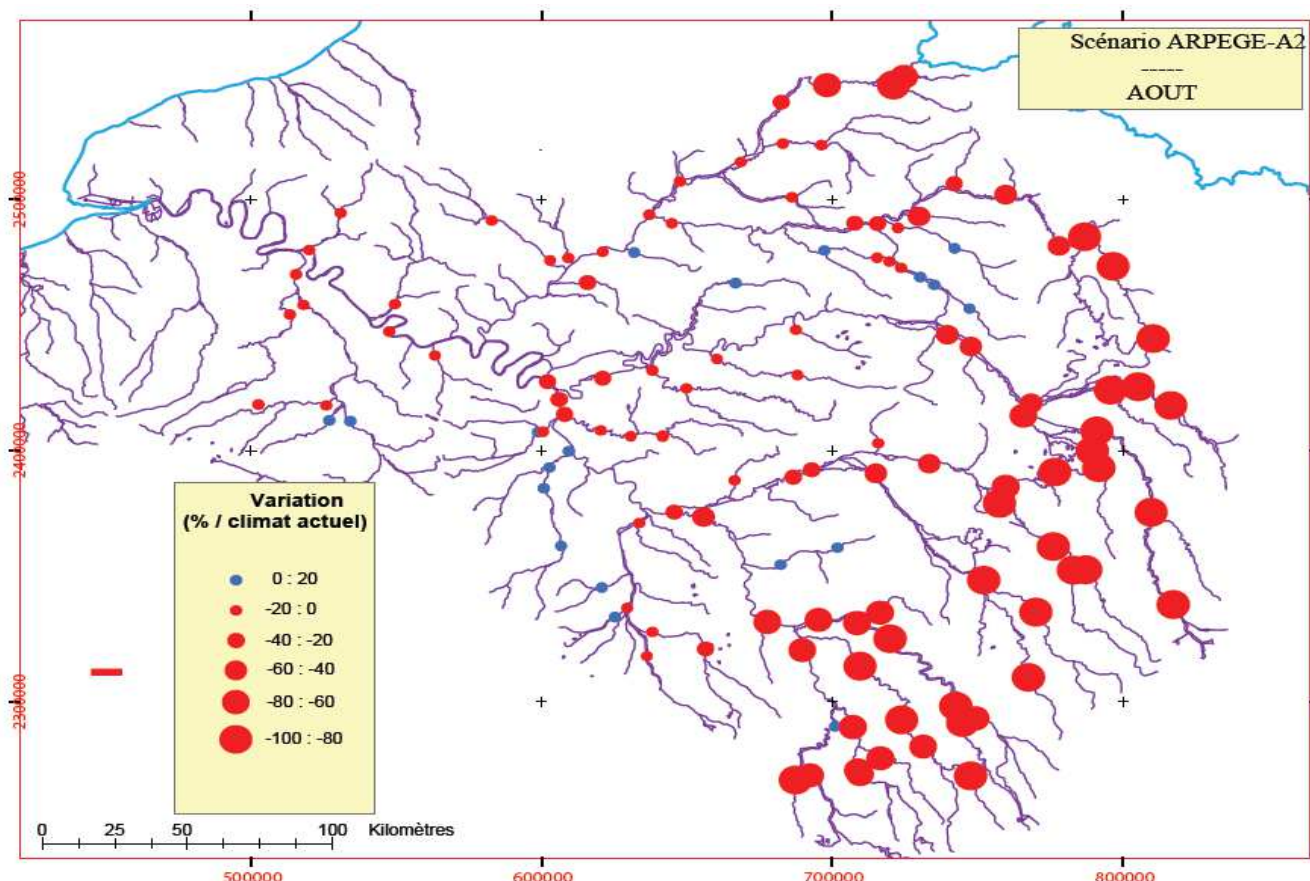
Disponibilité de la ressource en eau : impact du changement climatique

Impact sur les débits d'eau

Les projections climatiques concernant l'évolution des précipitations en Île-de-France soulignent une réduction généralisée du volume de précipitations, avec d'importants contrastes saisonniers :

- en cumul annuel, cette baisse serait d'environ 6% à l'horizon 2050 et de 12% à l'horizon 2100 ;
- les contrastes saisonniers de précipitations devraient s'intensifier, avec des périodes estivales plus sèches et des hivers plus arrosés. Cette évolution se traduirait, d'une part, par une augmentation de l'intensité et de la durée des épisodes de sécheresses, également renforcée par l'augmentation des températures et, d'autre part, par un accroissement du risque inondation en période hivernale.

L'évolution des paramètres climatiques devrait se traduire par une augmentation des besoins des différents usages en période estivale. En première ligne, les besoins en eau des végétaux pour l'évapotranspiration devraient augmenter significativement : l'évapotranspiration potentielle (ETP) devrait ainsi augmenter de 16% à l'horizon 2050 et de 23% à l'horizon 2100. L'évolution attendue des précipitations devrait se traduire à moyen et long terme par une réduction significative du débit des cours d'eau dans le bassin de la Seine, beaucoup d'entre eux étant alimentés par des nappes libres, dont le niveau devrait également diminuer. Cette réduction des débits serait sensible en moyenne annuelle, mais toucherait en réalité la période estivale (période d'étiage). Le programme REXHySS envisage un retard de un à deux mois de l'hydrogramme moyen à l'horizon 2050, ainsi qu'une réduction de 140 m³/s du débit moyen de la Seine à son exutoire (28% du débit moyen actuel). La DRIEE précise que « les résultats des modèles développés dans le cadre de ce projet sont soumis à de nombreuses incertitudes. Néanmoins, une tendance d'intensification des contrastes saisonniers du débit de la Seine semble effectivement se dégager. On s'attend donc bien à une diminution des précipitations et de l'humidité des sols en été, ainsi qu'à une diminution générale des débits et des niveaux de nappes sur le bassin (de manière nuancée à l'horizon 2050, plus prononcée en fin de siècle). En revanche, l'impact du changement climatique sur les précipitations hivernales et les régimes de crues est plus incertain. »



Carte 13. Évolution relative au débit moyen calculé au mois d'août par le modèle MODCOU sous scénario climatique MÉTÉO FRANCE à l'horizon 2100

(Source : PIREN Seine)

Impact sur la recharge en eau des nappes souterraines

Le changement climatique risque d'avoir un impact sur la recharge en eau, aussi bien des nappes souterraines que des eaux superficielles. Dans un tel contexte, cela impliquera également de se questionner sur les pratiques agricoles et les différents usages de l'eau, les besoins (quantité et temporalité) risquant très certainement d'évoluer alors même que les périodes de recharge se modifient en fonction des saisons.

La réduction des précipitations et l'augmentation de la pression sur les ressources en période estivale, devraient se traduire par une baisse significative de la recharge des ressources en eau souterraine. Le rapport REXHySS envisage ainsi une réduction de l'ordre de 25% par rapport au niveau de recharge actuel des nappes à l'horizon 2050 et de près de 30% à l'horizon 2100.

Dans un tel contexte et en l'absence de mesures de restriction des prélèvements, le niveau des nappes devrait connaître une baisse importante à court et moyen terme. Cette réduction de la disponibilité des ressources est déjà une réalité pour certaines masses d'eau (nappe de Beauce et de Champigny notamment, qui ont déjà fait l'objet d'arrêtés de restriction des prélèvements). Dans ce cadre, comme le souligne le rapport REXHySS, la baisse de la recharge des masses d'eau aurait un impact plus important que la hausse des prélèvements.

Des tensions concernant l'adduction en eau potable existent d'ores et déjà sur la nappe de Champigny qui alimente une partie de l'agglomération centrale mais également les urbanisations locales de Seine-et-Marne. Avec les évolutions du climat celles-ci devraient s'accroître, en contradiction avec les objectifs de croissance de population et d'emplois dans l'agglomération centrale ou encore avec les objectifs et capacités d'urbanisation alloués à la commune de Melun-Sénart. Cette urbanisation future par la recherche d'autres sources d'eau potable risque de nécessiter des surcoûts liés à l'adduction d'eau potable.

Dégradation possible de la qualité de la ressource

Comme le souligne en particulier le rapport GICC-Seine, le changement climatique aura aussi un impact sur la qualité des ressources en eau :

- l'augmentation de la température de l'eau et la réduction des débits ont un effet sur l'évolution physico-chimique et microbiologique des cours d'eau et favorisent par exemple l'eutrophisation, la concentration des polluants (notamment d'origine agricole), le développement de micro-organismes toxiques, etc. tout cela ayant un impact sanitaire non négligeable ;
- le changement climatique peut se traduire par une évolution de l'occupation et de l'usage des sols (modification des pratiques culturales notamment), avec un impact possible sur la qualité de l'eau :

« L'impact combiné de l'ensemble de ces changements [évolution de l'occupation des sols, des pratiques culturales, etc.] sur les cycles de l'eau, du carbone et de l'azote est particulièrement complexe dans le domaine agricole. La réponse des plantes à l'augmentation de la teneur en CO₂, en interaction avec les modifications du régime hydrique et thermique des sols, peut faire varier les cycles des éléments nutritifs dans les sols, en particulier celui de l'azote (azote minéral prélevé par les plantes, pertes par dénitrification avec libération de N₂O et N₂ dans l'atmosphère, lessivage de nitrates vers les aquifères et les cours d'eau). »

Un grand nombre d'incertitudes demeurent quant à l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. Cependant il est possible de dessiner certaines tendances qu'il est nécessaire de prendre en compte : diminution des précipitations, baisse du débit de la Seine, augmentation des pressions à certaines périodes, augmentation de la population des masses d'eau.



Les milieux aquatiques subissent de nombreuses pressions anthropiques (pollution, exploitation des nappes). Bien que certaines projections demeurent incertaines, la variable changement climatique est à prendre en compte, car elle risque notamment d'impacter la recharge des nappes souterraines avec une réduction de l'ordre de 25% par rapport au niveau de recharge actuel à l'horizon 2050, et de près de 30% à l'horizon 2100. Le changement climatique pourrait également mener à une dégradation de la qualité de la ressource (augmentation de l'eutrophisation, et perturbation des cycles nutritifs des éléments...)

Cependant, une amélioration de l'état chimique et biologique de la ressource en eau est attendue à l'horizon 2015 sous l'influence de nouveaux cadres réglementaires (DCE).

La continuité des cours d'eau et les corridors humides

Les continuités aquatiques et les corridors humides structurants de l'Île-de-France sont fragilisés. Cette situation s'explique notamment par une artificialisation importante des berges et la densité de seuils qui fractionnent les cours d'eau. Les mesures prises par les différents SDRIF successifs tendent à limiter cette artificialisation et ces ruptures dans les continuités écologiques. D'autre part, grâce à l'incitation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région, et des départements, des programmes de requalification de berges sont aujourd'hui en cours. Ces travaux coûteux prévoient le démantèlement des structures existantes et leur remplacement par des techniques végétales ou mixtes qui devraient à terme favoriser les continuités aquatiques.

3.2.4. Le paysage et le patrimoine

Le paysage d'Île-de-France est d'une grande qualité par la lisibilité qu'il donne. Il s'inscrit en effet, dans une géomorphologie tout à fait particulière au sein du bassin parisien : la cuvette parisienne, en raison de sa situation au point de confluence de la Marne avec la Seine se trouve au centre d'un amphithéâtre dominé par des reliefs d'altitudes modestes orientés selon une diagonale nord-ouest/sud-est. En limite de la grande couronne, un certain nombre de lieux-clés constituent les pointes avancées de grands paysages ouverts : la butte de la Hautil, la vallée de Viosne, la vallée de la Seine près de Conflans-Sainte-Honorine, la vallée d'Orgeval, le Mantois, le Hurepoix, le Gâtinais, le plateau de Nozay et de l'Orge, la Brie après Melun.

Ces pays partagent à des degrés divers quelques caractéristiques similaires : des plateaux de grande culture aux horizons lointains et jalonnés par l'alignement de quelques buttes témoins, de grands massifs forestiers rythmés par les allées en étoile, des coteaux anciennement viticoles ou fruitiers aujourd'hui boisés, de grandes vallées témoignant de l'activité et des communications, de petites vallées aux paysages plus compartimentés et parfois champêtres. L'action et les activités de l'homme (agriculture, urbanisme) a doté ces paysages d'une dimension patrimoniale très importante, des créations paysagères qui mettent en valeur la géographie (parcs, et châteaux, grands domaines royaux, perspectives, berges, ..) jusqu'aux silhouettes urbaines caractéristiques (velum parisien, tissus pavillonnaires à la végétation abondante, tours de la Défense...).

A grands traits, quatre grandes structures paysagères se dessinent :

- **Les vallées fluviales et leurs circonvolutions** : elles sont ponctuées par des repères naturels et/ou bâtis majeurs (Montmartre, butte Pinson, Ménilmontant, etc) s'élevant au dessus du velum général hausmannien et du tissu urbain de faubourg. Les projets qui doivent s'y insérer doivent éviter la fermeture des horizons que ce soit ceux de la cuvette parisienne ou des boucles de la Seine.
- **Les coteaux** : ils s'imposent par leurs versants à dominante boisée et présentent des effets de seuils parfois matérialisés par des aménagements (sortie du tunnel de Saint-Cloud ou entrée de la porte de Gentilly par exemple). Ils favorisent la perception des contrastes entre Paris et sa première couronne et la seconde couronne qui est elle marquée par des formes urbaines plus mixtes (nappes pavillonnaires, grands ensembles, centre bourg...) à proximité de massifs forestiers.
- **Les rebords des plateaux** : ils sont en surplomb et offrent des vues plongeantes sur les plaines alluviales et sur les plateaux qui leur font faces. Ces limites de plateaux forment des fronts (front de Marly et du Gâtinais, coteaux du Hurepoix, butte de Romainville et Vaujours, buttes du Parisien, etc.) marqués par des points de vue de première importance.
- Enfin, **le paysage de plaines** : souvent oubliés, les paysages de plaine (busage des cours d'eau, occultation des petites vallées, effacement de la trame foncière) méritent une attention particulière (tracés historiques, formes rurales, ensembles urbains homogènes, lisières...), tout particulièrement sur des secteurs appelés à de profondes transformations. Les plaines bénéficient d'espaces ouverts et de respiration (fleuves, champs cultivés, stades, infrastructures de transports, parcs). Ces éléments sont des vecteurs de découverte. Ils structurent les territoires et participent à leur identité.

La pression urbaine et démographique attendue en Île-de-France est susceptible d'impacter fortement le paysage francilien. Ce dernier est composé de structures multiples : objets architecturaux et paysagers (patrimoine bâti historique ou vernaculaire, jardins, édifices urbains, etc.), ensembles bâtis urbains ou ruraux homogènes représentatifs d'une époque ou d'une économie (grands fermes à cour carrée, villages-rue, ensembles industriels, cités-jardins, etc.), paysages patrimoniaux naturels ou historiques, pittoresques ou artistiques, grands paysages...

Ce patrimoine représente un enjeu majeur identitaire pour l'Île-de-France. Il est un marqueur vivant de l'histoire régionale, de l'organisation de l'espace. Il est également un facteur de bien-être, de qualité du cadre de vie

3.2.5. Sols et pédologie

Des besoins en matériaux croissant

La construction

La construction francilienne est aujourd'hui en premier lieu permise par les ressources du sol et tout particulièrement les granulats (sables et graviers alluvionnaires, calcaires, sablons, chailles) qui entrent dans la composition des bétons hydrauliques largement utilisés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Si l'Île-de-France possède une grande richesse géologique et des gisements de granulats, ces derniers ont cependant été déjà largement exploités et ne produisent aux côtés des activités de recyclage qu'entre 15 et 18 millions de tonnes par an depuis 2000. Cette production est insuffisante pour une des premières régions consommatrices en France puisque 28 à 33 tonnes y sont chaque année nécessaires pour satisfaire les besoins liés à l'activité de BTP. 45% des granulats consommés en IDF sont importés. Cette dépendance à l'égard des matériaux et des transports associés est génératrice de fortes émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif régional en la matière est de ne pas accentuer cette dépendance alors que dans le même temps pour réaliser les divers projets de construction de bureaux, de logements ou encore du métro Grand Paris Express, l'augmentation de la consommation en granulats est estimée à 20%. Une hausse des importations reste ainsi très fortement envisageable et risque de se coupler à une sollicitation plus forte encore des ressources franciliennes en granulats naturels. Cette perspective est cependant délicate puisqu'elle impliquerait un épuisement plus rapide encore de cette ressource non renouvelable. Cette évolution pourrait toutefois être contrée par les objectifs franciliens de préservation des ressources les plus stratégiques et de diversification des matériaux de construction via notamment l'utilisation de bois d'œuvre, de matériaux issus du recyclage, etc.

Les industries

L'Île-de-France bénéficie d'importantes ressources en minéraux et matériaux industriels (gypse, calcaires, argiles kaoliniques, silice ultra-pure, marnes et argiles à ciment, calcaires industriels) dont sont fortement consommatrices de nombreuses branches industrielles : industrie du ciment, du plâtre, de la céramique, chimie, verrerie, fonderie, électrometallurgie du silicium,... Certaines sont particulièrement abondantes puisque 70% des réserves de gypse actuellement connues en France se situent par exemple dans le sous-sol francilien qui présente par ailleurs les plus importants gisements de sables siliceux français.

Les filières économiques en lien avec ces ressources sont de niveau régional, voire national. Leur exploitation devrait se poursuivre dans les années à venir d'autant qu'en 2010 36 exploitations et 3 096 hectares de surface étaient autorisés (données UNICEM, IAU IdF).

Cette activité d'extraction génère de multiples impacts sur l'environnement (rejets de matière en suspension, perturbation de l'écoulement des nappes, modification des paysages, perturbation des milieux, émission de bruits, etc.) réglementés par la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). D'importantes avancées ont par ailleurs été portées par la profession qui, aujourd'hui consciente des impacts, s'efforce de réduire les nuisances lors de l'exploitation grâce par exemple au phasage de celle-ci, mais également de travailler au réaménagement de carrières à travers notamment la création d'espaces favorables à la biodiversité.

Sols

La consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers correspond à l'artificialisation de sols sous l'effet de la croissance urbaine, et du développement de toutes les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la ville. L'imperméabilisation qui en résulte constitue une atteinte forte à la qualité des sols.

Ainsi, au cours de la période 1999 - 2008, l'inventaire régional de l'occupation du sol réalisé par l'IAU¹¹ fait ressortir le constat suivant :

- Les espaces à faible coefficient d'imperméabilisation (espaces verts naturels, terres agricoles, parcs et jardins et terrains vacants urbains et ruraux, infrastructures de transports ferrés) ont vu leur surface diminuer de près de 8 000 ha.

¹¹ www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_799/Memento_Web_02.pdf

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

- Les espaces à coefficient d'imperméabilisation moyen (terrains de sport, habitat individuel, équipements de superstructures, habitat collectif peu dense, carrières, décharges, cimetières) ont vu leur surface augmenter de près de 11 000 ha.
- Les espaces à fort coefficient d'imperméabilisation (habitat collectif dense, commerces et bureaux, industries, infrastructures routières et aéroportuaires) se sont accrus de près de 5 000 ha.

3.2.6. Climat et énergie

Le réchauffement climatique à l'horizon 2050

Le réchauffement climatique pourrait comme ailleurs en France avoir de nombreuses conséquences sur l'espace francilien. La traduction la plus spectaculaire risque de se trouver dans l'augmentation de la fréquence et de l'amplitude des phénomènes climatiques extrêmes. Sécheresses, canicules, inondations, tempêtes, pourraient ainsi dans la continuité de la tempête de décembre 1999 ou encore des canicules de 2003 et 2005 toucher la région de manière exceptionnelle par rapport aux décennies passées.

Des travaux de prospective climatologique menés par Météo France ou encore le groupe de recherche GICC (Gestion et Impacts du Changement Climatique) sur le bassin de la Seine et l'Oise permettent d'éclairer les évolutions attendues en Île-de-France. Leurs résultats prévoient une hausse significative de la vulnérabilité à la chaleur qui concrètement se traduira par la hausse du nombre de jours chauds et, dès la seconde moitié du 21^{ème} siècle, d'épisodes caniculaires, accompagnés d'une baisse significative de la vulnérabilité aux épisodes de froid. La vulnérabilité aux sécheresses devrait d'autre part s'accroître avec des épisodes plus fréquents et des ressources aquatiques en déclin marquées par des étiages plus prononcés. Les nappes souterraines devraient d'ici l'horizon 2050 voir leurs recharges décliner de 25% ce qui abaisserait en conséquence les niveaux piézométriques et réduirait de 30% les débits d'étiage des rivières. Malgré ces profonds changements les épisodes de crues ne devraient toutefois pas connaître d'évolutions significatives.

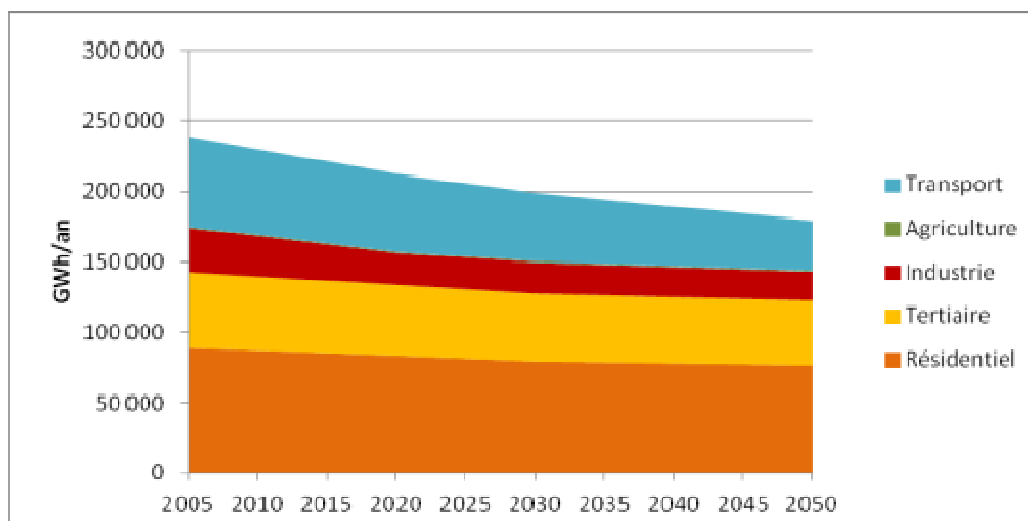
De très nombreux domaines sont susceptibles d'être impactés par ces perturbations. La montée des températures devrait ainsi apporter son lot de changements dans la conception des bâtiments, dans la résistance des structures et réseaux de transport, dans les activités économiques de manière générale ou bien évidemment dans la répartition de la faune, de la flore et des essences forestières. D'importants bouleversements ont déjà été constatés dans l'aire de répartition des espèces qui de manière générale ont effectué une remontée d'environ 200 km vers le nord avec par exemple pour conséquence la raréfaction dans la région de la Mésange boréale alors que certaines essences comme le hêtre ou le chêne pédonculé tendent à dépérir. Les conséquences sur la ressource en eau devraient quant à elles obliger à d'importants changements, dans la gestion de l'eau bien évidemment, mais également dans les pratiques agricoles très dépendantes de l'irrigation.

Certains impacts déjà connus en Île-de-France devraient également s'en trouver aggravés. Si les deux ne sont en apparence pas étroitement liés, les îlots de chaleur urbains et le changement climatique par exemple ont l'un sur l'autre des effets qui aggravent leurs impacts respectifs. Par la montée des températures les îlots de chaleur n'en seront que plus intenses, alors que les dynamiques à l'origine de ces derniers et les conséquences qu'ils entraînent, consommations d'énergie et pollutions en tête, sont reconnues comme des facteurs de changement climatique.

Evolution tendancielle des consommations énergétiques en Île-de-France

Depuis 2005, la consommation d'énergie en Île-de-France a pris un virage important avec la réduction des corrélations existantes entre croissance du territoire et croissance des consommations énergétiques. En effet malgré une croissance de la population sur le territoire, une baisse de la consommation énergétique a été amorcée. Les résultats du scénario tendanciel élaboré par le SRCAE de l'Île-de-France permettent de mettre en avant quelques grandes tendances. Ainsi à l'horizon 2030 les consommations énergétiques pourraient diminuer tendanciellement de 11%, soit une diminution des consommations annuelles de 26 000 GWh/an. Cette réduction des consommations énergétiques serait menée de manière assez équilibrée en valeur absolue entre les secteurs du bâtiment (- 9 400 GWh/an), de l'industrie (- 8 800 GWh/an) et du transport (- 8 100 GWh/an). La poursuite de ces efforts permettrait une réduction de 25% des consommations énergétiques à l'horizon 2050.

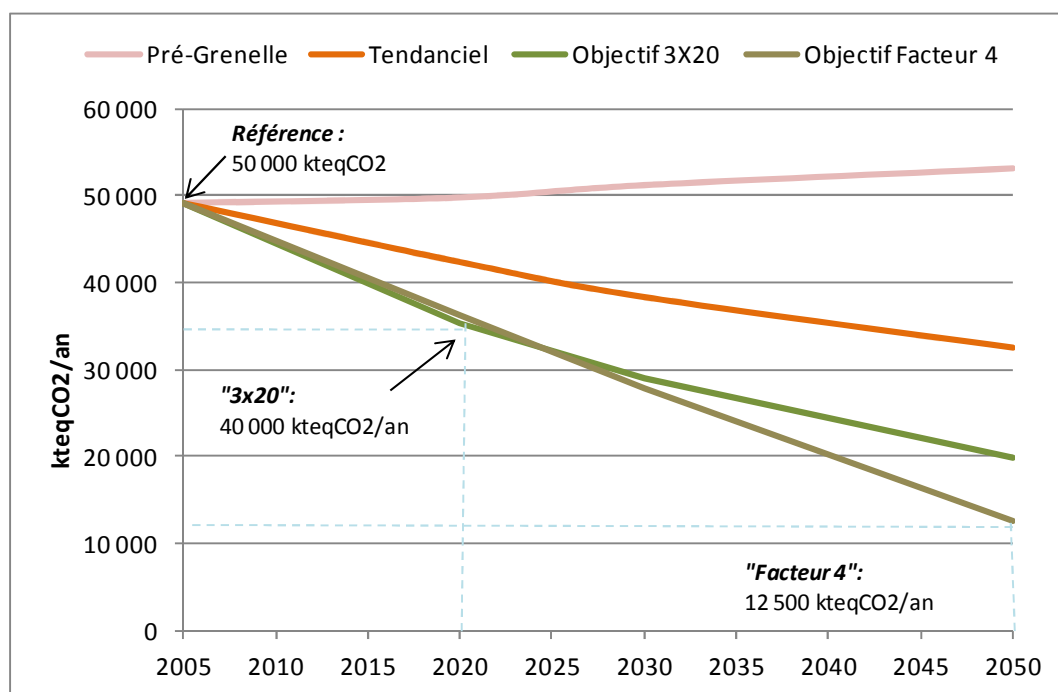
En parallèle, grâce notamment à la réduction progressive de l'utilisation du fioul lourd et du charbon dans les logements et l'électrification prévue du parc de véhicules, les émissions de gaz à effet de serre pourraient être réduites de 16% à l'horizon 2020. En effet, la baisse de 11% des consommations énergétiques fait automatiquement baisser les émissions d'autant et les substitutions énergétiques permettent quant à elles de les diminuer de 5% supplémentaires.



Graphique 3. Evolution tendancielle des consommations énergétiques par secteur
(Source : SRCAE Île-de-France V1)

Evolution tendancielle des émissions de GES sur le territoire francilien

Si les efforts entrepris étaient reconduits, et que les obligations réglementaires étaient totalement appliquées, les consommations énergétiques pourraient diminuer de 11% d'ici 2020 et les émissions de gaz à effet de serre réduites d'un tiers à l'horizon 2050 (36%). Ainsi, la dynamique aujourd'hui enclenchée permettrait d'assurer la moitié de l'effort nécessaire à l'atteinte des objectifs.



Graphique 4. Scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre
(Source : SRCAE Île-de-France V1)

On peut donc considérer qu'une dynamique positive est déjà amorcée sur le territoire régional, mais que cet effort doit être désormais accentué afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés. Pour cela trois éléments sont mis en œuvre dans le SRCAE :

- ➔ Poursuivre les efforts actuels qui permettront à la dynamique tendancielle de se confirmer, et ainsi atteindre la moitié des objectifs du « 3x20 » à l'horizon 2020 ;

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

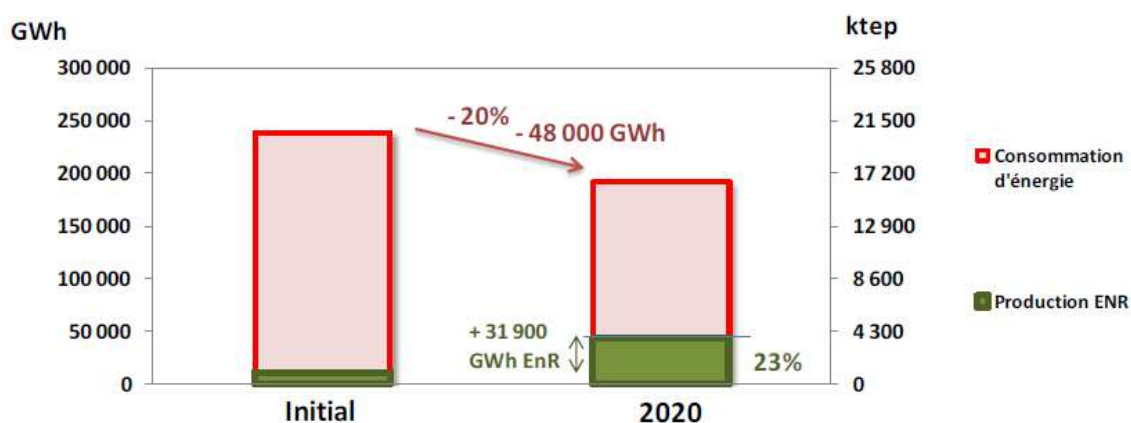
- ➔ un premier renforcement des efforts jusqu'en 2020, afin d'atteindre une réduction de 20% des consommations énergétique, et s'inscrire dans une trajectoire permettant d'atteindre la moitié des objectifs du Facteur 4 à l'horizon 2020 ;
- ➔ un second renforcement après 2020 afin d'atteindre l'objectif ambitieux du Facteur 4 à l'horizon 2050.

Potentiel de production d'énergies renouvelables et de récupération du territoire francilien

Objectifs nationaux et régionaux

L'objectif national d'amélioration d'efficacité énergétique de 20 % à l'horizon 2020 correspond à une réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à la consommation qui serait obtenue en 2020 sans les mesures nouvelles du Grenelle de l'environnement.

En considérant que la consommation énergétique finale en 2020 sans l'application des mesures Grenelle sera en Île-de-France très voisine de celle de 2005, cet objectif correspondrait à une réduction de 20 % de la consommation énergétique 2005 soit une consommation d'énergie finale en 2020 de 190 000 GWh/an. Sur cette base, l'objectif national de 23% des énergies renouvelables équivaldrait à atteindre un productible renouvelable de 43 700 GWh/an, soit une production supplémentaire de 32 500 GWh/an par rapport à la production actuelle soit une multiplication par 3,7 de la production actuelle.



Graphique 5. Ordre de grandeur d'une déclinaison en Île-de-France des objectifs nationaux du Grenelle
(Source : SRCAE V1)

Dans ce cadre, différents projets ont été lancés sur le territoire pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de la région. Le tableau 3 dresse de manière non exhaustive un état des lieux de ces projets.

Tableau 3. Projets de développement d'énergies renouvelables identifiés
(Source : ADEME)

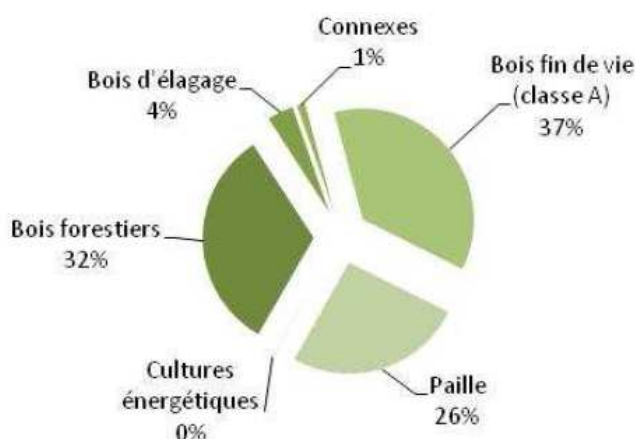
	Horizon de réalisation	Projets et puissance associée si elle est connue
Géothermie	2017	8 créations de doublets et 6 rénovations de doublets en triplets
	2012	Une dizaine de projets PAC sur nappes et sur sondes
Biomasse pour réseaux de chaleur		7 projets, pour un total supérieur à 166 MW
Biomasse industrielle		2 projets, pour une puissance totale de 8,5 MW
Solaire thermique	2012	1.000 m ² d'installations
Chaleur fatale (appel à projets ADEME)	2012	Une vingtaine d'opérations de récupération de chaleur sur eau grise
	2013	Data center Val d'Europe: 2,6 MW de chaleur récupérables sur 2011-2013 et 7,8 MW sur 2013-2035

Energies renouvelables et potentiel francilien

L'Île-de-France recèle un important potentiel en matière de production d'énergie renouvelable notamment, éolienne, géothermique, et de récupération comme les chaleurs fatales et la biomasse :

la récupération des énergies fatales. Il n'existe pas, à ce jour, d'études recensant précisément les potentiels d'énergies fatales récupérables sur le territoire francilien. Néanmoins elle constitue un potentiel inexploité. La récupération d'énergie fatales peut se faire par plusieurs biais : combustion des déchets produits dans les UIOM, la chaleur thermique produite dans les centrales électriques, récupération des volumes d'air chauds produits dans les data center, récupération de la chaleur des eaux usées ;

la biomasse. D'après une étude produite par le cabinet Inddigo, la ressource globale régionale en biomasse énergie s'élève, à horizon 2015-2020 à environ 860 kT/an, soit environ 266 ktep/an (ou 3 100 GWh/an). La répartition par origine de cette biomasse énergie est résumée dans le graphique ci-dessous :



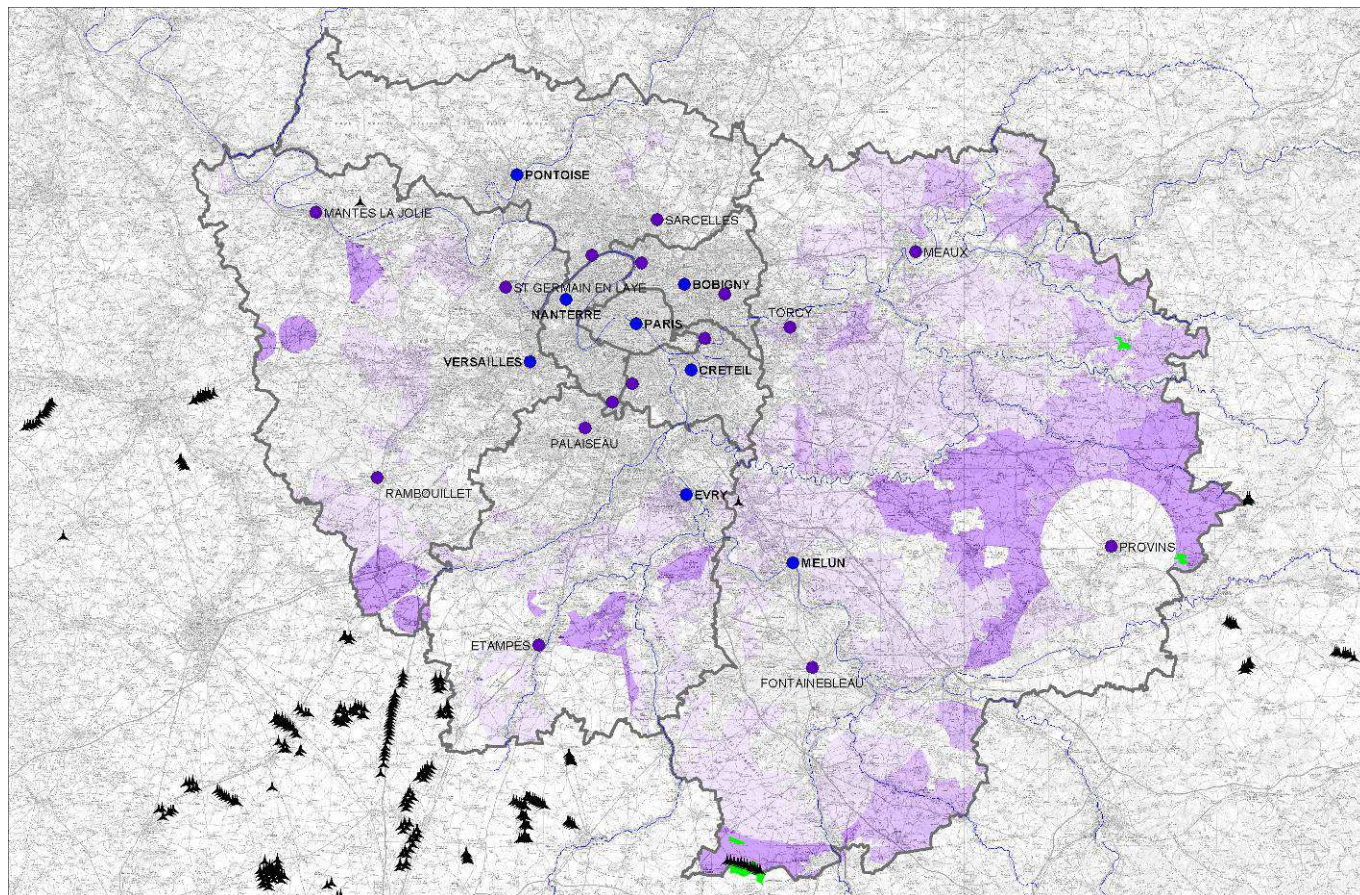
Graphique 6. Répartition par origine de la biomasse énergie en Île-de-France
(Source : SRCAE de la Région Île-de-France)

Encore sous exploitée en Île-de-France la biomasse constitue une ressource énergétique alternative potentielle.

la géothermie. Le potentiel théorique est particulièrement élevé puisqu'il représente une substitution de 1 600 ktep/an ce qui correspond à l'alimentation de plus de 1 600 000 équivalents logements par des systèmes de pompes à chaleur. Ainsi, même les bâtiments qui ne sont pas raccordables à des réseaux de chaleur peuvent bénéficier d'une chaleur géothermale. En prenant en compte les communes disposant déjà d'un réseau de chaleur géothermique et pouvant faire l'objet d'une extension au regard du potentiel évalué, les communes disposant d'un réseau de chaleur n'utilisant pas jusqu'alors la géothermie mais dont les caractéristiques techniques permettent d'envisager une géothermisation, et les communes disposant d'un potentiel suffisant pour envisager le développement d'un réseau de géothermie il serait possible d'alimenter en énergie l'équivalent de 250 000 équivalents logements sur la base des consommations unitaires actuelles ;

l'éolien. Le Schéma Régional Eolien (SRE) se focalise sur le grand éolien en interaction forte avec le paysage. Il définit la contribution de l'Île-de-France à l'atteinte de l'objectif national de 19 000 MW de puissance éolienne terrestre à mettre en œuvre sur le territoire d'ici 2020. A l'horizon 2020, le potentiel éolien est compris entre 100 et 180 éoliennes d'une puissance unitaire de 2 à 3 MW soit de 200 à 540 MW installés. Considérant un facteur de charge de 25 % (2 200 heures par an) la production pourrait se situer dans une fourchette de 440 à 1 188 GWh/an. A l'horizon 2050, l'hypothèse haute serait de 230 à 410 éoliennes soit une production envisagée (facteur de charge de 25 %) comprise entre 1 000 et 2 700 GWh/an. L'estimation de ces potentiels n'inclut pas le développement des petits et moyens éoliens, développement qui pourrait accroître les puissances installées.

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution



Légende :

- (violet foncé) : implantation possible sous réserve d'études locales,
- (violet moyen) : implantation possible sous réserve de la prise en compte des enjeux du secteur,
- (violet clair) : zones de contraintes fortes,
- (blanc) : au moins une contrainte absolue, défavorables à l'implantation d'éoliennes
- ▲ : éoliennes installées
- (vert) : zones de développement de l'éolien autorisées (ZDE)

Carte 14. Cartographie des zones franciliennes favorables à l'implantation d'éoliennes

(Source : SRCAE, 2012)

Cette carte prend en compte les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne. Elle a été réalisée en prenant en compte plusieurs éléments : le potentiel éolien, la sensibilité paysagère, patrimoniale et environnementale des zones, les contraintes et les servitudes techniques, les orientations régionales.

Les zones les plus favorables à l'implantation d'éoliennes se situent en grande partie en Seine-et-Marne.

3.2.7. Une population qui vieillit

L'étude menée en 2006 par l'Insee sur les projections régionales de population prévoit pour l'Île-de-France une augmentation comparativement modérée de sa population - de l'ordre de 9,2% entre 2005 et 2030 selon le scénario central.

À l'horizon 2030 la population francilienne compterait 12,78 millions d'habitants.

Sur la période 2006–2030, la population francilienne progresserait donc de 1,25 million d'habitants en supposant que les tendances observées entre 1990 et 2006 se maintiennent.

Le poids démographique de la région Île-de-France resterait stable (18,7 %).

Sur les 1,25 million d'habitants supplémentaires que compterait l'Île-de-France en 2030 :

- o 930 000 habitants auraient 60 ans et plus (soit les trois quarts dans le scénario central),
- o 180 000 habitants auraient moins de 20 ans,
- o 140 000 habitants auraient entre 20 et 59 ans.

Entre 2006 et 2030, des échanges migratoires déficitaires avec les autres régions de l'hexagone : -85 000 personnes/an.

- o vers l'Île-de-France : +113 000 personnes.
- o vers la province : -198 000 Franciliens.

Entre 2006 et 2030, un solde net positif des migrations internationales pour l'Île-de-France : +37 000 personnes/an

- o immigration : 70 000 personnes/an.
- o émigration : 33 000 Franciliens/an.

Les territoires connaîtront de fortes disparités. L'augmentation du nombre de personnes âgées sera plus marquée dans les départements de grande couronne. Les projections démographiques annoncent ainsi que la région accueillera 440 000 personnes âgées de 75 ans ou plus supplémentaires en 2030, dont 272 000 en Grande Couronne, 126 000 dans les départements de Petite Couronne, et 41 000 à Paris.

Qualité de l'air

Le plan de protection de l'atmosphère actuellement en cours de finalisation prévoit dans ses scénarios une baisse des pollutions de fond et de proximité relatives au NO₂ et aux particules de 10 microns, et ce notamment à Paris et dans le reste de l'agglomération centrale. Les objectifs poursuivis à l'échelle régionale de densification de l'agglomération bénéficieront de ces évolutions favorables auxquelles ils devraient par ailleurs contribuer par le biais du développement des transports collectifs. Nonobstant ces notes positives il convient toutefois de souligner que certaines poches de pollution devraient encore persister à l'horizon 2020. Malgré certaines limites, les projections attendues en matière d'amélioration de la qualité de l'eau (voir point 2) pourraient bénéficier à la population.

Ambiance sonore

L'augmentation globale des déplacements associée au développement de la région et à sa croissance démographique risque d'augmenter les niveaux de bruit dus aux infrastructures de transport.

Malgré ces mesures, l'évolution de la gêne causée par le bruit dans le futur reste difficile à évaluer notamment parce qu'elle prend en compte le ressenti des habitants difficilement objectivable et quantifiable.

L'impact du changement climatique sur la santé humaine

Le changement climatique peut avoir des conséquences directes sur la santé humaine. Ainsi, la canicule de 2003 a pu mettre en évidence des impacts comme la déshydratation, l'hyperthermie, l'augmentation des décès etc. L'impact des fortes chaleurs sur les populations n'est toutefois pas homogène : la surmortalité engendrée par les épisodes caniculaires se concentre en

3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

grande majorité dans les plus grandes agglomérations en raison du phénomène d'îlot de chaleur urbain¹² qui est un facteur aggravant sur les populations les plus vulnérables.

En outre, en tentant de pallier le manque d'isolation estivale par le développement de la climatisation les mesures d'adaptation risquent par le rejet de l'air chaud à l'extérieur d'accentuer le phénomène d'îlot de chaleur quand bien même elles essaieraient de le limiter.

Le changement climatique peut également avoir des conséquences indirectes sur la santé humaine, comme le renforcement de certaines pathologies respiratoires ainsi que l'augmentation de la vulnérabilité des populations aux allergies. Ainsi, près d'un français sur six est aujourd'hui touché par les maladies allergiques liées aux pollens : rhinite saisonnière (le classique « rhume des foins »), conjonctivite, toux sèche et/ou gêne respiratoire, voire de crise d'asthme¹³. L'Île-de-France est particulièrement concernée par cette problématique, les citadins étant paradoxalement plus concernés par les maladies allergiques que les ruraux. Tous les arbres n'ont pas le même potentiel allergisant, la prise en compte de ce potentiel lors des plantations en zone urbaine est aujourd'hui nécessaire. Par ailleurs, le changement climatique pourrait d'ores et déjà avoir un impact sur la durée de pollinisation. A Vienne, par exemple, une étude menée depuis 1976 sur le lien entre le réchauffement et la date de pollinisation du bouleau a mis en exergue une avancée de deux à trois semaines de la date de pollinisation au cours de la seule décennie 1990.

Avec changement climatique, des hivers plus doux et des étés plus chauds pourraient s'accompagner de saisons polliniques plus longues et plus précoces. Il est possible également que les quantités mêmes de pollens émises augmentent à cause de l'augmentation du CO₂ et de la hausse des températures. L'ambrosie, par exemple, qui est une plante fortement allergisante, pourrait produire le double de pollen qu'elle ne produit aujourd'hui d'ici la fin du siècle. Le changement climatique pourrait également modifier la répartition spatiale de certaines espèces végétales et introduire en Île-de-France des pollens qui ne sont pas présents aujourd'hui¹⁴. A noter par ailleurs, qu'il existe un lien probable entre les pics de pollutions, tels que l'ozone, le dioxyde d'azote et les allergies. En effet ceux-ci ont pour conséquence des irritations des muqueuses respiratoires et oculaires, ce qui peut accroître la sensibilité aux pollens

Les nombreux rapports nationaux et européens s'intéressant aux risques sanitaires potentiels du changement climatique s'accordent sur trois principaux types d'impacts. La fréquence et l'intensité des événements climatiques devraient dans un premier temps s'intensifier avec toutes les conséquences que ces changements peuvent avoir pour la population. Les modifications progressives des écosystèmes consécutives aux pollutions de l'air et de l'eau sont d'autre part susceptibles de modifier des expositions existantes, voire d'entraîner de nouvelles expositions : rayons ultra-violet et renforcement des effets des polluants chimiques en période de forte chaleur. L'émergence et le retour de maladies infectieuses comme la légionellose, le chikungunya ou la dengue, sont pour finir prévisibles, d'autant que l'Île-de-France est en la matière particulièrement vulnérable par le caractère cosmopolite de sa population et les plateformes aéroportuaires qu'elle possède.



Le changement climatique et ses conséquences pondèrent les évolutions positives attendues pour l'ensemble des facteurs ayant une incidence sur la santé humaine (pollution des masses d'eau, émission des GES...). Ainsi, le changement climatique tend à augmenter la vulnérabilité des populations face à ces facteurs, ainsi que la possibilité d'occurrence et l'intensité d'événements climatiques extrêmes.

¹² Certaines zones urbaines denses présentent des températures diurnes et nocturnes nettement plus élevées que dans les zones rurales voisines qui ne permettent pas aux personnes les plus vulnérables de récupérer pendant la nuit.

¹³ ONERC, 2007, *Changements climatiques et risques sanitaires en France. Rapport au Premier Ministre et au Parlement*

¹⁴ ONERC, 2007, *Changements climatiques et risques sanitaires en France. Rapport au Premier Ministre et au Parlement*

4. Impact du projet de schéma

Le tableau de synthèse ci-après résume les incidences du SRCE sur les différentes composantes environnementales analysées (*il est à noter que la qualité de l'air est incluse dans la santé humaine*).

Pour plus de détails, il convient de se reporter à la partie correspondante à chaque composante environnementale.

Légende du tableau de synthèse

-  Incidence directement positive
-  Incidence indirectement positive
-  Incidence pouvant éventuellement être positive à plus long terme
-  Point d'attention

4. Impact du projet de schéma

Evaluation des incidences du SRCE sur les différentes composantes environnementales									
Thématiques du Plan d'Action	Action	Biodiversité	Paysage et patrimoine	Eau	Sols et pédologie	Climat Energie	Santé humaine	Population	Ambiance sonore
INFORMATION ET FORMATION	Création de guides et cahiers techniques								
	Formation								
	Information du public								
	Veille, coordination et mise à disposition des informations								
	Action recherche								
CONNAISSANCE	Actions "mise à jour des connaissances" nécessaires au SRCE								
	Actions "indicateurs de la continuité écologique"								
	Actions "recherche"								
DOCUMENTS D'URBANISME	Action gouvernance								
	Action diagnostic								
	Action document graphique								
	Action échelle								
	Action règlement								
	Action milieu boisé								
	Action paysage								
GESTION	Action clôtures								
	Action contractuelle								
	Action gestion différenciée								
	Action habitats forestiers								
	Action lisières								
	Actions berges								
ACTIONS EN MILIEU AGRICOLE	Actions sur certaines zones à fort intérêt écologique en Ile-de-France								
	Action maintien et préservation								
	Action tête de bassin								
	Action foncier								
	Action gestion agricole								
	Action recherche								
ACTIONS EN MILIEU FORESTIER	Action suivi des actions engagées								
	Action réservoir de biodiversité								
	Action petit patrimoine boisé								
	Action ripisylve et boisements humides								
	Action lisières								
	Actions milieux remarquables intra-forestiers								
	Action peuplement forestier								
ACTIONS EN MILIEU URBAIN	Action gestion								
	Action berges								
	Action renaturation								
	Action espaces verts								
	Action cycle de l'eau								
ACTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES CORRIDORS HUMIDES	Action aménagement urbain								
	Action déclassement								
	Action grands migrateurs								
	Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, des berges et des milieux annexes								
	Action têtes de bassin								
ACTIONS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES LINEAIRES	Action zones humides								
	Requalifier les infrastructures existantes								
	Intégrer la continuité écologique dans les nouveaux axes de déplacement ou requalifier les axes existants avec une vocation écologique et paysagère								

4.1. Impacts du SRCE sur la biodiversité

La faune et la flore sont les principales thématiques environnementales sur lesquelles le SRCE a naturellement une incidence, de par sa nature même en faveur de la biodiversité.

Les impacts du SRCE sur la biodiversité sont logiquement positifs, l'ensemble des orientations du SRCE visant à améliorer directement ou indirectement la biodiversité francilienne.

Les grands objectifs du SRCE	Les incidences sur la biodiversité
Les corridors à préserver ou restaurer	- La préservation des corridors fonctionnels et la restauration des corridors à fonctionnalité réduite auront incidence positive. - Le seul risque identifié est celui lié au décroisement de certains cours d'eau, dans lesquels des espèces indigènes, jusqu'alors protégées par des seuils infranchissables, se trouveraient en contact avec des espèces concurrentes (par exemple écrevisses à pied blanc versus écrevisses américaines dans la vallée de l'Epte) Dans ce cas, l'évitement devra être recherché par des compléments d'étude au cas par cas.
Les éléments fragmentant à traiter prioritairement	- Les éléments fragmentant à traiter prioritairement concernent en particulier les milieux boisés et les milieux aquatiques. Les différentes actions de restauration de points de passage auront une incidence très positive sur la dispersion des espèces et le brassage génétique. Les incidences sont donc très positives pour la biodiversité francilienne.
Les éléments à préserver	- La préservation des réservoirs de biodiversité et des milieux humides impacte positivement la biodiversité.
Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques	- Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques sont les secteurs de concentration de mares et de mouillères, les mosaïques agricoles, les lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha. - La biodiversité est renforcée par l'identification de ces éléments, à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs, les lisières agricoles favorisent la circulation des espèces entre les réservoirs de biodiversité.

Dans la carte de la trame verte et bleue de Paris et la petite couronne, l'identification de secteurs et de liaisons reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain, est une démarche favorable à la biodiversité.

4.1.1. Connaître et préserver la fonctionnalité des continuités écologiques

La trame verte et bleue a « pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural » (art. L371-1 du code de l'environnement). Le SRCE, devant prendre en compte les objectifs nationaux des trames verte et bleue, vise ainsi à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement, c'est pourquoi dans sa mise en œuvre il cherche en premier lieu à améliorer la fonctionnalité et les continuités écologiques.

Ainsi, un grand nombre d'actions cible explicitement la restauration et la préservation des corridors (indiqués dans la partie « Objectifs 4.1.1 Les corridors à préserver ou restaurer » du Tome II du SRCE) dans un souci d'améliorer la fonctionnalité des milieux et des continuités écologiques. Cela a un impact directement positif sur la biodiversité francilienne puisque, à terme, celle-ci devrait se voir renforcée.

Concernant les espèces invasives, la remise en bon état des continuités pourrait être favorable de la propagation de certaines d'entre elles, animales ou végétales, et, en cela, entraîner des conséquences dommageables pour l'environnement.

4. Impact du projet de schéma

Sur cette question, une grande humilité s'impose. Faute de connaissance et de retour d'expérience, il est très difficile d'apprécier ce risque. Toutefois, la diffusion des espèces invasives telle qu'elle est observée aujourd'hui, ne semble pas être corrélée au niveau de la fonctionnalité des continuités écologiques, le plus souvent dégradées, mais au contraire, à l'intensité des actions anthropiques (transport de terre contenant des graines indésirables, introduction d'espèces animales volontaire, etc.)

Le seul risque identifié est celui lié au décloisonnement de certains cours d'eau, dans lesquels des espèces indigènes, jusqu'alors protégées par des seuils infranchissables, se trouveraient en contact avec des espèces concurrentes (par exemple écrevisses à pied blanc versus écrevisses américaines dans la vallée de l'Epte).

Atténuer le fractionnement des milieux

Atténuer la fragmentation de l'espace dans un souci de préserver et de renforcer les continuités écologiques est l'une des principales actions du SRCE en faveur de la biodiversité.

Les actions à mettre en œuvre, identifiées en fonction des milieux et habitats (milieux aquatiques et corridors humides, milieu agricole, milieu forestier, milieu urbain) visent en premier lieu à restaurer les connectivités fonctionnelles intra ou inter-espaces.

Ces actions se retrouvent dans plusieurs thématiques, en faveur des milieux agricoles, des milieux forestiers, etc. Elles visent à favoriser la diversité biologique en réduisant le fractionnement des milieux et en développant les interconnexions entre les habitats, avec une attention particulière sur les lisières (notamment les lisières forestières en contact avec les zones urbanisées et les zones agricoles). Certaines de ces interventions doivent être réalisées à court terme, afin d'être bénéfique à plus long terme pour la diversité biologique francilienne.

Les actions devant assurer une gestion écologique adaptée afin de garantir la fonctionnalité écologique de toutes les composantes de la trame verte et bleue ont également, dans leur ensemble, un impact directement positif sur la biodiversité.

Préserver et restaurer les continuités aquatiques et humides

Une thématique du plan d'action du SRCE, en cohérence avec le SDAGE, pointe spécifiquement l'intérêt de préserver et de restaurer les continuités aquatiques et alluviales, dans un souci de favoriser la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides.

La thématique 4.3.8 « Actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides » développe plusieurs actions, que l'on peut résumer en 4 actions structurantes :

- conforter le rôle primordial des vallées en tant que corridors multifonctionnels (milieux aquatiques, zones humides, boisements, formation herbacées),
- éviter l'artificialisation des têtes de bassins versants,
- maintenir les connectivités latérales entre les cours d'eau et les zones humides rivulaires,
- restaurer des connectivités fonctionnelles sur les cours d'eau en supprimant les obstacles à l'écoulement.

Les continuités aquatiques et les corridors humides étant l'un des enjeux principaux du SRCE, de nombreuses actions en faveur des zones humides et de l'hydrobiologie de l'Île-de-France se retrouvent aussi bien dans les milieux forestiers qu'agricoles : conserver et permettre la reconstitution des ripisylves dans les secteurs identifiés, préserver les zones humides, mares et platières...

Globalement, les actions de préservation et de restauration des continuités aquatiques et alluviales ont bien entendu une incidence positive sur la biodiversité. Néanmoins, le résultat peut être mitigé concernant le décloisonnement des cours d'eau : des espèces invasives comme l'Ecrevisse de Louisiane, jusque-là absentes, peuvent éventuellement pénétrer les milieux aquatiques décloisonnés et porter préjudice à la biodiversité locale (même si, comme indiqué précédemment, ces espèces peuvent circuler en dehors de leur habitat et donc coloniser des milieux a priori non connectés).

Améliorer ou rétablir la transparence des infrastructures linéaires de transport

L'urbanisation et les infrastructures de transport fractionnent les milieux naturels de l'Île-de-France et constituent des points de rupture pouvant impacter fortement la biodiversité. Les points de rupture pour lesquels des actions doivent être engagées afin d'éviter le fractionnement des corridors les plus importants concernent essentiellement les milieux boisés et les milieux aquatiques. La thématique 4.3.9 du Plan d'action, « Actions relatives aux infrastructures linéaires » détaille explicitement des actions en ce sens.

Les actions pour éviter le fractionnement par les infrastructures linéaires visent principalement à :

- améliorer la transparence des ouvrages routiers et ferroviaires au niveau des passages existants,
- améliorer la transparence des ouvrages routiers et ferroviaires dans les réservoirs de biodiversité,
- aménager les dépendances vertes des infrastructures, qui peuvent constituer des continuités potentiellement intéressantes surtout pour les milieux herbacés.

L'impact sur la biodiversité est donc double : à la fois préserver les populations faunistiques en leur permettant de franchir les obstacles que constituent les infrastructures de transport, tout en améliorant les continuités écologiques entre milieux, ceux-ci étant trop souvent fractionnés et isolés par les réseaux de transport.

4.1.2. Incidences positives sur la qualité des milieux et des habitats

Préserver la qualité des milieux et « renaturer » lorsque cela est possible

Le SRCE Île-de-France préserve la qualité des milieux naturels et leur fonctionnalité, par des actions spécifiques ayant un impact directement positif à plus ou moins long terme sur la diversité biologique régionale et la fonctionnalité des milieux.

Assurer une gestion écologique adaptée

La thématique 4.3.4 qui vise à assurer une gestion écologique adaptée a un fort impact positif sur la biodiversité. Les habitats forestiers sont particulièrement concernés, à la fois à travers des mesures de conservation des boisements que des mesures de gestion et de maintien de la diversité forestière. L'amélioration des pratiques de gestion emporte des conséquences positives sur la biodiversité, à moyen et long terme.

4.1.3. Information et formation, amélioration et partage des connaissances

Assurer l'information et la formation de l'ensemble des partenaires

Le plan d'action du SRCE Île-de-France prévoit des actions d'information et de formation de l'ensemble des partenaires, des spécialistes au grand public (thématique 4.3.1).

Ces actions ont indirectement des effets positifs pour la biodiversité francilienne : la création de guides et cahiers techniques, la mise en place de formations spécialisées, la création d'une plate-forme d'échanges relative aux connaissances du SRCE, l'information du grand public... Elles permettent en effet de sensibiliser et de faciliter la mise en œuvre à l'échelon local de bonnes pratiques et de mesures favorables à la diversité biologique régionale.

Cette orientation est primordiale pour la bonne conduite du plan d'actions du SRCE et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de ce Schéma, pour leur permettre d'agir en faveur de la biodiversité.

Connaître, évaluer et assurer le suivi des actions relatives aux continuités écologiques

Le volet « Connaissance » est de première importance pour inscrire le SRCE dans la durée. La mise à jour des connaissances est en effet nécessaire, tout comme la création d'indicateurs de la continuité écologique.

Des lacunes sont identifiées par le SRCE en matière de connaissances faunistique et floristique. L'un des objectifs du SRCE est donc de combler ces manques, pour pouvoir par la suite réajuster des mesures si nécessaire, ou bien encore mettre en œuvre des actions plus efficaces. Indirectement, la biodiversité se voit impactée plutôt positivement.

D'autre part, cette thématique prévoit également des actions « connaissance », notamment pour des programmes d'inventaires sur les espèces du SRCE comme le Murin d'Alcathoé, le Petit rhinolophe, dont les connaissances actuelles sont insuffisantes. Des actions « recherche » sont également prévues au sein de plusieurs orientations du Plan d'action. En associant les organismes de recherche au suivi et à l'évaluation du SRCE, en particulier dans le domaine de l'écologie, l'hydrobiologie et la sociologie, la diversité biologique peut s'en voir indirectement renforcée.

4.2. Impacts du SRCE sur l'eau

Par sa nature même en faveur de la faune et la flore aquatiques, le SRCE a une incidence positive sur l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides associées.

Les impacts du SRCE sur l'eau, les milieux aquatiques et les milieux humides sont ainsi globalement positifs, les orientations du SRCE visant à améliorer directement ou indirectement la biodiversité aquatique francilienne contribuant à améliorer la qualité de la ressource en eau.

Les grands objectifs du SRCE	Les incidences sur l'eau
Les corridors à préserver ou restaurer	- La préservation des corridors globalement fonctionnels permet de réduire le nombre des futures incidences négatives. Les corridors alluviaux à préserver représentent 1175 km de linéaires, tandis que les corridors alluviaux à restaurer ou conforter concernent 751 km de linéaires, essentiellement en milieu urbain. La mise en œuvre de mesures correctives permettant d'améliorer la fonctionnalité de ces corridors aura une incidence positive localisée sur la qualité des milieux aquatiques. Toutefois, la préservation ou la restauration de corridors peuvent favoriser la dispersion d'espèces invasives aquatiques, ce qui nuirait à la biodiversité locale.
Les éléments fragmentant à traiter prioritairement	- Les éléments fragmentant à traiter prioritairement concernent en particulier les milieux aquatiques. Les différentes actions de restauration de points de passage aquatiques auront une incidence très positive sur l'écoulement de l'eau.
Les éléments à préserver	- La préservation des milieux humides impacte positivement les ressources en eau de la région.
Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques	- Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques sont réunis au sein de trois entités distinctes : les secteurs de concentration de mares et de mouillères, les mosaïques agricoles ; les lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha. - L'identification des secteurs de concentration de mares et de mouillères dont le maintien des fonctionnalités doit être recherché, aura un effet positif sur l'eau et les milieux aquatiques et humides.

Dans le périmètre de Paris et de la petite couronne, l'identification de secteurs et de liaisons reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain (espaces verts, canaux et bords de Seine notamment), aura une incidence positive sur les milieux aquatiques en milieu urbain.

4.2.1. Préserver et restaurer le réseau hydrographique

Actions en milieu agricole : mares, mouillères et têtes de bassin

L'un des objectifs des actions spécifiques au milieu agricole est de « développer le réseau d'infrastructures naturelles adossées aux systèmes de production agricoles » (thématique 4.3.5 du SRCE Île-de-France).

Des actions spécifiques doivent alors être mises en œuvre afin d'une part, de maintenir la fonctionnalité des réseaux de mares et mouillères, et d'autre part, de reconstituer des têtes de bassins en milieux agricoles. Par ailleurs, l'action de gestion agricole vise notamment à favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau, en réduisant les pollutions agricoles diffuses. Des actions de préservation des lisières agricoles (continuités herbacées et bandes enherbées) peuvent également permettre de limiter la diffusion des pollutions dans les milieux aquatiques, limitant ainsi la détérioration de la ressource en eau.

Les zones de concentration de mares et mouillères constituent des zones à fort intérêt écologique en Île-de-France, qui doivent bénéficier d'une attention particulière dans une perspective de gestion écologique (thématique 4.3.4).

Ces actions ont un impact directement positif sur la qualité de l'eau et la ressource en eau en Île-de-France.

Actions en faveur des berges

L'artificialisation des berges est l'un des principaux enjeux identifiés par le SRCE Île-de-France concernant les milieux aquatiques.

Une action « berges » est ainsi à la fois présente dans la thématique 4.3.4 de « Gestion » et dans la thématique 4.3.7 à propos des « Actions en milieu urbain ». Les actions du SRCE doivent alors favoriser la reconquête des berges (leur renaturation), mais aussi maintenir et restaurer les continuités écologiques liées à cet écosystème, en préservant une zone tampon non bâtie.

Ces actions ont à long terme un impact positif.

Actions en milieu forestier : ripisylves

La thématique 4.3.6 « actions en milieu forestier » préconise notamment :

- le maintien et la restauration des forêts alluviales,
- le maintien de la végétation en rives des cours d'eau et des plans d'eau (ripisylve),

L'enjeu ici est de réhabiliter et reconstituer ces zones humides et la végétation qui y est associée. Ces actions sont favorables à la qualité de l'eau et des milieux.

4.2.2. Préserver et restaurer les continuités écologiques liées aux cours d'eau et aux corridors humides

La thématique 4.3.8 « Actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides » recense un certain nombre d'actions en faveur des milieux aquatiques et des ressources en eau, la plupart étant directement reprises du SDAGE 2010-2015 du bassin Seine-Normandie.

En complément de la politique de l'eau (AESN, Régions, Départements) qui vise à restaurer la qualité de l'eau, le SRCE Île-de-France agit donc en faveur des cours d'eau, des zones humides et des milieux associés.

Trois actions auront un impact directement positif sur la qualité des ressources en eau :

- **L'action têtes de bassin** : l'objectif est de restaurer voire renaturer les profils et formes naturelles des très petits cours d'eau. L'action impacte donc positivement les continuités écologiques aquatiques en amont des réseaux hydrographiques.
- **L'action zones humides** : cette action vise à réhabiliter en zone humide fonctionnelle les peupleraies mais également à protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme.
- **L'action restauration écologique des berges des rivières et fleuves** : cette action comporte de nombreuses sous-actions, qui approfondissent et complètent les actions en faveur des berges. L'enjeu à terme est de retrouver un fonctionnement naturel des cours d'eau et des berges.

4. Impact du projet de schéma

La réhabilitation de zones humides et la restauration des berges peuvent par ailleurs avoir un effet positif sur la rétention des crues et leur épandage naturel en période d'inondation.

Deux actions auront un impact indirectement positif sur la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques :

- **L'action décloisonnement** : en réduisant les obstacles en rivière et en bordure des cours d'eau, la biodiversité est renforcée de par la libre circulation des espèces de nouveau permise. Le décloisonnement permet également de diminuer le risque d'eutrophisation de l'eau, et a donc un impact indirectement positif sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques.
- **L'action Mesures Agro-environnementales (MAE) régionalisées, spécifiques SRCE** : en fonction des mesures spécifiques qui seront mises en œuvre, les impacts peuvent être plus ou moins directement positifs pour la qualité des ressources en eau et des milieux associés (maintien des zones de mares, restauration du bon état des têtes de bassin...).

4.3. Paysage et patrimoine

Le paysage et dans une moindre mesure, le patrimoine, sont directement concernés par les grands objectifs du SRCE, de par sa nature même en faveur des habitats et des milieux.

L'ensemble des orientations du SRCE visant à améliorer, préserver ou restaurer les différents milieux naturels franciliens auront des effets sur le paysage. Avec essentiellement un objectif de préservation et restauration des milieux, les impacts du SRCE sur le paysage seront a priori positifs.

Les grands objectifs du SRCE	Les incidences sur le paysage et le patrimoine
Les corridors à préserver ou restaurer	- La préservation ou la restauration des corridors contribuant aux grands axes d'influences biogéographiques, ainsi que les connexions entre les principaux réservoirs de biodiversité et les continuités en contexte urbain ou périurbain ont un impact positif sur le paysage et le patrimoine francilien.
Les éléments fragmentant à traiter prioritairement	- Les éléments fragmentant à traiter prioritairement concernent en particulier les milieux boisés et les milieux aquatiques. Pour les milieux terrestres, les différentes actions de restauration de points de rupture et des points de passage auront un impact globalement positif sur la continuité et la cohérence des paysages franciliens. - Pour les milieux aquatiques, la suppression d'un obstacle à l'écoulement peut avoir un fort impact sur les paysages (abaissement de la ligne d'eau associé à l'effacement d'un seuil par exemple) qu'il faudra apprécier au cas par cas.
Les éléments à préserver	- La préservation des réservoirs de biodiversité et des milieux humides favorise le maintien de la qualité des paysages et du patrimoine francilien.
Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques	- Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques sont réunis au sein de trois entités distinctes : les secteurs de concentration de mares et de mouillères, les mosaïques agricoles ; les lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha. - Le paysage et le patrimoine naturels se voient positivement renforcés par l'identification de ces éléments, à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs, notamment en ce qui concerne les mosaïques agricoles.

Dans le périmètre des départements de Paris et de la petite couronne, l'identification de secteurs et de liaisons reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain, aura une incidence globalement positive pour la qualité et l'esthétique du paysage et du patrimoine urbain.

4.3.1. Préserver les paysages et le patrimoine naturel de l'Île-de-France

Les actions en milieu agricole

La préservation des paysages agricoles est mise en avant dans la thématique 4.3.5 en faveur du milieu agricole, dont l'un des objectifs est de maintenir les espaces agricoles et leurs fonctionnalités écologiques, en limitant la consommation de ces espaces. L'action préservation cherche ainsi à maintenir un réseau fonctionnel d'espaces prairiaux et à conserver et développer les mosaïques agricoles. L'impact sur les paysages agricoles d'Île-de-France est donc directement positif.

Cette incidence pourra par ailleurs être positive en permanence et sur le long terme en étant associée aux actions de gestion écologique des mosaïques agricoles (remises, bosquets, chemins...), zones à fort intérêt écologique et paysager en Île-de-France. De ce point de vue, le SRCE favorise le rapprochement entre enjeux économiques des espaces agricoles et fonctions écologiques de ces espaces (notamment via le développement d'infrastructures naturelles adossées aux systèmes de production agricoles). Cela contribue à préserver les paysages agricoles franciliens, désormais fortement marqués par la dominante grande culture intensive.

Les actions en milieu forestier

Les massifs forestiers et boisements d'Île-de-France constituent un patrimoine naturel important en Île-de-France, que le SRCE prend en compte. Globalement, il est possible de qualifier l'incidence du SRCE de très positive sur ce patrimoine naturel, grâce à la mise en œuvre d'orientations spécifiques aux milieux forestiers. L'ensemble des actions contribuent à préserver et améliorer le patrimoine naturel forestier francilien.

La préservation et le maintien des dernières grandes mailles boisées d'Île-de-France (Massif de Fontainebleau, Massif de Rambouillet, forêt de Chantilly, forêt de Montmorency...) a une incidence très positive sur les paysages et le patrimoine de la région, à laquelle s'ajoutent la protection du petit patrimoine boisé et la conservation des ripisylves franciliens.

Les actions liées aux milieux remarquables intra-forestiers, impliquant une gestion forestière et la garantie de la fonctionnalité des mosaïques de milieux composant les espaces boisés, contribuent également de manière positive à la préservation des paysages. La diversité du patrimoine naturel est par ailleurs préservée, le SRCE mettant l'accent sur le maintien des milieux ouverts en forêt (prairies, zones humides, landes, pelouses calcaires et acides...).

On s'assurera que l'amélioration de la connexion entre massifs boisés n'entraîne pas localement un impact négatif sur les milieux boisés. Une action de recherche est proposée dans le plan d'action au point 4.3.1. pour évaluer l'effet des « zones de tranquillité pour la faune sauvage » en forêt.

Les actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides

L'hydromorphologie du territoire façonne les paysages. Elle est un élément clé du patrimoine naturel. A ce titre, les actions en faveur du milieu aquatique ont un impact positif sur les paysages franciliens.

Ces actions recouvrent aussi bien la restauration écologique des berges des rivières et des fleuves, la renaturation des têtes de bassin, la réhabilitation des zones humides, que la création de mesures agro-environnementales régionalisées spécifiques, visant à augmenter la surface en zone prairiale humide et leur gestion extensive.

Plusieurs incidences positives peuvent être relevées à titre d'exemple : la réouverture des tronçons de rivières couverts ou busés permet d'enrichir le paysage et réhabilite le patrimoine naturel fluvial, la préservation des profils et formes naturelles des très petits cours d'eau contribue à conserver la diversité du patrimoine naturel de la région, etc.

Le rétablissement physique de la continuité aquatique et des corridors humides peut également avoir une incidence négative sur le paysage, par modification de la ligne d'eau, ou par transformation de certains milieux plus ou moins humides

4.3.2. Limiter la fragmentation des espaces

Le plan d'action du SRCE vise à limiter la fragmentation des espaces naturels, agricoles et forestiers par l'urbanisation en mettant en œuvre des actions spécifiques.

Outre les actions de gouvernance, de sensibilisation et de prise en compte dans la planification urbaine, le SRCE met en œuvre des actions concrètes visant à la prise en compte des continuités écologiques dans l'urbanisation : préservation des coupures agricoles et naturelles, traitement des lisières forestières ... L'objectif final est non seulement de limiter la fragmentation des espaces forestiers et agricoles occupant encore une superficie non négligeable sur le territoire francilien, mais aussi de lutter contre l'enclavement total des boisements périurbains en voie d'enclavement.

Par ailleurs, la thématique 4.3.7 « Documents d'urbanisme » comporte de nombreuses actions en faveur de la préservation des paysages franciliens ayant une incidence indirectement positive. Notamment, l'action paysage préconise de s'appuyer sur une analyse paysagère pour intégrer la réflexion sur la continuité écologique dans les documents d'urbanisme.

4.4. Impacts du SRCE sur la qualité des sols

Le SRCE peut avoir indirectement une incidence positive sur l'amélioration de la qualité des sols, mais aussi sur leur protection.

Les grands objectifs du SRCE	Les incidences sur les sols et la pédologie
Les corridors à préserver ou restaurer	- La préservation ou la restauration des corridors ne devraient pas avoir d'effet , sauf ponctuellement, sur les sols et la pédologie.
Les éléments fragmentant à traiter prioritairement	- Idem
Les éléments à préserver	- La préservation des réservoirs de biodiversité a une incidence positive sur les sols.
Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques	- L'identification des autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques peut avoir une incidence positive sur la qualité des sols, notamment dans les secteurs agricoles en favorisant des modes de gestion et des pratiques adaptées.

Dans le périmètre des départements de Paris et de la petite couronne, l'identification de secteurs et de liaisons reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain, aura une incidence plutôt positive en favorisant localement la reconquête d'un sol parfois fortement artificialisé.

Certaines actions en milieu agricole contribuent directement à cet objectif : les actions de préservation des lisières et de gestion agricole durable améliorent la qualité des sols. D'une part, les lisières naturelles permettent de limiter la diffusion de polluants dans les sous-sols franciliens, d'autre part, la gestion agricole écologique préconise des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des sols, notamment l'agriculture biologique et la non-utilisation de produits phytosanitaires. L'objectif « zéro pesticides », en particulier dans la gestion des espaces verts urbains, permet par ailleurs d'améliorer la qualité des sols, ou tout du moins de limiter sa pollution.

Dans la thématique 4.3.7 relative aux « Actions en milieu urbain », l'action de renaturation a également une incidence directement positive sur la qualité des sols pour des surfaces artificialisées en contexte urbain. Sont ainsi encouragées à travers cette action les opérations de désartificialisation, de désimperméabilisation et de renaturation des emprises et délaissés de voiries qui le permettent.

D'autres actions jouent également un rôle indirectement favorable à l'amélioration de la qualité des sols : des actions en milieu forestier (réhabilitation des ripisylves, diversification forestière), des actions de gestion ou bien encore l'ensemble des actions en faveur des berges des rivières et des fleuves peuvent ainsi contribuer indirectement à améliorer la qualité et la diversité pédologique de l'Île-de-France.

Enfin, des actions plus spécifiques aux milieux aquatiques (rénovation des têtes de bassin et réhabilitation de zones humides) peuvent avoir à plus long terme une incidence plutôt positive sur la qualité des sols.

En favorisant la plantation de boisements d'essences locales, en favorisant la préservation des lisières et en agissant sur les habitats forestiers, le SRCE concourt principalement à la préservation des sols et secondairement à leur amélioration. Les actions du SRCE ont aussi une incidence positive sur la protection des sols.

4.5. Impacts du SRCE sur les effets du changement climatique

Les impacts du SRCE peuvent, à terme, être indirectement positifs en améliorant les conditions d'accueil et la résilience des espèces au changement climatique.

Les grands objectifs du SRCE	Les incidences sur les effets du changement climatique
Les corridors à préserver ou restaurer	- Favorable à l'adaptation des espèces dans un contexte de changement climatique : incidence positive
Les éléments fragmentant à traiter prioritairement	- Favorable à l'adaptation des espèces dans un contexte de changement climatique : incidence positive - Un effet marginal sur les crues en limitant les ruissellements et favorisant le stockage de l'eau dans les bassins versants
Les éléments à préserver	- La préservation des réservoirs de biodiversité, notamment des massifs forestiers, impacte positivement le climat francilien : liens d'interdépendance entre flux climatiques, massifs forestiers, cours d'eau et milieux humides ; puits de carbone (atténuation du changement climatique)...
Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques	- L'identification des autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques (les secteurs de concentration de mares et de mouillères, les mosaïques agricoles ; les lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha) est favorable à l'adaptation des espèces dans un contexte de changement climatique

Dans le périmètre des départements de Paris et de la petite couronne, l'identification de secteurs et de liaisons reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain ainsi que la renaturation en milieu urbain, auront une incidence positive en réduisant notamment les effets d'îlots de chaleur urbains.

4.5.1. Un impact globalement positif ou neutre sur les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique

Dans un contexte de changement climatique, le SRCE aura un impact globalement positif si l'ensemble des actions du projet de plan sont mises en œuvre, bien qu'il existe un certain nombre d'incertitudes en la matière.

La préservation des réservoirs de biodiversité et du petit patrimoine boisé, en d'autres termes les actions de préservation des grands espaces forestiers (action en milieu forestier, lisières...), permet de préserver des espaces qui constituent des puits de carbone. Les effets positifs des puits de carbone sont par ailleurs favorisés par le SRCE, qui prévoit en plus de leur préservation, leur augmentation : action de plantations, peupleraies en zones humides, reconstitution des ripisylves, action sur les espaces verts en milieu urbain...

En ce qui concerne la production d'énergie et notamment le développement de l'éolien, il faut noter que le schéma régional éolien (SRE) a pris les enjeux nature et paysage. Il privilégie les parcs éoliens dans les paysages de grandes cultures. La prise en compte des chiroptères et de l'avifaune par les parcs éoliens est traitée au cas par cas lors de leur conception. A l'opposé le SRCE ne crée pas de nouveau couloir de migration et valorise des espaces naturels qui sont déjà pris en compte par le SRE. Le SRCE ne devrait pas avoir d'impact sur la production d'énergie éolienne.

4.5.2. Une incidence positive à long terme pour l'adaptation face au changement climatique

La diminution des effets d'îlots de chaleur urbains

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ou EICU) se caractérise par une augmentation des températures plus élevée dans une zone urbanisée que dans son environnement immédiat. Avec le changement climatique, ce phénomène risque d'être non seulement plus fréquent mais aussi plus important, en particulier au cœur de l'agglomération parisienne. Nul doute qu'à l'avenir l'incidence négative des EICU sur la qualité de vie en milieu urbain sera en augmentation.

La végétalisation du tissu urbain, mise en avant par la renaturation et l'action sur les espaces verts dans la thématique 4.3.7 du SRCE permet de réduire les effets d'îlots de chaleur urbains. Le SRCE peut donc avoir une incidence positive à long terme pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique, grâce à une nouvelle approche de la « nature en ville » permettant de réduire la vulnérabilité du tissu urbain face aux EICU.

L'objectif central du SRCE n'étant pas la bioclimatisation (il n'est donc logiquement pas conçu en ce sens), le SRCE ne saurait être en revanche une réponse satisfaisante à ces besoins.

La diminution de la vulnérabilité au risque d'inondation et de crue majeure

L'Île-de-France connaît un fort risque d'inondation. Avec les modifications de la pluviométrie annuelle, il est possible que ce risque soit accentué avec le changement climatique. Il y a indépendamment du changement climatique une certaine convergence d'intérêts entre la prévention des crues et la biodiversité. En effet, les espaces d'expansion des crues, les secteurs de divagation des cours d'eau, le maintien des zones humides, la restauration écologique des berges des rivières et des fleuves sont autant de facteurs qui limitent les crues et autant de milieux favorables à la biodiversité. Dans ce sens, le SRCE pourrait donc avoir un effet positif en matière d'inondation.

L'augmentation de la résilience francilienne au changement climatique

La résilience d'un territoire mesure sa capacité à s'adapter à des événements extérieurs en absorbant et en intégrant les changements perturbants. La diversité (des espèces, des individus, des institutions, des entreprises, etc.) est l'un des trois critères pertinents d'un territoire résilient. Le SRCE vise à terme le maintien voire l'amélioration de la diversité biologique en Île-de-France. À ce titre, l'amélioration des continuités écologiques dans son ensemble contribue à l'amélioration de la résilience du territoire francilien, et par là même sa capacité à intégrer les perturbations extérieures avec un moindre impact négatif.

4.6. Impacts du SRCE sur le cadre de vie

La santé humaine peut se voir indirectement impactée de manière positive par les objectifs et les actions du SRCE. En effet, le SRCE peut permettre à terme d'améliorer la qualité de l'air, mais aussi de l'eau. Il est également favorable à la préservation et à la restauration d'un cadre de vie de qualité. Au-delà de la préservation de la biodiversité, la préservation et la restauration des milieux naturels, agricoles et forestiers rend des services écosystémiques bénéfiques à l'homme, dont l'épuration de l'eau, la filtration de l'air, etc.

Les grands objectifs du SRCE	Les incidences sur le cadre de vie
Les corridors à préserver ou restaurer	- La préservation des corridors globalement fonctionnels n'a pas, a priori, d'incidence directement positive sur la santé humaine. Toutefois, la préservation ou la restauration de corridors peuvent favoriser la dispersion d'espèces invasives, ce qui pourrait favoriser la dispersion d'espèces allergènes.
Les éléments fragmentant à traiter prioritairement	- Sans effet
Les éléments à préserver	- La préservation des réservoirs de biodiversité assure la préservation de milieux peut avoir un effet positif sur la santé humaine.
Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques	- En participant au maintien d'une certaine qualité écologique dans les espaces où ils sont présents, ces éléments auront une contribution globalement positive sur la santé humaine.

Dans le périmètre des départements de Paris et de la petite couronne, l'identification notamment de secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain, le maintien et le développement de la nature en ville favorable à la fixation des polluants mais aussi à un cadre de vie de qualité pourront avoir une incidence positive sur la santé des franciliens.

4.6.1. Une incidence positive de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau sur la santé humaine

Indirectement, les actions du SRCE pourront avoir une incidence positive sur la santé humaine, en améliorant la **qualité de l'air et de l'eau** en Île-de-France.

L'amélioration de la qualité de l'air permise indirectement par le SRCE a une incidence globalement positive sur la santé humaine.

L'un des services écosystémiques des boisements et espaces forestiers est de filtrer certains polluants atmosphériques. Ainsi, la préservation des lisières forestières, du petit patrimoine boisé enjeu majeur pour toutes les forêts périurbaines en voie d'enclavement, peut contribuer à améliorer la qualité de l'air au niveau régional, et donc avoir une incidence positive sur la santé des populations en Île-de-France. De même, la végétalisation des espaces urbains peut jouer un rôle non négligeable pour la santé des Franciliens.

Les actions du SRCE permettant de limiter la diffusion des pollutions dans les milieux aquatiques (lisières agricoles) mais aussi celles favorisant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (gestion agricole adaptée) ont une incidence positive sur la qualité de l'eau et donc sur la santé humaine.

A priori, le projet du SRCE ne semble pas avoir d'incidence sur l'**ambiance sonore** en Île-de-France. Néanmoins, quelques observations peuvent être faites.

La renaturation et le développement d'une nouvelle approche de la nature en ville peut localement améliorer l'ambiance sonore urbaine, en limitant les nuisances sonores notamment en période de feuillage de la végétation. Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) mène actuellement des études sur les performances énergétiques des toitures végétalisées sur son site de Champs-sur-Marne. Il en résulte que le confort et l'isolation acoustique seraient également améliorés grâce à la présence de la végétation. Par ailleurs, les toitures végétalisées ont également un impact positif sur les écoulements d'eau en réduisant les débits.

Enfin, le maintien de grands espaces non fragmentés contribue au maintien de zone de calme bénéfique à la population urbaine.

4.7. Les incidences du SRCE sur la sensibilisation de la population aux enjeux de la biodiversité

Le SRCE est également un document de connaissance et de compréhension. Il devrait avoir une incidence positive sur la perception des enjeux de la biodiversité par la population, notamment au travers d'une meilleure information et d'actions de sensibilisation dans ce domaine.

La thématique 4.3.1 du plan d'actions du SRCE vise à assurer l'information et la formation de l'ensemble des partenaires, des spécialistes au grand public. L'ensemble de ces actions de formation, de mise à disposition des connaissances et de sensibilisation sur les enjeux de continuités écologiques auprès de tous les publics, peut avoir un impact plutôt positif sur les populations, à la fois directement et indirectement.

En étant mieux informés sur les enjeux et l'intérêt du SRCE, les acteurs sont alors plus à même d'agir au quotidien en faveur de la préservation de la biodiversité régionale. La mise en œuvre des orientations du SRCE se voit ainsi renforcée, par l'implication directe des acteurs. Une fois sensibilisées, les populations peuvent entrevoir l'intérêt des services rendus par la biodiversité, comprendre les bienfaits qu'elles peuvent en retirer. Cela est d'autant plus important du fait même que les propriétaires privés ont un rôle non négligeable à jouer dans la préservation des continuités.

5. Evaluation des incidences Natura 2000

5.1. Présentation du réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

C'est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels.

Son objectif est de préserver des espèces protégées et conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Pour atteindre cet objectif, les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles selon le principe général de subsidiarité.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- ➔ des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs dont la venue est régulière ;
- ➔ des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Concernant la désignation des ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de « pSIC » (proposition de site d'intérêt communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme site d'intérêt communautaire (SIC) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC. La désignation des ZPS relève d'une décision nationale, se traduisant par un arrêté ministériel, sans nécessiter un dialogue préalable avec la Commission européenne.

Au-delà de la mise en œuvre d'un réseau écologique, la Directive « Habitats » prévoit :

- un régime de protection stricte pour les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe IV ;
- une évaluation des incidences des projets de travaux ou d'aménagement au sein du réseau afin d'éviter ou de réduire leurs impacts ;
- une évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble des territoires nationaux de l'Union Européenne (article 17).

Avec, en 2011, 1 753 sites (1 369 SIC et 384 ZPS), le réseau national Natura 2000 couvre près de 12,5% du territoire métropolitain terrestre, soit environ 70 000 km². 35 de ces sites, dont 25 ZSC et 10 ZPS, se situent en Île-de-France et recouvrent une superficie totale de 96 700 hectares, soit environ 8% du territoire de la région (cf carte 15).

5.2. Relation SRCE et Réseau Natura 2000

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. Comme rappelé en introduction du Tome I, « la trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces [...]. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation ».

Les objectifs de la trame verte et bleue sont similaires à ceux du réseau Natura 2000 présentés plus haut. En effet, si le schéma se consacre avant tout à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, son ambition reste bel et bien de favoriser les espèces tout comme le font ZPS et ZSC.

Cette proximité se traduit concrètement dans les choix méthodologiques retenus pour le SRCE d'Île-de-France. Au socle des espaces retenus au niveau national comme réservoirs de biodiversité, le CSRPN a décidé d'ajouter plusieurs entités complémentaires dont les sites Natura 2000 régionaux. Un choix qui, au-delà de la reconnaissance qualitative de ces espaces en termes de biodiversité, leur garantit une attention particulière puisque le maintien du bon état des continuités écologiques et donc des réservoirs de biodiversité et de leurs interconnexions est présenté dans le SRCE comme un enjeu essentiel pour les populations animales et végétales qui composent la biodiversité d'Île-de-France.

En outre, les espèces d'intérêt communautaire et celles de cohérence régionale ou nationale présentent une évidente unité. Le SRCE n'a pas vocation à les protéger mais leur présence dans les analyses des différentes sous-trames assure une prise en compte dans le schéma, de leurs besoins et des menaces auxquelles elles sont soumises.

Nom scientifique	Nom français
MAMMIFERES	
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein *
OISEAUX	
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou *
AMPHIBIENS	
<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune *
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté *
INSECTES	
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure *
POISSONS ET CRUSTACES	
<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Bouvière
<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Chabot commun
<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Grande alose
<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer
<i>Lampetra fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie de rivière
<i>Petromyzon marinus</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie marine
<i>Cobitis taenia</i> (Linnaeus, 1758)	Loche de rivière
<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs

Liste des espèces communautaires retenues comme espèces TVB en Île-de-France

Les espèces marquées d'un * sont issues de la liste des espèces de cohérence TVB ayant un fort enjeu interrégional, les autres appartiennent à la liste des espèces régionales (cf annexe 1 Tome I).

5.3. Evaluation des incidences Natura 2000 du SRCE

L'évaluation des incidences Natura 2000 a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité, d'un aménagement ou d'un programme avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concerné(s). Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Dans notre cas, il s'agit de préciser les effets du SRCE sur le réseau Natura 2000 d'Île-de-France.

Cette analyse doit notamment vérifier :

- la convergence entre le réseau Natura 2000 et le SRCE ;
- la compatibilité des mesures du SRCE avec les exigences du réseau.

L'évaluation des incidences doit être proportionnée au projet. Le SRCE est conçu à l'échelle régionale et il n'est pas possible d'étudier dans le détail tous ses effets comme cela se ferait avec un projet précis.

Il a paru pertinent de distinguer plusieurs niveaux d'approche complémentaires.

5.3.1. Approche globale

Par construction, en Île-de-France, les sites Natura 2000 d'Île-de-France sont intégrés dans les réservoirs de biodiversité à préserver du SRCE et sont incorporés dans le réseau des continuités écologiques d'Île-de-France. Conformément à la méthodologie validée par le CSRPN, pour la détermination du périmètre des réservoirs de biodiversité associés aux sites Natura 2000, les espaces artificialisés ont été soustraits du périmètre retenu. Ces espaces répondent à la double condition suivante : appartenance aux classes "bâti" ou "zone d'activité" de la BD Carto et appartenance aux classes "tissu urbain"/code OS 610 ou "carrières, installations de stockage de déchets et terrains nus"/code OS 620 des espaces artificialisés au sens de l'occupation du sol du SRCE (voir tableau "Occupation des sols détaillée" dans l'annexe méthodologique du tome I).

Certains sites sont à cheval entre l'Île-de-France et une région voisine et assurent donc une continuité entre les deux régions.

Cette reconnaissance des sites dans le SRCE leur assure une lisibilité supplémentaire.

5.3.2. Approche par milieu

Compte tenu des mesures proposées par le SRCE pour différents types de milieux (cf plan d'actions Tome II), il a été jugé intéressant d'avoir une approche par grand type de milieux et de s'interroger sur l'intérêt ou la menace de ces mesures sur les milieux support des sites du réseau Natura 2000 en fonction notamment des caractéristiques des espèces.

Milieux forestiers

En ce qui concerne les espèces Natura 2000 typiques des milieux forestiers matures, tels que le Dicrane vert (bryophyte), les insectes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Taupin violacé, Pique-prune), les chauves-souris, les oiseaux (Pic mar, Pic noir, Bondrée), le mode de gestion forestière est particulièrement important à prendre en compte.

L'âge des peuplements est fondamental pour la conservation de ces espèces exigeantes : continuité de vieux arbres (notamment vieux chênes), arbres morts et dépérissants pour les coléoptères, gros et vieux arbres indispensables à la reproduction des oiseaux (pics), et arbres avec cavités pour celle des chauves-souris, vieux hêtres pour le Dicrane vert.

C'est le renforcement de la qualité des peuplements qui pourra assurer les continuités.

Les liaisons inters-massifs qui restaurent des lisières sont également des milieux très favorables à la plupart de ces espèces.

La forêt alluviale constitue aussi un sous-espace des milieux forestiers : le site Natura 2000 de la Bassée (1 400 hectares éclatés en 50 entités) est un exemple de forêt alluviale menacée et qui s'appauvrit où une trame verte doit d'être reconstituée.

Le SRCE préconise des actions pour le maintien de milieux favorables à ces espèces et des milieux qui les accueillent, par exemple :

- ➔ Actions milieux remarquables intra-forestiers : préservation d'îlots de vieillissement et de sénescence à long terme, diversité des habitats forestiers, etc.
- ➔ Action lisières : promotion de la gestion des lisières qui préserve leur fonctionnalité écologique, etc.
- ➔ Actions ripisylve et boisements humides : maintien et restauration des forêts alluviales, etc.

Milieux ouverts herbacés : pelouses sèches et landes

La Fauvette pitchou, l'Alouette lulu sont des espèces relictuelles isolées au sein de ces espaces. Il s'agit d'une population fragmentée qu'il convient de reconnecter par des liaisons et l'entretien des sites pour leur maintien et préservation.

5. Evaluation des incidences Natura 2000

Les lisières sont également déterminantes pour le maintien et la connexion des espèces de landes comme l'Engoulevent.

Les habitats à pelouses sèches qui hébergent la Pie-grièche écorcheur sont des petits ensembles qui régressent (par exemple pelouses calcaires de la Juine, du Gâtinais, des Coteaux et boucles de la Seine, de la vallée de l'Epte) et se ferment. Ces ensembles morcelés et fragmentés de pelouses calcaires ont besoin d'être reconnectés. Toutefois, il semble plus difficile d'agir à l'échelle régionale que locale, car ce sont de petites actions mises en place (pelouses pâturées par les moutons).

Milieu agricole

Certaines espèces Natura 2000, comme l'Oedicnème, la Pie-grièche écorcheur sont caractéristiques également de la trame agricole, milieu important en Île-de-France qui peut être pris comme un sous espace des milieux ouverts. La mise en place de jachères, de bandes enherbées (qu'on peut considérer comme un type de continuités) permet d'améliorer les milieux de vie de ces deux espèces ainsi que celles des Busards, Busards Saint Martin et cendrés, espèces d'intérêt communautaire.

Le SRCE recommande diverses actions en faveur de milieux ouverts par exemple :

- ➔ Des actions en milieu agricole : maintien d'un réseau fonctionnel d'espaces de prairies naturelles, promotion des modes de gestion favorable au maintien des pelouses calcaires ouvertes, maintenir la fonctionnalité des mosaïques agricoles, préservation et gestion des habitats agricoles connexes (bosquets, haies, lisières, jachères, etc.).
- ➔ Des actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers pour garantir la fonctionnalité des milieux remarquables intra-forestiers et des mosaïques de milieux (mares forestières, landes, pelouses calcaires et acides, prairies...).

Milieux aquatiques

Les continuités aquatiques sont, d'une façon générale, favorables aux espèces piscicoles. Les abaissements d'ouvrages réalisés lors des opérations de restauration des continuités facilitent leur déplacement, particulièrement pour les espèces migratrices telles que les lamproies marines et fluviatiles. Ils permettent également de rétablir le transport sédimentaire, nécessaire à la diversité granulométrique (indispensable pour le bon état d'une rivière et des habitats d'espèces). Attention cependant au cas de l'Ecrevisse à pattes blanches, dont la principale menace réside dans la colonisation de son habitat par les écrevisses américaines.

En ce qui concerne les milieux aquatiques, le SRCE préconise diverses actions dans ce sens et reprend notamment les dispositions du SDAGE ainsi celles du schéma des berges. Quelques exemples :

- ➔ Actions décloisonnement : réduire les obstacles en rivière et en bordure de cours d'eau.
- ➔ Actions grands migrateurs : favoriser le retour des grands migrateurs et protéger et restaurer les habitats de reproduction.
- ➔ Actions préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, des berges et des milieux annexes : favoriser la diversité des habitats.
- ➔ Actions tête de bassin en faveur des très petits cours d'eau, etc.

Zones humides

Le Sonneur à ventre jaune qui parcourt 2 à 3 km de distance a besoin d'un réseau de mares forestières et d'ornières fonctionnelles pour se maintenir. Il en est de même pour le Triton crêté que l'on retrouve dans les mares forestières, dépressions et prairies humides.

Il convient de noter que le Flûteau nageant, espèce végétale Natura 2000 de zones humides peut se développer (sites en dormance) si les conditions sont réunies (par ex, une grande partie de cette espèce se retrouve dans un réseau de mares dans et hors site Natura 2000 de Rambouillet, alors qu'il s'agit de la même population).

Pour le Blongios nain, la restauration de zones humides et de corridor fluvial est favorable à son maintien (par exemple, les populations de Blongios du parc départemental Georges Valbon se nourrissent en dehors du parc), aussi il est important de veiller à ce qu'il n'existe pas d'obstacles entre sites de nourrissage et de reproduction.

Le Martin-pêcheur, qui est une espèce de milieux cours d'eau, profite aussi de continuités fluviales pour se développer.

En complément des actions sur les milieux aquatiques, souvent favorables aux milieux humides, ceux-ci font l'objet de diverses recommandations plus spécifiques, par exemple :

- ➔ Action connaissance : améliorer la connaissance des zones humides et assurer leur suivi.
- ➔ Actions zones humides : identifier et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme, préserver la fonctionnalité des zones humides et limiter l'impact des travaux, restaurer les connexions des zones humides.
- ➔ Maintenir la fonctionnalité des réseaux de mares et mouillères, etc.
- ➔ Actions ripisylve et boisements humides : maintenir et restaurer les forêts alluviales, etc

Tant pour les cours d'eau que les milieux humides, les continuités, plus particulièrement fluviales, peuvent induire un risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes et donc menacer des sites Natura 2000. Par exemple : la colonisation d'un talus de bord de rivière colonisé par le Robinier faux-acacia ou la concurrence directe du Buddleia sur le Sisymbre couché, espèce végétale d'intérêt communautaire, du fait des transports fluviaux et remaniements de sol.

Le SRCE a identifié ce problème : une action recommande de lutter contre la faune et la flore invasive et exotique.

Gîtes à chiroptères

Outre la protection des cavités contre des intrusions et actes de vandalisme, il est important de restaurer un environnement favorable autour des cavités à chiroptères, tels que des éléments fixes, ou éléments du paysage comme les alignements d'arbres, les bosquets, les lisières, afin que ces mammifères puissent se déplacer.

Ces milieux sont très spécifiques, de petite dimension, souvent localisés dans des secteurs plus ou moins anthropisés (carrières, caves, ...) pour lesquels le niveau d'analyse et de restitution du SRCE est peu adapté. Toutefois, les principes mêmes du SRCE sont favorables à ces sites et à leur connexion. Par ailleurs, plusieurs des sites à chiroptères sont sur les coteaux de vallée et bénéficient des continuités des corridors alluviaux multifonctionnels (qui contribuent à toutes les sous-trames) et en connexion avec les corridors arborés. Cette disposition est de nature à maintenir un réseau des sites à chiroptères. L'analyse des sites présente différentes situations.

Sites urbains

Quelques sites sont localisés dans des espaces urbains (cas des sites de la Seine Saint Denis par exemple). Il importe que ces espaces isolés, soumis à des fortes pressions (mitage/grignotage) ne soient pas trop espacés entre eux, et conservent une surface minimale non urbanisée afin que les espèces d'oiseaux (Pics, Bondrée, ...) puissent se maintenir et se développer (importance du sol, des lisières et des friches pour la nourriture des oiseaux,...).

Le SRCE fait des recommandations en faveur de la biodiversité dans les territoires urbains, citons :

- ➔ Actions en milieu urbain : assurer le maintien de la biodiversité et l'interconnexion des espaces et naturels au sein du tissu urbain, etc.
- ➔ Action lisières, actions gestion, etc.
- ➔ Documents d'urbanisme : intégrer dans les documents d'urbanisme, le TVB présente sur le territoire et les enjeux de continuités écologiques avec les territoires limitrophes, etc.

5.3.3. Approche par sites

Chacun des sites Natura 2000 d'Île-de-France a donné lieu à une évaluation des incidences du SRCE sur le site.

Les 35 sites font l'objet de 34 fiches puisque deux d'entre eux ont été regroupés dans la fiche de la forêt de Fontainebleau. Dans un souci de lisibilité, les sites sont présentés par proximité géographique ou thématique.



Liste des fiches d'analyse des sites Natura 2000

• SIC Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents	p 77
• ZSC des Sites chiroptères du Vexin français	p 80
• SIC Coteaux et boucles de la Seine	p 83
• ZPS Boucles de Moisson, de Guernes, et de Rosny	p 86
• SIC Carrière de Guerville.....	p 89
• ZPS Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du roi	p 92
• ZPS Sites de Seine-Saint-Denis	p 95
• ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne	p 99
• ZPS des Boucles de la Marne	p 102
• ZSC des Bois des réserves, des usages et de Montgé	p 105
• SIC Le petit Morin de Verdelot à Saint Cyr-sur-Morin	p 108
• ZSC de l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie	p 111
• ZSC Rivière du Vannetin	p 114
• ZPS Etang de Saint Quentin	p 117
• SIC Forêt de Rambouillet	p 120
• ZPS du Massif de Rambouillet et zones humides proches	p 123
• ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines	p 126
• ZSC Champignonnière d'Etampes	p 129
• SIC Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne	p 132
• ZSC des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	p 135
• ZSC Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine	p 138
• ZSC des Pelouses calcaires du Gâtinais	p 141
• ZSC des Buttes gréseuses de l'Essonne	p 144
• ZSC de la Haute vallée de l'Essonne	p 147
• ZSC / ZPS du Massif de Fontainebleau	p 150
• ZPS du Massif de Villefermoy	p 153
• ZSC La Bassée	p 156
• ZPS de la Bassée et des plaines adjacentes	p 159
• SIC Rivière du Dragon	p 162
• ZSC de la Basse vallée du Loing	p 165
• ZSC Rivières du Loing et du Lunain	p 168
• SIC Carrière Saint Nicolas	p 171
• ZSC de la Carrière de Darvault	p 174
• ZSC de la Carrière de Mocoix	p 177

Compte tenu de l'échelle régionale du SRCE, de la convergence des objectifs du SRCE et du réseau Natura 2000, suite à l'analyse par milieu, cette évaluation d'incidence de chacun des sites est volontairement succincte. Pour chaque site, il a été recherché, sans souci d'exhaustivité, les quelques enjeux principaux et les effets les plus importants des mesures du SRCE.

Chaque fiche est organisée en trois parties : l'identité du site, la cartographie du site et sa localisation sur la carte des objectifs du SRCE, une analyse rapide des principaux effets du SRCE sur le site.

La notion de milieu et d'espèces « caractéristiques » présentée dans la fiche est un parti pris des auteurs de l'évaluation environnementale pour mettre en avant un ou plusieurs aspects spécifiques du site sans rechercher à traiter de manière exhaustive les enjeux liés au site relativement au SRCE.

A l'exception des sites du département de la Seine-Saint-Denis dont la carte est issue de la représentation spécifique à Paris et la petite couronne, tous les sites sont figurés sur un extrait de la carte des objectifs du SRCE dont les principaux postes de légende figurent dans le tableau ci-dessous.

Cet extrait cartographique n'est qu'informatif, pour l'analyse précise des cartes du SRCE, le lecteur est invité à se reporter à l'atlas cartographique présenté dans le Tome III.

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE LÉGENDE	
CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER Principaux corridors à préserver  Corridors de la sous-trame arborée  Corridors de la sous-trame herbacée - Corridors alluviaux multitrames  Le long des fleuves et rivières  Le long des canaux Principaux corridors à restaurer  Corridors de la sous-trame arborée  Corridors des milieux calcaires - Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain  Le long des fleuves et rivières  Le long des canaux Réseau hydrographique  Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer  Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer Connexions multitrames  Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux  Autres connexions multitrames	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée  Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes  Principaux obstacles  Points de fragilité des corridors arborés Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue  Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture  Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)  Obstacles sur les cours d'eau  Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
ÉLÉMENTS À PRÉSERVER  Réservoirs de biodiversité  Milieux humides	AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques  Secteurs de concentration de mares et mouillères  Mosaïques agricoles  Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés

SIC Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

Appellation du site	Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents	
Localisation	Val d'Oise (85%) Yvelines (15%)	
Superficie	3187	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102014	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	90%	10%

Située à l'extrémité nord-ouest de l'Île-de-France, la vallée de l'Epte est caractérisée par une agriculture diversifiée. La conservation d'un système hydraulique naturel a permis de maintenir une qualité de l'eau et des milieux humides remarquables. Cette rivière sinueuse et rapide a également modélisé le paysage, en dessinant des coteaux à pente relativement forte.

Qualité et importance

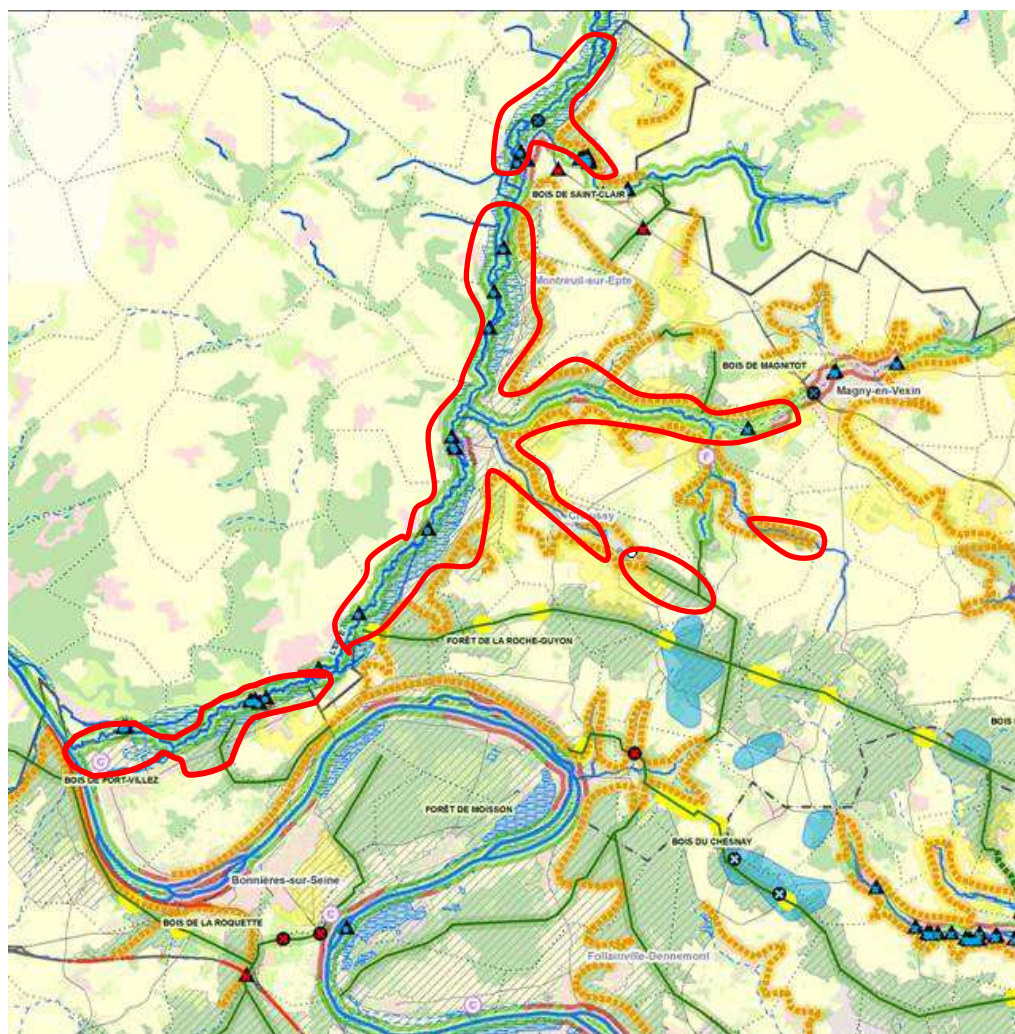
L'activité agricole et la rivière ont défini les caractéristiques de cette vallée constituée à la fois de rebords de plateaux et de versants qui accueillent un milieu sec (pelouse calcaires, formations arbustive et boisement thermophile), des zones marécageuses et des boisements qui alternent avec des prairies humides pâturées dans le fond de la vallée. Le lit du cours d'eau est quant à lui couvert d'herbiers d'un grand intérêt floristique et piscicole.

L'Epte et ses affluents sont caractérisés par la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (espèces piscicoles, habitats alluviaux). Les coteaux présentent, pour leur part, un ensemble de milieux ouverts ou semi-ouverts d'une grande richesse écologique.

Ce site est menacé par la fermeture des milieux suite à l'abandon des pratiques agricoles extensives, par les travaux de drainage, de remblaiement, de profilage des berges. Les risques de pollution et d'eutrophisation des milieux aquatiques sont aussi à prendre en compte.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Prairies de fauche Forêt alluviale Rivière à renoncule Pelouses sèches	Agrion de mercure, Ecrevisse à pattes blanches, Grand et Petit rhinolophe, ...

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Quatre grands types de milieux sont présents sur ce site, chacun présentant des enjeux spécifiques en matière de biodiversité justifiant des mesures de protection et/ou de restauration adaptée.

- Les prairies de fauche liées à une gestion agricole traditionnelle (fauche) et qui constitue un terrain de chasse pour certaines espèces de chiroptères présentes sur le site.
- Les pelouses sèches qui constituent également un habitat et terrain de chasse pour plusieurs espèces.
- La forêt alluviale qui constitue un milieu particulièrement remarquable du fait de la diversité de sa faune et de sa flore. Elle assure à la fois des fonctions de corridor, inertielle, épuratrice et d'habitat. Elle est essentielle au maintien de plusieurs espèces présentes sur le site comme l'agrion mercure.
- La rivière à renoncule qui constitue à la fois un espace de frayère et un habitat. Les affluents de l'Epte et la tête de bassin accueillent espèces remarquables comme l'Ecrevisse à pattes blanches, la lamproie ou encore l'Agrion mercure.

Les enjeux sont multiples en lien avec la diversité des milieux concernés, leur régression ou leur fragmentation qui justifie la mise en place d'action de reconquête, de restauration des milieux et de maintien des connexions entre eux.

Le SRCE identifie ce site comme un réservoir de biodiversité en relation à la fois avec les territoires de la Haute Normandie et d'Île-de-France.

Cet ensemble est notamment en connexion avec la vallée de la Seine et les grands ensembles boisés de l'ouest du Vexin avec la présence de nombreux corridors de la sous trame arborée, de la sous trame herbacée et des corridors et continuum de la sous trame bleue. Ces éléments sont traduits comme autant d'éléments et corridors à préserver ou restaurer dans la carte des objectifs.

Le plan d'action propose des mesures dans les différents domaines :

- préservation et restauration des milieux aquatiques, ainsi que des milieux boisés et corridors alluviaux (ripisylve), restauration de continuités, etc.
- dans le domaine agricole, le maintien des secteurs de mosaïques agricoles, et les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité ».

Le SRCE identifie également sur ce site les obstacles sur les cours d'eau à traiter en priorité. Si cette mesure est favorable à des espèces comme la lamproie marine sensible à la présence d'ouvrages, elle favorisera également la dispersion de l'écrevisse américaine au détriment des populations d'écrevisses à patte blanche encore présentes.

En conclusion, le SRCE aura pour le site de « la vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », des effets positifs sur les milieux terrestres mais un impact potentiellement négatif sur l'Ecrevisse à pattes blanches, en cas de réouverture des continuités aquatiques sans précaution.

ZSC des Sites à chiroptères du Vexin français

Appellation du site	Sites à chiroptères du Vexin français	
Localisation	Yvelines (15%) ; Val d'Oise (85%)	
Superficie	22 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC touchant (sans recouvrement) un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102015	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.	
Régime de propriété	Public	Privé
	10%	90%

Le site Natura 2000 concerne des cavités fréquentées par les chauves-souris et réparties sur quatre communes du territoire du Parc naturel régional du Vexin français : Chars, Follainville-Dennemont, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais.

Les motivations à l'origine de la proposition du présent site sont la conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères. Aussi, le site comprend spécifiquement des cavités souterraines constituées d'anciennes carrières. Les périmètres proposés correspondent à l'ensemble du réseau des cavités souterraines.

Qualité et importance

Le réseau de cavités souterraines présent au nord-ouest de la région parisienne est un des secteurs les plus riches du Bassin parisien concernant la diversité des chiroptères présents en hibernation.

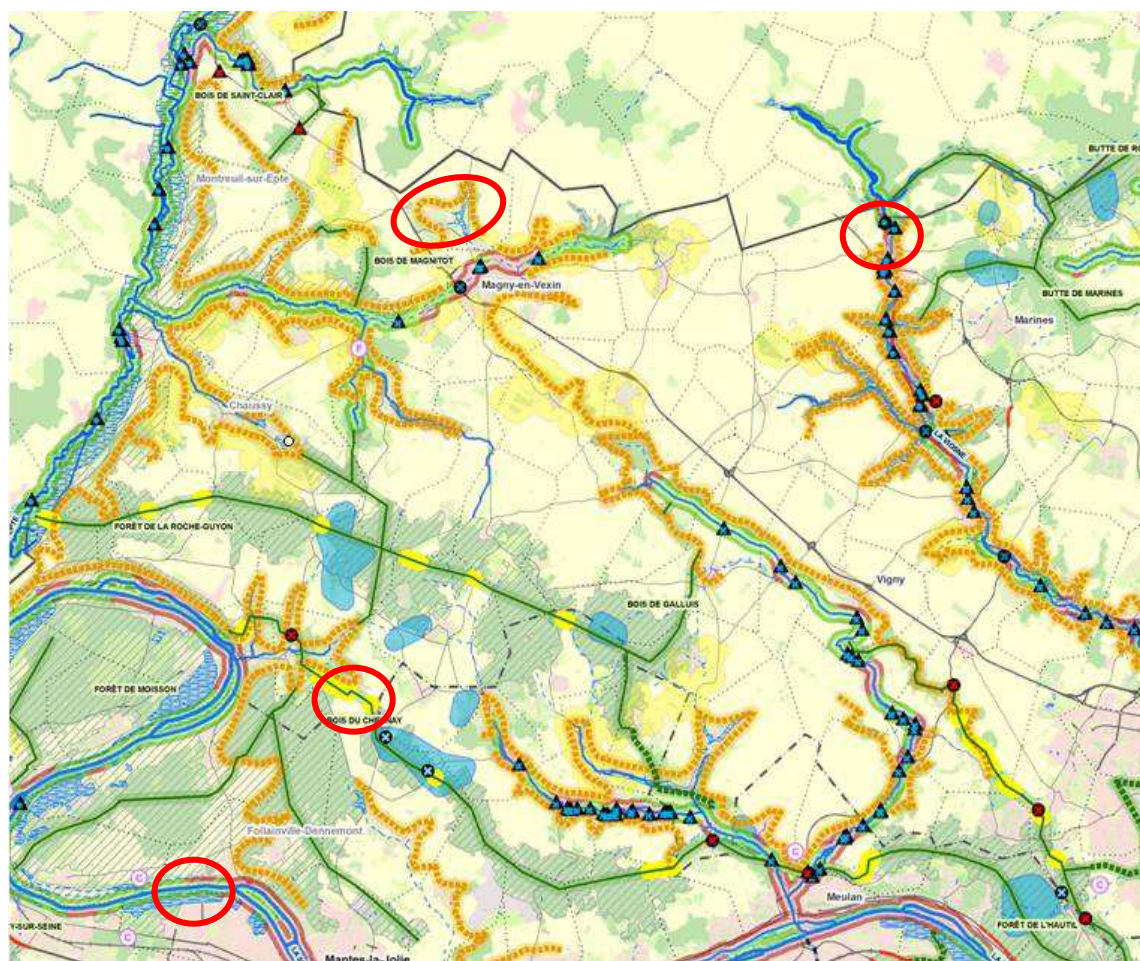
Les cavités concernées sont principalement menacées par leur comblement, leurs aménagements, leur fermeture, ainsi que par la fréquentation des cavités en période hivernale.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
	Murin à oreilles échancrées, Petit et Grand rhinolophes, Grand Murin, Murin de Bechstein...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102015.html>



Incidences Natura 2000

Il s'agit d'un ensemble de sites à la fois très localisés et très dispersés. Les enjeux concernent :

- la connaissance des espèces et de leurs comportements notamment la connaissance des zones de reproduction,
- le maintien des milieux qui leur sont favorables et de la connexion de ces milieux entre eux (mise en réseau des différents gîtes d'hibernation, en lien avec différents milieux comme les coteaux de la Seine et de la vallée de l'Epte).

La représentation à l'échelle régionale du SRCE est peu adaptée à une telle configuration et des espaces de petites dimensions.

Le SRCE identifie les différents secteurs du site en réservoir de biodiversité. Les secteurs situés au nord apparaissent plus isolés que ceux situés au sud à proximité des coteaux de la Seine. Ces derniers sont par ailleurs inclus dans des réservoirs de biodiversité plus vastes.

Le SRCE identifie à proximité des quatre secteurs concernés des milieux à préserver ou à restaurer et qui sont favorables à au moins une partie des espèces de chiroptères, qu'il s'agisse de la végétation et des boisements alluviaux pour le site de Follainville-Dennemont ou des lisières et continuités boisées pour celle de Saint-Cyr-en-Arthies.

La proximité de corridors alluviaux multifonctionnels (le long de la Viosne, de l'Aubette et de la Seine) ou de corridors arborés est de nature à favoriser les connexions entre les différents milieux utilisés par les chiroptères et les relations avec d'autres sites (site des « coteaux et boucles de la Seine » par exemple).

Le plan d'actions présente plusieurs mesures propices aux sites à chiroptères, notamment :

- des actions de connaissance (espèces et continuités),
- des actions « habitats forestiers » en faveur du maintien et de la préservation de la diversité des habitats forestiers (par exemple conservation des boisements anciens nécessaires à certaines espèces comme le Murin de Bechstein).

En conclusion, les objectifs et les actions préconisés semblent favorables aux espèces concernées et laissent présager un impact positif du SRCE sur la ZSC des « Sites chiroptères du Vexin français ».

SIC Coteaux et boucles de la Seine

Appellation du site	Coteaux et boucles de la Seine	
Localisation	Yvelines (63%) Val-d'Oise (37%)	
Superficie	1417 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC recouvrant partiellement une ZPS	
Code du site	FR1112001	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 coteaux et boucles de la Seine	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	30%	70%

La SIC des coteaux de la Seine est implantée à l'ouest de l'Île-de-France, et englobe la dernière boucle de la Seine avant la Normandie. Elle est située dans le département des Yvelines (63%) et dans le département du Val-d'Oise (37%). Ce site correspond à un des plus grands méandres de la Seine. Son intérêt principal repose sur la grande diversité des habitats naturels qu'il abrite dans une zone géographique restreinte. Le site est décomposé en 6 entités.

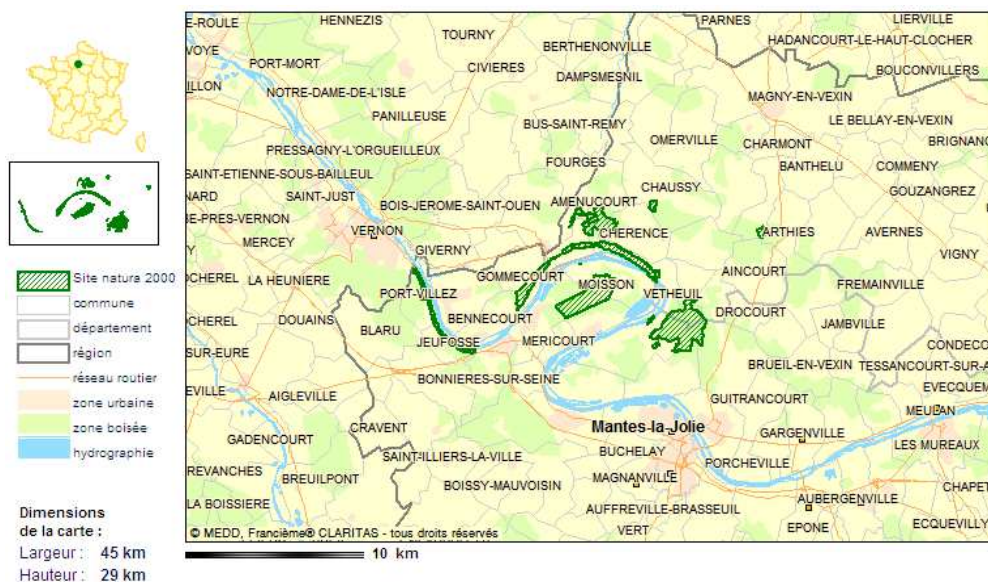
Qualité et importance

Le site est principalement constitué de coteaux calcaires où se développent des pelouses et des boisements calcicoles. Les formations végétales acidiphiles sèches (landes et pelouses), d'un grand intérêt phytoécologique sont situées sur les terrasses alluviales de la boucle de Moisson. Ce site présente des habitats rares en Île-de-France ainsi que des espèces végétales en limite de répartition biogéographique.

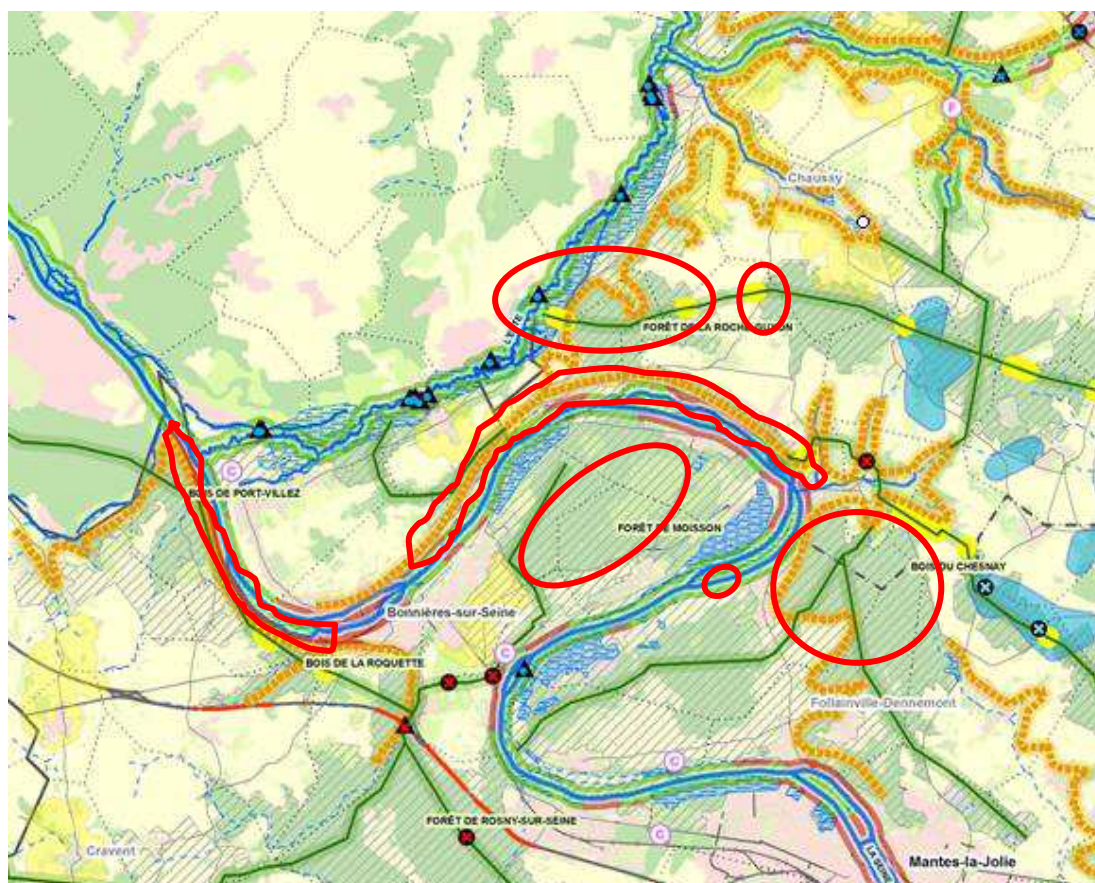
La principale menace porte sur l'envahissement naturel, par les ligneux, des landes et des pelouses (fermeture des milieux). Les entités B, C et E sont particulièrement menacées par ce phénomène du fait de la déprise agricole, de la reconquête naturelle des espaces et la colonisation par les ligneux et les graminées.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Forêts de pente Landes	Petit rhinolophe
Pelouses sèches Tourbières boisées	Laineuse du prunelier

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100797.html>



Incidences Natura 2000

On peut identifier sur ce site quatre types de milieux : les forêts de pentes, les landes, les pelouses sèches, et les tourbières boisées. Ces milieux présents sur le site des coteaux et des boucles de Seine présentent des enjeux spécifiques en matière de biodiversité notamment : les pelouses sèches et les tourbières boisées des milieux calcicoles et thermophiles qui fournissent à plusieurs espèces un terrain de chasse ou un habitat (Laineuse du prunelier) ; les forêts de pente et les landes sont nécessaires à la préservation de plusieurs espèces présentes sur le site pour lesquelles elles constituent un terrain de chasse (Petit rinolophe).

Les principaux enjeux de ce site sont de garantir une gestion des zones humides du site (tourbières, marais tourbeux et bas marais alcalin), d'entretenir les milieux forestiers et d'éviter une fermeture totale des milieux, engendrée par la déprise agricole et l'introduction d'espèces exotiques ou l'arrachage, qui pourrait être nuisible à plusieurs espèces présentes sur le site (Ecaïlle chiné, Laineuse du prunelier).

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. Il est en contact direct avec d'autres comme celui des Boucles de Moisson, de Guernes et Rosny et celui de la vallée de l'Epte. Le SRCE identifie également les corridors calcaires et les corridors de la sous trame arborée à préserver ainsi que les secteurs de mosaïques agricoles. La vallée de la Seine est représentée sous forme d'un corridor alluvial multifonctionnel. Elle peut notamment jouer un rôle pour la mise en connexion des différentes populations de chiroptères présentes le long du fleuve dont certains secteurs du site Natura 2000 des « sites à chiroptères du Vexin français ».

Les mesures du plan d'action en faveur de la préservation et du maintien de différents types de milieux sont :

- en milieu forestier : actions lisières, actions milieux remarquables intra forestiers, etc.
- en milieu agricole : action gestion en faveur du maintien des pelouses calcaires,
- pour les milieux humides : actions zones humides.

D'autres objectifs du SRCE devraient également s'avérer bénéfiques pour plusieurs espèces d'intérêts communautaires présentes sur le site : maintenir la mosaïque des milieux (Ecaïlle chiné), préserver les espaces forestier et les mosaïque d'habitat complexe riverain (Lucane cerf-volant).

En conclusion, le SRCE devrait être positif pour le site Natura 2000 des « Coteaux et boucles de la Seine ».

ZPS Boucles de Moisson, de Guernes, et de Rosny

Appellation du site	Boucles de Moisson, de Guernes, et de Rosny	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	6 033 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
Type	ZPS contenant un SIC.	
Code du site	FR1112012	
Texte de référence	Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / S.P.N. - M.N.H.N.	
Régime de propriété	Public	Privé
	-	-

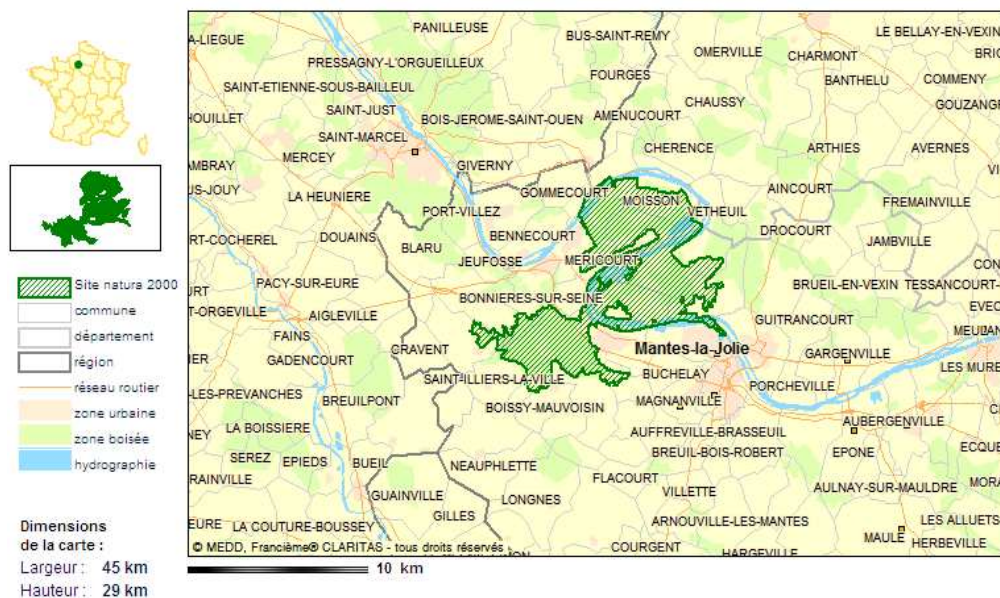
Le site Natura 2000 des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny recouvre 17 communes dans le département des Yvelines, en limite du Val d'Oise et de l'Eure. D'un seul tenant, il est formé de deux boucles de la Seine et d'un massif forestier sur le plateau. Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune. Ainsi, ce territoire, situé à l'interface des plateaux du Vexin et du Mantois, se caractérise par une richesse écologique et paysagère remarquable.

Qualité et importance

Ces deux boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (ZNIEFF de type I et II, ZICO) et justifiant différentes protections juridiques. La présence de plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisirs de Lavacourt) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, fréquentée par de nombreux laridés et anatidés. Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune. Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui pourrait compromettre à terme la présence des espèces qui y sont associées.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Landes et pelouses	Oedicnème, Alouette lulu, Engoulevent, Circaète...
Forêts	Pics mar et noir, Bondrée

Cartes de localisation



Source: <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1112012.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la Directive Habitats, on peut identifier sur ce site deux types de milieux d'intérêt : la forêt et les landes et pelouses. Elles présentent des enjeux spécifiques en termes de biodiversité notamment :

- les landes et pelouses sèches constituent des milieux ouverts indispensables à la préservation de certaines espèces qui y trouvent un habitat (Engoulevent) ou encore un espace de chasse (Alouette lulu, Circaètes) ;
- la forêt est nécessaire au maintien des populations d'oiseaux qui fréquentent ce site, par exemple :
 - o le Pic noir inféodé aux peuplements forestiers relativement grands et anciens, et dont la nourriture principale est constituée de fourmis et coléoptères vivant dans les bois ;
 - o le Pic mar qui vit dans des forêts de chênes et de charmes avec une grande quantité de bois mort.

Au titre de la Directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un corridor de déplacement important pour l'avifaune que ce soit pour les transits locaux ou les migrations. Il constitue également un axe de pénétration pour plusieurs espèces d'oiseaux marins.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver en contact direct avec d'autres comme celui de la vallée de l'Epte ou celui des Coteaux et des boucles de la Seine. Il identifie également les milieux humides et les corridors de la sous trame arborée à préserver ainsi que plusieurs connexions d'intérêt majeur. Le SRCE reconnaît en outre la sous trame arborée et la sous trame herbacée.

Le SRCE prévoit une série d'actions visant à garantir une bonne gestion et un maintien de la diversité des habitats forestiers et des milieux ouverts associés à la forêt, comme les landes et les pelouses sèches, notamment :

- ➡ en milieu forestier : des actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers et de leur fonctionnalité (mares forestières, landes, pelouses, îlots de vieillissement, etc.), actions lisières entre milieu forestier et milieu agricole, ...
- ➡ en milieu agricole : des actions en faveur du maintien de la fonctionnalité des mosaïques agricoles, du maintien de la fonctionnalité des réseaux d'espaces prairiaux naturels, des modes de gestion favorables aux pelouses calcaires, ...
- ➡ les milieux humides présents sur le site, qui constituent des zones d'habitat et de nidification (notamment pour le Martin-pêcheur), font également l'objet de recommandations spécifiques (zones humides, ripisylves) dans le but de limiter voire stopper leur dégradation.

Les objectifs et les mesures préconisées sont favorables aux habitats et aux espèces concernées. Le SRCE devrait avoir un impact positif sur le site Natura 2000 des « boucles de Moisson, Guernes et Rosny ».

SIC Carrière de Guerville

Appellation du site	Carrière de Guerville	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	80 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102013	
Texte de référence	Arrêté du 2 septembre 2010 portant désignation du site Natura 2000 carrière de Guerville (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DIREN Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le Site de la Carrière de Guerville se situe dans le département des Yvelines (78), à la limite du département de l'Eure (27) et à environ 60 Km de Paris. Il s'étend sur 2 communes : Guerville et Mézières-sur-Seine, et concerne la région naturelle du Mantois. Ce site, globalement orienté est-ouest, correspond à une ancienne carrière d'extraction de craie dont la production a cessé en 1998 et qui est aujourd'hui en cours de remise en état. Il couvre une superficie d'environ 80 hectares et se trouve le long de la Seine et de l'autoroute A 13, en face de la centrale électrique EDF de Porcheville. Les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés et en constante évolution. De nombreux éboulis crayeux présents sont alimentés par l'effondrement régulier d'une falaise.

Actuellement, les activités d'extraction ayant cessé, la carrière a été réaménagée. Un programme d'aménagement a été établi en concertation avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien afin de conserver la population de Sisymbre.

Qualité et importance

Cette ancienne carrière a permis le développement de milieux pionniers en constante évolution. La présence du sisymbre couché ainsi que de pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, tous deux reconnus respectivement comme une plante et un habitat d'intérêt communautaire, ont justifié le classement de cette zone en Natura 2000.

Le Sisymbre couché est particulièrement menacé par la fermeture des milieux et la silisation des terrains constituant actuellement des éboulis crayeux.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (pelouses calcicoles marneuses). Habitat de substitution (berges exondées...).	Sisymbre couché (plante visée à l'annexe II de la directive « Habitat »).

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102013.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », on peut identifier un type de milieu, présentant des enjeux spécifiques pour le Sisymbre couché. Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires constituent en effet un milieu clé pour cette espèce, qui se développe dans des habitats calcicoles, des pelouses sèches semi-naturelles calcicoles marneuses.

Selon le DOCOB du site Natura 2000 « Carrière de Guerville », les enjeux en termes de biodiversité sont assez importants :

- L'habitat calcaire semble en mauvais état de conservation, la dynamique naturelle végétale et le développement d'invasions biologiques (*Buddleja davidii*) pesant sur le milieu.
- En conséquence, le Sisymbre couché, bien que l'espèce soit en bon état de conservation, peut être menacé du fait de la dégradation de son habitat, fortement artificialisé. A noter que cette plante peut se développer dans des habitats secondaires, également présents sur le site et liés à l'exploitation de la carrière : berges de plans d'eau, zones d'accumulation de craie, ravines, etc.

Des menaces liées à des activités anthropiques peuvent nuire au site (au sein de la carrière et à proximité, avec la présence d'infrastructures de transport enclavant le site).

Le SRCE identifie le site Natura 2000 comme un réservoir de biodiversité à préserver.

En outre, le SRCE identifie le site au niveau d'un corridor calcaire. Bien que le réaménagement de la carrière de Guerville contribue à réduire la pression anthropique le long de la Seine, la spécificité de ce site principalement orienté sur la protection du Sisymbre couché représente assez peu d'enjeux pour l'élaboration de la trame verte et bleue.

Si ce n'est l'identification du corridor calcaire et la préconisation de mesures favorables à ces milieux, le SRCE devrait a priori avoir un effet neutre sur le site Natura 2000 « Carrière de Guerville ».

ZPS - Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du roi

Appellation du site	Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du roi	
Localisation	Oise (89%), Val d'Oise (11%)	
Superficie	13 615 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS recouvrant partiellement un SIC	
Code du site	FR2212005	
Texte de référence	Arrêté du 31 janvier 2008 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (zone de protection spéciale) et Arrêté du 6 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	SPN - IEGB - MNHN.	
Régime de propriété	Public	Privé
	Forêts domaniales	Forêts privées

Ce site Natura 2000 est situé dans la partie occidentale de la région naturelle du Valois, sur un vaste plateau situé au nord du Bassin Parisien et limité par la vallée de l'Oise. Il appartient majoritairement à la région Picardie (89%) et en partie à la région Île-de-France (11%).

Vaste complexe forestier réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intra forestiers et péri forestiers sur substrats variés, majoritairement sableux.

Qualité et importance

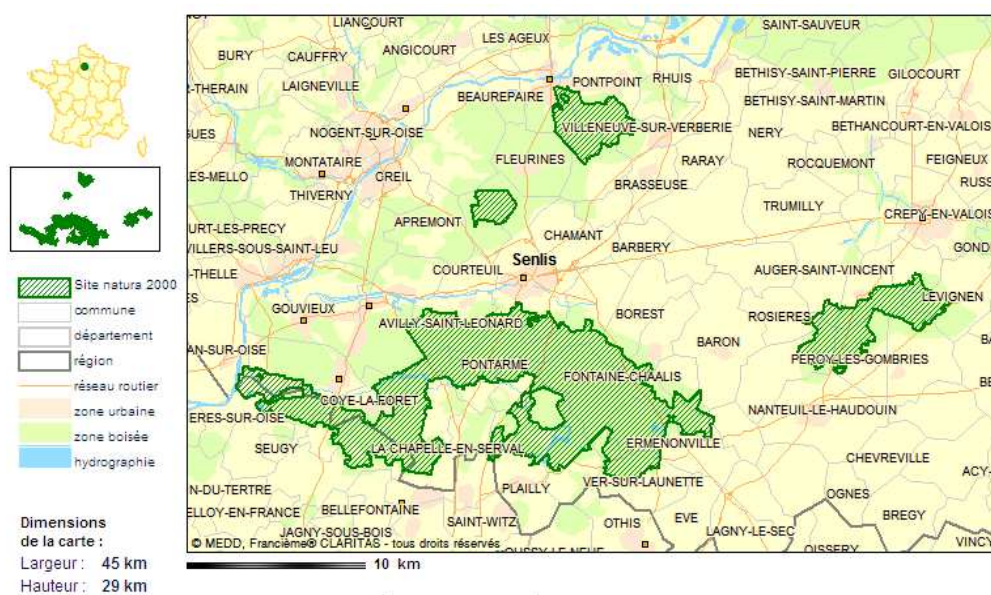
Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.

Elles présentent une très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aires croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aires très fragmentées), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et Pic mar), Martin-pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

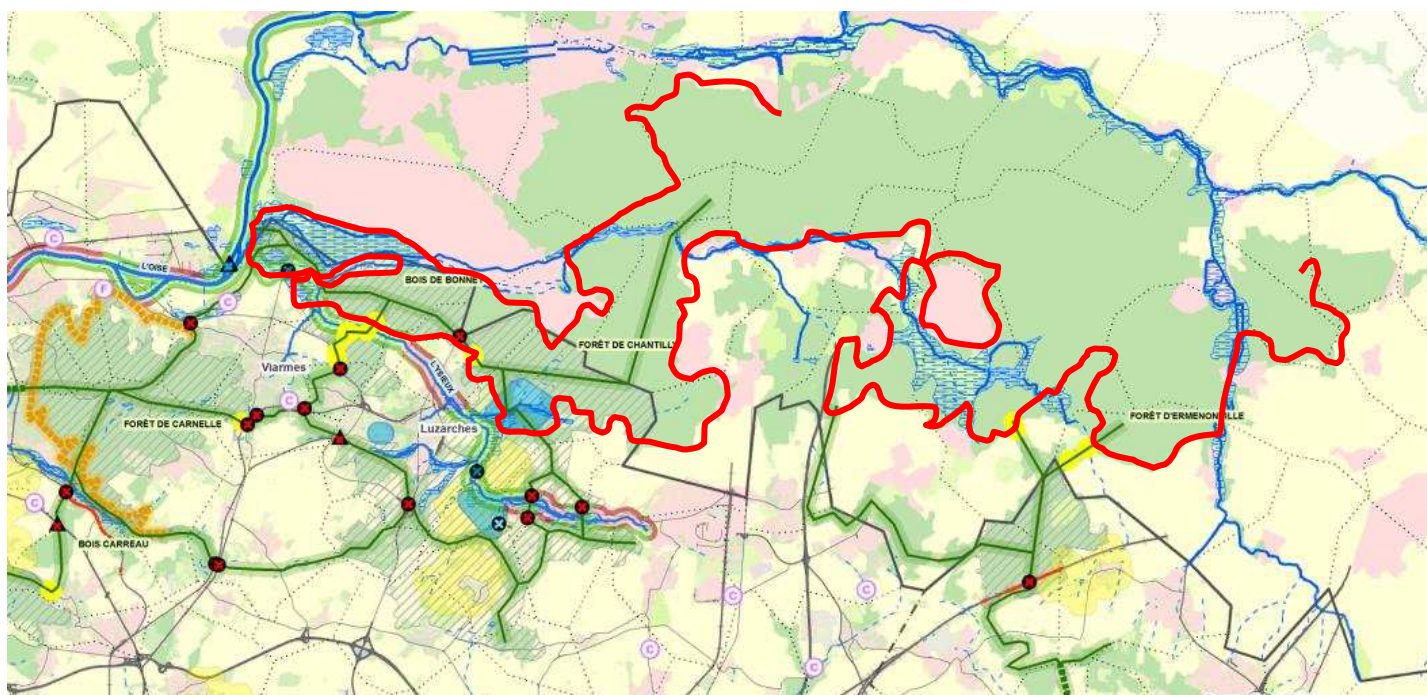
L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridors par l'urbanisation linéaire périphérique. Le maintien des mosaïques d'habitats interstitiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

Milieus caractéristiques	Espèces caractéristiques
Landes et milieux forestiers	Martin-pêcheur d'Europe, Engoulevent d'Europe, Cigogne blanche, Busard Saint-Martin, Pic mar, Pic noir, Grue cendrée, Butor blongios, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR2212005.html>



Incidences Natura 2000

Il est possible d'identifier deux grands milieux pour ce site, les landes et les milieux forestiers. Chacun de ces milieux présente des enjeux caractéristiques :

- Les milieux forestiers sont indispensables à la préservation d'un certain nombre d'espèces qui y trouvent un habitat comme les Pics mar ou les Pics noirs (chênes anciens) et la Bondrée apivore.
- Les landes sont des milieux aujourd'hui en régression et fragmentés en petites zones isolées. L'enjeu principal pour ce site est de reconnecter ces zones entre elles afin de garantir le maillage le plus cohérent possible et d'éviter l'appauvrissement de ces milieux, qui résulte principalement des difficultés de migration et de l'absence de brassage génétique qui en découle.
- Le site, à cheval sur deux régions, présente en outre un fort intérêt pour les échanges entre l'Île-de-France et la Picardie, 11% du site seulement se trouve dans la région Île-de-France.

Ces enjeux justifient la mise en place d'actions favorables au maintien des connexions et à la préservation de ces milieux.

Dans le SRCE, en Île-de-France le site Natura 2000 est en totalité inclus dans un réservoir de biodiversité en partie plus étendu au sud-est.

La cartographie du SRCE fait apparaître des corridors de la sous trame boisée qui relie le site à l'ensemble du réseau francilien. Le SRCE, par son action sur les connectivités écologiques et la protection de la biodiversité, complète les mesures de gestions prévues par le DOCOB. Les deux documents accordent également une grande attention à la connaissance et au suivi des habitats et des espèces.

Le plan d'action du SRCE préconise des mesures de gestion (par exemple actions lisières) et en milieux forestiers (actions peuplements forestiers, milieux remarquables intraforestiers, réservoirs de biodiversité) favorables à la ZPS des « forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi », les habitats et les espèces qu'elle recouvre.

Il convient aussi de préserver les continuités entre les deux régions. Si la cartographie fait apparaître les corridors écologiques auxquels le site se rattache au niveau francilien, aucun élément n'est en revanche fourni pour la région picarde. Il conviendra d'assurer la cohérence des corridors écologiques identifiés dans chaque région et des actions prévues pour répondre aux enjeux identifiés sur ces sites de contact interrégional.

En conclusion, les objectifs et le plan d'action du SRCE d'Île-de-France auront un impact positif sur les espaces de la partie francilienne du site « forêts picardes, massif des trois forêts et du bois du roi » et sont de nature à permettre d'assurer les relations avec la partie picarde.

ZPS Sites de Seine-Saint-Denis

Appellation du site	Sites de Seine-Saint-Denis	
Localisation	Seine-Saint-Denis	
Superficie	1 157 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1112013	
Texte de référence	Avril 2006	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France /SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	98%	2%

Le site est composé de 14 grandes entités répartis sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis qui avait à cœur de faire reconnaître, aux échelons national et européen, les avancées importantes obtenues dans le département en matière de préservation et de développement de la biodiversité en milieu urbain. La ZPS se répartit entre :

1. Parc départemental Georges Valbon,
2. Parc départemental de l'Île Saint-Denis,
3. Parc départemental du Sausset,
4. Bois de la Tussion
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin,
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
7. Futur parc départemental de la Haute Isle,
8. Promenade de la Dhuis,
9. Plateau d'Avron,
10. Parc des Beaumont à Montreuil,
11. Bois de Bernouille à Coubron,
12. Forêt de Bondy,
13. Parc forestier de la Poudrière,
14. Bois des Ormes.

Qualité et importance

Malgré le caractère très fortement urbanisé du département, il existe en son sein des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et périurbain.

Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux" fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Île-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Île-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille par ailleurs des espèces assez rares dans la région Île-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé...) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot...). D'autres espèces ont un statut menacé préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle...).

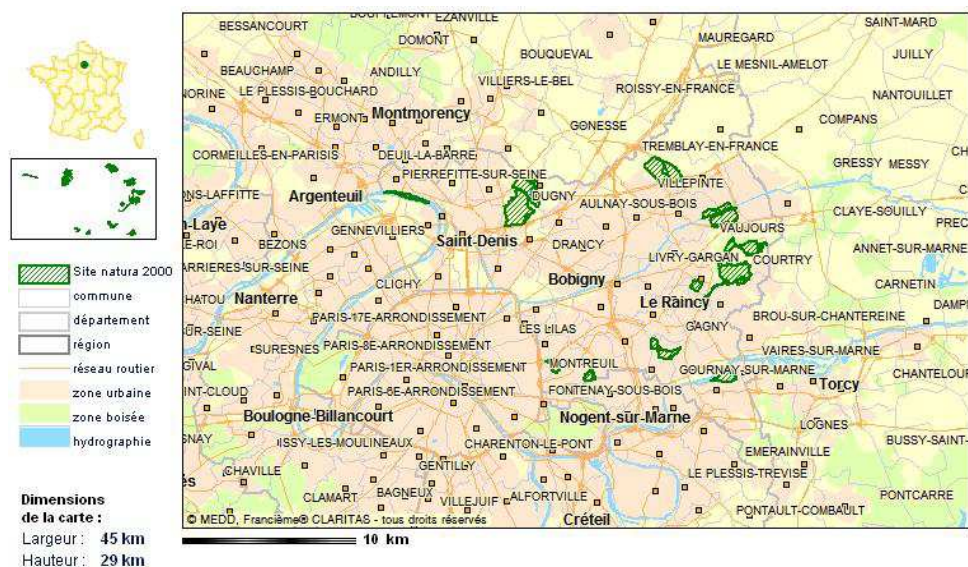
Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne permettent au Martin-pêcheur de nicher. La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage.

5. Evaluation des incidences Natura 2000

Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, devront prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire. La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne saurait être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend, pourra utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux. La mise en réseau des différentes entités peut favoriser une meilleure conservation de la biodiversité.

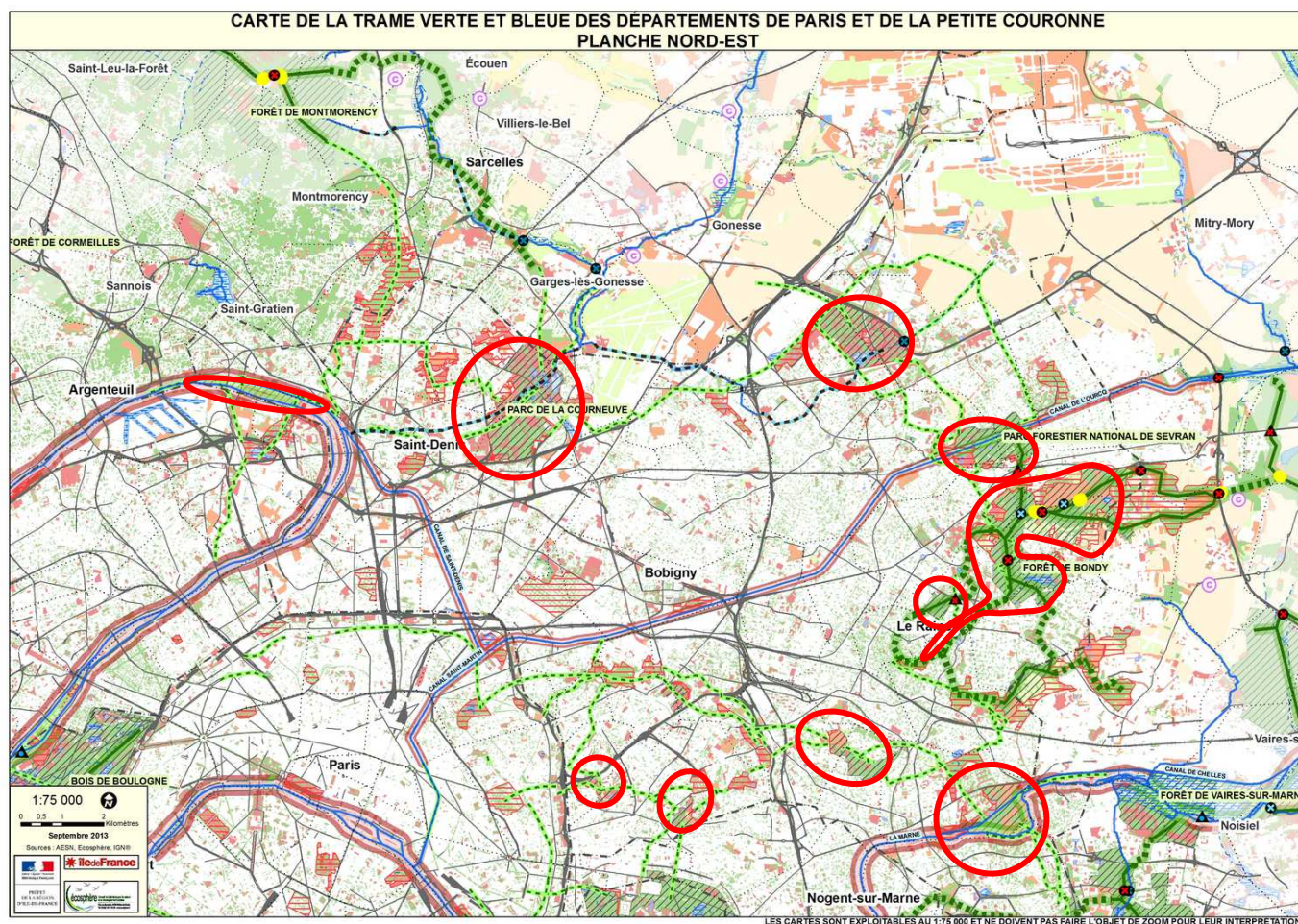
Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Forêts, milieux humides, milieux ouverts de types bocages.	Blongios nain, Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1112013.html>

NB : pour la légende de cette carte, le lecteur est invité à se reporter à celle présentée dans l'atlas cartographique pour Paris et petite couronne (Tome III).



Incidences Natura 2000

La carte des objectifs ici utilisée est différente de celles des autres sites puisqu'un travail cartographique plus précis, à l'échelle du 1 : 75 000ème, a été réalisé sur Paris et la Petite Couronne de manière à répondre aux enjeux spécifiques de ces territoires et ne pas négliger le rôle que peuvent jouer les milieux urbains en faveur de la TVB.

Au titre de la directive Habitats, il est possible d'identifier sur ces sites trois types de milieux : forêt, milieux humides et milieux ouverts de types bocages. Ils présentent des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- Les milieux ouverts de types bocages sont indispensables à la préservation de certaines espèces qui y trouvent un habitat ou encore un espace de chasse, comme la Pie-grièche écorcheur ou la Gorge-bleue à miroir ;
- La forêt est nécessaire au maintien des populations d'oiseaux sur ce site, par exemple le Pic noir, le Pic mar ou la Bondrée apivore ;
- Les milieux humides constituent quant à eux des habitats pour de nombreuses espèces d'oiseaux, comme le Blongios nain, le Butor étoilé, le Martin-pêcheur...

Au titre de la directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un corridor de déplacement important pour l'avifaune que ce soit pour les transits locaux ou les migrations.

Les enjeux majeurs de ce site sont la reconnexion entre les populations d'espèces isolées, la préservation des lisières contre l'urbanisation, la gestion des roselières et vers des forêts matures pour favoriser certaines espèces (Pic mar...).

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver.

La carte des composantes identifie les différentes entités de ce site comme des corridors de la sous-trame arborée, herbacée et des continuums de la sous-trame bleue. Ils sont également caractérisés par des lisières de boisement essentiellement urbanisés.

Dans un contexte fortement urbain, ces espaces sont très isolés et seuls les plus à l'est sont en connexion directe

Plusieurs « liaisons à conforter ou à restaurer en contexte urbain » maillent par ailleurs le réseau de sous-sites et seront vraisemblablement en mesure d'améliorer les continuités y compris pour les oiseaux dont certains comme le Butor étoilé ne se déplacent que sur de courtes distances. Des corridors forestiers à préserver ou à restaurer traversent également les secteurs situés à l'Est du département et sont susceptibles d'améliorer leur connectivité avec les espaces boisés de Seine-et-Marne.

Le plan d'action préconise divers types de mesures :

- En milieu urbain : assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturels au sein du tissu urbain, valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville, préserver les continuités autour de Paris, prendre en compte de la TVB dès la phase de conception des projets urbains, valoriser les friches favorables à diverses espèces (Pie-grièche écorcheur, busards...),...
- Plus spécifiquement, les actions relatives aux milieux remarquables intraforestiers peuvent également être mises en œuvre dans boisement urbains de taille suffisante ;
- Certaines actions liées aux milieux humides peuvent également être mises en œuvre : renaturation des berges, gestion et valorisation des milieux humides...
- Enfin, des actions d'information à destination du grand public et des actions de formation à destination de certaines professions ayant à concevoir et gérer les espaces verts seront également bénéfiques à la biodiversité.

En définitive, les objectifs et actions préconisés en milieu urbain paraissent favorables aux sites de Seine-Saint-Denis et laissent présager un impact très positif du SRCE sur la ZPS des « Sites de Seine-Saint-Denis ».

ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

Appellation du site	Bois de Vaires-sur-Marne	
Localisation	Seine-et-Marne	
Superficie	97 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100819	
Texte de référence	Arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 bois de Vaires-sur-Marne (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DIREN Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

D'une superficie d'approximativement 97 hectares cumulés, le périmètre Natura 2000 se situe à 35km environ à l'est de Paris, en Seine-et-Marne, et comprend plusieurs éléments : le Bois de Vaires (55ha), seule partie ouverte au public, le Bois du Marais et la zone humide (27ha) à l'est et, plus au nord, une extension de 13 ha.

Enchâssé en milieu périurbain, le périmètre est connecté à un ensemble de bois et bosquets au nord-est et au sud. Il apparaît comme un maillon d'une trame verte d'agglomération. Le site s'étire par ailleurs en grande partie dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Gué de l'Aulnay qui est à l'origine du développement d'une importante zone humide localisée dans un contexte périurbain, alors que le Bois de Vaires repose plus spécifiquement sur des alluvions anciennes de la vallée de la Marne.

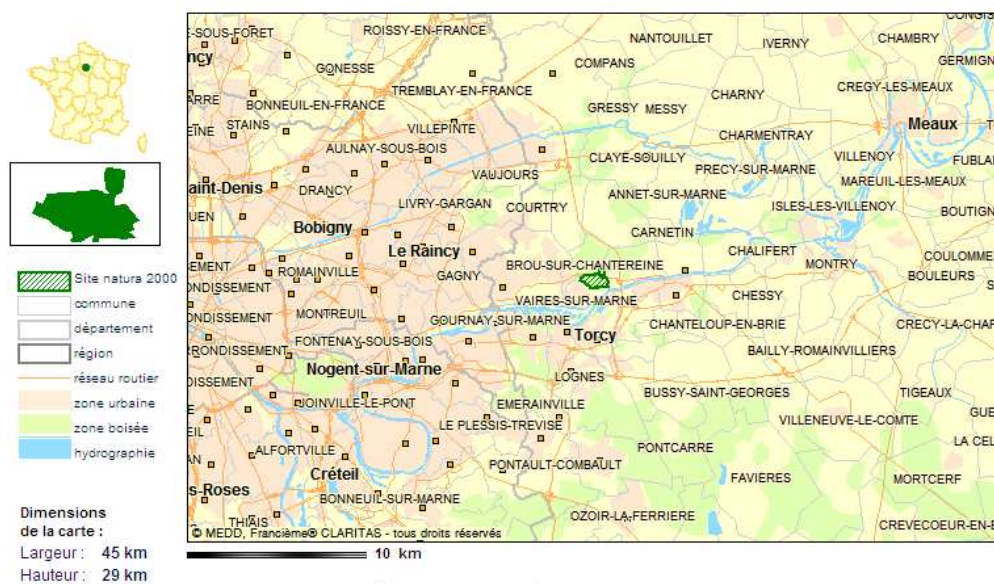
Qualité et importance

Trois enjeux importants apparaissent sur le site. Le premier d'entre eux concerne le Grand Capricorne. Bien que l'espèce n'y ait pas été observée depuis 1999, le Bois de Vaires-sur-Marne doit rester un espace d'accueil privilégié pour l'espèce, ce qui suppose la conservation de vieux arbres âgés au minimum de deux à trois siècles. Le deuxième enjeu relevé sur le périmètre Natura 2000 concerne le Triton crêté dont le maintien suppose la de maintenir un habitat de qualité sur le site.

Enfin, la mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt qui nécessite une gestion adaptée afin d'être conservée.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Boisements anciens, Réseaux de mares fonctionnelles.	Grand Capricorne, Triton Crêté.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100819.html>



Incidences Natura 2000

Il est possible d'identifier deux grands milieux pour ce site : les boisements anciens et les réseaux de mares fonctionnelles. Ils comportent chacun des enjeux de biodiversité différents :

- Les boisements anciens sont primordiaux pour plusieurs espèces, dont le Grand capricorne, qui nécessitent la conservation de vieux bois d'au minimum deux à trois siècles et des continuités avec les boisements voisins.
- Les réseaux de mares fonctionnelles, localisées dans le secteur du bois du Marais et de la zone humide, sont nécessaires à diverses espèces (site de reproduction du Triton crêté par exemple) et aux espèces hygrophiles caractéristiques des mares.

Le site est en lisière urbaine, au contact d'une infrastructure fractionnante (voie de chemin de fer). Des obstacles et des points de fragilité sont localisés au nord du massif forestier en dehors du site Natura 2000. L'enjeu est d'éviter l'enclavement à la fois des boisements anciens mais aussi des réseaux de mares.

Le site est identifié en réservoir de biodiversité à préserver. Il est inclus dans un réservoir de biodiversité plus vaste, essentiellement forestier. Cette imbrication du site dans un réservoir de biodiversité plus vaste est de nature à maintenir des connexions entre les milieux à condition de traiter les obstacles et les points de fragilité.

Les mesures préconisées par le plan d'action dans le but de maintenir des îlots de vieillissement ou de vieux bois seront favorables au Grand capricorne.

D'autres mesures concernent les milieux remarquables intra forestiers dont les mares forestières favorables au Triton crêté.

Le plan d'action fait aussi des recommandations en milieu urbain notamment pour préserver des lisières fonctionnelles ainsi que des recommandations relatives aux infrastructures linéaires dans le but de réduire l'effet de coupure des infrastructures existantes.

Ces divers éléments permettent de conclure à un impact plutôt positif du SRCE sur la ZSC du « Bois de Vaires-sur-Marne ».

ZPS des Boucles de la Marne

Appellation du site	Boucles de la Marne	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	2 641 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1112003	
Texte de référence	Arrêté du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 boucles de la Marne (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	SPN - IEGB - MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	30%	70%

La ZPS des Boucles de la Marne se décompose en 8 sites distincts qui parsèment le cours de la Marne et s'étendent sur un axe est-ouest qui traverse la majeure partie du département de la Seine-et-Marne.

Avec 35% de surface en eau et huit entités s'étirant sur plus de 40 km, elle permet de prendre en compte l'écosystème « vallée » dans son ensemble et donc de raisonner la protection des espèces d'oiseaux à une échelle cohérente. Le réseau de zones humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice. Alors que le réseau francilien est principalement forestier (70% de forêt), cette ZPS apporte, avec sa diversité de milieux, un cortège d'espèces qui vient enrichir le réseau Natura 2000 francilien et renforcer sa représentativité.

Qualité et importance

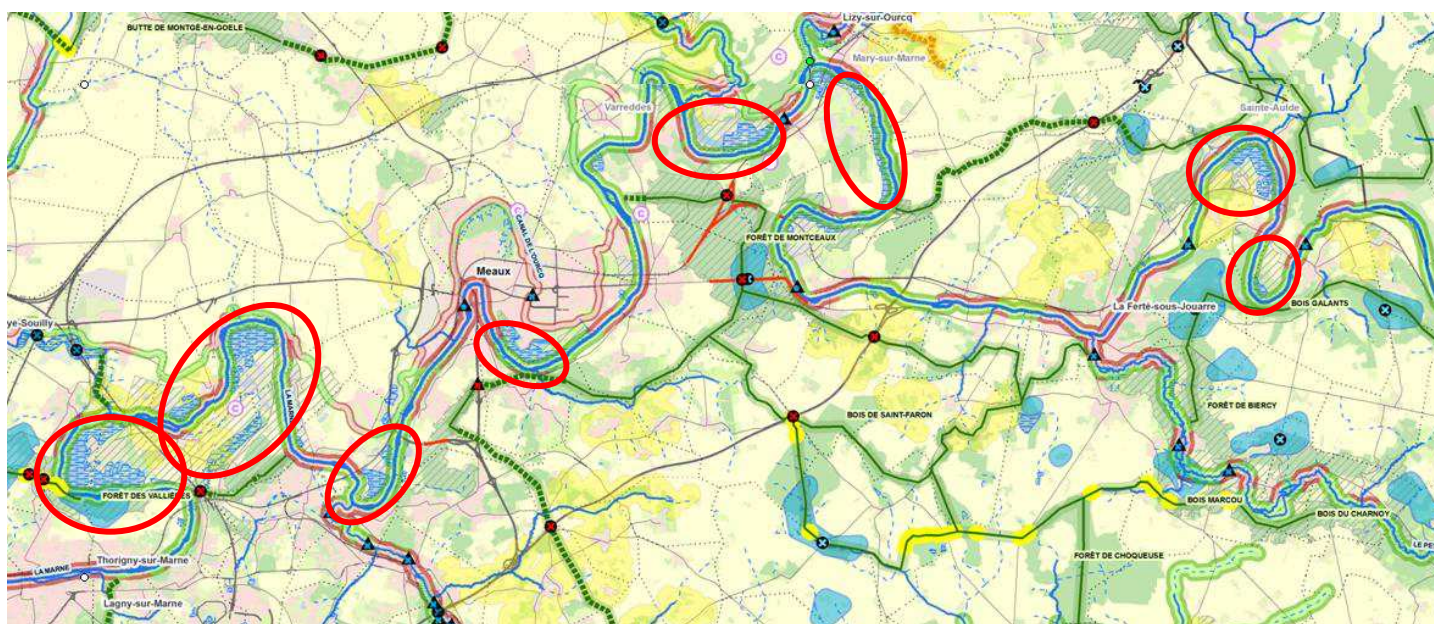
Le site accueille au long de l'année tout un cortège d'espèces d'oiseaux (252) qui y trouvent une diversité de milieux répondants à leurs exigences propres. Le réseau de zones humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice, ce qui fait de la ZPS un ensemble homogène et cohérent malgré l'éparpillement de ses composantes.

Un grand nombre d'espèces nicheuses recensées comme d'intérêt communautaire peuplent le site. La majorité d'entre elles se caractérise par un statut de conservation défavorable au sein de leur aire de répartition. Le site des Boucles de la Marne constitue ainsi un lieu refuge pour une population d'Édicnèmes criards d'importance régionale qui subsiste malgré la détérioration des milieux. Les secteurs forestiers possèdent encore les caractéristiques nécessaires à la présence d'espèces sensibles comme le Milan noir, la Bondrée apivore ou le Faucon hobereau alors que les zones humides, bien qu'anthropisées, attirent le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, etc.

L'intérêt de la zone réside également dans son attractivité hivernale qui en fait une zone d'hivernage d'importance nationale. En effet, les zones humides qui composent une grande part de l'espace, permettent à plusieurs espèces d'Anatidés et de Laridés notamment, d'hiverner d'octobre à mars.

Plusieurs menaces pèsent sur la pérennité de ces milieux : une pression urbaine croissante, le développement des infrastructures de transport à proximité, la remise en culture de zones reconnues d'intérêt ornithologique, la diminution des surfaces inondables, etc.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieu agricole.	Édicnème criard...
Milieux humides et aquatiques.	Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale, Blongios nain, Gorgebleue, Martin-pêcheur d'Europe...
Milieux forestiers, ripisylves...	Milan noir, Bondrée apivore...



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », il est possible d'identifier sur ces sites trois types de milieux, présentant chacun des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- les milieux agricoles et espaces ouverts, indispensables à la préservation de certaines espèces qui y trouvent un habitat ou bien un espace de chasse ;
- les milieux humides et aquatiques, très présents sur ce site Natura 2000, qui attirent de nombreuses espèces d'oiseaux pour lesquelles le site sert de lieu d'hivernage ;
- les milieux forestiers et les ripisylves qui sont nécessaires au maintien d'espèces inféodées à la présence d'arbres et de bois mort.

Le site constitue par ailleurs, au titre de la directive « Oiseaux », un corridor de déplacement important pour l'avifaune que ce soit pour les transits locaux ou les migrations. Il constitue également un axe de pénétration pour plusieurs espèces d'oiseaux marins.

La préservation de l'ensemble de ces habitats est donc nécessaire à l'avifaune qui fréquente les sites tout au long de l'année. Plusieurs menaces pèsent sur la pérennité de ces milieux, en particulier :

- une pression urbaine croissante,
- le développement d'infrastructures de transport à proximité,
- la remise en culture sur des zones reconnues d'intérêt ornithologique,
- la diminution des surfaces inondables.

Le SRCE identifie le site en réservoir de biodiversité à préserver. Les plupart des secteurs du site Natura 2000 sont en connexion avec d'autres réservoirs de biodiversité voire intégrés.

Ils sont tous au contact du corridor alluvial de la Marne en relation avec les milieux humides de la rivière. Les espaces les plus à l'ouest voisinent des secteurs de mosaïques agricoles et de mares et mouillères.

Le plan d'actions du SRCE présente des mesures spécifiques aux zones humides ainsi qu'à la fonctionnalité des cours d'eau, des berges et des milieux aquatiques. Il recommande notamment une meilleure prise en compte de ces espaces dans les documents d'urbanisme, la réalisation d'inventaire préalables aux aménagements, la restauration des connexions, une renaturation des berges, etc. Il recommande également un changement dans les pratiques de gestion des milieux boisés, aquatiques ou humides en faveur de la biodiversité et qui rejoignent un besoin souligné par le DOCOB des Boucles de la Marne.

Les corridors, alluviaux ou forestiers favorables à la mise en connexion des différentes composantes du site seront par exemple propices à certaines espèces comme le Butoir étoilé qui ne parcourt que d'assez petites distances et se révèlent dès lors relativement fragiles.

De la diversité du site découle aussi une multiplicité des menaces potentielles dont certaines se détachent tout de même dans le DOCOB afin d'être traitées prioritairement : la régression des roselières respectivement habitat d'hivernage et de nidification du Blongios nain et du Butoir étoilé, les îlots à faible recouvrement végétal favorables à la Mouette monocéphale, les pelouses et friches pionnières nécessaires à l'Ædicnème criard ou encore des îlots dénudés qu'affectionne la Sterne pierregarin. Tous ces milieux devraient pouvoir profiter de la mise en œuvre des orientations et mesures affichées par le plan d'actions du SRCE.

Les objectifs et les mesures du plan d'actions du SRCE sont favorables à la ZPS des « Boucles de la Marne ». En conclusion, le SRCE aura un effet positif sur le site Natura 2000.

ZSC des Bois des réserves, des usages et de Montgé

Appellation du site	Bois des réserves, des usages et de Montgé	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	866 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102006	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	30%	70%

Le site des bois des Réserves, des Usages et de Montgé se situe au nord-est de la Seine-et-Marne, dans la proximité nord de la Ferte-Gaucher. Il constitue un ensemble de milieux diversifiés comprenant en majorité des boisements, ainsi que de nombreux milieux ouverts (grandes cultures, jachères, prairies, clairières), bosquets et haies. La diversité des milieux contribue à la richesse écologique du secteur.

Le site repose en majeure partie sur un plateau atteignant 209 m d'altitude, constitué de limons et d'argiles à meulière. Des bancs de grès sont apparents par endroits. Les limons recouvrent des substrats argileux, marneux et plus ponctuellement gypseux et calcaires.

Qualité et importance

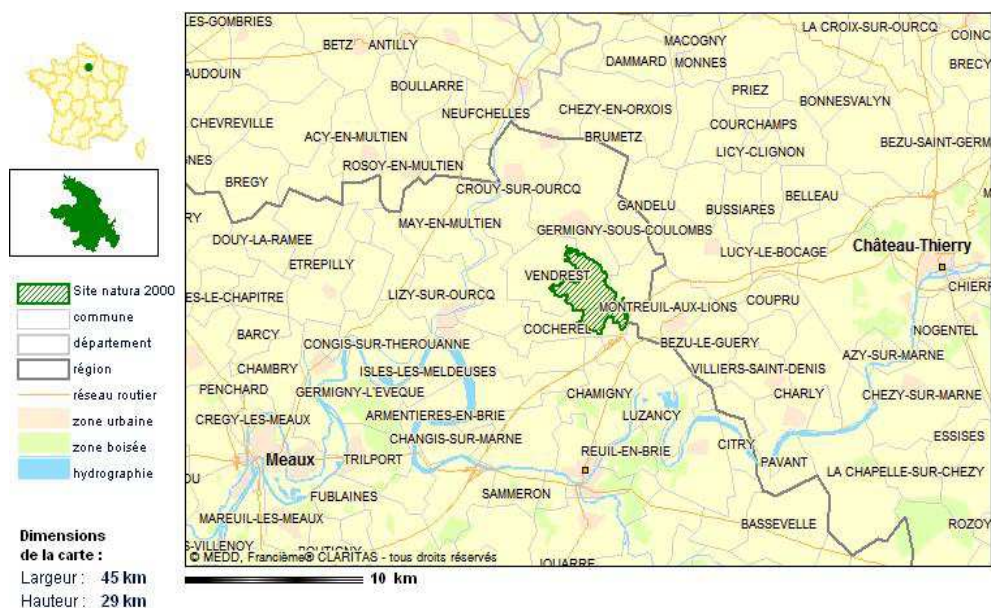
Le site des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé constitue une entité écologique remarquable. De par sa situation géographique, il constitue un des milieux naturels d'Île-de-France sur lequel l'influence continentale est la plus perceptible. Une population importante de Sonneurs à ventre jaune y a été découverte récemment, ce qui confirme l'intérêt particulier du site.

La population de ces batraciens y a été étudiée en 2004 et 2005 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Un comptage précis des effectifs a permis de mettre en évidence la présence de plus de 100 individus, ce qui permet d'affirmer qu'il s'agit de la plus importante population connue en Île-de-France.

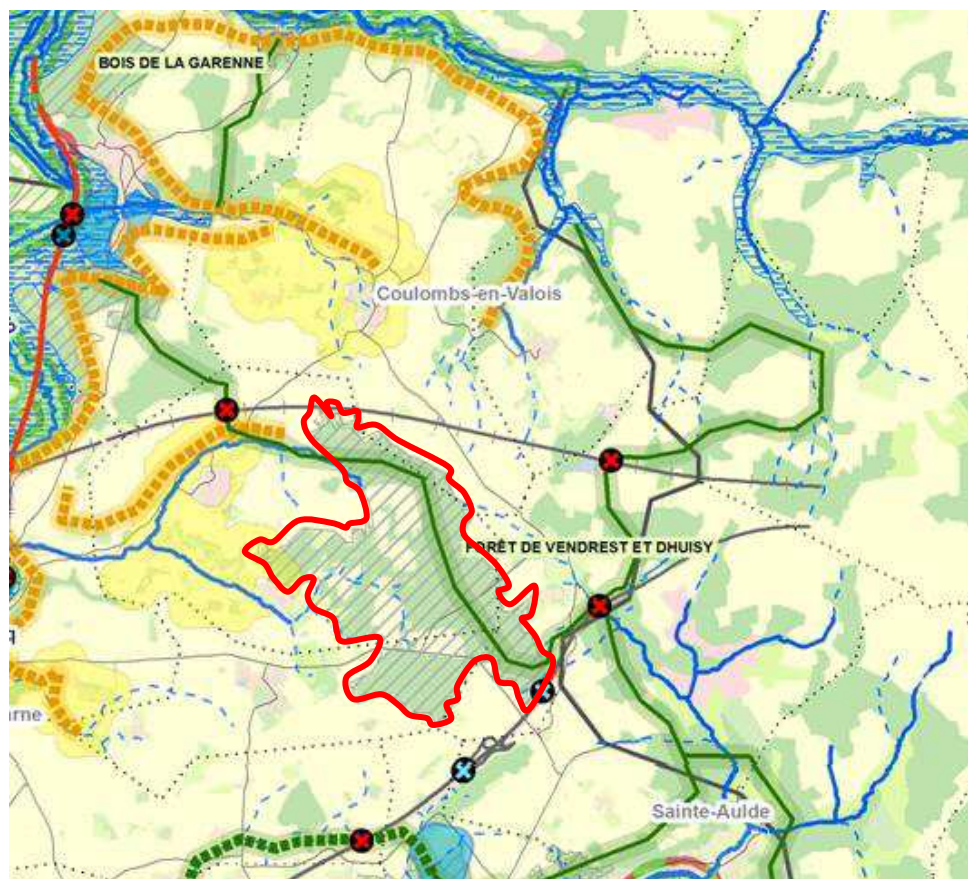
Le caractère exceptionnel du site connaît des menaces. La fermeture des milieux de reproduction (mares, ornières forestières, fossés) peut ainsi rapidement condamner la population alors que les prélèvements potentiels de batraciens par des amateurs collectionneurs sont fréquents.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux humides intra forestiers, mares...	Sonneur à ventre jaune, Grand rhinolophe et Grand murin (observés)...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102006.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », il est possible d'identifier un type de milieu présentant des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, à savoir les milieux humides intra forestiers (petits cours d'eau, mares, etc.).

Les zones humides intra forestières présentent en effet un enjeu important de préservation du fait de leur disparition progressive en Île-de-France, et plus généralement en Europe. Or, les Sonneurs à ventre jaune passent la majorité de leur temps dans l'eau, au sein de mares peu profondes en milieux ouverts, bien qu'ils soient capables de se déplacer sur une distance relativement importante en milieu forestier. Les populations de Sonneurs à ventre jaune recensées se trouvent en limite de leur aire biogéographique. L'enjeu est donc d'éviter leur isolement, et de favoriser le rétablissement des continuités notamment avec les populations voisines en Picardie.

Le SRCE identifie le site en réservoir de biodiversité à préserver.

Le SRCE identifie également les corridors de la sous-trame arborée à préserver, avec la présence de cours d'eau intermittents à conserver ou à restaurer. L'occupation du sol montre aussi la présence de cultures et une mosaïque agricole au sein, ou en lisière du site Natura 2000. Ces éléments sont tous favorables au maintien et à la dispersion du Sonneur à ventre jaune. Toutefois, le site est isolé et encadré par deux grandes infrastructures, au nord : le TGV Est-Européen et au sud l'autoroute A4. Sur chacun des tracés sont identifiés des obstacles et des points de fragilités à traiter prioritairement le long des corridors arborés.

En complément, le plan d'actions du SRCE préconise un ensemble de mesures favorables aux habitats du Sonneur à ventre jaune par exemple conforter la diversité des milieux forestiers en privilégiant de manière générale les zones humides ou encore les milieux ouverts, gérer de façon adaptée les espaces agricole et forestier favorables au maintien des milieux humides, ou encore préserver les haies, les bosquets, etc. Toutefois, à l'exception des cours d'eau intermittents à préserver ou à restaurer, la carte des objectifs ne représente pas de milieux humides ni de mares et mouillères dans ce secteur.

En conclusion, les objectifs et les mesures du SRCE devraient être favorables à la ZSC des « Bois des réserves, des usages et de Montgé ».

SIC Le petit Morin de Verdelot à Saint Cyr-sur-Morin

Appellation du site	Le petit Morin de Verdelot	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	4 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.	
Code du site	FR1100814	
Texte de référence	Arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SNPR-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le petit Morin est localisé en Seine-et-Marne. Il prend sa source dans la Brie champenoise. Il s'agit d'un cours d'eau sinueux, à régime torrentiel.

Qualité et importance

Cette partie du Petit Morin est l'un des cours d'eau franciliens les plus importants pour deux espèces de poissons figurant à l'annexe II de la directive, caractéristiques des eaux courantes, peu profondes, claires et bien oxygénées.

Milieus caractéristiques	Espèces caractéristiques
Rivière à renoncule	Chabot, Lamproie de Planer



Incidences Natura 2000

Les enjeux majeurs de ce site reposent sur les faciès d'eau courante et la reconquête du lit en phase avec le rétablissement des écoulements et des continuités ainsi que sur la qualité des milieux aquatiques localement sensibles à des pollutions urbaines et agricoles.

Le SRCE identifie le site comme un réservoir de biodiversité à préserver et localise les obstacles à l'écoulement présents sur la rivière.

Sur la carte des objectifs, le Petit Morin est représenté comme un corridor alluvial à restaurer ou à conforter en relation avec des secteurs de mares et mouillères et des secteurs de mosaïques agricoles. Il est en connexion par l'intermédiaire de corridors de la sous-trame arborée avec la vallée du Grand Morin au sud et celle de la Marne au nord.

Le plan d'actions préconise différentes actions complémentaires, par exemple :

- pour les milieux aquatiques et les corridors humides notamment la réduction des obstacles, la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes, des actions sur les têtes de bassin, le maintien et la restauration des continuités transversales ;
- pour les milieux urbains, la reconquête des berges en particulier ;
- pour les milieux agricoles, le maintien des fonctionnalités des mosaïques agricoles et des réseaux de mares et mouillères.

En conclusion, les objectifs et les actions préconisés sont favorables à la rivière et laissent envisager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 du Petit Morin de Verdelot à Saint Cyr.

ZSC de l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie

Appellation du site	L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	8 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100812	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN - IEGB - MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

S'étirant au sud-est de Paris sur 97,5 km avant de se jeter dans la Seine, l'Yerres traverse le plateau calcaire de Brie qu'elle entaille profondément. Le débit moyen de la rivière est de 15 à 30 m³/s, mais celle-ci a un régime torrentiel et les débits peuvent atteindre jusqu'à 130 m³/s à sa confluence en période de crue.

Qualité et importance

Le site concerne un tronçon de rivière dont les eaux sont de bonne qualité. Il héberge une faune piscicole et une végétation aquatique devenues rares en Île-de-France.

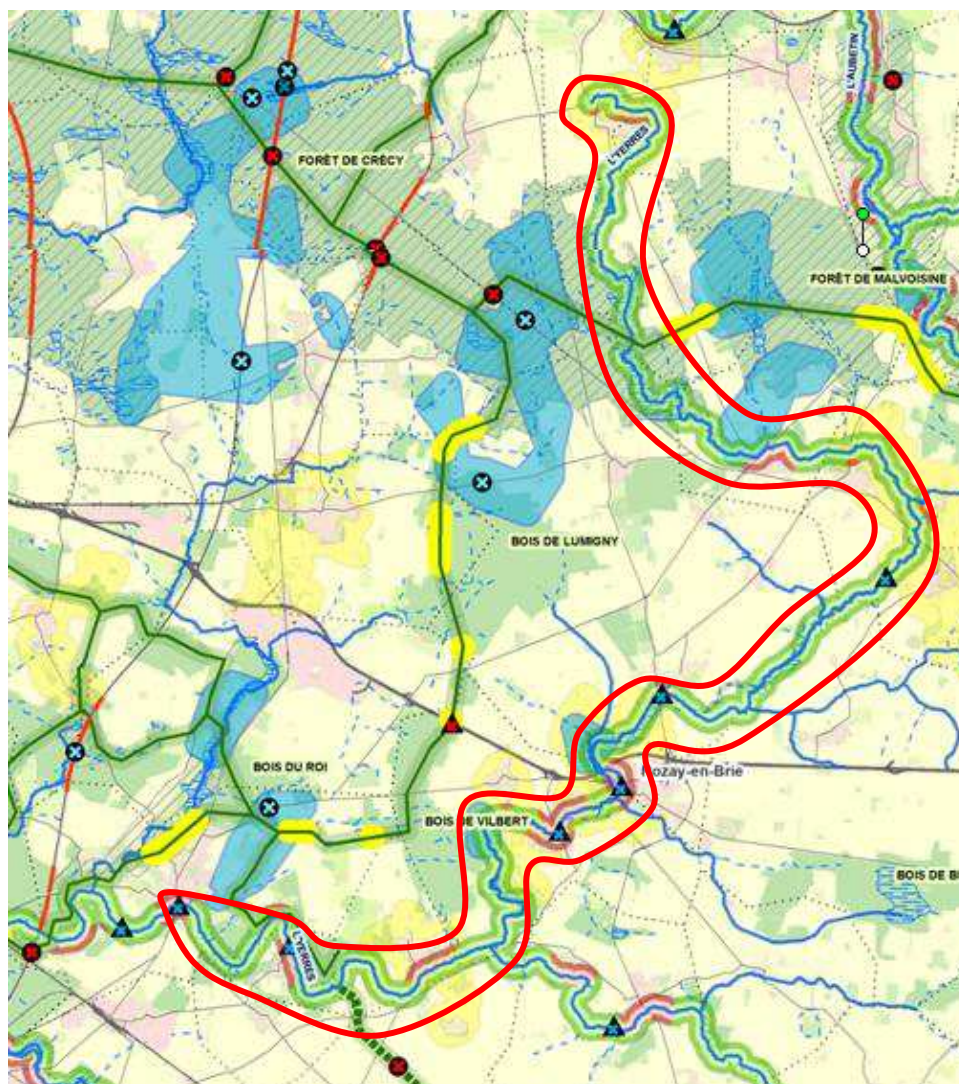
Pour cela une attention particulière doit être portée sur la préservation de l'Yerres d'éventuelles pollutions ou modifications du régime hydraulique.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Habitats à renoncule flottante (très dégradés).	Chabot.

Cartes de localisation



Source :
<http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100812.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, le site Natura 2000 présente un habitat d'intérêt communautaire particulier, avec la présence de la renoncule flottante. Cet habitat est cependant très dégradé. On trouve également dans l'Yerres des espèces comme le Chabot ou la Lamproie de planer d'où en particulier, l'importance des faciès d'eau courante. Il y a donc un enjeu de reconquête qui doit être réalisé en phase avec le rétablissement des écoulements et des continuités.

Le SRCE identifie le site comme un réservoir de biodiversité à préserver et il localise les obstacles à l'écoulement présents sur la rivière. [Attention : le mode de représentation et l'échelle font que le réservoir de biodiversité associé à ce site Natura 2000 est peu lisible sur la carte.]

L'ensemble de l'Yerres est reconnue comme un corridor alluvial à préserver, voire à restaurer sur certaines portions impactées par l'urbanisation dans le secteur de Rozay-en-Brie notamment.

Le SRCE semble apte à améliorer les capacités de dispersion des trois espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, d'autant plus que la portion non classée de l'Yerres bénéficie d'objectifs de préservation ou de restauration en mesure de profiter aux espèces piscicoles situées en amont de Chaumes-en-Brie.

Le plan d'actions préconise des actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides, notamment :

- la réduction des obstacles des cours d'eau,
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes,
- les têtes de bassins.

Il préconise aussi des actions dans le domaine agricole ou dans les secteurs urbains qui seront favorables à la rivière.

Les différents objectifs et actions préconisés par le SRCE paraissent favorables à la rivière et laissent présager un impact positif sur le site Natura 2000 de « l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie ».

ZSC Rivière du Vannetin

Appellation du site	Rivière du Vannetin	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	61 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102007	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Ile de France/SPN- IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

La rivière du Vannetin est localisée dans l'est de la Seine-et-Marne, au sud-ouest de Coulommiers et au cœur de la plaine de Brie. Ce petit cours d'eau est un affluent rive gauche du Grand Morin de 20 km de linéaire. Le lit majeur est peu encaissé, il découvre des horizons géologiques inférieurs constitués de marnes vertes et argiles. La nature imperméable des sols du bassin versant du Vannetin lui confère un régime torrentiel.

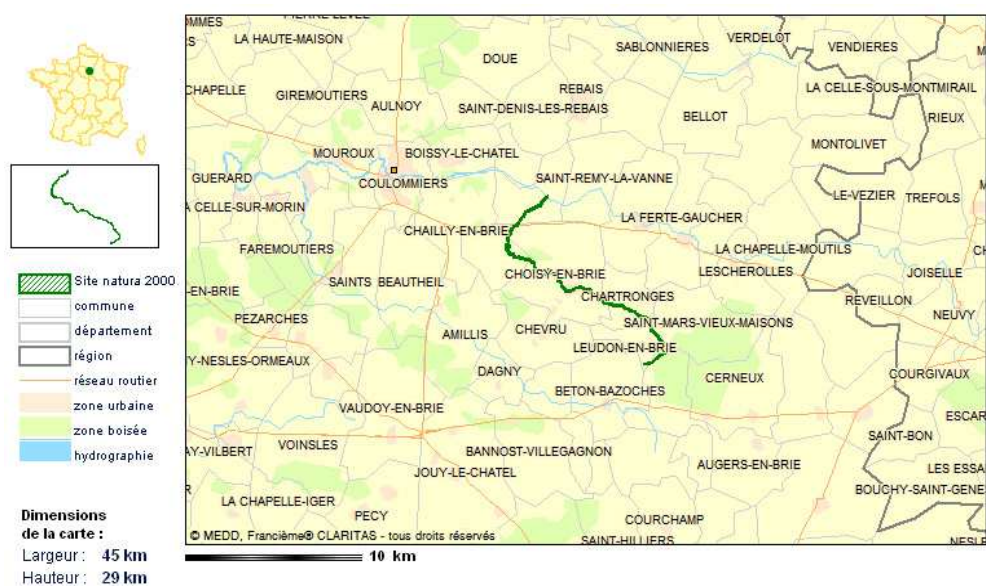
Qualité et importance

La rivière du Vannetin est classée en première catégorie piscicole. Situé dans un contexte agricole encore varié et extensif, le Vannetin a conservé des écosystèmes naturels particulièrement riches pour la région Île-de-France. Ce cours d'eau accueille des populations de Lamproie de Planer et de Chabot. La Loche de rivière a aussi été observée sur le site.

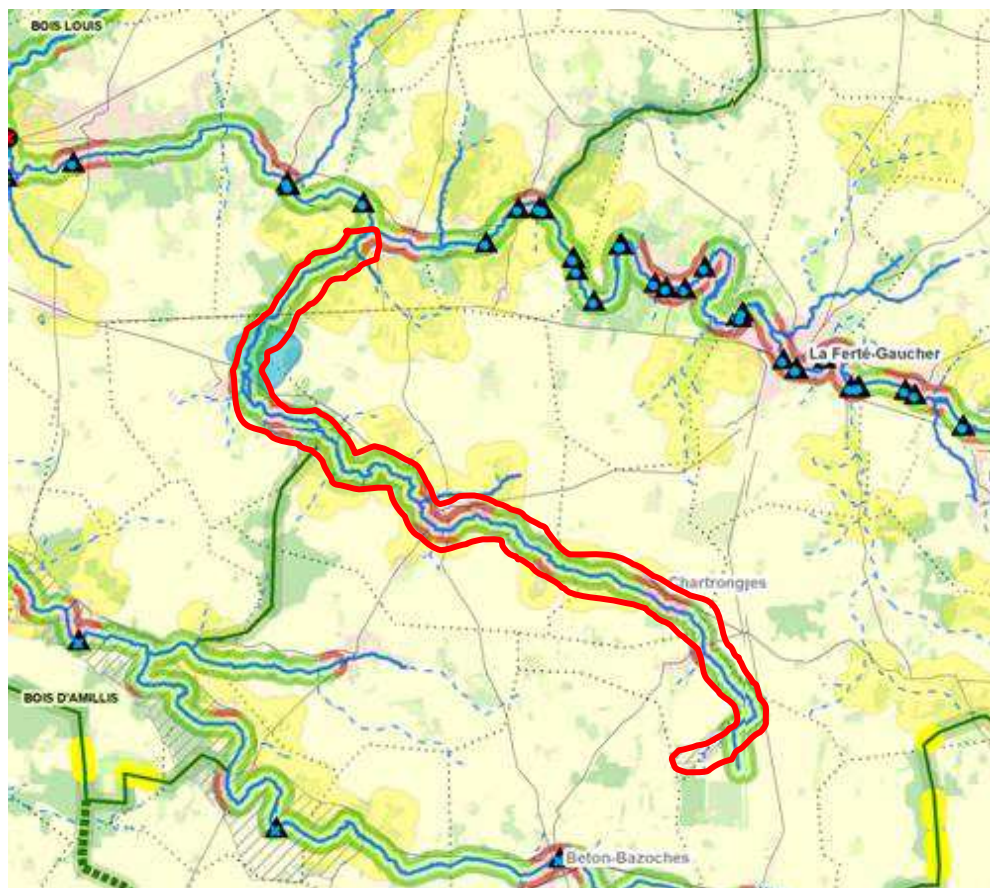
En dépit de sa qualité, le site est menacé par l'artificialisation des berges, le curage et recalibrage du lit mineur. La qualité des eaux du Vannetin est altérée du fait de la présence de rejets d'eaux usées non ou insuffisamment traitées. L'intensification des pratiques culturales et la mise en culture des prairies attenantes à la rivière peuvent aussi être à l'origine de la dégradation du site (eutrophisation, apports de sédiments dus à l'érosion).

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux d'eau courante	Chabot, Lamproie de Planer, Mulette épaisse.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102007.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, le site Natura 2000 présente un intérêt particulier en termes de biodiversité pour de nombreuses espèces aquatiques, comme le Chabot ou la Lamproie de Planer, nécessitant des habitats spécifiques et de qualité. Les uns et les autres sont fragiles et localement dégradés (secteurs artificialisés des traversées urbaines, pollutions et rejets divers, agriculture intensive).

La carte des composantes du SRCE identifie ce site comme un corridor de la sous-trame bleue en relation avec la vallée du Grand Morin. Il identifie par ailleurs un corridor de la sous-trame arborée et herbacée en connexion avec la vallée de l'Aubette .

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver.

Le corridor alluvial de la rivière du Vannetin présente une alternance de tronçons à préserver et de tronçons en contexte urbain à restaurer. Des secteurs de concentration de mares et mouillères et des mosaïques agricoles sont également identifiés comme éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques.

Le plan d'actions préconise différentes actions complémentaires, par exemple :

- pour les milieux aquatiques et les corridors humides, notamment la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes, des actions sur les têtes de bassin, le maintien et la restauration des continuités transversales ;
- pour les milieux urbains, en particulier la reconquête des berges,
- pour les milieux agricoles, le maintien des fonctionnalités des mosaïques agricoles et des réseaux de mares et mouillères.

En conclusion, les objectifs et actions préconisés sont favorables au Vannetin et laissent présager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 de la « Rivière du Vannetin ».

ZPS Etang de Saint Quentin

Appellation du site	Etang de Saint Quentin	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	96 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1110025	
Texte de référence	Arrêté du 23 décembre 2003 portant désignation du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	-	-

L'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines se partage entre les communes de Montigny-le-Bretonneux et Trappes. Il a été créé au XVII^e siècle dans le cadre d'un réseau hydraulique destiné à alimenter en eau les fontaines du château de Versailles. L'eau y est amenée par diverses rigoles et aqueducs depuis les étangs de Hollande et de Saint-Hubert en forêt de Rambouillet. Le niveau des eaux de l'étang a continuellement varié à la fois pour des raisons naturelles (saisonnières ou annuelles) ou artificielles (volume de déverse, impact des bombes de la seconde guerre mondiale sur le fond de l'étang). Les variations du niveau sont à l'origine de l'intérêt écologique du site. Il s'agit d'un des hauts lieux de l'ornithologie francilienne et le classement d'environ un tiers de l'étang en Réserve Naturelle a été obtenu en 1986.

L'étang est composé d'une seule unité non fragmentée. Le périmètre du site Natura 2000 se confond exactement avec celui de la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines créée en 1986.

Qualité et importance

L'intérêt majeur du site repose sur l'avifaune. Plus de 220 espèces, dont 70 nicheuses y ont été observées depuis 40 ans. Parmi elles, le groupe des "limicoles" présente un intérêt particulier. Ces petits échassiers migrateurs se nourrissent sur les vases découvertes des bords de l'étang lors de leurs haltes printanières et automnales.

L'étang est à la fois une escale migratoire, un site d'hivernage, ainsi qu'un site de reproduction. Près de 230 espèces d'oiseaux y ont déjà été observées.

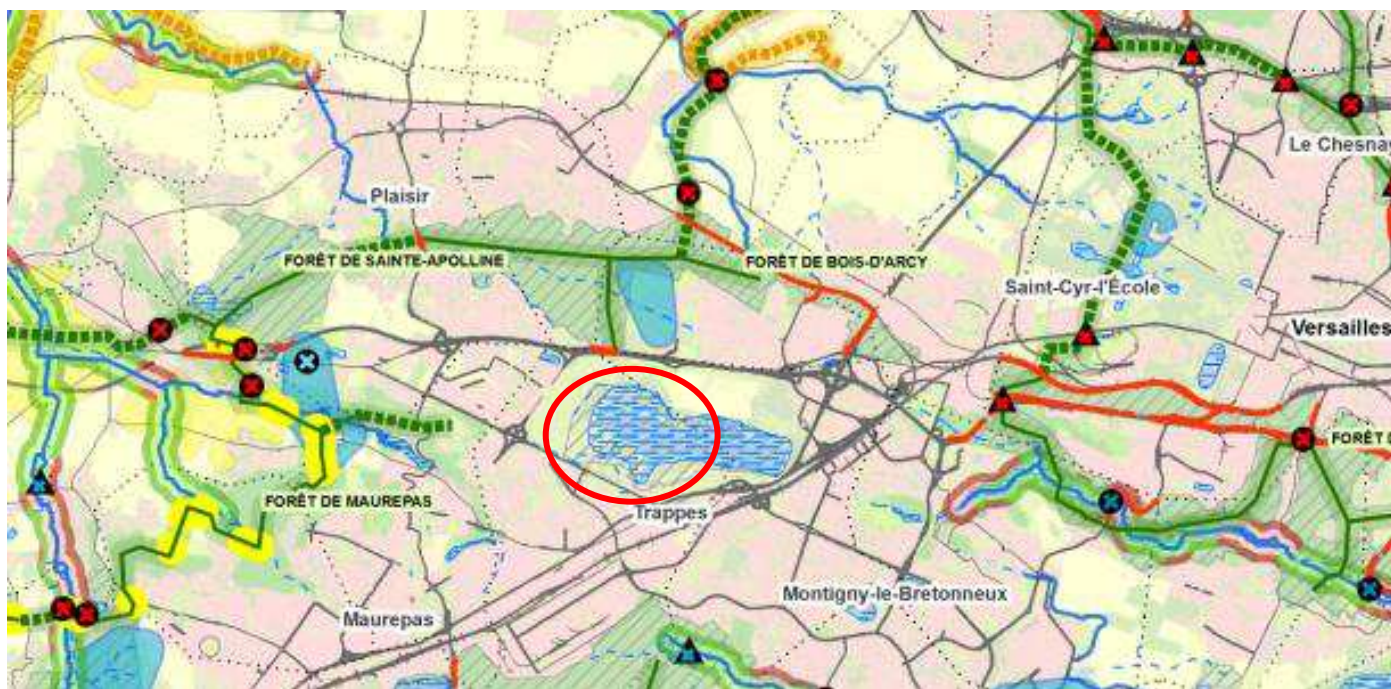
L'objectif principal du site est la protection et la gestion de tous les habitats et espèces. Concernant les habitats, il s'agit d'actions d'entretien des milieux et de gestion des niveaux d'eau afin de maintenir la mosaïque des milieux à l'origine du site. L'enjeu principal du site est de faire face à une pression anthropique importante et d'autant plus forte que ce site constitue également une base de loisir.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
	Oiseaux des milieux aquatiques et humides Pluvier doré, Blongios, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1110025.html>



Incidences Natura 2000

Ce site Natura 2000 présente un ensemble structuré autour d'un étang important :

- Le milieu humide est nécessaire à plusieurs oiseaux migrateurs pour lesquels il constitue un lieu de reproduction, nidification ou d'habitat (Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin, Blongios nain)
- L'étang est entouré par une mosaïque de zones agricoles particulièrement importante pour le maintien du Pluvier doré qui passe l'essentiel de son temps au sol et qui affectionne les plaines cultivées, les prairies et les champs de céréales.

Les enjeux majeurs de ce site reposent donc sur la gestion des roselières, des niveaux d'eau et le maintien des espaces agricoles périphériques en particulier pour le Pluvier doré.

En raison de sa petite taille, de sa disposition géographique en plein cœur d'un tissu urbain et de son enclavement entre plusieurs infrastructures routières majeures, ce site subit de fortes pressions anthropiques et se trouve isolé des corridors écologiques de la zone.

Le SRCE reconnaît l'importance de l'étang Saint Quentin classé comme milieu humide à préserver.

Le plan d'action du SRCE préconise des actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides favorables au site (actions zones humides) ainsi que des actions en milieu agricole notamment pour maintenir leur fonctionnalité écologique.

En conclusion, les objectifs et le plan d'actions du SRCE sont plutôt favorable au site « Etang de Saint Quentin ». L'impact du SRCE peut être estimé comme légèrement favorable sinon neutre sur le site.

SIC Forêt de Rambouillet

Appellation du site	Forêt de Rambouillet	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	1 956 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC intégrée dans une ZPS.	
Code du site	FR1100796	
Texte de référence	Arrêté du 18 mars 2010 portant désignation du site Natura 2000 forêt de Rambouillet (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

Situé dans le département des Yvelines, le massif forestier de Rambouillet s'étend sur 22 000 ha et comprend 14 000 ha de forêt domaniale, le reste des boisements étant privé ou appartenant à des collectivités. Il est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif, ainsi que de nombreux étangs, rigoles et fossés qui alimentaient à l'origine le château de Versailles. Le chêne occupe une place prépondérante dans le peuplement de ce massif.

La forêt domaniale de Rambouillet est gérée par l'office national des forêts. Elle renferme des sites à haute valeur patrimoniale.

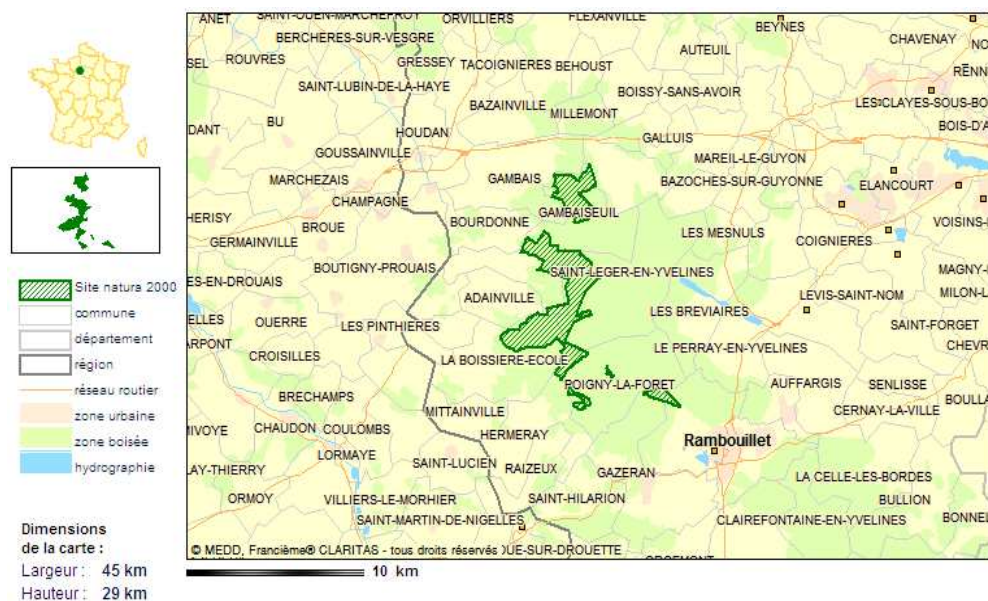
La forêt de Rambouillet présente une grande diversité de milieux et d'espèces, reconnus et protégés. Elle comporte en particulier un réseau dense de milieux humides, de ruisseaux, de mares et d'étangs qui constituent des mosaïques de biotope. Une majorité de ces milieux sont d'ailleurs pris en compte dans les Réserves Biologiques Dirigées (RBD).

Qualité et importance

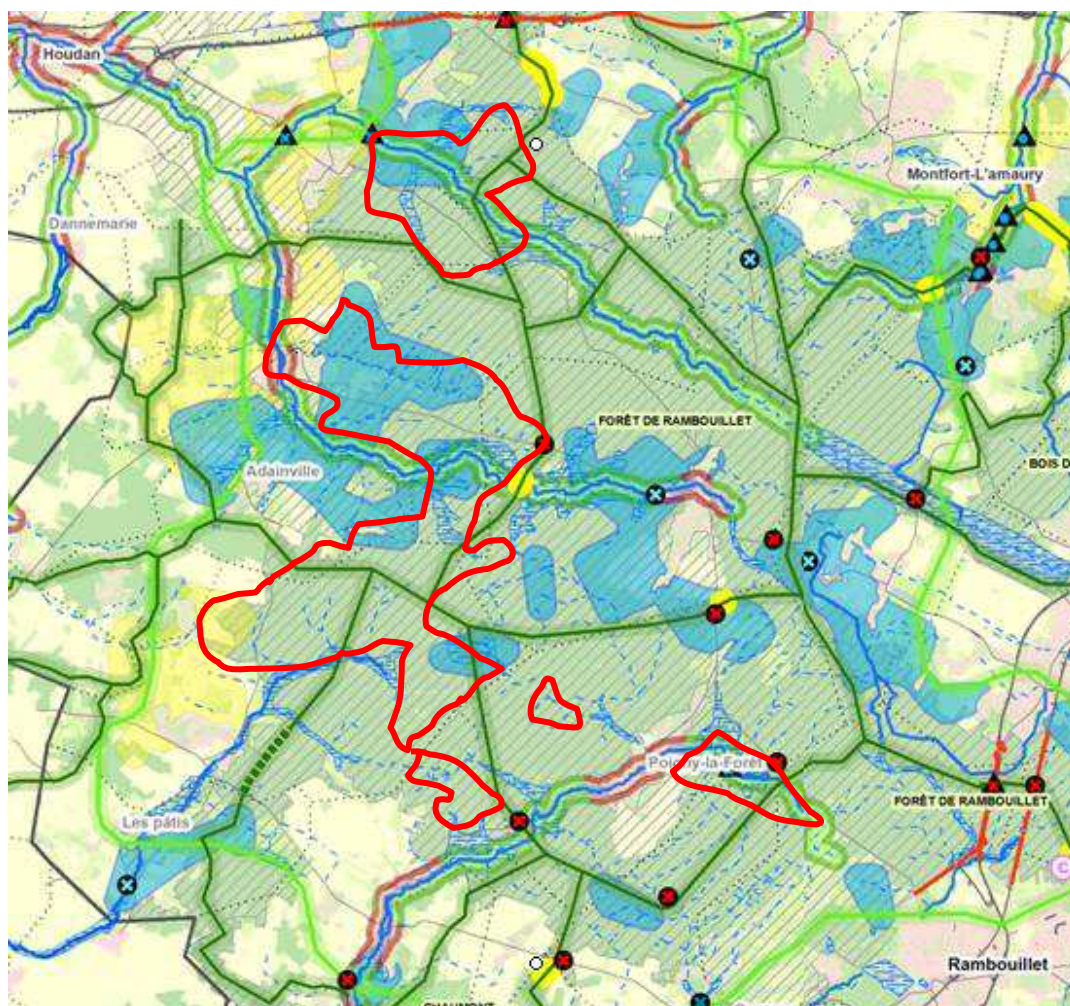
Ecologiquement complémentaire de Fontainebleau, la forêt de Rambouillet est parmi les plus remarquables de la région. On note la présence d'une trentaine d'espèces végétales protégées en Île-de-France dont certaines sont très rares en zone planitiaire. Les zones humides de Rambouillet (tourbières, landes humides) sont remarquables car d'une grande originalité floristique en raison d'une double influence atlantique et septentrionale, ces milieux hébergent une flore exceptionnelle pour le bassin parisien.

La totalité du massif est ouvert au public. Malgré la taille du massif qui permet de diluer la fréquentation du public et de limiter l'installation d'équipement d'accueil, la sur-fréquentation de certaines zones peut perturber la faune et la flore.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux humides : landes et tourbières, mares intra forestières, chevelu intra forestier...	<i>Luronium natans</i> (Flûteau nageant), Triton crêté, Chabot, Agrion de mercure,
Pelouses et landes sèches,	Engoulevent, Alouette lulu,
Milieux forestiers,	Pic mar, Pic noir, Bondrée, Barbastelle d'Europe,
Etangs (de la ZPS).	Blongios, Butor étoilé, Balbuzard, Martin-pêcheur.



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100796.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, ce site correspond à différents milieux ayant chacun des enjeux spécifiques en termes de biodiversité :

- Les milieux humides (landes et tourbières, mares intra forestières, chevelu intra forestier...), dont il convient de maintenir un réseau fonctionnel en bon état de mares, pour la préservation de plusieurs espèces, dont le *Luronium natans* (Flûteau nageant), mais aussi le Triton crêté ;
- Les pelouses et les landes sèches, en régression dont l'enjeu est d'augmenter leur taille et de reconnecter les milieux ouverts intra forestiers, indispensables pour de nombreuses espèces, qui y trouvent un habitat (Engoulevent...) ou un lieu de chasse (Alouette lulu) ;
- Les milieux forestiers, dont les peuplements matures constituent un habitat pour les espèces inféodées aux peuplements anciens comme le Pic noir ou le Pic mar ;
- Les étangs de la ZPS, dont il convient de restaurer les roselières, afin de préserver cet habitat, indispensable à la fois pour des espèces aquatiques mais aussi pour des espèces nicheuses (Blongios nain...).

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver, le site est par ailleurs intégré à un réservoir de biodiversité plus vaste, majeur pour la région. Il est inclus dans le site « Massif de Rambouillet et zones humides proches » avec lequel il présente de nombreuses similitudes. La surface cumulée de ces deux sites représente une importante part du réservoir de biodiversité.

Le SRCE identifie également pour ce site les milieux humides à préserver, les secteurs de mares et mouillères, le rôle des cours d'eau permanents et intermittents, et les corridors de la sous-trame arborée à préserver. Les milieux ouverts représentés par les corridors de la sous trame herbacée sont peu présents sur les cartes du SRCE, l'échelle de travail (1:100 000) explique en partie cette situation.

A contrario, le plan d'action favorise la préservation voire la restauration des milieux et des fonctions du site Natura 2000, en particulier les actions :

- en milieu forestier (connexions intra et inter forestières, préservation de l'intégrité des réservoirs de biodiversités, actions milieux remarquables intra-forestiers, etc),
- pour les milieux aquatiques et corridors humides,

Le SRCE préconise des mesures en faveur de la fonctionnalité des milieux remarquables intraforestiers dont les zones humides et aquatiques, de préserver les vieux arbres favoriser la fonctionnalité des milieux naturels. Par exemple, des espèces comme la Barbastelle d'Europe qui se nourrit exclusivement d'insectes vivant dans les forêts de feuillus, ou encore le Lucane cerf-volant étroitement lié au milieu forestier (arbres sénescents) bénéficieront de la convergence du SRCE et du DOCOB tout comme les espèces de aquatiques et de milieux humides (Agrion de mercure, Chabot commun, Triton crêté

Les objectifs et les actions préconisés par le SRCE seront donc favorables au site et le SRCE aura un impact positif pour le SIC de la « forêt de Rambouillet ».

ZPS du Massif de Rambouillet et zones humides proches

Appellation du site	Massif de Rambouillet et zones humides proches	
Localisation	Seine-et-Marne (99%) ; Essonne (1%)	
Superficie	17 110 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	X
Type	ZPS contenant une SIC	
Code du site	FR1112011	
Texte de référence	Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

La ZPS s'étend au cœur du massif de Rambouillet dont elle comprend une grande partie, et notamment le périmètre du SIC « Forêt de Rambouillet ». S'y ajoutent toutefois plusieurs milieux humides proches dont l'ensemble formé par les étangs de Hollande, de Pourras, de Corbet, de Bourgneuf et de Saint-Hubert.

Le secteur est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif, ainsi que de nombreux étangs, rigoles et fossés qui alimentaient à l'origine le château de Versailles.

Qualité et importance

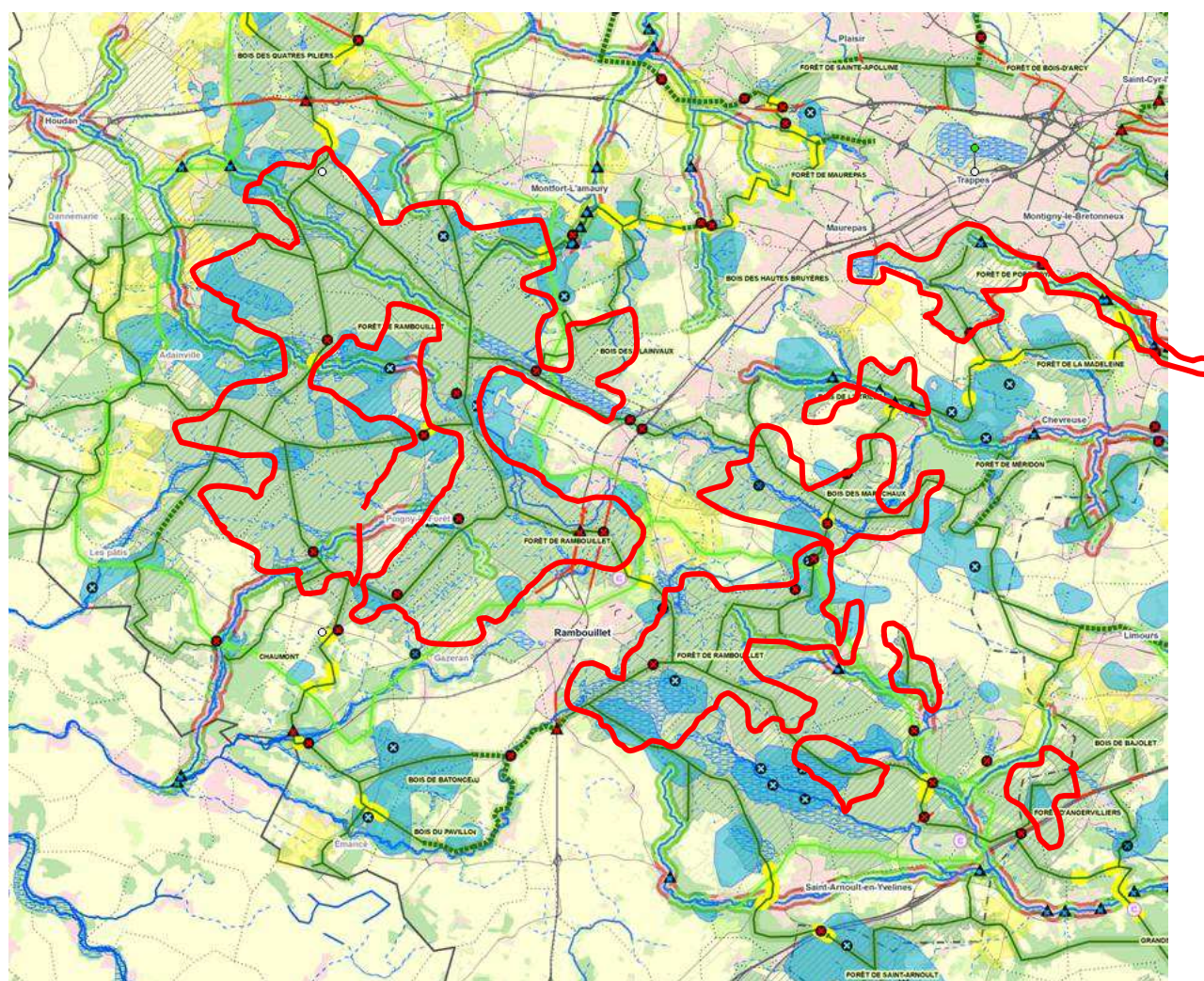
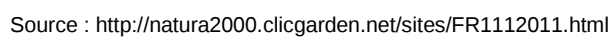
Le massif de Rambouillet est caractérisé par la présence de vastes landes humides et/ou sableuses et d'un réseau hydraulique constitué par Louis XIV pour l'alimentation du Château de Versailles ayant occasionné la création de vastes étangs. La diversité des sols et la présence de nombreuses zones humides sont à l'origine de la richesse biologique du site.

En dehors des nombreuses espèces hivernantes, le site se démarque par la présence d'espèces nicheuses :

- forestières, dont le Pic mar,
- fréquentant les clairières et les landes (Engoulevent...)
- des zones humides, avec de nombreuses espèces paludicoles, dont le Blongios nain.

Les zones humides (landes humides, milieux tourbeux) sont très sensibles aux perturbations hydrauliques (drainage par exemple). La gestion forestière doit permettre de maintenir une diversité de milieux favorable à l'avifaune.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux humides : landes et tourbières, mares intra forestières, chevelu intra forestier,	<i>Luronium natans</i> (Flûteau nageant), Triton crêté, Chabot, Agrion de mercure,
Pelouses et landes sèches,	Engoulevent, Alouette lulu,
Milieux forestiers,	Pic mar, Pic noir, Bondrée,
Etangs (de la ZPS).	Blongios, Butor étoilé, Balbuzard, Martin-pêcheur.



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, il est possible d'identifier sur ce site différents milieux ayant chacun des enjeux spécifiques en termes de biodiversité :

- Les milieux humides (landes et tourbières, mares intra forestières, chevelu intra forestier...), dont il convient de maintenir un réseau fonctionnel en bon état de mares, pour la préservation de plusieurs espèces, dont le *Luronium natans*, mais aussi le Triton crêté ;
- Les pelouses et les landes sèches, en régression, l'enjeu est donc d'augmenter leur taille et de reconnecter les milieux ouverts intra forestiers, indispensables pour de nombreuses espèces, qui y trouvent un habitat (Engoulevent...) ou un lieu de chasse (Alouette lulu) ;
- Les milieux forestiers, dont les peuplements matures constituent un habitat pour les espèces inféodées aux peuplements anciens comme le Pic noir ou le Pic mar ;
- Les étangs de la ZPS, dont il convient de restaurer les roselières, afin de préserver cet habitat, indispensable à la fois pour des espèces aquatiques mais aussi pour des espèces nicheuses (Blongios nain...).

Au titre de la directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un habitat pour de nombreuses espèces nicheuses mais aussi un important corridor de déplacement pour l'avifaune, aussi bien pour des transits locaux que des migrations.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. Associé au site « forêt, de Rambouillet » avec lequel il présente de nombreuses similitudes, le site de la ZPS est par ailleurs intégré à un réservoir de biodiversité plus vaste, majeur pour la région. Ces deux sites cumulés représentent une importante part du réservoir de biodiversité.

Le SRCE identifie également les milieux humides à préserver, les secteurs de mares et mouillères, le rôle des cours d'eau permanents et intermittents, les corridors de la sous-trame arborée à préserver avec les obstacles et points de fragilité (N10, voie ferrée, etc.), les milieux ouverts à travers les corridors de la sous trame herbacée ainsi que les lisières urbaines en périphérie du site (Rambouillet, Montigny le Bretonneux, etc). Globalement les milieux importants pour la ZPS sont transcrits dans les cartes du SRCE.

Le plan d'actions favorise la préservation voire la restauration des milieux et des fonctions du site Natura 2000, en particulier les actions :

- en milieu forestier (connexions intra et inter forestières, préservation de l'intégrité des réservoirs de biodiversités, actions milieux remarquables intra-forestiers, etc),
- pour les milieux aquatiques et corridors humides,
- pour limiter l'impact des aménagements, de l'urbanisme ou des infrastructures..

Les objectifs et actions préconisés par le SRCE sont favorables au site Natura 2000 et laissent ainsi présager un impact positif du SRCE sur la ZPS du « Massif de Rambouillet et zones humides proches ».

ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines

Appellation du site	Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	820 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.	
Code du site	FR1100803	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

Le site Natura 2000 des Tourbières et des prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines se répartit à l'est des Yvelines sur 5 zones distinctes et recoupe la Zone de Protection Spéciale du « Massif de Rambouillet et Zones humides ».

Qualité et importance

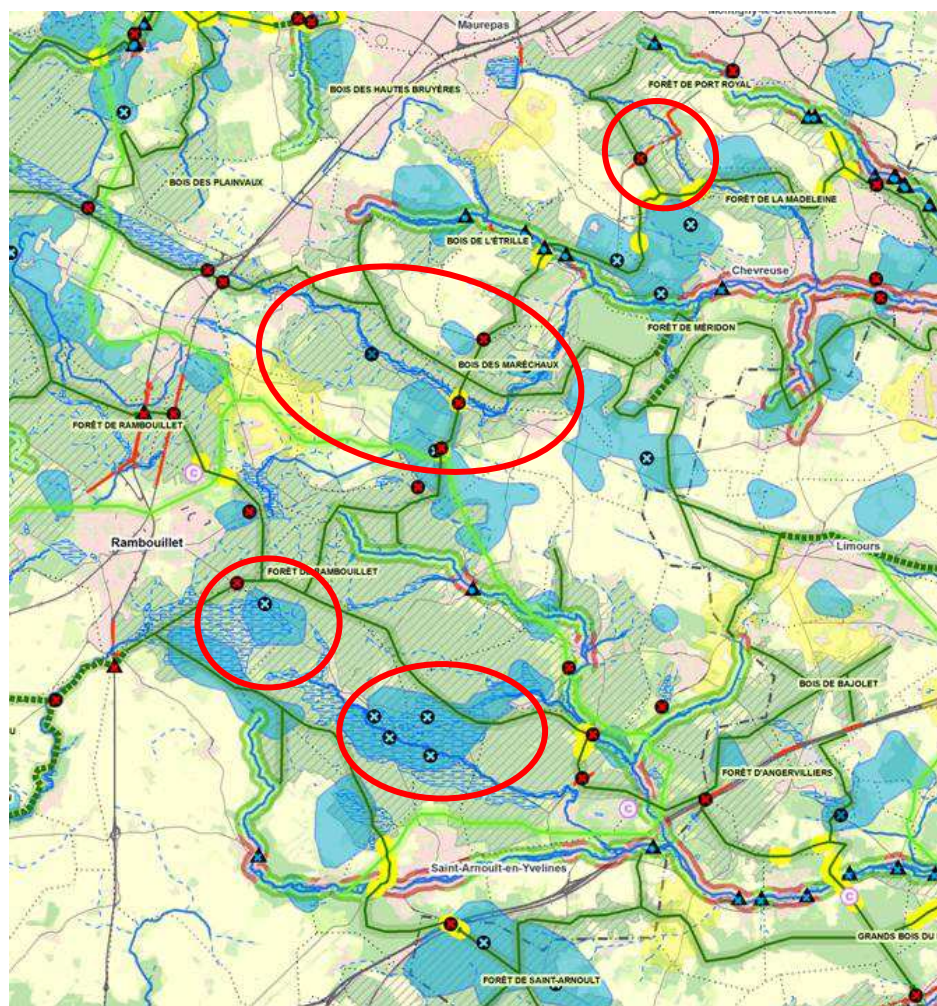
La forêt d'Yvelines abrite un ensemble de milieux tourbeux de nature différente, considérés en France comme relictuels et rares à l'échelle planétaire. En outre, une dizaine d'espèces végétales protégées y a été recensée, dont le flûteau nageant.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Tourbières (boisées, hautes actives, basses alcalines), chevelu intra forestier, mégaphorbiaies...	Triton crêté, Flûteau nageant.

Cartes de localisation



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.



Source :
[/natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100800.html](http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100800.html)

Incidences Natura 2000

Les milieux humides et notamment les différents espaces tourbeux constituent l'enjeu majeur du site. Les tourbières et les prairies tourbeuses sont des milieux relictuels fragiles qui subissent encore des perturbations hydrauliques et qui sont menacés par la concurrence arbustive. La préservation d'un réseau fonctionnel d'espaces humides est nécessaire au maintien du Flûteau nageant et des populations de Tritons crêtés présentes sur le site.

Le SRCE affiche la présence de milieux humides dans ce secteur tant sur la carte des composantes (cours d'eau et continuum de la sous trame bleue) que sur la carte des objectifs. Celle-ci les identifie sous forme de « milieux humides » et/ou de « secteurs de concentration de mares et mouillères ». Elle indique également les obstacles et points de fragilité à traiter prioritairement.

Les sites Natura 2000 sont inclus dans un vaste réservoir de biodiversité à préserver. Cette identification devrait renforcer l'attention dont bénéficient déjà ces milieux. Leur insertion dans des réservoirs de biodiversité plus vastes est de nature à conforter l'interconnexion des différents milieux entre eux.

Le plan d'actions présente différentes actions en faveur des milieux humides et de leur connexion (gestion/habitats forestiers, milieu forestier/, milieux aquatiques et corridors humides, amélioration de la transparence des infrastructures linéaires, etc.).

En conclusion, les éléments cartographiques et les mesures préconisées par le SRCE sont favorables au site Natura 2000.

ZSC Champignonnière d'Étampes

Appellation du site	Champignonnière d'Étampes	
Localisation	Seine-et-Marne (99%) ; Essonne (1%)	
Superficie	1,5 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100810	
Texte de référence	Arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 champignonnières d'Étampes (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le site dit de « la Champignonnière » se situe sur la commune d'Étampes (Essonne). Il s'agit d'une ancienne carrière souterraine ouverte au 19^{ème} siècle dans les Calcaires lacustres d'Étampes. Réutilisée pendant un temps comme champignonnière elle est devenue à l'aube de la Seconde Guerre Mondiale un abri de la défense passive avant de passer les dernières décennies dans l'abandon. Les galeries dont les bouches d'entrées apparaissent à mi-pente du versant oriental de la vallée de la Juine forment un réseau qui constitue un des sites franciliens les plus importants pour l'hibernation des chiroptères.

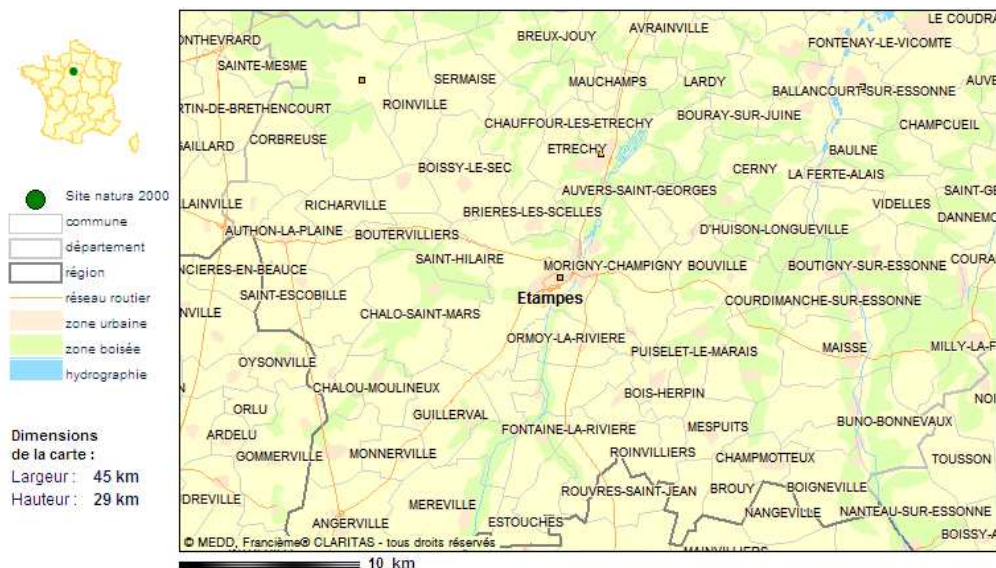
Qualité et importance

Il s'agit d'un des sites franciliens les plus importants pour les chauves-souris. 6 espèces différentes ont été observées entre 1988 et 1994, dont 3 font partie de l'annexe II de la Directive « Habitats ».

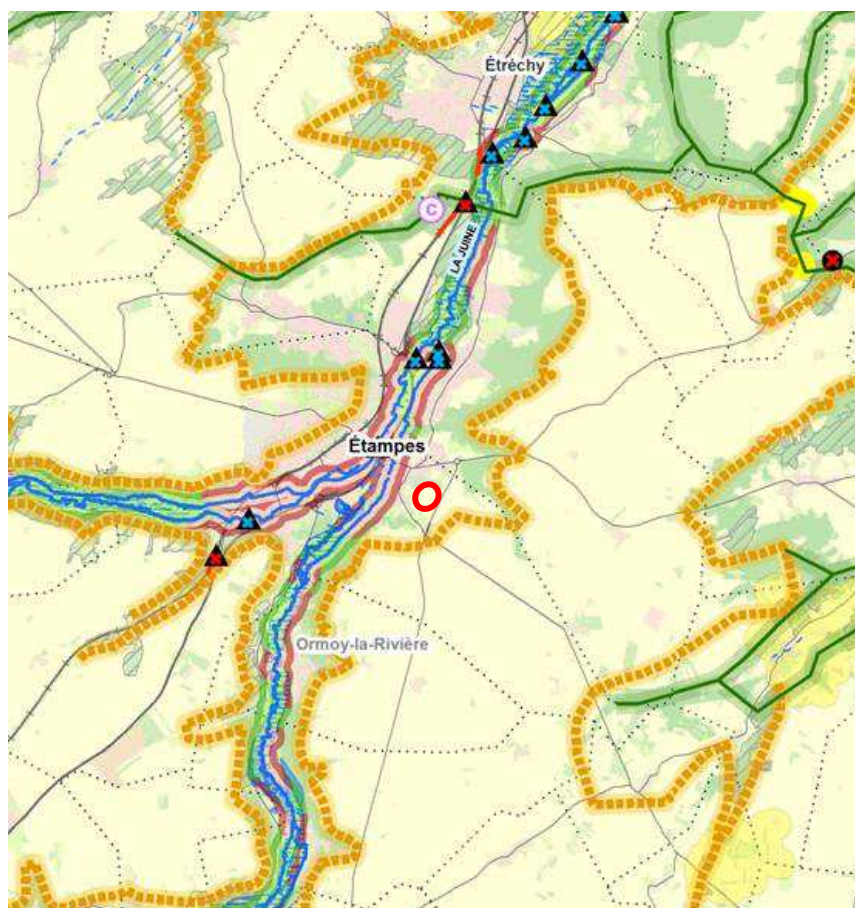
L'entrée de la grotte est certes fermée par une grille mais des intrusions humaines sont encore constatées et font craindre d'éventuels dérangements.

Milieus caractéristiques	Espèces caractéristiques
Cavités à chiroptères.	Grand murin, Murin (Vespertilion) à oreilles échancrées, Murin de Bechstein.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100810.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », le milieu spécifique de la champignonnière d'Estampes concerne les cavités à chiroptères (notamment pour le Grand murin). Les enjeux sont donc spécifiques en termes de biodiversité : en effet, il s'agit de population très isolée dont l'enjeu est la connaissance des mœurs de l'espèce et la reconnexion des sites d'hibernation et de reproduction pour favoriser le maintien des populations.

Par ailleurs, le site étant localisé en lisière d'urbanisation, il existe un risque de dérangements anthropiques.

L'échelle de la carte est peu adaptée à un tel site de petites dimensions.

Le site est localisé à proximité du corridor alluvial de la Juine, lui-même en connexion avec d'autres espaces. Toutefois, le site apparaît très isolé.

Certaines mesures du plan d'actions du SRCE sont néanmoins favorables aux chiroptères, notamment les programmes d'inventaire et de connaissance ciblés sur les espèces le moins bien connues ou encore, les mesures en matière d'urbanisme pour préserver de tels espace de l'urbanisation ou maintenir des continuités en secteur urbain.

Les objectifs et actions préconisés dans le SRCE apparaissent ainsi un minimum favorables au site Natura 2000.

Ces divers éléments laissent donc présager d'un impact positif sinon neutre du SRCE sur la ZSC des « Champignonnières d'Estampes ».

SIC Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne

Appellation du site	Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	522	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	X
Type	SIC entièrement incluse dans une ZPS	
Code du site	FR1100805	
Texte de référence	Arrêté du 2 septembre 2010 portant désignation du site Natura 2000 marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (zone spéciale de conservation).	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SNPR-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	70%	30%

Le site Natura 2000 des marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne est situé à environ 30km au sud de la ville de Paris et fait partie d'une vaste zone humide couvrant plusieurs centaines d'hectares dans le quart nord-est du département de l'Essonne. La zone Natura 2000 des marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne est constituée de plusieurs sites rapprochés, qui sont, depuis l'amont vers l'aval :

- Dans la Basse Vallée de la Juine : le Marais d'Itteville (80 hectares), propriétés communales, départementales et privées ;
- Dans la Basse Vallée de l'Essonne : une zone d'environ 440 hectares comprenant les propriétés départementales des Marais de Misery (85 hectares), du Petit-Misery (6 ha), de Fontenay-le-Vicomte (88 hectares), de Fontenay aval (75 ha), la propriété départementale du Marais de la Grande Ile (12 hectares) ainsi que quelques parcelles privées à l'est et à l'Ouest des marais de Fontenay-le-Vicomte et Fontenay aval et à l'Ouest du Marais de Misery.

Qualité et importance

Il s'agit d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en Île-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain de la région.

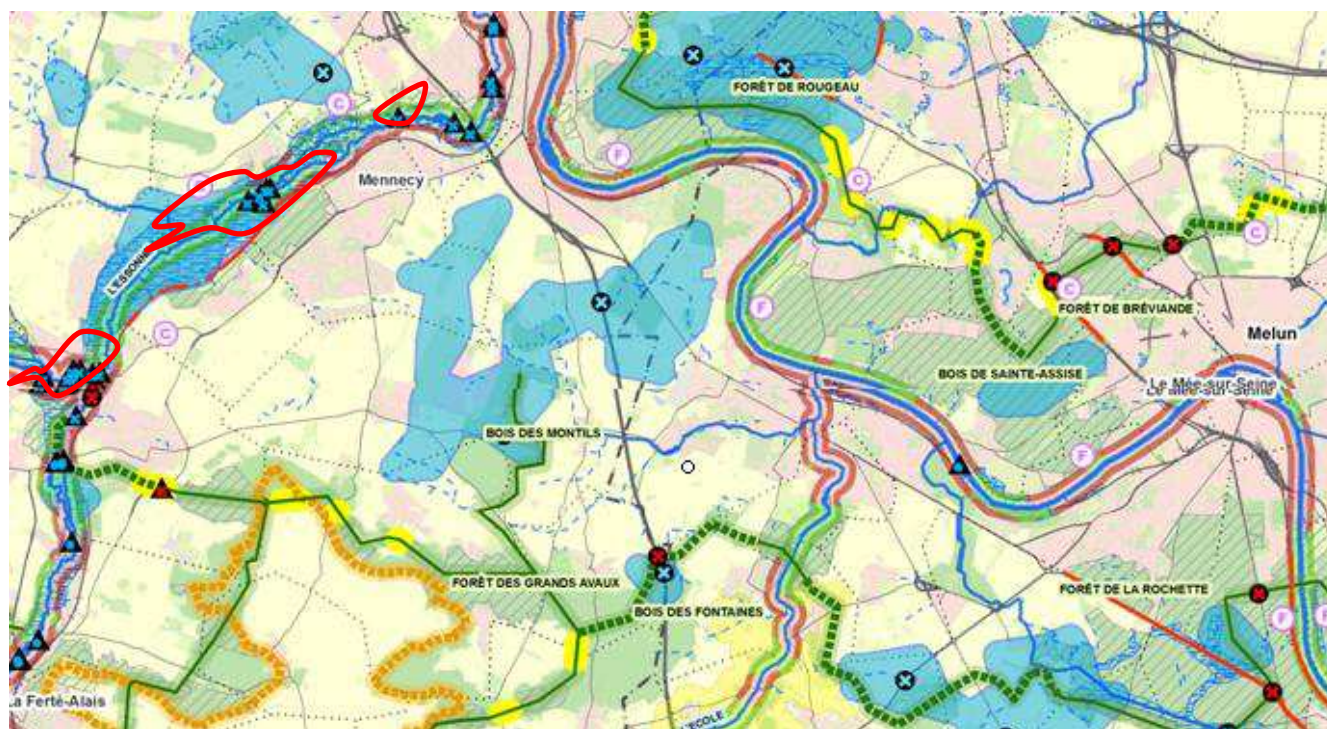
La gestion hydraulique et la qualité des eaux ont des répercussions sur le fonctionnement écologique du marais. En outre, les milieux ont tendance à se fermer sous l'action de la dynamique végétale.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Zones humides, marais à cladium (très dégradé), forêts alluviales.	Blongios nain, Balbuzard pêcheur (nicheur), Bondrée, Milan noir, Pic noir.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100805.html>



Incidences Natura 2000

Ce site est inclus dans celui de la ZPS du même nom. Ainsi, les mêmes conclusions peuvent en être tirées quant à l'impact du SRCE sur ce site.

Au titre de la directive Habitats, on peut identifier sur ce site trois types de milieux : les zones humides, le marais à Cladium et les forêts alluviales. Chacun présente des enjeux spécifiques en termes de biodiversité :

Les zones humides présentent un enjeu très particulier puisqu'elles abritent le seul couple nicheur de Balbuzard en Île-de-France. Il s'agit de rétablir une connexion avec la population orléanaise et de restaurer les roselières.

Le marais à Cladium présente des enjeux de restauration et de gestion du niveau d'eau.

Les forêts alluviales sont nécessaires au maintien des populations d'oiseaux inféodées aux peuplements forestiers (notamment le Pic noir).

Au titre de la directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un corridor de déplacement important pour l'avifaune, notamment pour les connexions du couple nicheur de balbuzard avec la population orléanaise.

Le SRCE identifie ce site Natura 2000 comme réservoir de biodiversité à préserver. Par ailleurs, ce site est entièrement intégré à un autre site Natura 2000, ainsi qu'à un réservoir de biodiversité plus vaste qui s'étend le long de la vallée de l'Essonne et de la vallée de la Juine.

Ces deux espaces qui composent ce site, sont inclus dans les milieux humides et le corridor alluvial à préserver de l'Essonne.

De même, le maintien des corridors alluviaux essentiels qui relient le site au réseau francilien apparaît comme une priorité. A ce titre, le DOCOB et le SRCE convergent sur un certain nombre d'actions à mettre en place pour préserver les espèces et les habitats.

De nombreuses mesures portées par le plan d'action du SRCE sont consacrées aux zones humides et aquatiques en mettant en avant la nécessité « d'assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres ». Présents sur le site, et visés par la directive Habitat, les lacs eutrophes naturels constituent des corridors essentiels pour de nombreuses espèces. Par ailleurs certaines des mesures spécifiques prévues par le SRCE dans le domaine agricole favorisent les pratiques respectueuses de la biodiversité et devraient être bénéfiques au Triton crêté, menacé par une agriculture intensive.

D'une manière plus générale, l'ensemble des actions du SRCE complètent les mesures de gestion définies dans le DOCOB. Elles permettent notamment de garantir les échanges intra-population. En outre, le plan d'actions vise à la restauration et à la préservation des fonctionnalités des habitats et de leur valeur patrimoniale. Parmi eux, les tourbières basses alcalines sont particulièrement menacées sur le territoire auquel elles sont pourtant essentielles. En effet, elles se caractérisent par une valeur patrimoniale ainsi que par des fonctions de régulation des débits des cours d'eau, de filtration et d'épuration.

En conclusion, l'ensemble des objectifs et des actions préconisés dans le SRCE paraissent favorables au site Natura 2000 « Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne ».

ZSC des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte

Appellation du site	Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	522 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS contenant une SIC	
Code du site	FR1110102	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 massif de Fontainebleau (zone spéciale de conservation).	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	50%	50%

Situé à moins d'une quarantaine de kilomètres au sud de Paris, le site Natura 2000 présente deux composantes distinctes et distantes l'une de l'autre de quelques kilomètres : le marais d'Itteville et celui de Fontenay-le-Vicomte.

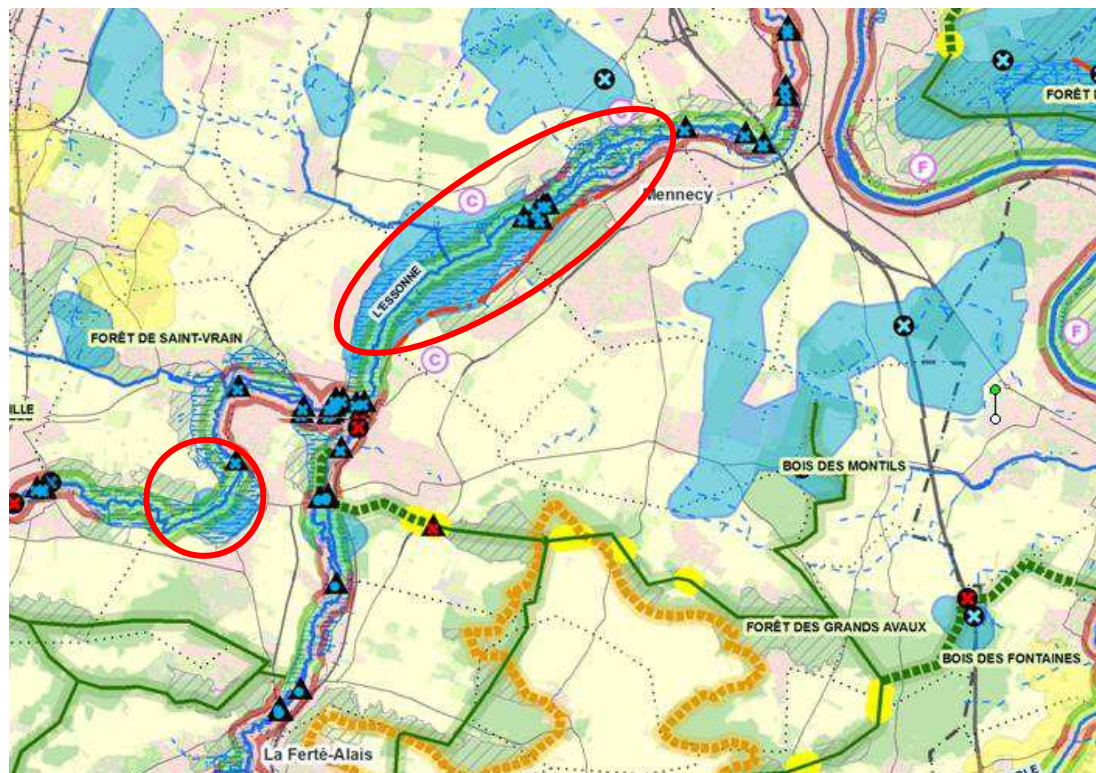
Le premier forme une cuvette de 85 hectares qui s'inscrit en rive droite de la Juine, avant la confluence avec l'Essonne. Le second couvre environ 90 hectares au sein de la basse vallée de l'Essonne et forme l'une des zones humides les mieux préservées du département.

Qualité et importance

Le site abrite environ 5 couples de Butors blongios (*Ixobrychus minutus*) ce qui en fait une zone tout à fait remarquable au plan régional en termes d'effectif et de densité.

La pression anthropique se manifeste essentiellement par l'implantation de nombreuses "cabanes" utilisées par les pêcheurs, ainsi que par le développement de la populiculture.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Zones humides, marais à cladium (très dégradé), forêts alluviales.	Butor blongios, Balbuzard pêcheur (nicheur), Bondrée, Milan noir, Pic noir....



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, on peut identifier sur ce site trois types de milieux : les zones humides, le marais à Cladium et les forêts alluviales. Chacun présente des enjeux spécifiques en termes de biodiversité :

- Les zones humides présentent un enjeu très particulier puisqu'elles abritent le seul couple nicheur de Balbuzard en Île-de-France, il s'agit de rétablir une connexion avec la population orléanaise et de restaurer les roselières ;
- Le marais à Cladium présente des enjeux de restauration et de gestion du niveau d'eau ;
- Les forêts alluviales sont nécessaires au maintien des populations d'oiseaux inféodées aux peuplements forestiers (notamment le Pic noir).

Au titre de la directive Oiseaux, le site présente un intérêt particulier en termes de biodiversité par la présence de 5 couples nicheurs de Butor blongios (Blongios nain), ce qui en fait l'une des zones de densité de cette espèce la plus importante en Île-de-France.

Ce site est étroitement imbriqué avec celui des Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne.

Le site Natura 2000 représente un réservoir de biodiversité à préserver, lui-même inclus dans un réservoir de biologique plus vaste le long de la vallée de l'Essonne et de la Juine.

La carte des objectifs du SRCE identifie ce site comme un milieu humide et comme un corridor alluvial à préserver de la vallée de l'Essonne.

Le SRCE reconnaît l'importance des milieux identifiés. Les milieux humides sont des éléments classés en continuum de la sous-trame bleue et les obstacles sur l'Essonne à traiter prioritairement sont localisés. Les nombreux points de vigilance, mis en avant le long du cours de l'Essonne qui est directement en contact avec les marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte, devraient indirectement concourir à la préservation qualitative de ces milieux aquatiques. Celle-ci est indispensable au maintien de la plupart des espèces présentes sur le site qui y trouvent refuge et nourriture, tout particulièrement le Blongios nain.

En complément, le plan d'actions devrait favoriser la présence des différentes espèces d'oiseaux. Les actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides préconisent des mesures pour limiter la disparition et la dégradation des zones humides. Une action prévoit en particulier d'encourager une meilleure identification et une meilleure protection des zones humides dans les documents d'urbanisme, une réduction des impacts des aménagements et travaux, etc.

Les actions relatives aux milieux boisés pourront favoriser la bonne qualité de ces espaces qui servent de refuge à certaines espèces comme la Bécasse des bois.

Les diverses actions de formation ou les recommandations de gestion relatives aux milieux aquatiques pourront contribuer à la diminution des risques de pollution qui toutefois ne font l'objet d'aucune action spécifique dans le cadre du SRCE. Ces mêmes actions pourraient également permettre de sensibiliser les nombreux pêcheurs qui exercent une pression anthropique relativement forte sur la ZPS.

Ces divers éléments semblent assez favorables et laissent présager un impact plutôt positif du SRCE sur le site Natira 2000 des « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte ».

ZSC des Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine

Appellation du site	Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	103 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100800	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNH	
Régime de propriété	Public	Privé
	-	100%

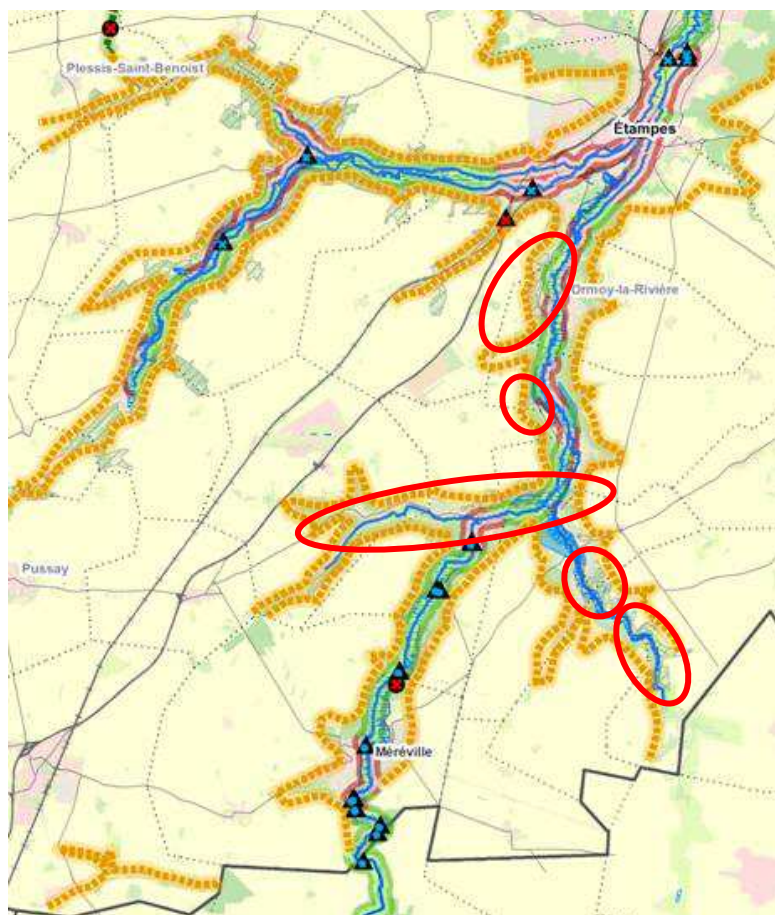
Le site se situe au Sud du département de l'Essonne, sur les communes de Saclas, Fontaine-la-Rivière, Saint-Cyr-la-Rivière, Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière et Abbéville-la-Rivière. Il se décompose en neuf sous-sites de surfaces variées (de 2,74ha à 37,60ha) : le Champ Brûlard, le Carrossier, la Ferme de l'Hôpital, le Coteau d'Artondu, le Bois de Bierville, la Fontaine des Ridelles, la Garenne de Chanteloup, le Coteau des Loges et la Coteau sous Tourneville.

Qualité et importance

La ZSC des pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine est localisée sur un plateau majoritairement calcaire comprenant aussi des sables et grès de Fontainebleau. Ces substrats particulièrement filtrants, associés à un climat atlantique altéré à précipitation assez faibles, se sont avérés favorables au développement d'une végétation à influence méridionale marquée, localisée sur les coteaux à exposition sud.

Les pelouses calcaires du sud du département de l'Essonne constituent, en général, des milieux à forte valeur patrimoniale et paysagère car elles sont rares et menacées. Rares, car composées d'espèces héliophiles et thermophiles situées en limite nord de leur aire de répartition. Menacées, car destinées à évoluer spontanément vers la forêt sous le climat francilien, ou susceptibles d'être urbanisées ou dégradées.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Ensembles à pelouses sèches et genévriers	



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, le site Natura 2000 présente un intérêt particulier en termes de biodiversité pour des milieux calcicoles, notamment des ensembles à pelouses sèches et genévriers, espaces ouverts constituant un habitat propre à de nombreuses espèces.

L'éparpillement des différents espaces de pelouses calcaires est une difficulté majeure du site. L'absence de gestion est la principale menace présente sur les écosystèmes pelousaires qui conduit à leur fermeture. La fréquentation de certains secteurs à fin de loisirs par des véhicules à moteur peut aussi avoir des conséquences sur la conservation des habitats.

Les enjeux sont la préservation de ces milieux et leur inter connexion.

Le SRCE identifie ce site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. Les secteurs situés dans la vallée de l'Eclimont sont plus isolés contrairement à ceux de la vallée de la Juine et de la vallée de la Louette qui sont inclus dans des réservoirs de biodiversité plus vastes.

Le SRCE reconnaît en outre l'importance des milieux calcaires en identifiant les corridors de milieux calcaires à restaurer ou conforter. Ces corridors sont présents sur l'ensemble des coteaux de part et d'autre de la Juine.

Le plan d'actions du SRCE, dans la partie consacrée aux milieux agricoles, préconise plusieurs mesures en faveur des habitats du site, notamment la promotion des modes de gestion favorables au maintien des pelouses calcaires ouvertes.

Les objectifs et les actions préconisés semblent favorables au site Natura 2000 et permettent d'envisager un impact positif du SRCE sur le SIC « Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine ».

ZSC des Pelouses calcaires du Gâtinais

Appellation du site	Pelouses calcaires du Gâtinais	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	310 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100802	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 pelouses calcaires du Gâtinais (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	2%	98%

Le site Natura 2000 des Pelouses calcaires du Gâtinais est situé au sud du département de l'Essonne, sur les communes de Valpuiseaux, Gironville-sur-Essonne et Puiset-le-Marais. Il comprend un ensemble de onze secteurs de tailles variables (de 7,09 ha à 62,11 ha) : « l'Eglise », « le Chemin et la Rente » sur la commune de Valpuiseaux, « la Vallée aux morts », « les Rochettes », « les Chêneaux et la Justice » et « les Grandes Friches » sur la commune de Gironville-sur-Essonne, « le Val Pavat et la Haie Thibaud » et « La Roche et Le Change » sur la commune de Champmotteux, « la Petite Vallée » sur celle de Puiset-le-Marais et finalement « les Mares » partagées entre Maisse et Gironville.

Ces pelouses calcaires et sablo-calcaires du Gâtinais s'inscrivent dans un ensemble paysager, formé par un réseau de vallées sèches.

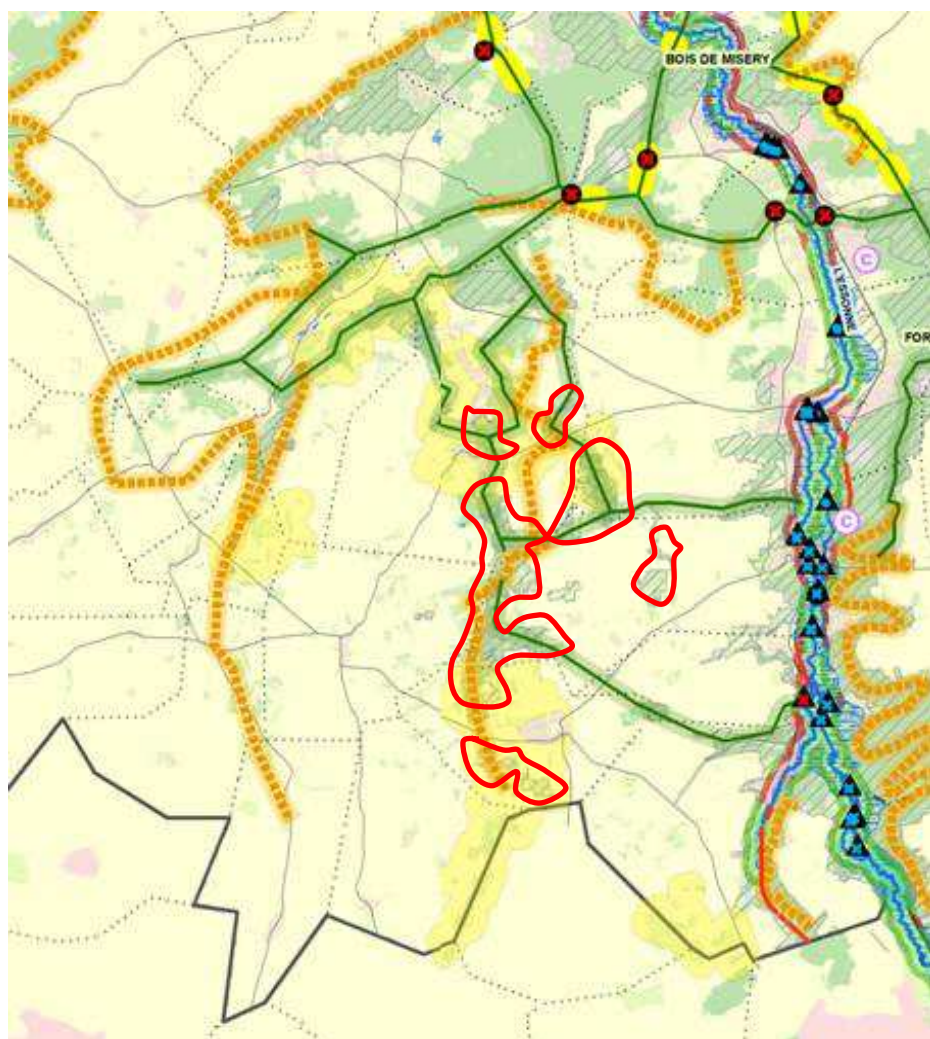
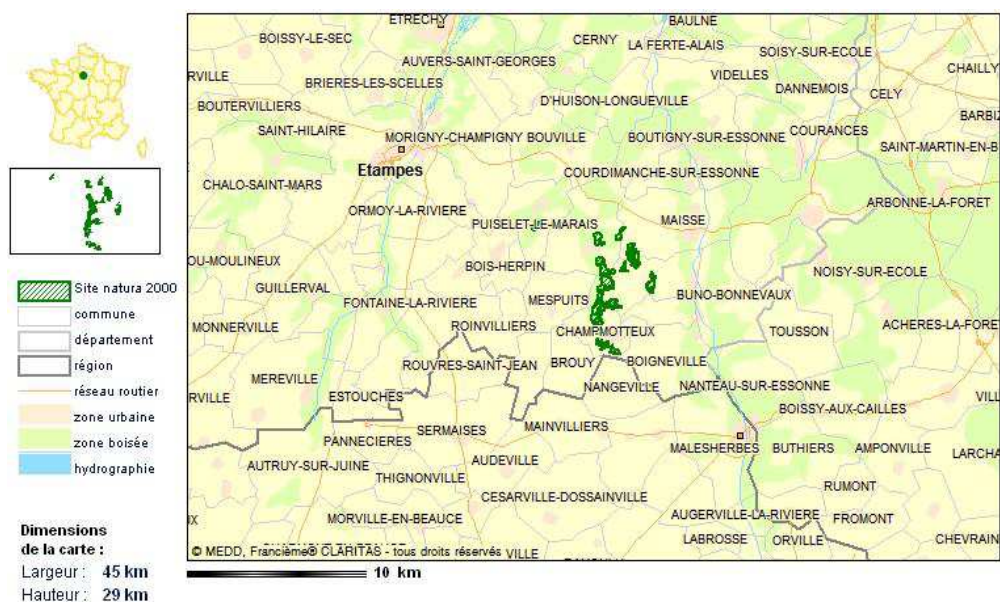
Qualité et importance

Les pelouses calcaires du sud du département de l'Essonne constituent, en général, des milieux à forte valeur patrimoniale et paysagère car elles sont rares et menacées. Rares, car composées d'espèces héliophiles et thermophiles situées en limite nord de leur aire de répartition. Menacées, car destinées à évoluer spontanément vers de la forêt sous le climat francilien ou susceptibles d'être urbanisées ou dégradées.

L'enrésinement et l'embroussaillage menacent gravement l'intérêt écologique du site. Ces phénomènes sont réversibles par la mise en place d'une gestion adaptée.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Ensemble à pelouses sèches et genévrier.	

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Les enjeux majeurs du site concernent principalement les pelouses sèches, leur maintien et leur restauration et, dans une moindre mesure, les massifs forestiers. La dispersion des différents milieux constitue également une difficulté et pose enjeu de connexion.

L'absence de gestion est la principale menace présente sur les écosystèmes pelousaires. La fréquentation de certains secteurs à fin de loisirs par des véhicules à moteur peut aussi avoir des conséquences néfastes sur la conservation des habitats.

Le SRCE identifie ce site comme un réservoir de biodiversité à préserver. Il est en connexion avec les boisements alentour ainsi qu'avec la vallée de l'Essonne à travers des corridors de la sous trame arborée. Un corridor des milieux calcaires orienté nord-sud relie plusieurs espaces du site.

Il est toutefois à noter que, comme le souligne par ailleurs le DOCOB, le maintien des habitats d'importance européenne prime ici sur la dispersion des espèces puisque l'Ecaille chinée, seule espèce d'intérêt communautaire présente sur le site, reste contrairement aux habitats représentés relativement banale à l'échelle de l'Île-de-France.

Le plan d'actions du SRCE, notamment dans la partie consacrée aux milieux agricoles, préconise plusieurs mesures en faveur des habitats du site, notamment la promotion des modes de gestion favorables au maintien des pelouses calcaires ouvertes, le maintien d'un réseau fonctionnel d'espaces ouverts et la lutte contre la fermeture des milieux. Dans le domaine forestier, le SRCE préconise des mesures en faveur de la diversité des habitats forestiers.

Les différents objectifs et actions préconisés par le SRCE semblent favorables aux habitats du site. Ces divers éléments laissent ainsi présager un impact globalement positif du SRCE sur le site Natura 2000 des « Pelouses calcaires du Gâtinais ».

ZSC des Buttes gréseuses de l'Essonne

Appellation du site	Buttes gréseuses de l'Essonne	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	25 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100806	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	75%	25%

Le site Natura 2000 est situé dans le Centre-est du département de l'Essonne (91) dans la région naturelle du Gâtinais français. D'une surface totale de 24,5 ha, le site des « Buttes gréseuses de l'Essonne » comprend deux entités séparées géographiquement d'environ 8 km suivant un axe nord/sud. La première entité, au Nord, dénommée la « Platière de Télégraphe », couvre une superficie de 11,4 ha au cœur du massif forestier des Grands Avaux sur la commune de Champcueil. La seconde, dénommée la « Platière de Bellevue », couvre une superficie de 13,09 ha au cœur d'un massif forestier surplombant à l'Est la commune de Moigny-sur-Ecole.

Ces buttes de grès stampien sont le prolongement occidental de celles de Fontainebleau. La présence de dalles de grès, à l'origine de la formation de platières, en fait des milieux particulièrement originaux en Île-de-France et à très forte valeur écologique.

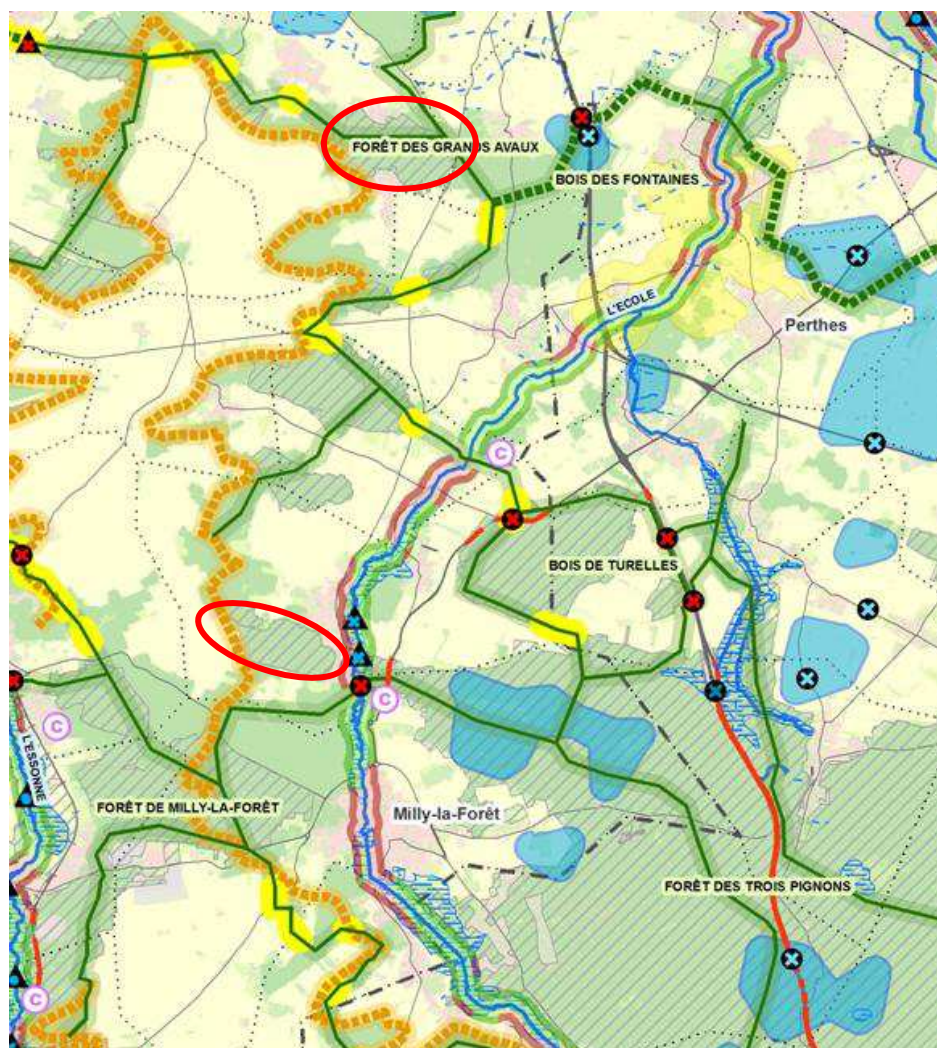
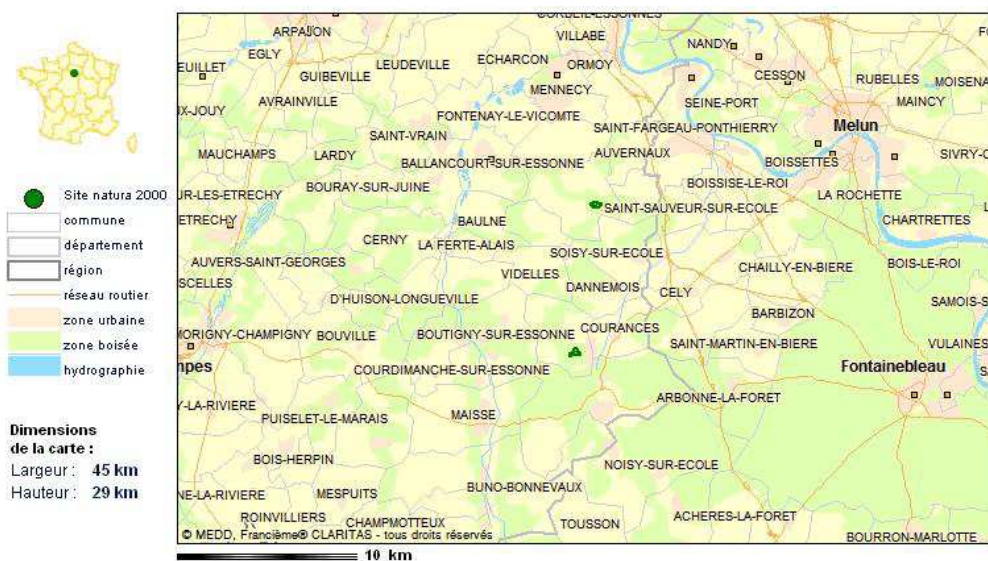
Qualité et importance

Les platières gréseuses présentent une forte originalité écologique liée aux formations végétales pionnières xérophiles à hygrophiles tout à fait exceptionnelles. On note la présence d'au moins 3 espèces végétales protégées.

Les platières gréseuses sont cependant des milieux fragiles. Elles sont menacées par la fermeture du milieu (dynamique végétale) et par une dégradation anthropique liée à une fréquentation humaine importante.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Micro habitats par taches : végétation annuelle des rives exondées, végétation chasmophytique des pentes rocheuses silicicoles, pelouses pionnières...	Triton crêté, Ecaille chinée.

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », on peut identifier sur ce site une diversité de milieux, ou plus exactement de micro habitats épars (6 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés sur ces deux platières) qui représentent donc des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- Sur la platière du télégraphe, le principal danger actuel pour les habitats de végétation annuelle des rives exondées et des pelouses pionnières sur dôme rocheux est l'importante fréquentation du public et la destruction par piétinement qui en résulte. La végétation des rives exondées peut également être menacée par l'envahissement de grandes herbes vivaces et la fermeture des milieux et la diminution de l'éclaircissement qui en résulte.
- Les autres habitats des platières sont essentiellement menacés par des risques de fermeture par envahissement du milieu par la végétation ligneuse et de dégradation liée à la fréquentation humaine importante.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, l'Ecaïlle chinée étant un papillon banal sur le territoire francilien, il ne constitue pas l'enjeu principal du site au regard des espèces d'intérêt communautaire. La situation du Triton crêté s'avère plus préoccupante puisque la population très isolée et de petite taille semble fragile, les continuités entre les mares et mouillères étant peu développées.

La carte des objectifs du SRCE n'apporte qu'assez peu d'éléments à l'analyse des impacts du SRCE sur la ZSC. Ces milieux particuliers de petites dimensions ressortent peu de l'analyse régionale. Néanmoins, le SRCE les identifie comme des réservoirs de biodiversité à préserver. Ils sont par ailleurs en connexion et à proximité de réservoirs plus importants, comme la Forêt de Fontainebleau notamment dont ils sont toutefois séparés par la vallée de l'Ecole.

L'Ecaïlle chinée étant très ubiquiste, il devrait pouvoir profiter des corridors des milieux calcaires et de la sous-trame boisée identifiés par le SRCE comme respectivement à restaurer et à préserver sur ou à proximité des buttes. La situation du Triton crêté s'avère plus préoccupante puisque la population très isolée et de petite taille semble fragile. Le SRCE n'identifie aucune zone humide ou aquatique à préserver sur le site ou à proximité, la vallée de l'Ecole mise à part.

Le plan d'actions du SRCE devrait cependant venir en partie palier à cette absence puisqu'il recommande des mesures en faveur de la diversité des milieux, du maintien des zones humides et d'une gestion adaptée des espaces notamment dans les fiches actions en milieu forestier (actions pour les milieux aquatiques, gestion).

Les objectifs et actions préconisés par le SRCE paraissent donc plutôt favorables au site Natura 2000. En conclusion, on peut envisager un impact plutôt positif sinon neutre du SRCE sur la ZSC des « Buttes gréseuses de l'Essonne ».

ZSC de la Haute vallée de l'Essonne

Appellation du site	Haute vallée de l'Essonne	
Localisation	Essonne (60%) ; Seine-et-Marne (40%)	
Superficie	971 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100799	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 haute vallée de l'Essonne (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	25%	75%

Le site Natura 2000 est localisé au sud de l'Île-de-France, dans le Gâtinais français, à cheval sur les territoires des départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. D'une superficie de 971 hectares, il s'étend sur cinq communes : Buno-Bonnevaux, Boigneville, Nanteau-sur-Essonne, Buthiers et Prunay-sur-Essonne.

La Haute Vallée de l'Essonne incise un plateau calcaire recouvert de limons marno-argileux. La vallée de l'Essonne ainsi que l'ensemble des vallées sèches connectées au lit majeur entaillent les horizons géologiques inférieurs constitués de sables et de grès de Fontainebleau. Le substrat et les sols associés varient fortement au sein de ce site. Ces variations se répercutent sur les milieux naturels qui présentent une diversité et une richesse remarquables. Les rebords du plateau et les versants accueillent un ensemble de milieux secs (pelouses calcaires et sablo-calcaires, landes, bois, chaos de grès) ; le fond de vallée abrite des zones humides préservées (forêts alluviales, marais, tourbières).

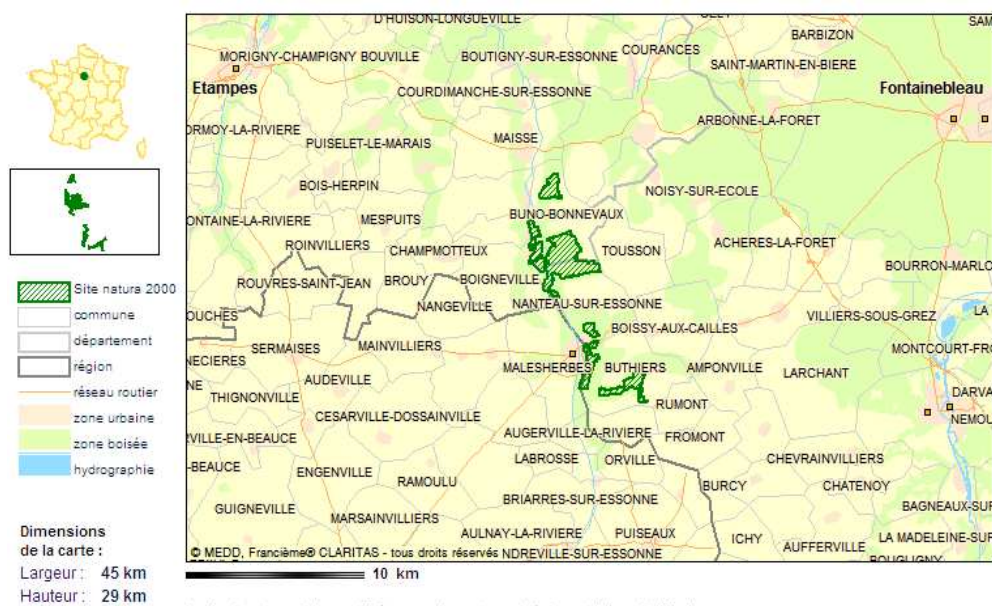
Qualité et importance

La Haute vallée de l'Essonne constitue un ensemble écologique de grande importance à l'échelon du bassin parisien. Cette entité est constituée de milieux humides remarquables résultants de l'évolution de bas marais alcalins. Les coteaux sont composés d'un ensemble de milieux secs hébergeant des espèces et habitats caractéristiques rares.

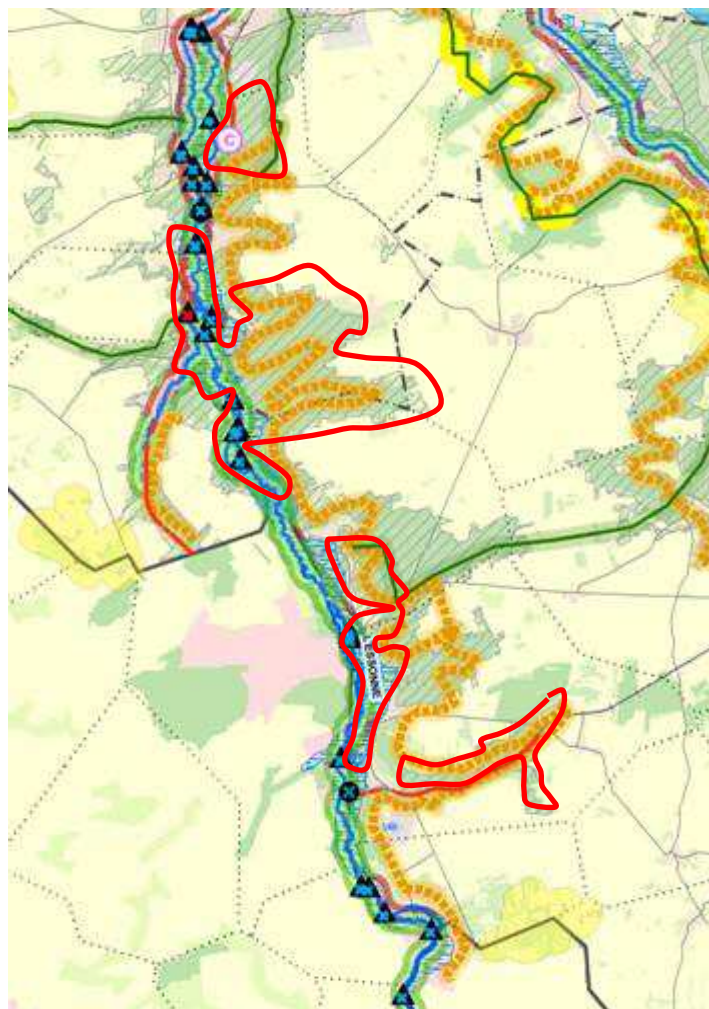
Ce site est menacé par la fermeture des milieux suite à l'abandon des pratiques agricoles, par les travaux de drainage, de remblaiement et de reprofilage des berges en fond de vallée. La surfréquentation localisée de certains milieux (pelouses principalement) peut quant à elle engendrer des perturbations importantes.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Ensemble à pelouses calcicoles sèches et genévrier.	Ecaille chinée, Lucane cerf-volant.
Marais alcalins.	Vertigo étroit et Vertigo de Desmoulins.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100799.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la Directive « Habitats », deux types de milieux majeurs peuvent être identifiés sur le site Natura 2000 : les fonds de vallée et marais alcalins ; les coteaux et plateaux (ensemble à pelouses calcicoles sèches). Chacun de ces milieux présente des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- Les fonds de vallée (marais alcalins) sont composés par une multitude d'habitats, comme les milieux humides et les tourbières, les mégaphorbiées, la prairie à Molinie, le bas-marais alcalin, etc. Ces habitats sont dans l'ensemble dégradés, en partie à cause d'un abaissement du niveau de la nappe entraînant une eutrophisation des milieux et permettant une accélération de leur envahissement par les ligneux. Par ailleurs, la majorité des marais s'est boisée après l'abandon des pratiques de gestion traditionnelles (fauche et pâturage).
- Les coteaux et plateaux sont composés de milieux secs (excepté les gazons annuels hygrophiles), principalement des pelouses calcaires, des pelouses sablo-calcaires et des landes à Genévrier. La nature des sols de ces habitats est très variée, avec la présence conjointe de substrats acides (sables et grès de Fontainebleau), de substrats neutres à calcaires, meubles ou durs, permettant le développement d'une mosaïque complexe d'habitats dont des friches calcaires à la flore intéressante.

Les enjeux majeurs de ce site reposent sur la richesse et la diversité des milieux naturels, liées aux caractéristiques géomorphologiques de ce secteur. L'ensemble à pelouses sèches et genévrier correspond à des sites éclatés dont l'enjeu est une interconnexion et une restauration des pelouses intra et intersites. Concernant les marais alcalins dégradés, l'enjeu est la remise ne bon état de ces zones humides.

Le SRCE identifie en réservoir de biodiversité à préserver. Il est en connexion avec le corridor alluviale de l'Essonne et par son intermédiaire, en relation avec d'autres réservoirs..

Le plan d'actions préconise devrait favoriser la préservation des fonds de vallée (cladiaies, aulnaies-frênaies à hautes herbes, mégaphorbiaies, etc.). Celui-ci promeut la réalisation d'inventaires locaux en préalable aux opérations d'aménagement, de manière à les protéger et limiter l'impact des différentes interventions anthropiques, ou encore de restaurer la connexion des zones humides avec les cours d'eau. SRCE qui lui consacre une action favorable au décroisement et à la lutte contre le drainage, le remblaiement, le reprofilage des berges et le traitement des obstacles à l'écoulement.

Le SRCE a également identifié des corridors des milieux calcaires tout le long de la vallée de l'Essonne. Ils font l'objet de mesures de restauration et de confortation qui concernent plusieurs habitats de milieux ouverts d'intérêt communautaire présents sur le site (pelouses sablo-calcaires, prairies à Molinie sur sols calcaires, etc.). Ces mesures devraient améliorer leurs connexions et limiter leur fermeture (actions gestion en milieu agricole par exemple).

Les objectifs et actions du SRCE préconisés devraient être favorables sur ce site Natura 2000 ; ils laissent présager un impact positif du SRCE sur la ZSC de la « Haute Vallée de l'Essonne ».

ZSC / ZPS du Massif de Fontainebleau

Appellation du site	Massif de Fontainebleau	
Localisation	Seine-et-Marne (99%) ; Essonne (1%)	
Superficie	28 092 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	X
Type	SIC entièrement incluse dans une ZPS	
Code du site	FR1100795	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 massif de Fontainebleau (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	70%	30%

Situé à une soixantaine de kilomètres au sud de Paris, le site Natura 2000 de Fontainebleau correspond au massif forestier de Fontainebleau. Ce massif est issu de l'ancienne forêt de Bière et s'étend aux confins du Gâtinais et de la Brie, entre les vallées de la Seine, du Loing et de l'Ecole sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne.

Qualité et importance

L'intérêt paysager, géomorphologique et écologique du site repose essentiellement sur les platières et les chaos gréseux ainsi que sur la diversité des substrats géologiques (plateaux calcaires, colluvions sablo-calcaires, sables, grès...). Les conditions de sols, d'humidité et d'expositions sont très variées et sont à l'origine d'habitats remarquables : platières gréseuses, les chaos de grès, les landes, les pelouses calcaires et sablo-calcaires, les chênaies pubescentes, les hêtraies...

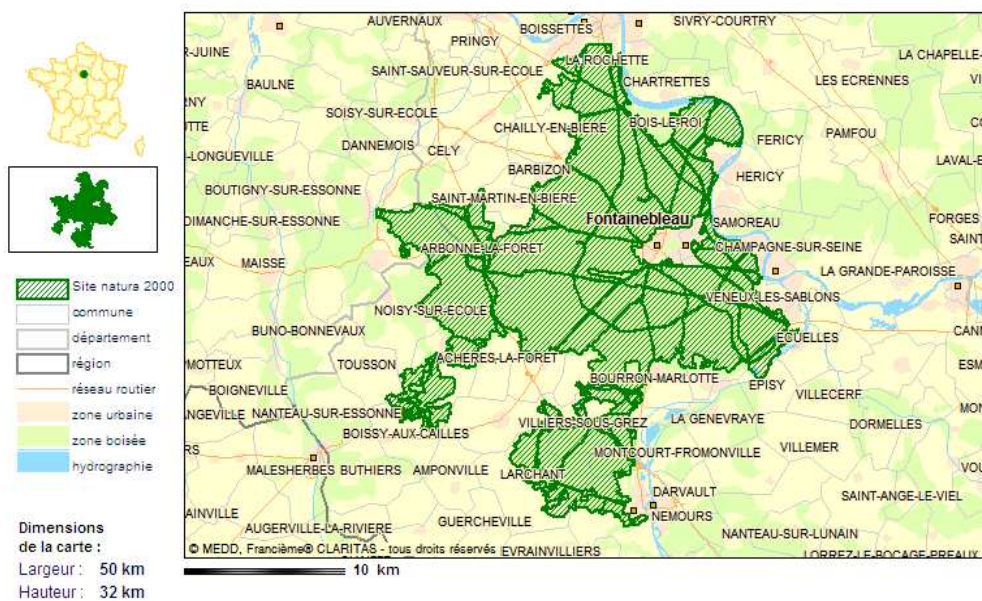
Milieus caractéristiques	Espèces caractéristiques
Landes humides, landes sèches, formations à genévrier, pelouses sur sable, ...	Alouette lulu, Engoulevent Fauvette pitchou, Circaète, Pie grièche écorcheur, ...
Zones humides localisées et mares	Busard des roseaux, Butor étoilé, Blongios, Triton crêté, <i>Lurionium natans</i> , ...
Hêtraie aspérule, à houx...	Taupin violacé, Pique-prune, Dicrane vert, Pic noir, Pic mar, Bondrée,...

Sources :

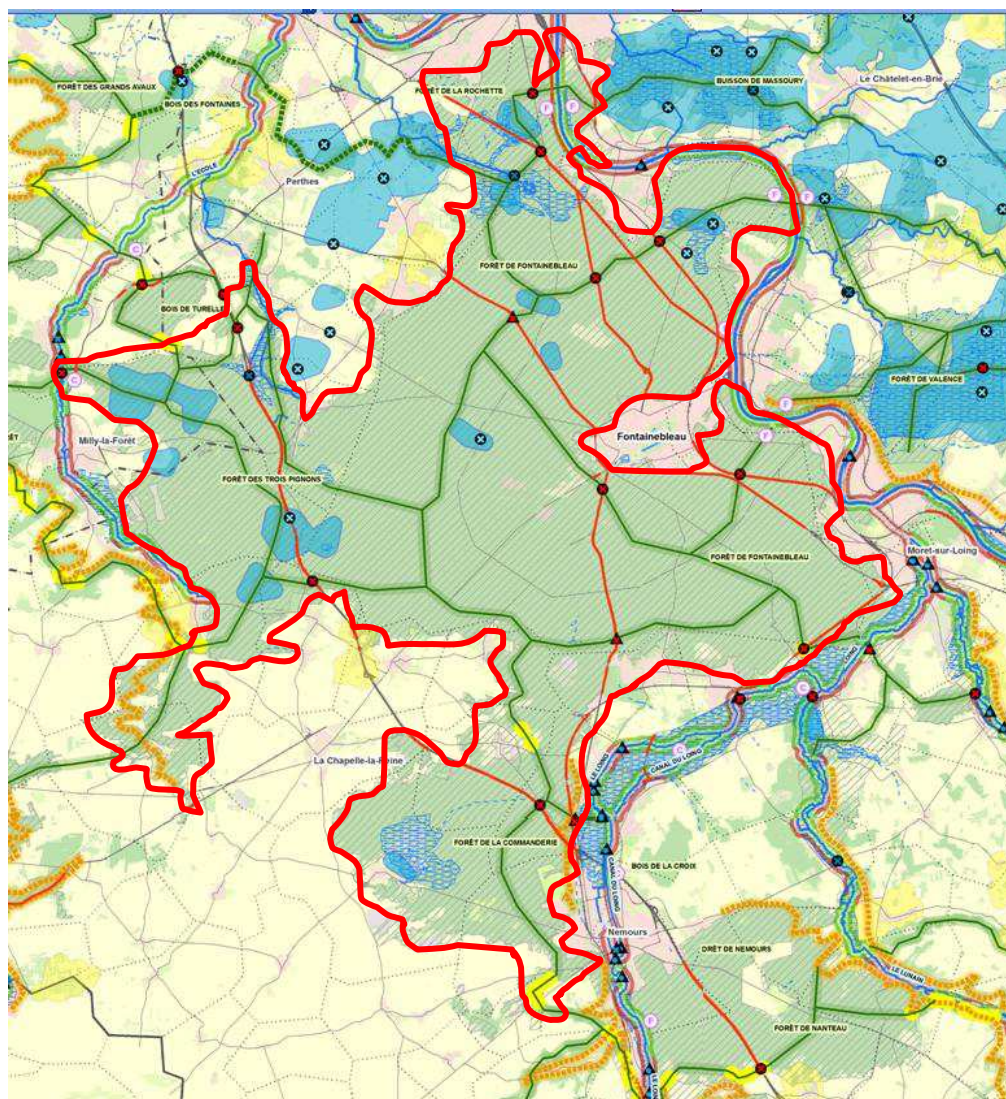
<http://www.driee.Île-de-France.developpement-durable.gouv.fr/sites-designes-au-titre-des-a406.html>

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1100795>

Cartes de localisation



Source:
[http://natura2000.clicgard
en.net/sites/FR1100795.h
tml](http://natura2000.clicgard
en.net/sites/FR1100795.h
tml)



Incidences Natura 2000

On peut identifier trois grands types de milieux : les milieux ouverts à semi-ouverts, les milieux humides et les milieux boisés. Ces milieux présentent des enjeux spécifiques en matière de biodiversité qui nécessitent des actions adaptées, en particulier :

- les landes et les milieux ouverts sont indispensables à la préservation de nombreuses espèces qui y trouvent soit un habitat (Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur...) soit un terrain de chasse (chiroptères, Bondrée apivore par exemple). Ces milieux sont en voie de régression et nécessitent d'être préservés c'est-à-dire de voir leur surface augmenter et d'être connectés entre eux ;
- les milieux humides (marais et mares intraforestières) sont également en régression. Ces milieux sont nécessaires au maintien de certaines espèces d'oiseaux (Sterne pierregarin, Héron bihoreau, Blongios nain, Martin-pêcheur d'Europe...), d'amphibiens (Triton crêté) ou végétales (le Flûteau nageant). Ce constat justifie une reconquête et une restauration des zones humides ;
- la forêt présente notamment des enjeux pour les espèces inféodées aux vieux bois (Lucane cerf-volant, Taupin violacé, Grand capricorne...) mais aussi pour les oiseaux et les chiroptères forestiers inféodés à la forêt mature (Murin de Bechstein par exemple).

La totalité du site est identifiée en réservoir de biodiversité à préserver. Il est en connexion avec d'autres espaces comme la forêt de Nemours au sud ou les corridors alluviaux de la Seine, de l'Ecole et du Loing.

Le SRCE identifie les boisements, des milieux humides et certaines formations herbacées au cœur ou en lisière du massif.

Du fait de leurs surfaces particulièrement faibles, les milieux ouverts à semi-ouverts sont assez peu visibles sur la carte des objectifs du SRCE qui identifie cependant deux corridors des milieux calcaires à restaurer sur le site ou à proximité. Le premier au sud-ouest dans le secteur de Boissy-aux-Cailles se prolonge vers le nord, alors que le second traverse l'extrémité est de la forêt de la Commanderie. A cela s'ajoutent des zones de mosaïques agricoles en limite de massif par exemple dans les secteurs d'Achères la Forêt et de Barbizon. Le plan d'action reconnaît l'importance de ces espaces. Il promeut la diversité et le maintien des milieux intraforestiers remarquables dont font partie pelouses et landes. La partie dédiée aux espaces agricoles incite à limiter la consommation d'espace et comprend des actions dédiées à l'enrayement de la dynamique de fermeture des pelouses calcaires ou à la conservation d'un réseau fonctionnel d'espaces prairiaux.

Les milieux humides bénéficient sur la carte du SRCE d'une bonne reconnaissance notamment dans les éléments à préserver. Toutefois le mode de représentation ne permet pas l'exhaustivité. Des zones de concentration de mares et mouillères sont identifiées dans plusieurs secteurs du massif. Le plan d'actions présente plusieurs mesures en leur faveur ainsi que d'autres en faveur du maintien des habitats remarquables intraforestiers dont les zones humides. La combinaison de la cartographie et du plan d'actions semble en mesure de conforter ces espaces.

Les milieux forestiers sont représentés sur la carte des objectifs dans les éléments d'occupation du sol. Ces milieux sont concernés par plusieurs corridors de la sous-trame boisée ainsi que par des infrastructures à fort effet de coupure (par exemple A6, D607, D606, D138, voie ferrée). De nombreux obstacles et points de fragilités sont identifiés dans ou en limite du massif. Le plan d'action identifie les mesures prioritaires pour limiter les effets de coupure (réduire la fragmentation, améliorer la transparence des infrastructures) au sein du massif et sur les corridors en relation avec les massifs voisins. D'autres mesures concernent les actions relatives aux milieux remarquables intra-forestiers (par exemple les îlots de vieillissement et de sénescence, le maintien d'arbres morts, la diversité de milieux intra-forestiers...) ou les actions relatives aux peuplements forestiers plurispécifiques et pluristratifiés.

En conclusion, les éléments cartographiques et les mesures préconisées par le SRCE sont favorables au site Natura 2000 du Massif de Fontainebleau

ZPS du Massif de Villefermoy

Appellation du site	Massif de Rambouillet et zones humides proches	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	4 790 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1112001	
Texte de référence	Arrêté du 24 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 massif de Villefermoy (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.	
Régime de propriété	Public	Privé
	32%	68%

La ZPS du massif de Villefermoy se situe à 60km au sud-est de Paris et appartient à la petite région naturelle de la Brie française. Cette dernière est constituée par un vaste plateau à dominante agricole, limité au Nord par la Marne, au sud par la Seine et se terminant au Sud-est et à l'Est par la falaise d'Île-de-France.

Le site Natura 2000 est formé du regroupement de la forêt domaniale de Villefermoy (2 641 ha), de forêts périphériques et inclut le réseau d'étangs de Villefermoy pour finalement s'étendre sur un total de 9 communes.

Qualité et importance

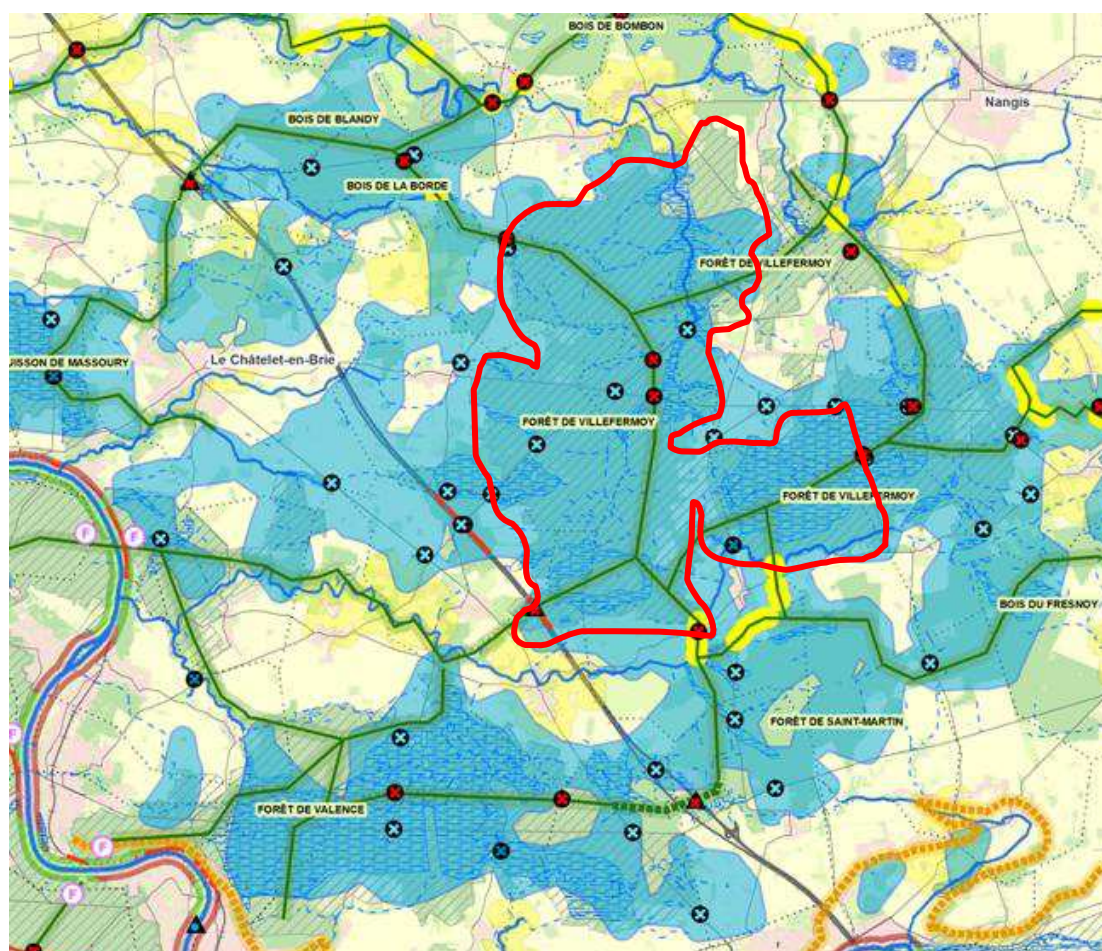
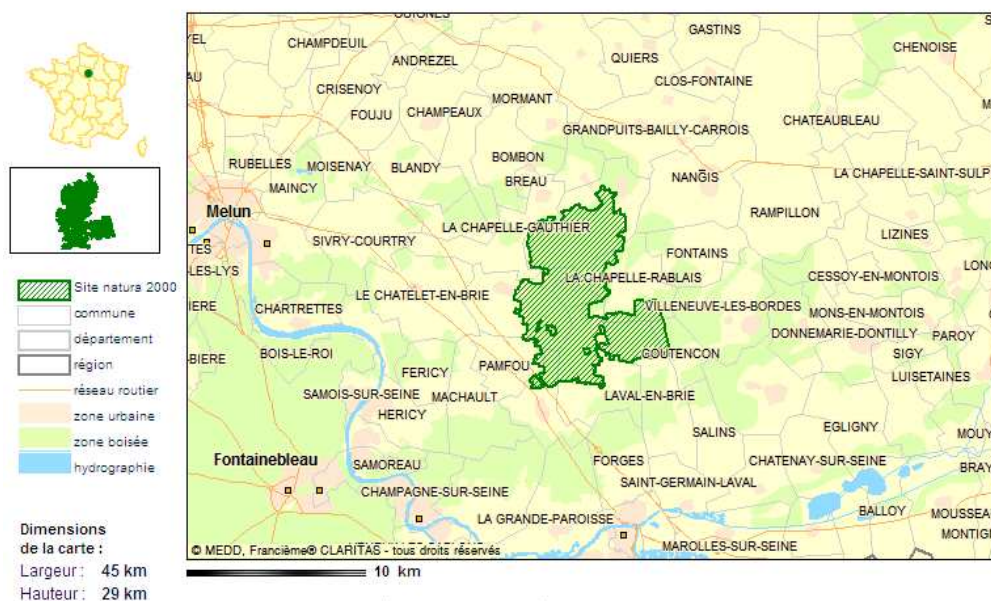
De nombreux rus au cours lent, le plus souvent à sec en été, sillonnent aussi bien la forêt que le plateau, collectant les eaux dont les terres sont gorgées à la saison des pluies. Les mares le plus souvent issues d'anciens trous d'extraction de meulières, sont nombreuses dans les cultures et dans les bois. Le plateau est formé par du calcaire de Brie presque partout décalcifié et transformé en argile empâtant des bancs de meulière, formant un sol compact. Les vallées qui entaillent le plateau argilo-siliceux sont toutes creusées dans des marnes ou des argiles du Sannoisien ou du Ludien. C'est au niveau de ces derniers affleurements que l'on trouve les principales zones humides (rus et étangs de Villefermoy et de Courtenain).

Entre 1976 et 1997, un minimum de 122 espèces d'oiseaux a été répertorié sur l'ensemble du massif forestier de Villefermoy, dont 93 qui ont niché au moins une fois durant la période 1990-1997, ce qui représente environ 60% du peuplement avien régional. Parmi celles-ci, 26 espèces sont considérées comme remarquables au plan régional.

La richesse ornithologique du Massif forestier de Villefermoy est actuellement encore peu menacée. En effet, cette forêt ne fait pas l'objet d'une fréquentation très importante par le public et le réseau de chemin y est peu dense. Dans la partie domaniale, la gestion, même si elle nécessiterait d'être affinée, ne met pas en cause les espèces d'oiseaux remarquables.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Peuplement forestier mature,	Pic mar, Bondrée (oiseaux forestiers)...
Grands plans d'eau, milieux humides.	Bihoreau, Balbuzard pêcheur...

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, on peut identifier sur ce site deux types de milieux : les peuplements forestiers matures et les grands plans d'eau et zones humides. Ils présentent des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- Les peuplements forestiers sont nécessaires au maintien des populations d'oiseaux sur ce site, par exemple le Pic mar qui vit dans des forêts de chênes et de charmes avec une grande quantité de bois mort et qui se nourrit essentiellement d'invertébrés vivants dans les troncs et l'écorce. L'enjeu est donc d'assurer une continuité dans le temps des peuplements forestiers âgés pour préserver cet habitat ;
- Les plans d'eau constituent quant à eux un milieu indispensable à de nombreuses espèces d'oiseaux qui y trouvent un habitat mais aussi un terrain de chasse. Il apparaît donc primordial de restaurer les annexes humides des grands plans d'eau.

Au titre de la directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un enjeu primordial au vu du nombre d'espèces d'oiseaux répertoriées sur site, dont plusieurs sont nicheuses.. La faible fréquentation humaine du site en fait par ailleurs un site particulièrement important pour le maintien de la population avienne francilienne.

L'enjeu majeur du site est ainsi d'assurer une continuité dans le temps des peuplements forestiers âgés et de restaurer les annexes humides des grands plans d'eau.

La carte des objectifs du SRCE identifie ce site comme un corridor de la sous-trame bleue présentant des secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport. Il identifie par ailleurs des corridors fonctionnels de la sous-trame arborée présentant des points de fragilité au niveau des routes ainsi que de nombreuses lisières agricoles de boisements.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver.

Le SRCE identifie pour ce site les zones de concentration de mares et les corridors de la sous-trame boisée à préserver, ainsi que plusieurs connexions

Le plan d'action du SRCE prévoit un ensemble de mesures favorables au massif de Vellefermoy :

- maintenir et restaurer les corridors, traiter les obstacles et les points de fragilité ;
- préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité ;
- encourager en zones humides et aquatiques, la renaturation des berges et la préservation de la fonctionnalité des zones humides, mares et mouillères ;
- adapter les modes de gestion des milieux en faveur de la biodiversité et des milieux et notamment la préservation des prairies ;
- favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité (mosaïques agricoles) ;
- poursuivre les actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers ;
- assurer le maintien de la diversité des milieux et leur connexion notamment à travers les corridors alluviaux multifonctionnels (contribution à toutes les sous trames : cours d'eau, zones humides, plan d'eau, prairies et boisements de fond de vallée et versant).

Les objectifs et actions préconisés sont ainsi favorables au site et permettent de conclure d'un impact positif du SRCE sur la ZPS du « Massif de Villefermoy ».

ZSC de la Bassée

Appellation du site	La Bassée	
Localisation	Seine-et-Marne	
Superficie	1 404 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC entièrement incluse dans une ZPS	
Code du site	FR1100798	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	Drieu Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	15%	85%

Situé dans le sud-est du département de la Seine-et-Marne, à environ 80 km de Paris, le site Natura 2000 est localisé au cœur de la Bassée, vaste plaine alluviale inondable de la Seine qui s'étend sur plus de 30.000 ha entre Montereau-Fault-Yonne (77) et Romilly-sur-Seine (10).

Ancré dans un secteur où le lit majeur de la Seine atteint 5 km de large, le site Natura 2000 correspond à une zone remarquable d'une richesse écologique exceptionnelle et considérée comme le dernier « bastion originel » de la Bassée seine-et-marnaise, le plus représentatif sur le plan floristique et phytoécologique.

La ZSC de la Bassée est totalement incluse dans la ZPS de la « Bassée et plaines adjacentes ».

Qualité et importance

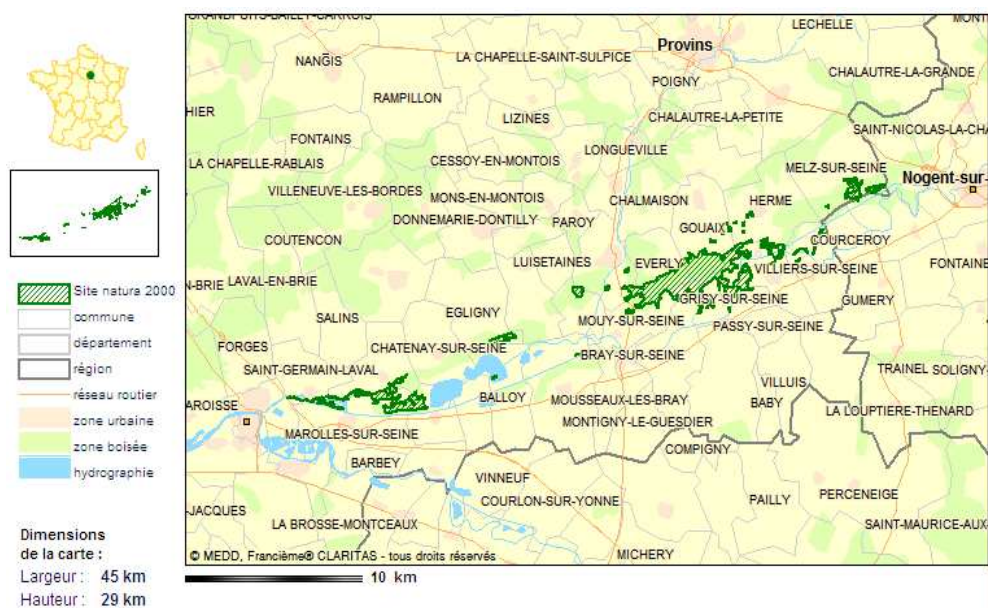
La Bassée est une vaste plaine alluviale de la Seine. Elle abrite la plus grande et l'une des dernières forêts alluviales du Bassin parisien ainsi qu'un ensemble relictuel de prairies humides. Elle présente aussi un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique.

Elle se caractérise par une flore originale pour la région parisienne, constituée d'espèces en aire disjointe ou en limite d'aire (médio-européenne notamment).

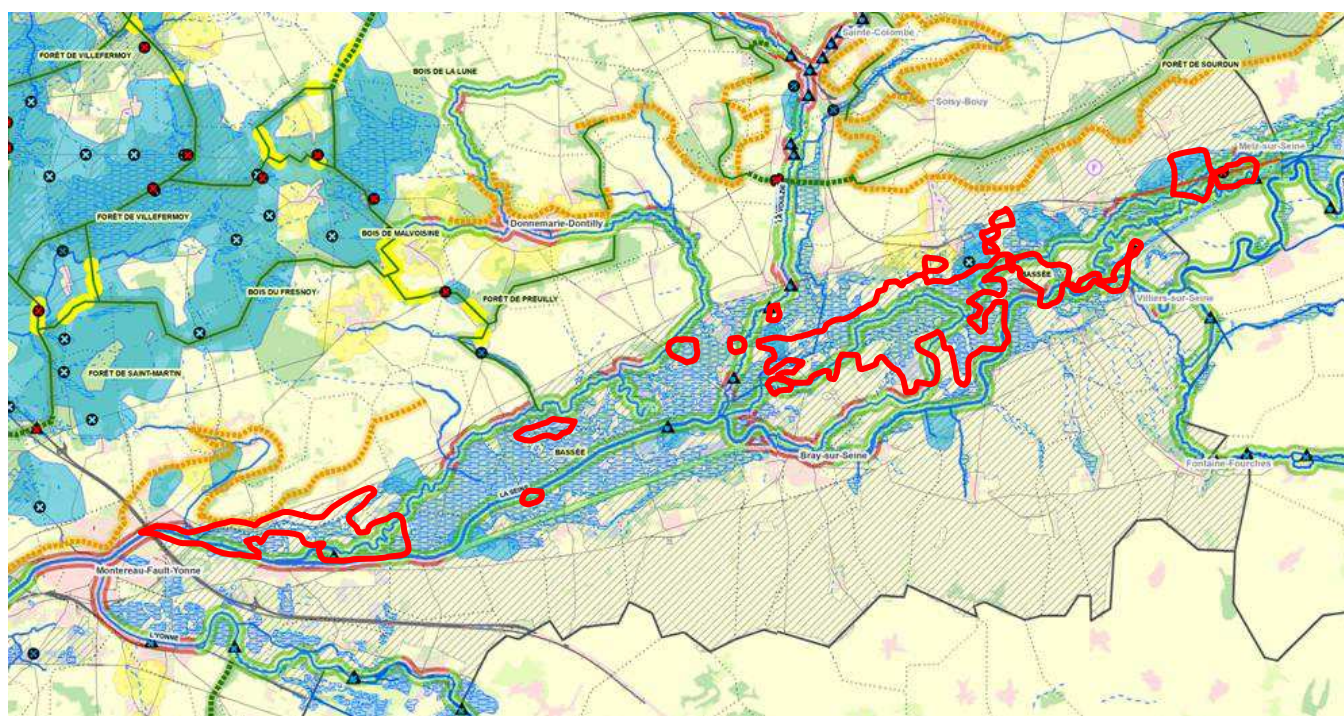
La richesse biologique de la Bassée est menacée par diverses opérations d'aménagement des milieux : mise au gabarit de la Seine et régulation de son débit, multiplication des exploitations de granulats alluvionnaires, etc. qui s'accompagnent notamment d'une régression des prairies. Le périmètre retenu correspond à un noyau de biotopes encore peu artificialisés et dont la protection est considérée comme une absolue nécessité.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Forêts alluviales (50 entités très fragmentées), prairies humides (de fauche et prairies à Molinie), pelouses sèches.	Cuivré des marais.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100798.html>



Incidence Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, il est possible d'identifier sur ce site trois grands types de milieux : forêts alluviales, prairies humides et pelouses sèches. Ils présentent des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- la forêt alluviale apparaît très fragmentée, il y a donc un enjeu de connexion des espaces, important pour de nombreuses espèces ;
- les prairies humides (de fauche et prairies à Molinie), sont à restaurer et à reconnecter, particulièrement pour permettre la reconstitution de populations stables de Cuivré des marais ;
- les pelouses sèches sont quant à elles, menacées par la fermeture et l'isolement.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 comme un réservoir de biodiversité à préserver. Il est inclus dans le site « Bassée et plaines adjacentes » et l'ensemble forme un vaste réservoir de biodiversité à préserver lui-même en connexion avec d'autres territoires (vallée de l'Yonne, vallée de la Voulzie, forêt de Preuill, etc).

Il reconnaît l'importance des milieux à travers les corridors alluviaux à préserver, les milieux humides ainsi que les secteurs de mares et mouillères.

Les prescriptions du plan d'action accompagnent ces objectifs. Elles sont notamment favorables au maintien de la qualité des habitats et des nombreuses continuités liées aux milieux aquatiques et humides. Le SRCE favorise les connexions intra et inter sites, en particulier avec les milieux voisins et permet d'éviter à terme le potentiel isolement de la zone.

De nombreuses mesures portées par le plan d'action sont favorables aux milieux rencontrés dans la Bassée, notamment :

- aux zones humides et aquatiques : réduction des obstacles en rivière et en bordure des cours d'eau, limitation de l'impact des divers travers, renaturation des berges, etc. Les habitats liés à ces milieux et les différentes espèces qui leur sont attachées (par exemple la Cordulie à corps fin) devraient bénéficier de ces mesures.
- aux milieux forestiers secs ou alluviaux : mesures de gestion adaptée aux différents milieux, telle que l'action « ripisylve et boisements humides » qui vise principalement à maintenir et restaurer les forêts alluviales et l'action « Milieux intraforestiers remarquables » qui favorise le maintien de la diversité des habitats et mosaïques de milieux.

Ces divers éléments paraissent donc favorables au site Natura 2000 et laissent présager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 de « la Bassée ».

ZPS de la Bassée et des plaines adjacentes

Appellation du site	Bassée et plaines adjacentes	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	27 643 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS contenant un SIC	
Code du site	FR1112002	
Texte de référence	Arrêté du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.	
Régime de propriété	Public	Privé
	40%	60%

Situé au Sud-est du département de la Seine-et-Marne, à environ 80 km de Paris, la ZPS de la Bassée et des plaines adjacentes recouvre la majeure partie du site d'intérêt communautaire de la Bassée mais s'étend sur un territoire beaucoup plus vaste puisqu'elle comprend par ailleurs de vastes espaces de plaine dans la proximité directe des zones humides.

Les divers milieux qu'accueille le site se révèlent en effet souvent complémentaires et permettent à la zone de s'imposer comme une zone particulièrement riche en matière d'avifaune.

Qualité et importance

La Bassée est une vaste plaine alluviale de la Seine bordée par un coteau marqué au nord et par un plateau agricole au sud. Parmi les milieux les plus remarquables, figure la forêt alluviale, la seule de cette importance en Île-de-France et un ensemble relictuel de prairies humides. On y trouve également un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique. Des espèces telles que la Pie-grièche grise, menacée au plan national, y trouvent leur dernier bastion régional.

Les plans d'eau liés à l'exploitation des granulats alluvionnaires possèdent un intérêt ornithologique très important, notamment ceux qui ont bénéficié d'une remise en état à vocation écologique.

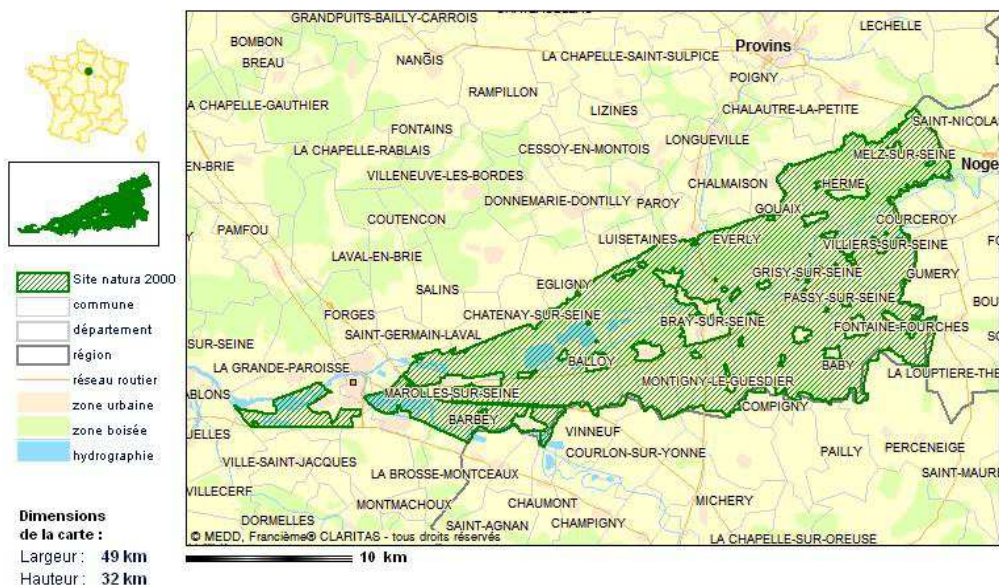
Les boisements tels que ceux de la forêt de Sourdon permettent à des espèces telles que Pics mar et noirs, ainsi que l'Autour des palombes de se reproduire.

Enfin, les zones agricoles adjacentes à la vallée abritent la reproduction des trois espèces de busard ouest-européennes, de l'Œdicnème criard et jusqu'au début des années 1990 de l'Outarde canepetière.

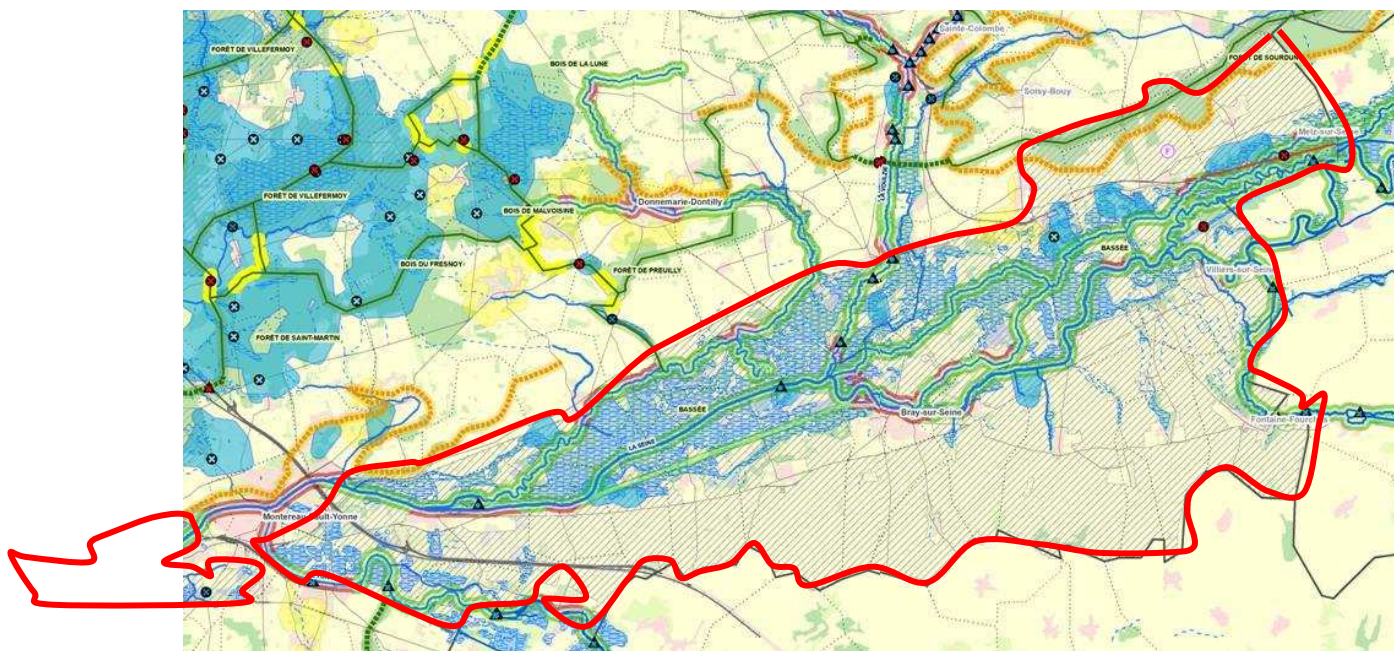
Le site est menacé par la diminution des surfaces inondables par régulation du débit de la Seine, la régression des prairies naturelles, l'utilisation ludique des plans d'eau, la pression de l'urbanisation et des infrastructures...

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux forestiers	Pic noir et le Pic mar, Butor étoilé, Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore...
Milieux aquatiques et humides, prairies humides (de fauche et prairies à Molinie).	Cuivré des marais, Butor étoilé, Sterne pierregarin, Sterne naine, Bihoreau gris, Blongios, Martin-pêcheur...
Pelouses sèches	Œdicnème criard, Pie-grièche écorcheur, busards, râle des genêts...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net>



Incidences Natura 2000

On peut identifier trois grands types de milieux sur le site Natura 2000 de la Bassée : la forêt alluviale, les prairies humides et les pelouses sèches. Ces milieux présentent des enjeux spécifiques en matière de biodiversité qui justifient des actions adaptées, en particulier :

- la forêt alluviale : très fragmentée, elle pose notamment un problème de connexion des espaces pour de nombreuses espèces ;
- les prairies humides (de fauche et prairies à Molinie) : relictuelles, elles sont à restaurer et à reconnecter entre elles ;
- les pelouses sèches : en voie de fermeture et d'isolement.

Ce site présente en outre deux forts enjeux supplémentaires :

- un enjeu lié à sa grande dimension et à l'intérêt que cela représente en termes de biodiversité ;
- un enjeu interrégional avec la Bourgogne à travers les vallées de la Seine et de l'Yonne.

Le SRCE identifie l'intégralité du site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. A noter que ce site est en étroite relation avec celui de la Bassée qu'il intègre en totalité.

Dans le secteur de la Bassée, la carte des objectifs du SRCE représente :

- les milieux aquatiques et humides, des de concentration de mares et mouillères, en cours d'eau à restaurer ou, sur les différents bras de la Seine notamment, en corridors alluviaux à préserver ou à restaurer là où la pression anthropique se fait la plus forte ;
- les milieux forestiers et les lisières dans la carte des composantes ainsi que les corridors de la sous trame arborée en connexion avec les corridors alluviaux multifonctionnels ;
- deux corridors calcaires au nord et quelques espaces de mosaïques agricoles sont identifiés comme respectivement à restaurer et à préserver. Ces milieux ouverts, par ailleurs nécessaires à certaines espèces comme les buses, l'Epervier d'Europe ou la Bondrée apivore, présentent aujourd'hui un certain déclin ;
- divers obstacles et points de fragilité à traiter.

Le plan d'action du SRCE prévoit un ensemble de mesures favorables à la Bassée :

- maintenir et conforter les connexions ;
- préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité ;
- encourager en zones humides et aquatiques, la renaturation des berges et la préservation de la fonctionnalité des zones humides ;
- améliorer la prise en compte de ces sites dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- adapter les modes de gestion des milieux en faveur de la biodiversité et des milieux et notamment la préservation des prairies ;
- favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité ;
- poursuivre les actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers ;
- assurer le maintien de la diversité des milieux et leur connexion notamment à travers les corridors alluviaux multifonctionnels (contribution à toutes les sous trames : cours d'eau, zones humides, plan d'eau, prairies et boisements de fond de vallée et versant).

En conclusion, les objectifs et le plan d'actions du SRCE, auront un impact positif et favorable sur le site Natura 2000 de la « Bassée et plaines adjacentes ».

SIC Rivière du Dragon

Appellation du site	Rivière du Dragon	
Localisation	Seine-et-Marne	
Superficie	20 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102004	
Texte de référence	Mars 2006	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » se situe à l'est de la Seine-et-Marne, dans la proximité est de Nangis. Ce petit cours d'eau est un affluent rive droite de la Voulzie de 7,3 km de longueur. Il est constitué d'une seule entité englobant à la fois des rivières et des zones humides adjacentes. Ce site concerne deux communes : Saint Loup de Naud et Longueville. Le périmètre est constitué par l'ensemble du lit de la rivière et d'une large zone boisée dans sa partie amont. Le lit majeur, nettement encaissé, entaille un plateau calcaire. Le Dragon s'écoule sur les dépôts de pente et les formations colluviales reposant sur la craie campanienne.

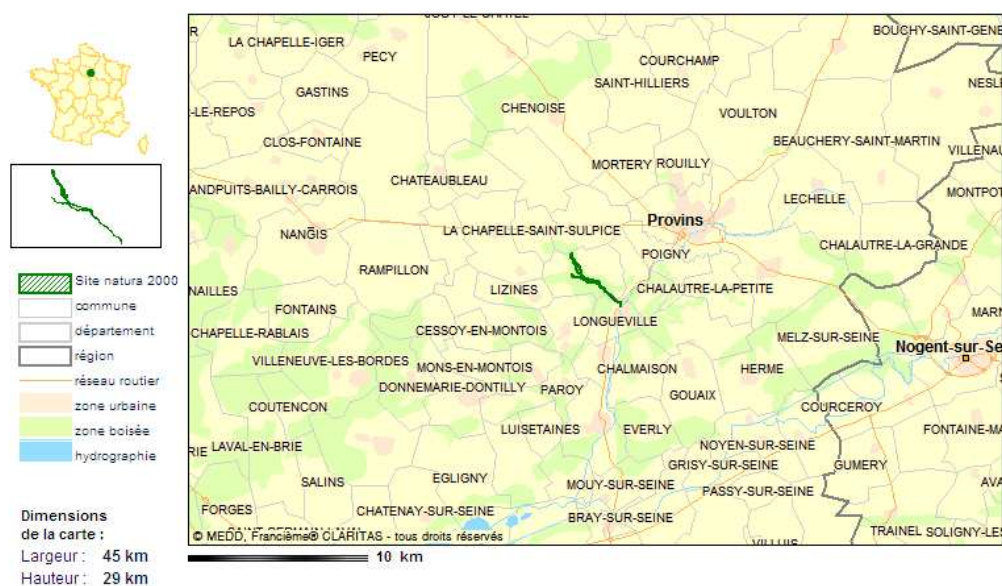
Qualité et importance

Le Dragon est une rivière de la première catégorie piscicole, du domaine salmonicole. Il s'agit d'un des cours d'eau de tête de bassin les mieux conservés d'Île-de-France. Des populations de Chabot et Lamproie de Planer y sont connues ainsi qu'un cortège particulièrement riche d'espèces associées à ce type de cours d'eau.

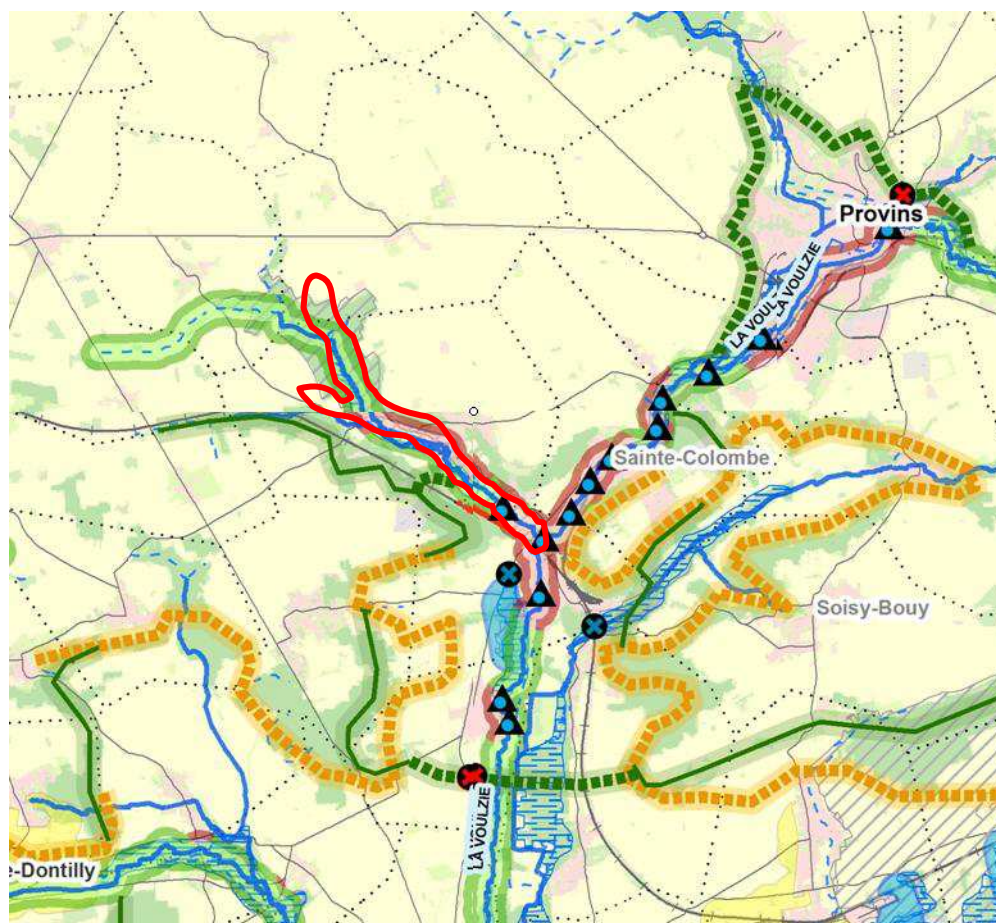
Malgré sa qualité, ce site est menacé par l'urbanisation, l'artificialisation des berges, le curage et recalibrage du lit mineur. L'intensification des pratiques culturales et la mise en culture des prairies attenantes à la rivière peuvent aussi être à l'origine de la dégradation du site (eutrophisation, apports de sédiments dus à l'érosion).

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Mégaphorbiaies en tête de bassin	Chabot, Lamproie de Planer.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102004.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, ce site présente un intérêt particulier avec la présence de mégaphorbiaies en tête de bassin et de milieux aquatiques spécifiques favorables au Chabot et à la Lamproie de planer.

L'enjeu majeur de ce site est la restauration des continuités aquatiques, la préservation des prairies alluviales ainsi que la restauration des zones humides en tête de bassin.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver ainsi que les obstacles à l'écoulement présents sur la rivière à traiter.

La carte des composantes du SRCE identifie la rivière du Dragon comme un corridor de la sous-trame bleue présentant de nombreux obstacles à l'écoulement. Il identifie par ailleurs en tête de bassin versant, des boisements et des lisières agricoles de boisements.

Le corridor alluvial de la rivière du Dragon présente un tronçon à préserver sur sa partie amont et un tronçon en contexte urbain à restaurer dans sa partie aval de Courton-le-Bas à la confluence avec la Voulzie. Des obstacles à l'écoulement sur le Dragon et la Voulzie sont localisés.

Le plan d'actions préconise différentes actions complémentaires, par exemple :

- pour les milieux aquatiques et les corridors humides, notamment la réduction des obstacles, la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes, des actions sur les têtes de bassin, le maintien et la restauration des continuités transversales ;
- pour les milieux urbains, en particulier la reconquête des berges,
- pour les milieux agricoles, le maintien d'un réseau fonctionnel d'espaces de prairies naturelles le long des petites vallées, la restauration de la fonctionnalité des têtes de bassin, etc.

En conclusion, les objectifs et actions préconisés sont favorables au site. Ces divers éléments laissent présager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 de la « Rivière du Dragon ».

ZSC de la Basse vallée du Loing

Appellation du site	Basse vallée du Loing	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	77 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC touchant (sans recouvrement) un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100801	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 massif de Fontainebleau (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SNPR-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	60%	40%

La « Basse Vallée du Loing » se situe dans le Sud-ouest du département de la Seine-et-Marne et comprend deux entités séparées d'environ 1,5 km :

- La première est constituée par le marais d'Episy, le plan d'eau de la carrière limitrophe ainsi qu'un ensemble de prairies et de boisements situés à leur périphérie sud (64,8 ha au total). Elle se situe sur les communes d'Episy et de Villemer, le long de la vallée du Lunain, au niveau de sa confluence avec le Loing.
- La seconde correspond à la prairie de Sorques (12 hectares). Elle est incluse pour l'essentiel dans la propriété départementale de la « Plaine de Sorques » et se situe sur les communes de Moret-sur-Loing et Montigny-sur-Loing, en bordure du Loing.

Le site de la Basse vallée du Loing est localisé sur des alluvions modernes et anciennes des vallées du Loing et du Lunain. Les conditions d'engorgement des sols y sont permanentes, et ont permis le développement de formations tourbeuses alcalines.

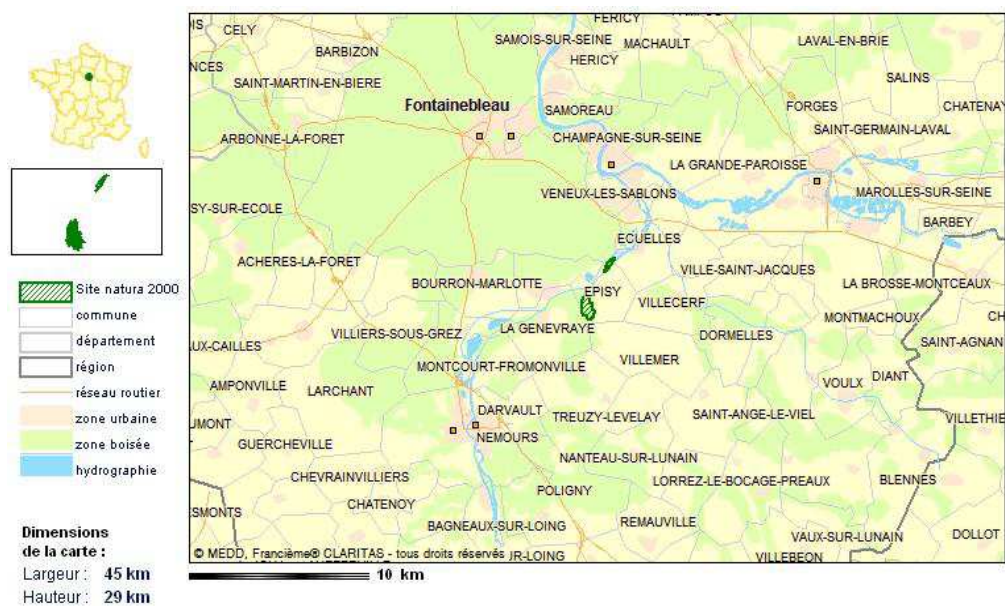
Qualité et importance

Les zones humides (marais tourbeux, prairies humides) de fond de vallée sont de plus en plus rares dans les plaines françaises et notamment en Île-de-France. Cette zone Natura 2000 représente un des hauts lieux floristiques franciliens avec 6 espèces végétales protégées.

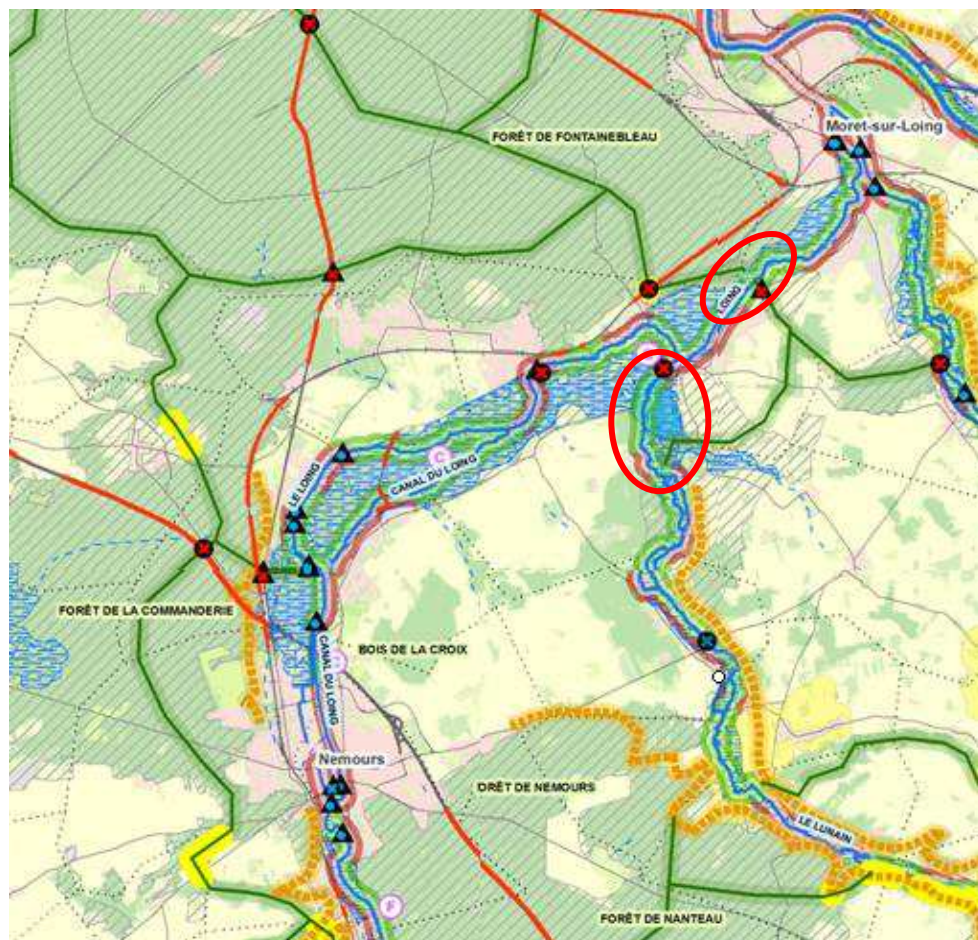
L'exploitation de matériaux alluvionnaires a constitué la principale cause de dégradation des milieux naturels. En outre, ces milieux nécessitent une gestion conservatoire adaptée et des mesures de restauration afin d'éviter leur fermeture et leur assèchement.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Tourbières basses alcalines, prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) et prairies à Molinie relictuelles	<i>Cladium mariscus</i> (marais alcalins), Sanguisorbe (prairies).

Cartes de localisation



Source: <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100801.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », deux types de milieux peuvent être identifiés sur ce site : des habitats humides (marais alcalins ou tourbières et prairies à Molinie relictuelles) et des prairies de fauche. Ils présentent des enjeux en termes de biodiversité, notamment :

- Les zones humides (marais alcalins et prairies humides) sont de plus en plus rares dans la région. La tourbière alcaline d'Episy, bien qu'en partie détruite par une ancienne carrière, représente un des hauts lieux floristiques franciliens.
- Les prairies maigres de fauche de basse altitude peuvent être menacées par l'avancée de peupleraies. Or, ces prairies constituent un habitat caractéristique pour des espèces végétales comme l'*Alopecurus pratensis* et *Sanguisorba officinalis*. Elles constituent également des milieux ouverts indispensables à la préservation de certaines espèces qui y trouvent un habitat (engoulevent...) ou encore un espace de chasse (alouette lulu, circaètes...).

Au titre de la directive « Oiseaux », ce site constitue un corridor de déplacement important pour l'avifaune que ce soit pour les transits locaux ou les migrations, ce qui peut notamment s'expliquer par la proximité des sites avec le Massif de Fontainebleau. Plusieurs espèces d'oiseaux y sont ainsi dénombrées, comme la Sterne pierregarin sur le marais d'Episy ou la Pie-grièche écorcheur pour les prairies sèches à semi-humides. Il constitue également un axe de pénétration pour plusieurs espèces d'oiseaux marins.

Le SRCE identifie les deux secteurs dans les corridors alluviaux et les milieux humides associés au Loing et au Lunain en connexion avec des corridors des sous trames herbacée et boisée. En outre, le secteur du marais d'Episy est localisé dans une zone de concentration de mares et mouillères. Le site est totalement inclus dans un vaste réservoir de biodiversité à préserver positionné sur les vallées du Loing et du Lunain, en connexion avec la forêt de Fontainebleau et la forêt de la Commanderie.

Par ailleurs, au niveau de la confluence du Loing et du Lunain, la carte des objectifs du SRCE identifie un point de fragilité de la sous-trame boisée à consolider, et au niveau de la prairie de Sorques un obstacle à réaménager ou à restaurer. L'un et l'autre sont à traiter prioritairement.

En complément, le plan d'actions du SRCE encourage les actions en faveur des zones humides et notamment, la restauration des connexions entre zones humides et cours d'eau. Ce dernier point devrait répondre en partie aux problèmes de gestion hydraulique qui contribuent à la régression des zones humides présentes sur le site. Les mesures de gestion des différents types de milieux et la reconnaissance de l'importance des milieux ouverts devraient limiter les problèmes de concurrence occasionnés par l'extension des peupleraies et des boisements sur les habitats d'intérêt communautaire présents, prairies maigres de fauche en tête.

L'ensemble devrait profiter aux deux composantes de la ZSC mais également favoriser la dispersion des espèces vers les nombreuses zones humides des environs.

Le SRCE aura donc un impact favorable à la ZSC de la Basse vallée du Loing. Il conforte l'attention dont bénéficie le site et contribue au respect des habitats humides et des espèces liées aux espaces humides d'intérêt communautaire.

ZSC Rivières du Loing et du Lunain

Appellation du site	Rivières du Loing et du Lunain	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	382 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	
Type	SIC touchant (sans recouvrement) un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102005	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	20%	80%

Situé dans la partie sud du département de Seine-et-Marne, à l'est du massif de Fontainebleau, la SIC « Rivières du Loing et du Lunain » se compose d'une portion du cours du Loing et de l'intégralité de celui du Lunain.

Qualité et importance

Le Loing, qui matérialise la limite géologique et géographique entre le massif des sables et grès de Fontainebleau et les plateaux calcaires situés à l'est, est constitué de milieux naturels diversifiés tels que des bras morts, prairies humides, boisements inondables. Le Lunain est quant à lui avant tout caractérisé par la présence de nombreuses résurgences dans sa partie amont, à l'origine de la richesse de la faune aquatique.

Ils constituent deux vallées de qualité remarquable pour la région Île-de-France et accueillent des populations piscicoles diversifiées. Le site comprend aussi ponctuellement des habitats d'intérêt communautaire du fait de la présence de mégaphorbiaies et de communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, dont des renoncules ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Rivière à renoncules, mégaphorbiaies Prairies maigres de fauche à Sanguisorbe	Chabot, Lamproie de Planer, Loche de rivière, Mulette épaisse, Agrion de mercure, Bouvière...

Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, deux principaux milieux peuvent être identifiés sur ce site :

- la rivière à renoncules caractéristique d'une bonne qualité et favorable notamment au Chabot, à la Lamproie de Planer, à la Loche de rivière, etc. ;
- les mégaphorbiaies et les prairies maigres de fauche à Sanguisorbe.

Le site est aujourd'hui menacé par l'artificialisation des berges, les actions de curage et de recalibrage du lit mineur, ou encore par des pollutions accidentelles. Il présente des enjeux forts de continuités longitudinales et transversales, d'entretien des milieux et de reconnexion.

Le SRCE identifie l'ensemble du site composé des deux rivières comme un réservoir de biodiversité à préserver. Ce réservoir de biodiversité est en connexion avec d'autres réservoirs importants notamment celui de la vallée de la Seine vers la Bassée pour les milieux humides et aquatiques et ceux de la forêt de Fontainebleau et de la forêt de Nemours.

Il représente en outre les différents enjeux sur le Loing et le Lunain :

- les obstacles et points de fragilité de la sous trame bleue ;
- les secteurs urbains, forestiers et agricoles dont les mosaïques agricoles concernés ;
- les milieux humides ;
- les corridors boisés et les corridors calcaires des vallées...

Les vallées du Loing et du Lunain sont identifiées comme des corridors alluviaux à préserver ou à restaurer suivant les tronçons. A noter que le Loing joue également une fonction interrégionale en assurant la connexion vers des territoires au sud de l'Île-de-France.

Le plan d'actions préconise différentes actions complémentaires, par exemple :

- pour les milieux aquatiques et les corridors humides, notamment la réduction des obstacles, la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes, des actions sur les têtes de bassin, le maintien et la restauration des continuités transversales ;
- pour les milieux urbains, en particulier la reconquête des berges ;
- pour les milieux agricoles, le maintien des fonctionnalités des mosaïques agricoles et des réseaux de mares et mouillères.

Les objectifs et actions préconisés par le SRCE sont favorables aux deux rivières et laissent présager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».

SIC Carrière Saint Nicolas

Appellation du site	Carrière Saint Nicolas	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	6 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR11020165	
Texte de référence	DOCOB élaboration non entamée	
Responsable(s)	Drieu Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	80%	20%

La carrière Saint-Nicolas est localisée sur un coteau de la Seine à hauteur de la confluence avec l'Yonne. Il s'agit d'une ancienne carrière calcaire utilisée comme champignonnière au milieu du XXème siècle et aujourd'hui abandonnée.

Tout comme d'autres sites classés Natura 2000 comme la carrière de Mocpoix, les cavités du Vexin français ou la carrière de Darvault, la carrière de Saint Nicolas a été identifiée comme SIC pour sa richesse en chiroptères, son accès facile, sa tranquillité ainsi que ses caractéristiques de température et d'hygrométrie.

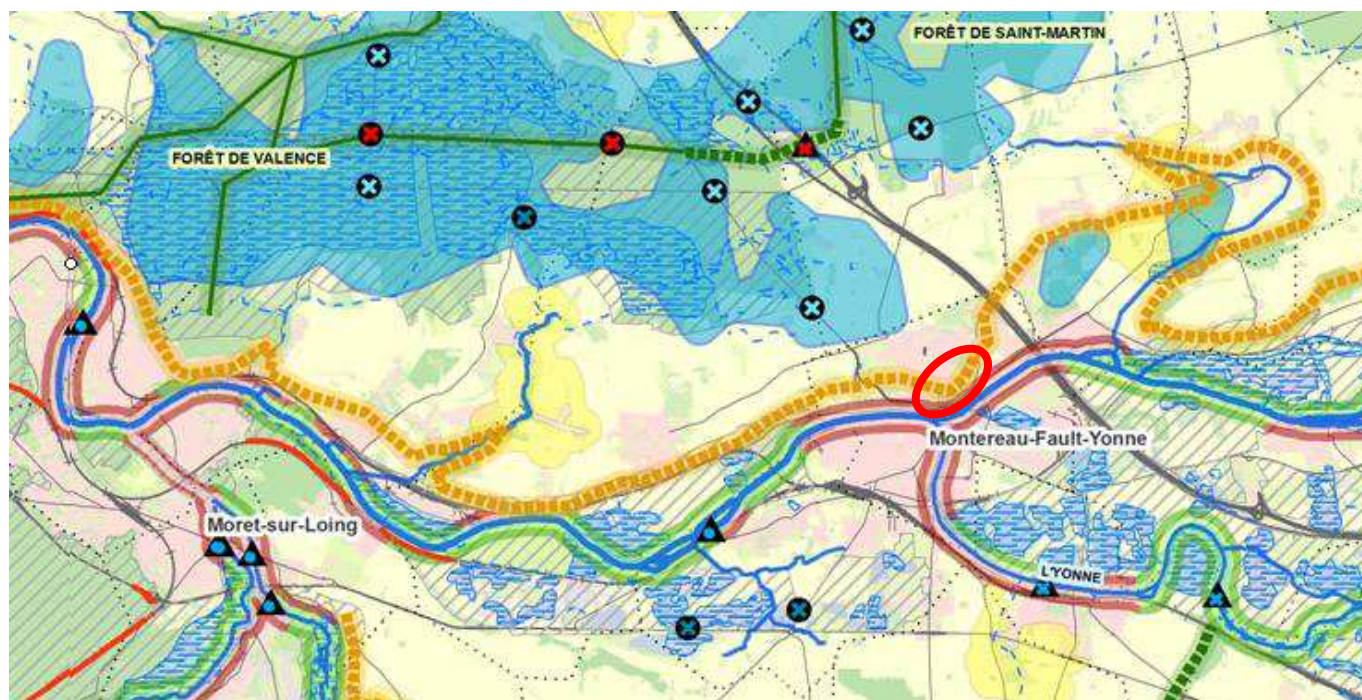
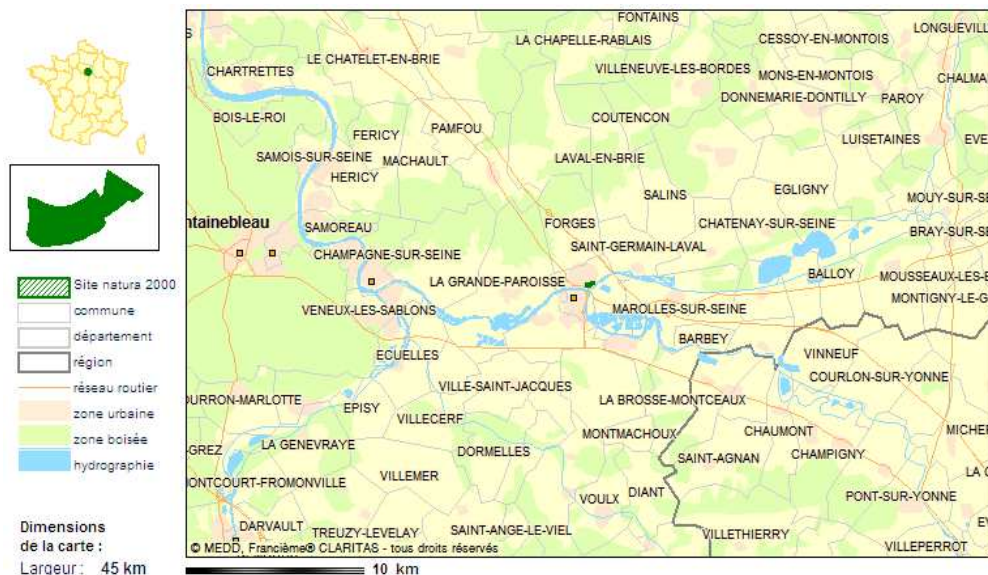
Qualité et importance

La carrière de Saint Nicolas héberge trois espèces de chiroptères d'importance communautaire régulièrement présentes en période d'hivernage. Le site a cependant un potentiel d'hébergement plus important qui devrait pouvoir s'exprimer par l'aménagement de la cavité.

La vigilance à porter sur ce site est motivée par la menace que représente la fréquentation de la cavité en période hivernale et qui constitue la principale sensibilité du site.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Cavités à chiroptères	Grand murin, Grand rhinolophe, Murin à oreille échancrée

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

La carrière de saint Nicolas est nécessaire à plusieurs espèces de chiroptères reconnues d'intérêt communautaire (grand murin, grand rhinolophe, murin à oreille échancrée) auxquelles ce site fournit un abri lors des périodes d'hibernation. Le site est à proximité immédiate de milieux humides utilisés par les chiroptères pour chasser et se déplacer notamment en suivant la ripisylve qui borde les cours d'eau. Enfin, les populations de chiroptères pourraient être en relation avec celles d'autres sites comme ceux de Larchant, Mocpoix ou encore dans l'Yonne, d'où un fort enjeu de connexion pour ce site.

Ce site est au cœur d'un tissu urbain susceptible d'exercer une pression sur la carrière (dérangement en période d'hivernage des espèces de chiroptères), même si celle-ci est au sein d'une propriété privée. Les pressions potentielles sont également importantes sur les milieux humides alentours.

Le site est en relation avec le réservoir de biodiversité de la Bassée et de l'Yonne.

Il est également en connexion avec les corridors alluviaux de la Seine et de l'Yonne. Toutefois, sa présence dans un territoire urbain est une contrainte.

Le plan d'action prévoit plusieurs mesures en faveur de ce type de situation notamment à travers les orientations dans les documents d'urbanisme (action diagnostic, action document graphique), de gestion (action gestion différenciée) ou les actions en faveur des berges, des ripisylves et des milieux humides. Ces différentes actions sont propices au maintien des terrains de chasse, aux déplacements des individus et la préservation des lieux d'hivernage.

En conclusion, le SRCE devrait être positif pour le site de la « carrière Saint Nicolas » et les espèces qu'elle accueille.

ZSC de la Carrière de Darvault

Appellation du site	Carrière de Darvault	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	27 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102009	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le site de la carrière de Darvault, située au sud-est de ladite commune, elle-même dans la proximité est de Nemours, se compose d'un ensemble souterrain surmonté d'une dalle de grès et creusé par les anciennes activités d'extraction de sable.

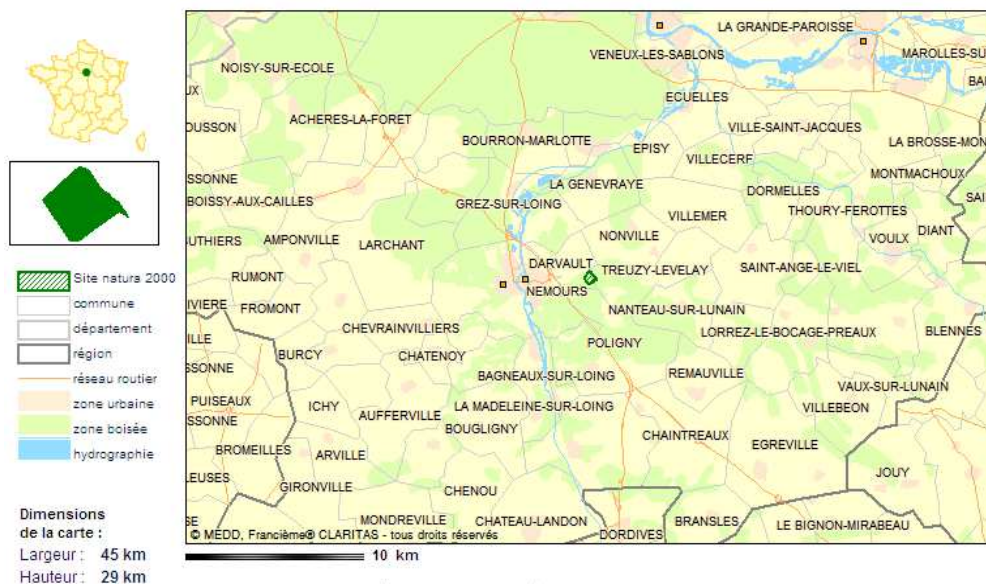
Les motivations à l'origine du classement du site sont la conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères, ce que devrait venir confirmer le document d'objectifs en cours de réalisation.

Qualité et importance

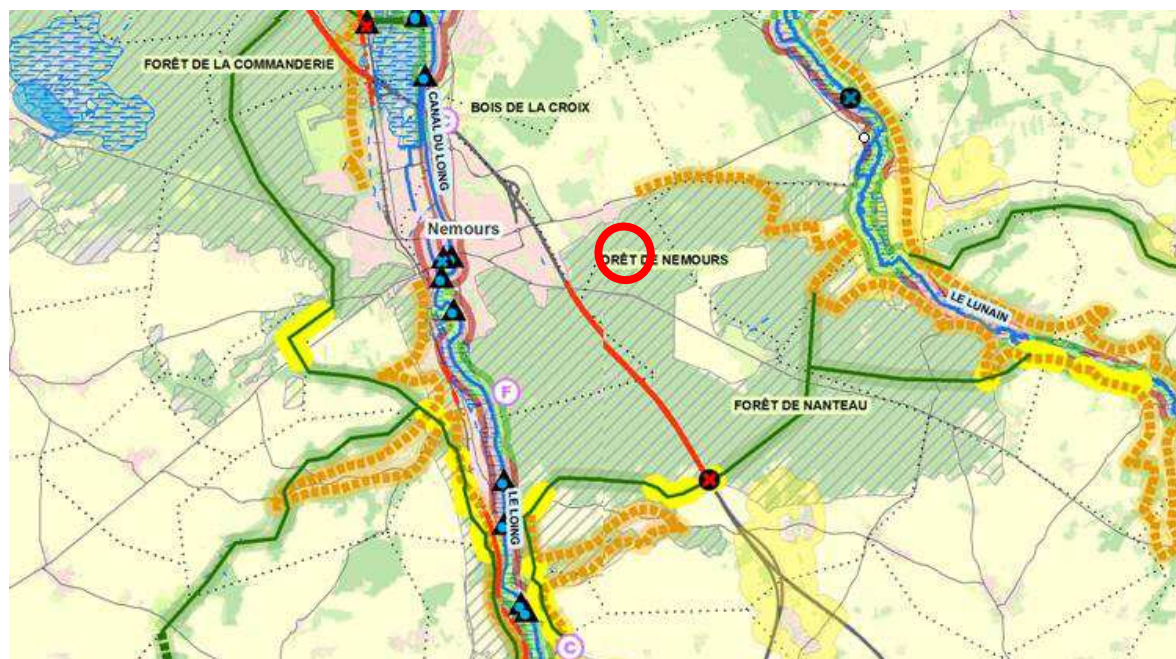
L'importance du site tient en la présence de populations de plusieurs espèces de chiroptères mentionnées par l'annexe II de la directive « Habitats ». Celle-ci est notamment menacée par les quelques intrusions et actes de vandalisme auxquels sont cependant déjà venu en partie palier des mesures de protection physique.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Cavités à chiroptères.	Grand murin, Grand rhinolophe, Murin (Vespertilion) à oreilles échancrées, Murin de Bechstein.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR2212005.html>



Incidences Natura 2000

Le site Natura 2000 de la carrière de Darvault s'inscrit dans l'ensemble de la forêt de Nemours. Plus particulièrement, au titre de la directive « Habitats », le milieu spécifique de l'ancienne carrière concerne des cavités à chiroptères. Les enjeux sont donc spécifiques en termes de biodiversité : en effet, les faibles populations étant isolées, se pose alors l'enjeu de maintien en bon état des gîtes et des continuités, ainsi que la connexion et la mise en réseau des sites des gîtes d'hibernation entre eux. En effet, les populations de chiroptères pourraient être en relation avec celles d'autres sites comme celui de Larchant, de Mocpoix ou de Saint Nicolas et au-delà.

Le SRCE reconnaît l'importance des chiroptères dont plusieurs espèces sont utilisées comme « espèce de cohérence » pour établir le schéma.

Le SRCE identifie néanmoins le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. Toutefois, les sites de petites dimensions ressortent mal dans la cartographie du SRCE. Ce site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité forestier plus vaste constitué par la Forêt de Nemours, elle-même en connexion avec d'autres massifs par l'intermédiaires de corridors boisés à préserver ou restaurer.

En identifiant les points de difficultés à traiter à proximité du site, notamment la coupure de la D225 ou encore l'urbanisation en lisière forestière, ainsi que les éléments du paysage à préserver, le SRCE devrait consolider le site et ses connexions avec les îleux naturels situés autour du lieu d'hibernation que représente la carrière.

Certaines mesures du plan d'actions du SRCE devraient profiter plus spécifiquement aux chiroptères, notamment via les projets d'inventaire de ces espèces parfois insuffisamment connues, ou par l'accent mis sur la conservation des boisements anciens nécessaires à certaines espèces comme le Murin de Bechstein.

En outre, en matière de continuités écologiques, le SRCE identifie les corridors boisés, nonobstant le problème potentiel que pose la RD dans le massif forestier, la connexion du site avec les boisements alentours devrait s'en retrouver confortée.

A noter que la reconnaissance du Loing comme corridor alluvial multifonctionnel devrait favoriser les connexions entre ce site et celui de la Carrière de Mocpoix. Les deux sites hébergeant les mêmes espèces, leur mise en connexion est un enjeu important.

Les objectifs et le plan d'actions du SRCE sont favorables au site Natura 2000 et laissent présager un impact positif du SRCE sur le site de la « Carrière de Darvault ».

ZSC de la Carrière de Mocpoix

Appellation du site	Carrière de Mocpoix	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	4 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102008	
Texte de référence	Arrêté du 18 mars 2010 portant désignation du site Natura 2000 carrière de Mocpoix (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

Situé au Sud de la Seine-et-Marne, à l'est de la commune de Château-Landon, le site Natura 2000 de la Carrière de Mocpoix comprend l'ensemble du réseau d'une cavité souterraine creusée entre la seconde moitié du 19ème et le début du 20ème siècle pour l'extraction de craie.

L'ambition principale du classement de ce site s'inscrit dans un objectif européen de conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères.

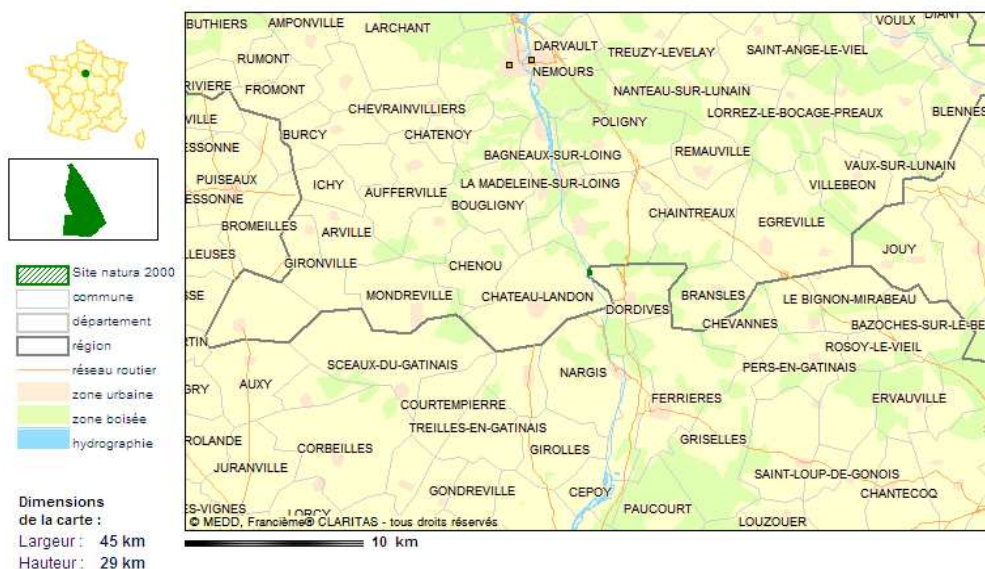
Qualité et importance

La carrière de Mocpoix est une ancienne carrière calcaire hébergeant des populations importantes de plusieurs espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ».

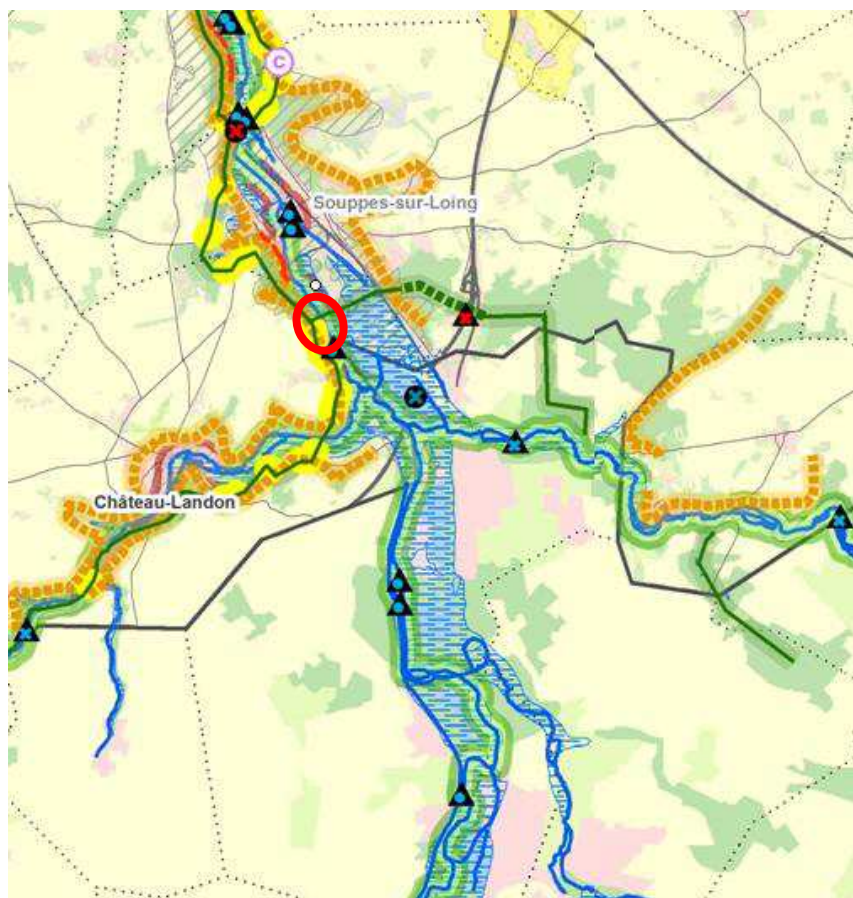
La vigilance à porter sur ce site est motivée par la menace que représente le comblement de la cavité, son aménagement, sa fermeture ainsi que les activités humaines qui pourraient s'exercer à l'intérieur de la cavité en période hivernale.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Cavités à chiroptères.	Grand murin, Grand rhinolophe, Murin (Vespertilion) à oreilles échancrées, Murin de Bechstein.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102008.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », le milieu spécifique de l'ancienne carrière souterraine de Mocpoix concerne des cavités à chiroptères et pour lesquels il constitue principalement un lieu de gîte hivernal.

Les enjeux sont ceux de petites populations isolées, à savoir le maintien en bon état des gîtes, de la connexion vers les différents territoires utilisés par les espèces en présence et la mise en réseau des sites des gîtes d'hibernation entre eux. En effet, les populations de chiroptères pourraient être en relation avec celles d'autres sites comme celui de Larchant, de la carrière de Darvault, de la carrière Saint Nicolas ou encore vers le sud le long du Loing, d'où un fort enjeu de connexion.

La qualité des milieux extérieurs à la carrière peut avoir un impact direct sur les populations de chiroptères en tant que gîtes estivaux potentiels (dans de vieux arbres présentant des cavités naturelles par exemple), ou comme secteurs de chasse, constituant des réservoirs de nourriture liés à la présence d'insectes et de zones humides à proximité. Le maintien de milieux favorables aux chiroptères est également un enjeu.

Le site de la carrière de Mocpoix est inclus dans un vaste réservoir de biodiversité le long de la vallée du Loing, en relation avec les milieux humides associés et au nord, en connexion avec la forêt de Nemours et au-delà.

L'identification des zones humides alentours et des boisements par le SRCE devrait favoriser les milieux naturels situés à proximité de la carrière. Une vigilance particulière devrait à l'avenir être portée sur l'ensemble des boisements, des lisières agricoles ou de zones à dominante humide qui pourront ainsi continuer à répondre aux différents besoins des espèces présentes sur le secteur.

Certaines des mesures prévues dans le plan d'actions du SRCE profiteront plus spécifiquement aux chiroptères, notamment les projets d'inventaire de ces espèces parfois insuffisamment connues, ou par l'accent mis sur la conservation des boisements anciens nécessaires à certaines espèces comme le Murin de Bechstein.

En matière de continuités écologiques, le site et les espèces qu'il accueille devraient bénéficier de la mise en œuvre du SRCE. La zone est en connexion avec des corridors boisés à préserver. Les relations avec les ensembles de boisements qui l'entourent, et par là même les capacités de dispersion des chiroptères devraient notamment s'en retrouver confortées.

A noter que l'identification du Loing comme un corridor alluvial devrait favoriser les connexions entre ce site et d'autres (Carrière de Darvault).

Les objectifs et les actions préconisés dans le SRCE sont donc favorables au site Natura 2000.

Ces divers éléments laissent envisager un impact positif du SRCE sur la ZSC de la « Carrière de Mocpoix ».

5.4. Conclusion de l'évaluation des incidences du SRCE sur le réseau des sites Natura 2000

De manière générale les habitats et milieux naturels qui composent les sites Natura 2000 bénéficient d'une bonne prise en compte dans le SRCE. Le rapprochement dans les fiches individuelles de la carte des objectifs et de celles des sites montre que ces derniers sont souvent intégrés ou en connexion avec d'autres réservoirs de biodiversité, que les principaux enjeux sont identifiés (par exemple corridors alluviaux, zones de concentration de mares et mouillères, corridors des milieux calcaires, etc.).

Toutefois, compte tenu de l'échelle régionale, le SRCE n'aborde pas de manière détaillée toutes les exigences de certaines espèces et de certains habitats. Il sera important d'apprécier précisément, après une analyse fine des habitats et des espèces concernés, les actions à mettre en œuvre site par site en faveur de la biodiversité.

Dans au moins un cas, celui de la vallée de l'Epte, le rétablissement des continuités aquatiques sans précaution pourrait être de nature à compromettre une espèce fragile, l'Ecrevisse à pieds blancs.

En conclusion, l'impact du SRCE sur le réseau Natura 2000 est majoritairement positif, quelquefois neutre, potentiellement négatif dans un cas, en l'absence de précaution.

6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont, à cette étape, orientés les choix effectués

6.1. Les instances impliquées

6.1.1. Le pilotage État – Région

L'élaboration du SRCE francilien est conduite par :

- l'Etat, représenté par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) ;
- le Conseil Régional d'Île-de-France, représenté par le service Patrimoine et Ressources Naturels de sa direction de l'Environnement (Unité Aménagement Durable).

Ces maîtres d'ouvrage ont pour mission d'impulser et d'orienter en continu la démarche, de veiller à sa cohérence et à sa pertinence méthodologique, de s'assurer du respect du calendrier et de mobiliser les différents acteurs concernés.

L'ensemble des autres services de l'Etat en région et du Conseil régional concernés contribuent par ailleurs à la démarche, notamment dans le cadre des temps de concertation.

6.1.2. Le Comité régional « Trames verte et bleue » (CRTVB)

Le comité régional trame verte et bleue est une instance d'information, d'échange et de consultation sur les continuités écologiques et d'autres sujets ayant trait à la biodiversité, coprésidée par l'État et le Conseil régional, dont la mission première porte sur le maintien et la restauration des continuités écologiques. Véritable pierre angulaire du dispositif de « co-construction » régionale, le CRTVB complète un dispositif de concertation ambitieux. Il suit et peut donner un avis sur les différentes étapes d'élaboration du SRCE.

La composition du CRTVB est définie par l'arrêté conjoint du Préfet de la région et du Président du Conseil régional du 20 juillet 2011. Il comprend 66 membres, répartis en 5 collèges :

- 21 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- 16 représentants des organismes socioprofessionnels et d'usagers de la nature de la région ;
- 11 représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et de gestionnaires d'espaces naturels ;
- 7 scientifiques et personnalités qualifiées.

6.1.3. Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Île-de-France, présidé par Monsieur Gérard ARNAL, a été installé le 21 novembre 2007. Il est composé de 23 spécialistes choisis pour leur compétence scientifique selon l'arrêté préfectoral n° 2007-1533 du 17 septembre 2007.

Le CSRPN est conseil scientifique pour le schéma régional de cohérence écologique.

Cette instance consultative en matière de patrimoine naturel a été chargée de valider :

- les choix méthodologiques et graphiques ;
- les réservoirs de biodiversité ;
- la liste des espèces du SRCE d'Île-de-France ;
- les sous-trames du SRCE d'Île-de-France.

6.1.4. Le comité de projet, restreint et élargi

Le comité de projet réunit la maîtrise d'ouvrage du SRCE, ainsi que ses conseils scientifiques et techniques :

- le CSRPN, comme conseil scientifique pour le SRCE,
- Natureparif,
- l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAU),
- la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement,
- les 4 Parcs Naturels Régionaux,
- les bureaux d'études Ecosphère, en charge d'une prestation scientifique et technique, et RCT, en charge d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation.

Cette instance prépare l'ensemble des éléments nécessaires au processus d'élaboration du SRCE et valide les éléments à y intégrer.

Ce comité est constitué des membres du comité de projet restreint, auquel s'ajoutent les conseils généraux, l'Agence des Espaces Verts, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'ONEMA, l'ONCFS, l'ONF, le MNHN, les Directions Départementales des territoires ainsi que la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRIAFA).

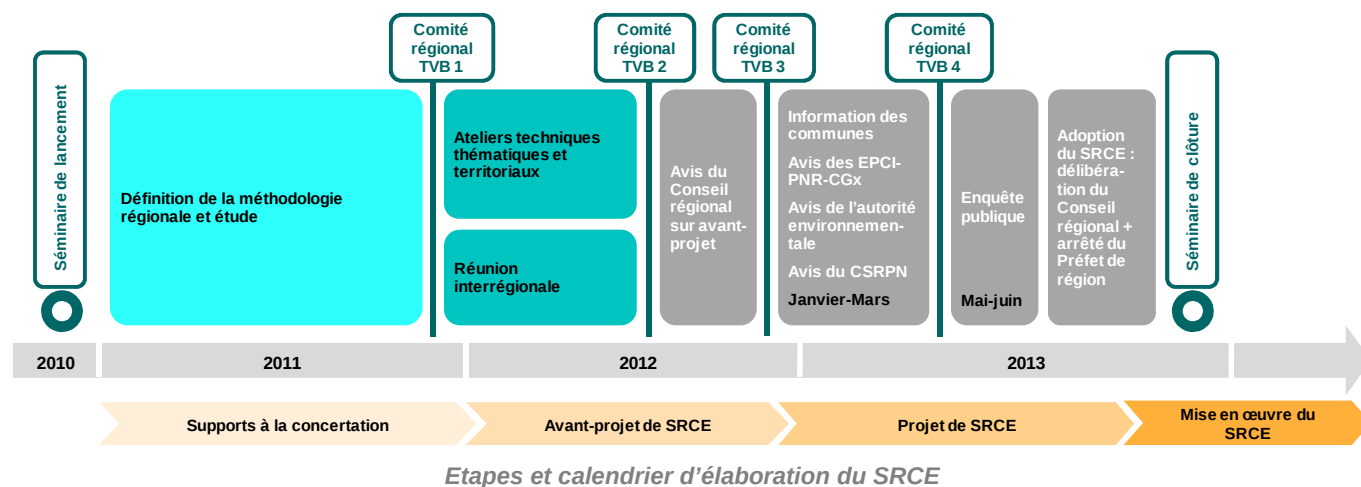
Il est réuni aux étapes clefs d'avancement de l'élaboration du SRCE pour recueillir des observations sur les productions réalisées avant leur validation et leur présentation en CRTVB.

6.1.5. Les autres acteurs impliqués dans l'élaboration du SRCE

Pour favoriser l'appropriation du SRCE et encourager les démarches volontaires de maintien et de restauration des continuités écologiques, des temps de dialogue sont organisés tout au long de l'élaboration du projet avec l'ensemble des acteurs concernés (directions régionales de l'Etat, offices et agences (établissements publics) de l'Etat, directions départementales de l'Etat, Conseils régionaux et agences régionales, Parc naturels régionaux, Conseil généraux et Ville de Paris, Communauté de communes et d'agglomération, syndicats d'agglomération, communes, CAUE et agences d'urbanisme, syndicats de gestion des eaux, acteurs économiques : syndicats, coopérative, chambres consulaires, entreprises, chasseurs, pêcheurs et randonneurs, associations de préservation de l'environnement, experts scientifiques / naturalistes, gestionnaires de réserve).

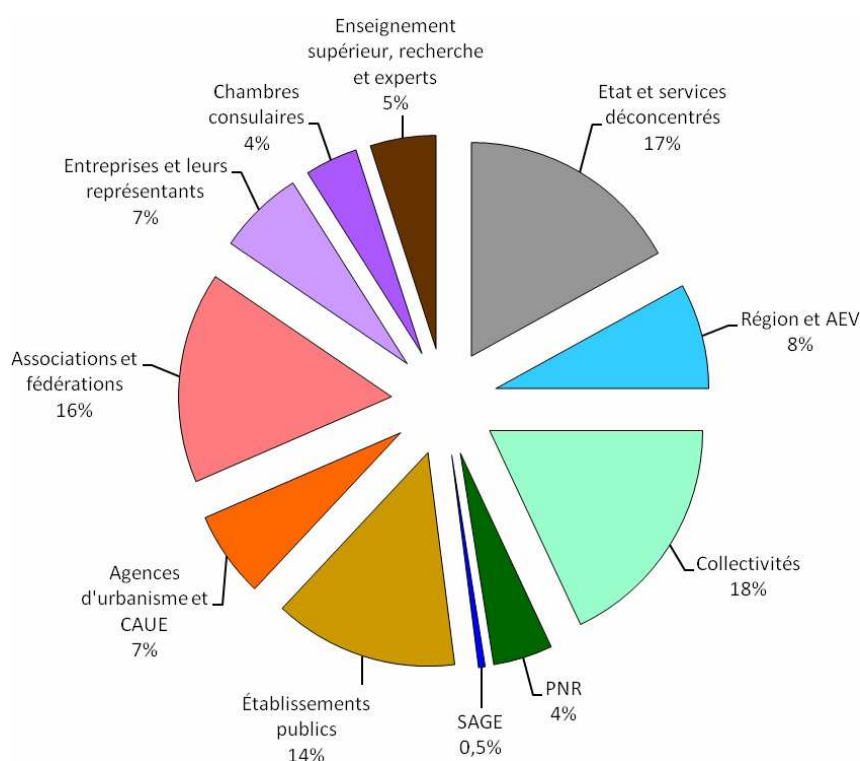
Les modalités de mise en œuvre de cette démarche concertée (séminaire, ateliers...) sont présentées dans le chapitre 5.2 du rapport environnemental.

6.2. Les étapes clés de l'élaboration du SRCE et les choix effectués



6.2.1. En 2010 : le séminaire de lancement de la démarche SRCE

Un séminaire de lancement organisé le 22 octobre 2010 a réuni 200 participants issus de différentes structures et organismes qui ont été invités à faire part de leurs attentes relatives à l'élaboration du SRCE, dans le cadre de 10 ateliers de travail.



Graphique 7. Les participants au séminaire de lancement par structure
(Source : Synthèse du séminaire SRCE d'octobre 2010)

6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

Plusieurs sujets ont été identifiés comme prioritaires par les participants pour l'élaboration du SRCE :

- l'implication des acteurs concernés par la mise en place de la trame verte et bleue ;
- l'évolution des pratiques de gestion de façon à contribuer à la trame verte et bleue ;
- la mise à disposition des outils et des méthodologies partagés sur les modalités pratiques de la mise en place de la trame verte et bleue (outils, méthodes) ;
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans les aménagements existants et futurs ;
- la multifonctionnalité de la trame verte et bleue ;
- la prise en compte des différentes échelles pour la mise en place de la trame verte et bleue.

Les participants ont alors identifié plusieurs conditions nécessaires à l'élaboration du SRCE.

➡ Recenser et améliorer les connaissances

Il est apparu nécessaire de recenser ce qui existe déjà en termes de connaissances sur la trame verte et bleue aux niveaux national et régional, et d'en optimiser l'utilisation. Ce travail permettrait notamment de décloisonner les experts et les outils réservés à la trame verte et la trame bleue.

➡ Accompagner les acteurs

Le besoin s'est fait sentir pour les différents acteurs concernés par le SRCE d'être formés et accompagnés afin de bien comprendre leur rôle et adapter leurs pratiques à la mise en place de la TVB.

➡ Mobiliser les acteurs

Afin que chaque parole soit respectée et entendue, il est apparu nécessaire de mettre en place une participation représentative et pérenne des acteurs concernés par la démarche.

➡ Inciter les acteurs

Le besoin de différents dispositifs d'incitation aptes à favoriser des comportements et des pratiques favorables à l'aménagement de la trame verte et bleue s'est fait sentir.

6.2.2. Année 2011 : l'élaboration des supports à la concertation

Chaque région choisit librement la méthode la plus adaptée aux spécificités de son territoire pour élaborer son Schéma Régional de Cohérence Ecologique, sous le contrôle du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Le schéma francilien a pu être réalisé en croisant l'analyse des différents habitats naturels et l'analyse de la répartition et des déplacements d'espèces animales représentatives.

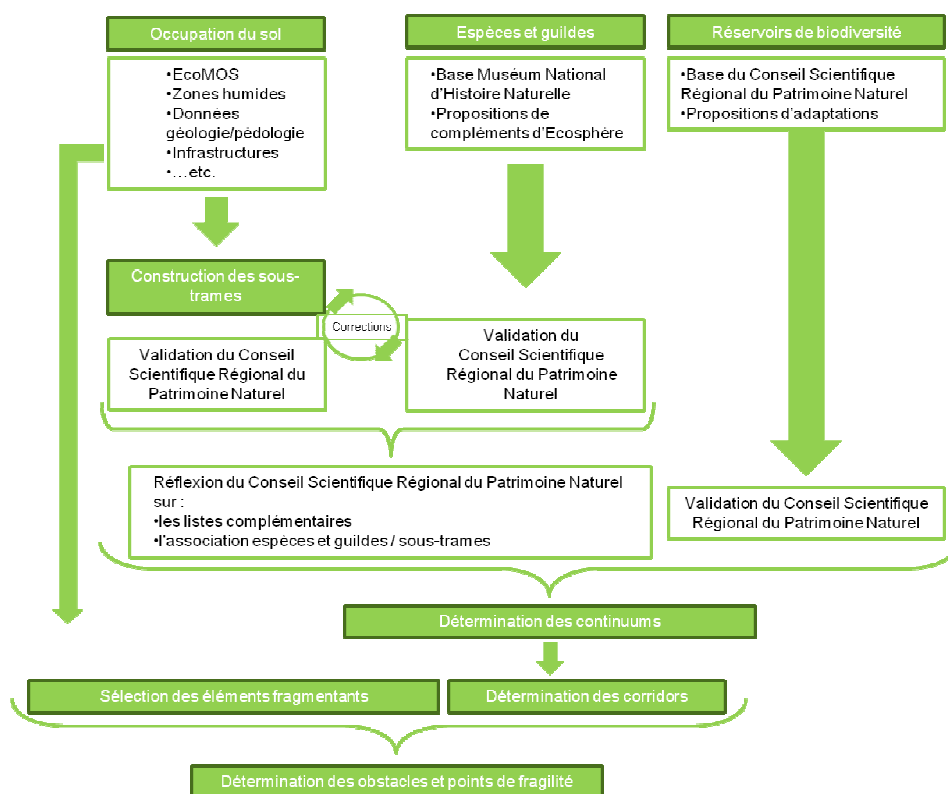
Ce parti a été adopté en raison de la qualité et de l'homogénéité des données disponibles dans la région, notamment sur l'occupation du sol (bases de données MO et ECOMOS de l'IAU IdF en particulier).

Le choix des espèces, des sous-trames, et des réservoirs de biodiversité n'a été possible que grâce à un travail approfondi et itératif mené en collaboration par les différents acteurs scientifiques investis dans l'élaboration du SRCE, notamment le CSRPN.

C'est au cours de l'année 2011 qu'ont été déterminés ces éléments de cadrage méthodologique qui, par la suite, ont permis de produire les supports nécessaires à la tenue d'ateliers territoriaux et thématiques. Ces derniers ont permis d'enrichir encore l'analyse régionale.

6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

La phase de cadrage méthodologique du SRCE a connu plusieurs étapes :



Graphique 8. Schéma de la méthode d'élaboration du SRCE francilien

➔ Le choix des espèces

La liste définitive des « Espèces de cohérence nationale Trame verte et bleue pour la région d'Île-de-France » comprend 21 vertébrés (9 oiseaux, 5 amphibiens, 4 reptiles, 3 mammifères) et 4 invertébrés (2 odonates, 2 orthoptères).

Le CSRPN d'Île-de-France a souhaité conserver, pour établir le SRCE, certaines espèces pertinentes régionalement qui n'ont pas été retenues par le MNHN : 4 mammifères, 2 amphibiens, 16 poissons et 2 écrevisses. La liste finale régionale comprend donc 49 espèces (25 au titre de la cohérence nationale et 24 au titre du travail d'élaboration du SRCE).

Les espèces de cohérence nationale Trame verte et bleue ont été choisies sur les critères suivants :

- un filtre quantitatif (effectif régional par rapport à l'effectif national) ;
- un filtre qualitatif : elles sont sensibles à la fragmentation, et la préservation ou la remise en bon état de continuités écologiques est une solution adaptée pour leur préservation ;
- la région a une responsabilité nationale relative à ces espèces ;
- l'espèce est en limite d'aire de répartition ;
- l'espèce présente un enjeu de continuité avec les régions limitrophes.

Les différentes étapes de l'élaboration de la liste des espèces :

- l'élaboration par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) d'une pré-liste francilienne d'espèces de cohérence ;
- l'analyse de la liste par le CSRPN et la formulation de proposition de modifications au MNHN ;
- le retour du MNHN sur cette proposition et l'acceptation ou non des demandes de modification ;
- les propositions par le cabinet d'études Ecosphère d'espèces supplémentaires ;
- l'arrêt d'une liste des espèces de cohérence et régionales par le CSRPN lors de la réunion du 24 novembre 2011.

➔ Le choix des sous-trames

Les différentes étapes de l'élaboration de la liste des sous-trames :

- à partir des éléments d'occupation des sols, connus de manière très précise en Île-de-France grâce à l'EcoMos notamment, la détermination par le CSRPN d'une première ébauche de sous-trames ;
- toujours en lien avec le CSRPN, un approfondissement de cette liste lors de l'élaboration méthodologique du SRCE par le bureau d'études Ecosphère ;
- validation définitive de sous-trames choisies par le CSRPN le 26 mai 2011.

6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

➔ Le choix des réservoirs de biodiversité

Les différentes étapes de l'élaboration de la carte des réservoirs de biodiversité :

- détermination par le Comité Opérationnel TVB issu du Grenelle Environnement d'un socle national dans la constitution des réservoirs de biodiversité : les Réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles régionales (RNR), les réserves biologiques en forêt publique, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), les sites classés qui ont été spécifiquement et exclusivement désignés au titre du patrimoine naturel ;
- constitution par le CSRPN de réservoirs spécifiques à l'Île-de-France ;
- propositions d'adaptation par le cabinet d'études Ecosphère ;
- 31 mai 2012, validation définitive par le CSRPN de la liste des réservoirs de biodiversité.

➔ Réunions de concertation technique

A ces travaux de cadrage sont également venues, en juin et juillet 2011, s'ajouter plusieurs réunions techniques. Outre leur objectif général d'information et de concertation, ces dernières ont permis, grâce à la sensibilisation des acteurs présents aux besoins de connaissance ressentis dans l'élaboration du SRCE, de compléter la collecte de données sur deux thèmes spécifiques : la chasse et l'eau.

Ainsi que sur trois secteurs :

- Paris et sa petite couronne ;
- la Seine-et-Marne ;
- l'ensemble Val d'Oise/Yvelines.

➔ Les réunions du CRTVB du 5 octobre 2011, 2 juillet 2012 et 21 novembre 2012

Le CRTVB s'est réuni pour la première fois le 5 octobre 2011 pour une réunion de lancement qui a consisté en plusieurs présentations incluant des temps de questions/réponses autour de quatre thèmes :

- Composition et fonctionnement du Comité Régional Trames Verte et Bleue.
- Présentation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- Etude des enjeux et composantes de la trame verte et bleue.
- Concertation pour le SRCE.

6.2.3. Période 2011-2012 : l'avant-projet de SRCE, les étapes de la concertation

La démarche participative est au cœur du SRCE qui s'est appuyé de manière répétée sur l'association et la consultation de l'ensemble des acteurs régionaux et locaux. Elle repose notamment sur plusieurs séries de réunions : des ateliers thématiques, des ateliers territoriaux, et une réunion interrégionale.



Atelier Plaine de France, 14/03/2012 (à gauche) et atelier relatif aux infrastructures linéaires, 29/05/2012 (à droite)

➔ Des ateliers territoriaux

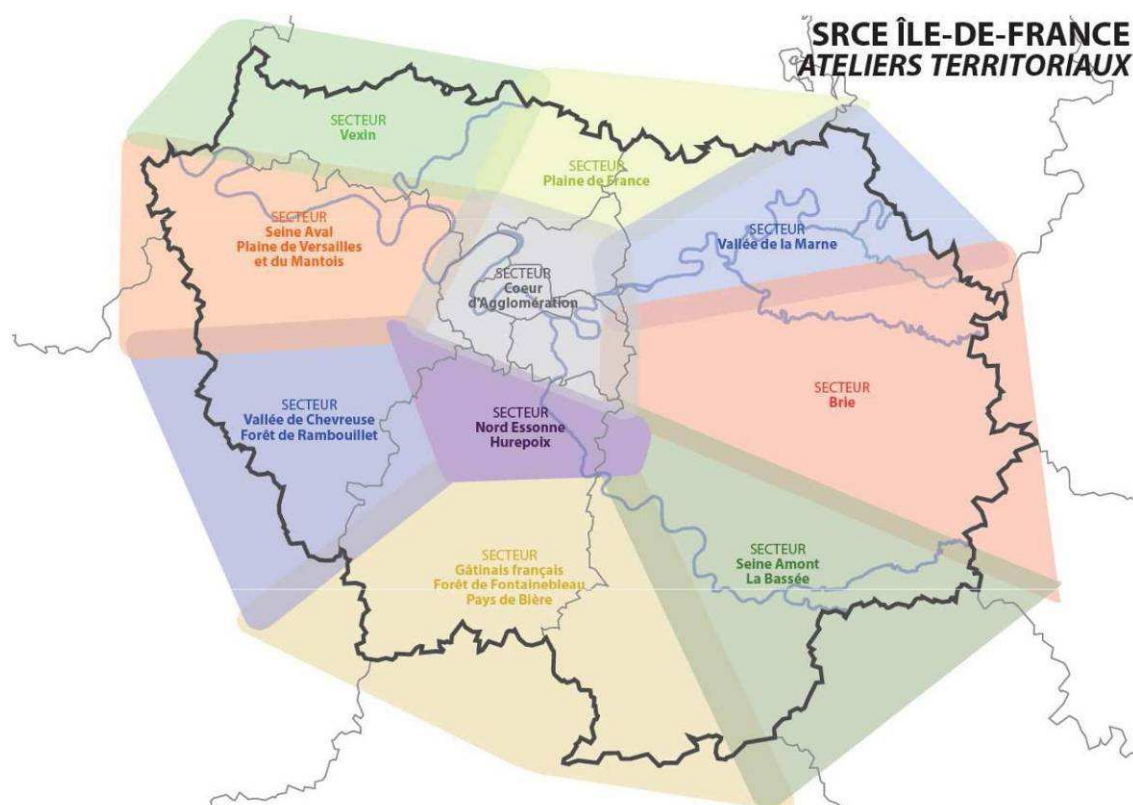
Afin de vérifier et compléter le travail préparatoire mené au niveau régional pour cartographier la trame verte et bleue avec les observations de terrain des acteurs locaux, mais également de favoriser l'appropriation du SRCE, et d'encourager les démarches volontaires de préservation, ont été organisés des ateliers territoriaux qui ont au total réuni 418 personnes représentant 246 structures.

6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

Dix ateliers territoriaux ont ainsi été organisés entre mars et avril 2012 selon un découpage élaboré pour faciliter le processus de concertation :

- "Vexin",
- "Seine Aval, Plaine de Versailles et du Mantois",
- "Vallée de Chevreuse, Forêt de Rambouillet",
- "Gâtinais français, Forêt de Fontainebleau, Pays de Bière",
- "Seine Amont, la Bassée",
- "Brie",
- "Vallée de la Marne",
- "Plaine de France",
- "Nord Essonne Hurepoix",
- "Cœur d'Agglomération" (2 réunions).

Durant ces réunions, le choix des objets à faire figurer sur les différentes cartes a beaucoup été discuté, et de nombreuses indications précises sur les dynamiques des territoires ont été collectées. De nombreuses recommandations ont également été effectuées pour améliorer la lisibilité des cartes.



➔ Des ateliers thématiques

14 ateliers thématiques consacrés au plan d'actions du SRCE ont quant à eux réunis plus de 221 participants pour 104 structures au cours de deux séries d'ateliers organisées respectivement de décembre 2011 à mars 2012, et de mai à juin 2012.

Ils ont permis de recueillir les attentes des différents types d'acteurs concernés par la mise en œuvre du SRCE autour de sept thèmes :

- à l'échelle intercommunale,
- à l'échelle communale,
- dans les infrastructures linéaires,
- en zone urbaine,
- en milieu forestier,
- en milieu agricole,
- dans les milieux aquatiques et les corridors humides.

6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

Ceux-ci ont exprimé leurs besoins spécifiques mais aussi des souhaits partagés : privilégier une approche opérationnelle de terrain, veiller constamment à la pédagogie ou encore renforcer le partage d'expériences à travers des exemples concrets.

L'ensemble de ces ateliers a par ailleurs souligné la nécessité d'une prise en compte optimale de la spécificité de l'Île-de-France qu'est la présence d'un cœur urbain très dense présentant des enjeux particuliers au regard de la trame verte et bleue.

Les deux autres points qui ont été les plus fréquemment débattus :

- l'articulation entre l'échelle du SRCE (1:100 000) et les besoins d'informations fines au niveau local,
- la manière dont le SRCE sera pris en compte dans les documents d'urbanisme et les obligations et contraintes qui en résulteront.

➔ Une réunion de concertation interrégionale

Une réunion interrégionale, à laquelle était invité l'ensemble des maitres d'ouvrages des régions voisines de l'Île-de-France, a été organisée le 19 juin 2010.

Temps d'échange important, elle a permis de croiser les différents regards sur les enjeux interrégionaux et de s'assurer ainsi de la cohérence des travaux menés dans les différentes régions. De nombreux échanges et débats ont ponctué cette réunion, l'occasion d'échanger expériences et conseils, mais également de traiter divers sujets d'importance :

- les espèces de cohérence interrégionale ;
- les choix de sous-trames ;
- les enjeux territoriaux interrégionaux ;
- la représentation cartographique.

➔ Une réunion spécifique à la cartographie de Paris et de sa petite couronne

Cette réunion a rassemblé des représentants techniques de la Ville de Paris et des Conseils généraux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne, ainsi que des unités territoriales de la DRIEA. Faisant suite à de précédents ateliers consacrés à la zone urbaine et au cœur d'agglomération, son objectif était d'associer plus étroitement ces acteurs à la démarche d'identification de la trame verte et bleue dans la zone urbaine dense, de manière à répondre à ses besoins spécifiques et aux fortes attentes exprimées à ce sujet.

La réunion s'est ainsi consacrée à un débat sur la représentation cartographique de la trame verte et bleue en zone urbaine dense, sur la base de cartes dédiées en cours d'élaboration, et a permis de préciser les orientations méthodologiques retenues par les élaborateurs du SRCE.

➔ Les réunions CRTVB du 2 juillet 2012 et du 21 novembre 2012

Les temps d'échange thématiques, territoriaux, ou interrégionaux ont été source de nombreux et conséquents apports au bénéfice du SRCE, tant dans son contenu que dans sa méthodologie, qui sont venus nourrir la première version de son avant-projet.

Une seconde réunion du CRTVB s'est tenue le 2 juillet 2012, avec pour objectif de présenter l'avant-projet de SRCE, et de recueillir des contributions pour la poursuite de la rédaction. Les échanges ont notamment permis d'aborder trois points essentiels :

- l'état d'avancement du SRCE francilien et les étapes à venir,
- son articulation avec le Schéma Directeur de la région Île-de-France (SDRIF),
- son atlas cartographique et son plan d'action.

Le projet de CRTVB a été présenté au CRTVB à l'occasion d'une troisième rencontre, le 21 novembre 2012.

6.2.4. Fin 2012 – Début 2013 : le projet de SRCE

➔ Consultation et enquête publique

Elles sont prévues par l'article L.371-3 du code de l'environnement :

« Le projet de schéma régional de cohérence écologique est transmis aux communes concernées et soumis pour avis aux départements, aux métropoles, aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération, aux communautés de communes, aux parcs naturels régionaux et aux parcs nationaux situés en tout ou partie dans le périmètre du schéma. Cet avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu par écrit dans un délai de trois mois à compter de leur saisine.

Le projet de schéma régional de cohérence écologique, assorti des avis recueillis, est soumis à enquête publique, réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier, par le représentant de l'Etat dans la région. A l'issue de l'enquête publique, le

schéma, éventuellement modifié pour tenir notamment compte des observations du public, est soumis à délibération du conseil régional et adopté par arrêté du représentant de l'Etat dans la région.

Il est prévu que le SRCE soit adopté en 2013 à l'issue de l'enquête publique conduite au cours du premier semestre.

6.3. Présentation des modalités de partage de l'information pour l'élaboration du SRCE

6.3.1. Les objectifs de ce partage de l'information

Le partage de l'information a fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'élaboration du SRCE. Cet effort particulier visait à :

Faciliter la concertation, dans une optique de mobilisation des acteurs autour du projet grâce à une information claire, pédagogique, et pouvant aider chaque acteur à mieux alimenter le projet de manière constructive.

Sensibiliser. Puisque la mise en œuvre de la TVB dépend en partie de la volonté des acteurs de s'emparer des outils à disposition et d'engager des actions en ce sens, la communication, volontairement fédératrice, a tâché de susciter l'intérêt des acteurs concernés pour en faire des « relais ». Cet objectif a été notamment permis par des outils de communication déclinés du plus simple au plus complet de manière à répondre aux besoins d'information divers.

Valoriser les initiatives déjà engagées en Île-de-France en faveur des continuités écologiques. La concertation a ainsi été l'occasion de mettre en lumière les initiatives de l'Etat, de la Région et des collectivités, mais aussi celles des multiples acteurs impliqués dans l'étude, la protection ou la mise en valeur des continuités écologiques.

6.3.2. Les supports

La succession des différents ateliers de concertation ou comités de pilotage a pu, tout au long de la démarche, s'appuyer sur un site extranet. Pilier de l'échange d'informations, cette plate-forme régulièrement mise à jour a offert à l'ensemble des acteurs concernés par la démarche de multiples documents préparatoires, cartes, compte-rendu, lettres d'information, etc. et s'est vite imposée comme un levier indispensable pour alimenter la réflexion d'ensemble et faciliter les échanges entre des collaborateurs divers et variés.

Cette disponibilité de l'information a permis à chacun d'anticiper chaque réunion avec toutes les informations nécessaires, mais également, par la suite, de se tenir informés sur l'avancement de la démarche, les contenus abordés dans les autres ateliers, etc.

6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

Les lettres d'information permettent de poser les enjeux en termes de biodiversité, d'explicitier la démarche, les termes, et les objectifs poursuivis, mais également de mettre à la disposition des lecteurs des liens vers des sites internet et documents ressources.



Elaborée au début de la procédure, une identité visuelle fondée sur le choix d'une police, de couleurs dominantes, d'un bandeau, et de logos spécifiques, a fourni un socle commun à l'ensemble des documents liés au projet d'élaboration du SRCE : invitations, ordres du jour, programmes, diaporamas, rapports, etc. L'objectif était de permettre une identification facile et rapide des divers constituants d'une démarche complexe, et de mettre ainsi au service de la mobilisation du public.



7. La cohérence interne et externe

L'analyse de la cohérence interne et externe du SRCE a pour objet de vérifier d'une part, comment le schéma répond à ses propres objectifs et d'autre part, comment il s'articule avec les autres plans et programmes.

Ce chapitre s'organise en 2 parties :

- La première concerne la **cohérence interne**. Elle vérifie que les différentes parties du SRCE sont cohérentes entre elles et que le plan d'action apporte des réponses à la hauteur des enjeux identifiés dans le diagnostic ;
- La seconde concerne la **cohérence externe**. Elle évalue l'articulation du SRCE avec différents plans ou programmes afin de déterminer la prise en compte du SRCE par ces documents ainsi que les effets réciproques convergents ou neutres entre ces plans et programmes et le schéma.

7.1. Cohérence interne du SRCE

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
ESPACES AGRICOLES				
LA FRAGMENTATION DES GRANDS ENSEMBLES AGRICOLES (> A 1 000 HA)	Ces milieux sont particulièrement importants puisqu'ils abritent les populations des espèces les plus exigeantes en termes de superficie des espaces agricoles (Busards cendré et St Martin par exemple).	Orientation Milieux agricoles, dont : Maintenir les espaces agricoles et leurs fonctionnalités écologiques et économiques : limiter la consommation des espaces agricoles, préserver leurs liaisons.	Action « Foncier » : « Assurer la formation et l'information des commissions départementales de consommation des espaces agricoles sur les enjeux de la trame verte et bleue » « Suivre et quantifier la consommation d'espaces agricoles et naturels au regard des enjeux du SRCE »	L'enjeu identifié bénéficie d'un traitement particulièrement complet de la part du plan d'action qui donne aux acteurs de nombreuses références et outils utilisables.
			Références techniques utiles : Périmètre de Protection et de Préservation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains, Zones Agricoles Protégées, veille foncière de la Safer, les Périmètres d'Intervention Foncière de l'AEV, Politique agri-urbaine de la Région	
		Outils d'accompagnement à développer : En lien avec les Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale de la Région Île-de-France, une mobilisation citoyenne devrait être structurée en 2013 pour créer un réseau de sentinelles du foncier.	Références techniques utiles : L'observatoire de suivi de la Consommation des Espaces Agricoles et Naturels (OCEAN) refondu (2013), Observatoire agricole de la biodiversité (OAB).	
		Orientations « Connaissance »		

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
LE REcul DES ESPACES PRAIRIAUX ET DES MOSAÏQUES AGRICOLES ASSOCIANT PETITES CULTURES, PRAIRIES, FRICHES ET BOSQUETS	Ces espaces essentiellement situés en fond de vallée et en lisières des massifs forestiers sont relativement rares dans le paysage agricole francilien dont 93% de la SAU sont consacrés aux grandes cultures.	Orientation « Milieux agricoles », dont : Préserver et conforter les infrastructures naturelles adossées aux systèmes de production agricoles : bordures de chemins enherbés, lisières forestières, bosquets, arbres isolés, ripisylves, têtes de bassins, mares etc.	Action « Maintien et préservation » : Maintenir la fonctionnalité des mosaïques agricoles ainsi que des réseaux de mares et mouillères Maintenir un réseau fonctionnel d'espaces de prairies naturelles notamment le long des petites vallées et en périphérie des boisements. Introduire des objectifs de préservation et de bonne gestion des habitats agricoles connexes dans les documents d'urbanisme, chartes, plans, etc. Action « Gestion » : Promouvoir des modes de gestion favorables au maintien des pelouses calcaires ouvertes.	Le plan d'action du SRCE traduit justement l'importance de l'enjeu identifié en mettant en avant plusieurs outils de connaissance ou contractuels susceptibles de bénéficier à la protection de ces milieux.
			Références techniques utiles : Les Mesures Agroenvironnementales Territorialisées, Charte pour la préservation de la biodiversité agricole (CG 77).	
			Outils d'accompagnement à développer : La création d'une MAET « SRCE » sur tout le périmètre régional	
		Orientations « Information et formation »	Action Création de guides et cahiers techniques : Créer un guide présentant les techniques de restauration et de gestion des habitats agricoles connexes.	
		Orientations « Connaissance »	Références techniques utiles : Guide pour l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts IAU-DRIAAF	
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action «Diagnostic » : Identifier à une échelle adaptée, les éléments isolés ou les petits réseaux d'espaces naturels (dont les mosaïques agricoles)	
		Orientation « Gestion »	Actions sur certaines zones à fort intérêt écologique en Île-de-France : Assurer une gestion adaptée des zones de mosaïques agricoles (remises, bosquets, chemins...) destinée à garantir la diversité des paysages et la fonctionnalité de ces territoires.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES ET SECTEURS DE MARES ET MOUILLERES AGRICOLES	La conservation des micro-zones humides agricoles constitue un enjeu majeur dans la mesure où elles sont situées souvent en tête de bassin versant et abritent un patrimoine biologique remarquable.	Orientation « Milieux agricoles », dont : Préserver et conforter les infrastructures naturelles adossées aux systèmes de production agricoles : bordures de chemins enherbés, lisières forestières, bosquets, arbres isolés, ripisylves, têtes de bassins, mares etc.	Action « Maintien et préservation » : Maintenir la fonctionnalité des mosaïques agricoles ainsi que des réseaux de mares et mouillères. Introduire des objectifs de préservation et de bonne gestion des habitats agricoles connexes (dont les mares et mouillères) dans les documents d'urbanisme, chartes, plans, etc.	Le plan d'action du SRCE traduit justement l'importance de l'enjeu identifié en mettant en avant plusieurs outils de connaissance ou contractuels susceptibles de bénéficier à la protection de ces milieux.
			Action « Tête de bassin » : Restaurer la fonctionnalité des têtes de bassin en milieu agricole	
			Action « Gestion » : Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols et de la fonctionnalité écologique	
			Références techniques utiles : Plan végétal pour l'Environnement et ses investissements productifs et non-productifs, MAET, dispositif PRAIRIE, Charte pour la préservation de la biodiversité agricole.	
			Outils d'accompagnement à développer : La création d'une MAET « SRCE » sur tout le périmètre régional en soutien notamment au maintien des zones de mares et de la qualité des têtes de bassin.	
		Orientations « Connaissance »	Action Mise à jour des connaissances nécessaires au SRCE : Améliorer la connaissance des zones humides et assurer leur suivi.	
		Orientations « Information et formation »	Action Création de guides et cahiers techniques : Créer un guide présentant les techniques de restauration et de gestion des habitats agricoles connexes.	
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action « Diagnostic » : Identifier à une échelle adaptée, les éléments isolés ou les petits réseaux d'espaces naturels (dont les mares et mouillères)	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
		Orientation « Gestion »	Actions sur certaines zones à fort intérêt écologique en Île-de-France : Assurer une gestion adaptée dans les zones de concentration de mares et mouillères.	
LA SIMPLIFICATION DES LISIÈRES CULTURES/BOISEMENTS	Les lisières constituent des zones de circulation et d'échange privilégiées pour de très nombreuses espèces pour lesquelles la présence d'un espace de transition à dominante herbacée entre boisements et terres agricoles est particulièrement importante.	Orientation « Milieux agricoles », dont : Préserver et conforter les infrastructures naturelles adossées aux systèmes de production agricoles : bordures de chemins enherbés, lisières forestières, bosquets, arbres isolés, ripisylves, têtes de bassins, mares etc.	Action Maintien et préservation : Maintenir un réseau fonctionnel d'espaces de prairies naturelles notamment le long des petites vallées et en périphérie des boisements. Introduire des objectifs de préservation et de bonne gestion des habitats agricoles connexes dont les lisières dans les documents d'urbanisme, chartes, plans, etc.	Malgré un objectif de préservation des lisières relativement peu mis en valeur par la partie « Milieux agricoles », celui-ci bénéficie avec le complément des parties « Gestion » et « Documents d'urbanisme » d'un traitement complet de la part du plan d'action du SRCE.
			Action Gestion : Promouvoir une gestion des lisières entre milieu agricole et milieu forestier qui préserve leur fonctionnalité écologique.	
			Références techniques utiles : Plan végétal pour l'Environnement, MAET, Charte pour la préservation de la biodiversité agricole.	
			Outils d'accompagnement à développer : La création d'une MAET « SRCE » sur tout le périmètre régional avec un soutien probable au maintien des espaces de lisières.	
		Orientations Milieux boisés : Voir : la simplification des lisières entre les espaces boisés et les milieux ouverts et aquatiques		
		Orientation « Gestion »	Action « Lisières » : Préserver les lisières afin d'assurer leur fonctionnement en tant que corridor longitudinal et que zone d'interface transversale Préserver et gérer les lisières forestières sur une largeur suffisante pour garantir l'expression de toutes les strates. Préserver les lisières en maintenant des coupures agricoles et naturelles en particulier le long des corridors écologiques.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action «Diagnostic » : Identifier à une échelle adaptée, les éléments isolés ou les petits réseaux d'espaces naturels (dont les lisières)	
LA FERMETURE DE CONNEXIONS AGRICOLES EN ZONE PERIURBAINE	Les derniers espaces agricoles dans et en périphérie des villes contribuent très largement au maintien de coupures vertes qui sont essentielles pour la préservation de la biodiversité urbaine. Leur maintien, aujourd'hui menacé par l'avancée de l'urbanisation, est indispensable pour éviter l'encerclement et l'isolement complet de ces espaces.	Orientation « Milieux agricoles », dont : Maintenir les espaces agricoles et leurs fonctionnalités écologiques et économiques: limiter la consommation des espaces agricoles, préserver leurs liaisons.	Action Foncier : Assurer la formation et l'information des commissions départementales de consommation des espaces agricoles sur les enjeux de la trame verte et bleue Suivre et quantifier la consommation d'espaces agricoles et naturels au regard des enjeux du SRCE Action Suivi des actions engagées Evaluer les PRIF (AEV) et les ENS départementaux au regard des objectifs de maintien et de restauration des continuités écologiques en milieu agricole	L'enjeu est particulièrement bien repris par le plan d'action : grand nombre d'outils contractuels et de connaissance très susceptibles d'avoir un impact positif sur cette problématique.
			Références techniques utiles : Les Périmètres de Protection et de Préservation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain, la veille foncière de la Safer, les Zones Agricoles Protégées, les Périmètres d'Intervention Foncière de l'AEV, Politique agri-urbaine de la Région.	
			Outils d'accompagnement à développer : Une mobilisation citoyenne devrait être structurée en 2013 pour créer un réseau de sentinelles du foncier.	
		Orientations « Connaissance »	Références techniques utiles : L'observatoire de suivi de la Consommation des Espaces Agricoles et Naturels (OCEAN) refondu (2013), Observatoire agricole de la biodiversité (OAB).	
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action milieu boisé : Eviter l'enclavement total des massifs et des boisements en maintenant des espaces de transition et des percées garantissant la fonctionnalité de la sous-trame boisée et des interfaces avec les espaces cultivés et les corridors alluviaux.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
MILIEUX FORESTIERS				
L'UNIFORMISATION DES PEUPELEMENTS, LA PERTE DE BOISEMENTS ANCIENS ET LA DISPARITION DE MILIEUX CONNEXES (ZONES HUMIDES, LANDES, PELOUSES...)	Les boisements anciens, riches en cavités et bois mort, constituent un habitat de prédilection pour de nombreux groupes faunistiques. La conservation des zones humides et réseaux de mares fonctionnels constitue également un enjeu majeur. La diversité des peuplements et des milieux permet de manière générale de répondre aux besoins spécifiques de nombreuses espèces.	Orientations « Milieux forestiers », dont : Garantir la bonne fonctionnalité des connexions intra-forestières. Des massifs boisés pouvant répondre aux exigences de toutes les étapes du cycle de vie des organismes qui les peuplent. Des espèces nécessitant de grandes surfaces d'habitat (mammifères, rapaces) à celles très sensibles à la distance entre les micro-habitats (coléoptères, amphibiens...), la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière doit se faire à de échelles multiples.	Action ripisylve et boisements humides : Maintenir et restaurer les forêts alluviales (Disposition 59 du SDAGE). Favoriser la réhabilitation en milieu humide fonctionnel de certaines peupleraies de fond de vallée non exploitées. Action milieux remarquables intra-forestiers : Poursuivre dans les forêts publiques, et étendre dans les forêts privées, une gestion forestière tenant compte des capacités de déplacement des organismes (par la préservation notamment des boisements anciens et zones humides). Poursuivre les actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers afin de garantir la fonctionnalité des milieux remarquables intra-forestiers et des mosaïques de milieux. Action peuplement forestier : Favoriser, lorsque ce n'est pas encore le cas, une gestion forestière orientée vers des peuplements plurispécifiques et pluristratifiés, avec utilisation d'espèces indigènes lors des plantations.	L'enjeu est remarquablement bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils contractuels, de connaissance, de planification, etc. susceptibles d'avoir sur ces milieux un impact très favorable.
		Orientations « Information et formation »	Références techniques utiles : Certification PEFC, Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées des CG et les mesures de restauration associées, Chartes forestières de territoire, Forêts de protection,	
		Orientations « Connaissance »	Action Création de guides et cahiers techniques : Elaborer un manuel à destination des gestionnaires forestiers sur la fonctionnalité des habitats intra-forestiers.	
			Action Mise à jour des connaissances nécessaires au SRCE : Améliorer la connaissance des zones humides et assurer leur suivi. Références techniques utiles : Guide pour l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts IAU-DRIAFA.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action Diagnostic : Identifier à une échelle adaptée, les éléments isolés ou les petits réseaux d'espaces naturels. (mares et mouillères, zones humides et milieux associés...)	
		Orientation « Gestion »	Action Habitats forestiers : Favoriser et conforter le maintien de la diversité des habitats forestiers (bois morts, îlots de vieillissement, peuplements plurispécifiques et pluristratifiés, lisières étagées, mares, landes, forêts anciennes...) tant dans les forêts publiques que privées. Actions sur certaines zones à fort intérêt écologique en Île-de-France : Assurer une gestion adaptée dans les zones de concentration de mares et mouillères. Soutenir l'agroforesterie qui associe sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle et de production différée à long terme par les arbres.	
			Outil d'accompagnement à développer : La création d'une MAET « SRCE » sur tout le périmètre régional en soutien notamment au maintien des zones de mares et ou d'espaces ouverts.	
LA SIMPLIFICATION DES LISIÈRES ENTRE LES ESPACES BOISÉS ET LES MILIEUX OUVERTS ET AQUATIQUES	Ces lisières constituent des milieux de transition d'une grande importance et des habitats particuliers fréquentés par des espèces spécialisées. Elles sont également un lieu d'échange intense entre des habitats de nature différente mais complémentaires ce qui est indispensable pour l'établissement du cycle de vie de nombreuses espèces.	Orientations milieux forestiers, dont : Préserver la qualité des lisières forestières et veiller à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.	Action Lisières : Promouvoir une gestion des lisières entre milieu agricole et milieu forestier qui préserve leur fonctionnalité écologique. Améliorer la gestion des lisières entre boisements et cultures dans l'ensemble de la région : lisières étagées avec bande herbacée, strate arbustive et arborée ouverte. A l'exclusion des bâtiments à destination agricole toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres, des bois et forêts de plus de 50 ha dans la petite couronne et de plus de 100 ha en grande couronne.	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils susceptibles d'avoir sur ces milieux un impact très favorable, que cela soit par la contractualisation, la connaissance, la planification...

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
			Références techniques utiles : Les MAET, Chartes forestières de territoire, Guide des bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières en milieu urbanisé (AEV-CG du Val de Marne 2010)	
		Orientations milieux agricoles : Voir ci-contre La simplification des lisières cultures/ boisements		
		Orientation « Gestion »	Action « Lisières » : Préserver les lisières afin d'assurer leur fonctionnement en tant que corridor longitudinal et que zone d'interface transversale Préserver et gérer les lisières forestières sur une largeur suffisante pour garantir l'expression de toutes les strates. Préserver les lisières en maintenant des coupures agricoles et naturelles en particulier le long des corridors écologiques.	
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action « Diagnostic » : Identifier à une échelle adaptée, les éléments isolés ou les petits réseaux d'espaces naturels (dont les lisières)	
LE FRACTIONNEMENT DES ESPACES FORESTIERS PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES CLOTURES	La fragmentation par les infrastructures de transport et les clôtures constitue un des risques principaux de dégradation de la fonctionnalité des continuités boisées. Les entités non fractionnées supérieures à 1000 ha ou même 500 ha sont rares. Le maintien de l'intégrité de ces étendues d'un seul tenant doit être recherché pour favoriser la dispersion de certaines	Orientations Milieux boisés, dont : Garantir la bonne fonctionnalité des connexions inter-forestières par le traitement des principaux obstacles et points de fragilité des corridors boisés.	Action réservoir de biodiversité : Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité inventoriés pour maintenir les dernières grandes mailles boisées d'Île-de-France.	L'enjeu est bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils susceptibles d'avoir sur ces milieux un impact très favorable, que cela soit par la contractualisation, la connaissance, la planification...
			Références techniques utiles : Politique « espaces naturels sensibles », Chartes forestières de territoire, Forêts de protection.	
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action Clôtures : Selon le plan, réglementer la nature et le type de clôtures et recommander un traitement de ces dernières afin de garantir une certaine perméabilité vis-à-vis de la faune selon l'échelle du plan.	
		Cf. enjeux relatifs aux infrastructures linéaires : Infrastructures linéaires		

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
	espèces ou simplement le maintien des plus exigeantes en termes d'espace.	Orientations « Connaissance »	Action Mise à jour des connaissances nécessaires au SRCE : Cartographier les sites de mortalité « petite faune » et notamment amphibiens Constituer un inventaire et une cartographie régionale des passages faunes et passages mixtes.	
LA FRAGILISATION DES DERNIERES CONNEXIONS FORESTIERES DANS L'ESPACE URBAIN ET PERIURBAIN	L'extension de l'urbanisation se traduit par l'isolement puis l'enclavement de nombreux boisements et massifs forestiers périurbains.	Orientations Milieux forestiers, dont : Garantir la bonne fonctionnalité des connexions inter-forestières par le traitement des principaux obstacles et points de fragilité des corridors boisés.	Action Réservoir de biodiversité : Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité inventoriés pour maintenir les dernières grandes mailles boisées d'Île-de-France Action petit patrimoine boisé : Identifier dans les documents d'urbanisme le « petit » patrimoine boisé en milieu de grandes cultures (vergers, bosquets, boqueteaux, haies, arbres isolés, alignements d'arbres, ...), particulièrement le long des continuités identifiées par le SRCE.	L'enjeu est bien couvert par le plan d'action : nombreux outils contractuels, de connaissance, de planification, etc. susceptibles d'avoir un impact favorable sur ces milieux.
			Références techniques utiles : Politique « Espace naturels sensibles » des départements, Chartes forestières de territoire, Forêts de protection.	
		Orientations Milieu urbain	Action Espaces verts : Valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature (préservation de coupures vertes et de zones tampons autour des boisements, zones humides, ensembles prairiaux...).	
		Orientations « Connaissance »	Références techniques utiles : L'observatoire de suivi de la Consommation des Espaces Agricoles et Naturels (OCEAN) refondu (2013).	
		Orientations « Documents d'urbanisme	Action Diagnostic : Réaliser un diagnostic écologique intégrant l'analyse de la fonctionnalité écologique pour tout document d'urbanisme en élaboration et avant chaque évolution des documents d'urbanisme.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
LA FREQUENTATION DU PUBLIC	L'arbre et la forêt contribuent fortement à la qualité du cadre de vie aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Les forêts du pourtour parisien constituent notamment de vastes espaces naturels ou semi-naturels particulièrement fréquentés par les citoyens. Les exigences de tranquillité de la faune ne sont pas toujours compatibles avec une fréquentation humaine intense. Cette dernière peut par exemple rendre inefficace le passage aménagé au-dessus d'une route ou d'une voie ferrée visant à rétablir une connexion entre deux espaces boisés.	Orientations « Milieux forestiers »	Références techniques utiles : Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.	L'enjeu est, au regard des autres, peu couvert par le plan d'actions du SRCE qui toutefois ne le néglige pas totalement puisqu'une référence et une action pourraient lui profiter.
		Orientations « Information et formation » : Assurer l'information et la formation de l'ensemble des partenaires, des spécialistes au grand public.	Action Information du public : Organiser une exposition itinérante et élaborer des outils pédagogiques.	
LA MULTIFONCTIONNALITE DES ESPACES BOISES	A côté des fonctions d'accueil du public, les espaces boisés jouent un rôle économique non négligeable. Ils sont aussi une source d'aménité et portent également de nombreux services écosystémiques tels que le stockage de carbone, la protection des sols contre le ravinement, etc. Ces fonctions doivent être conciliées avec celle de milieu de dispersion des espèces de la sous-trame boisée notamment.	Orientations Milieux forestiers	Références techniques utiles : Certification PEFC qui permet d'assurer un accès pérenne à la ressource indispensable qu'est le bois, en garantissant le respect de ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, et en préservant la biodiversité qui leur est propre.	L'enjeu est, au regard des autres, peu couvert par le plan d'actions du SRCE qui toutefois ne le néglige pas totalement puisqu'une référence et une action pourraient lui profiter.
		Orientation « Gestion »	Actions sur certaines zones à fort intérêt écologique en Île-de-France : Soutenir l'agroforesterie qui associe sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures, pâture) et de production différée à long terme par les arbres (bois, services).	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
MILIEUX AQUATIQUES ET CORRIDORS HUMIDES				
FRACTIONNEMENT DES COURS D'EAU, AVEC FREIN OU BARRIERE A LA CONTINUITE ECOLOGIQUE, TANT PISCICOLE QUE SEDIMENTAIRE	Les cours d'eau sont des espaces naturels linéaires hiérarchisés. Cette caractéristique fragilise globalement les continuités dans la mesure où il n'existe pas de cheminement alternatif pour les espèces non volantes. La faune aquatique ne dispose pratiquement d'aucun moyen de contournement des obstacles. Le niveau de franchissabilité constitue un enjeu majeur pour les continuités hydroécologiques et le maintien des fonctionnalités des milieux aquatiques pour les organismes qui les abritent.	Orientations Milieux aquatiques et corridors humides, dont : Assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres (poissons, odonates, chiroptères, etc.) et spécialement des migrateurs amphihalins et holobiotiques.	Action Décloisonnement (orientation 16 du SDAGE 2010-2015) : Réduire les obstacles en rivière et en bordure des cours d'eau (cf. Disposition 60 du SDAGE) par une action sur les ouvrages n'ayant plus de fonction définie, en mauvais état, ou posant des problèmes d'entretien et de gestion à leur propriétaire, mais également sur les ouvrages fonctionnels. Action Grands migrateurs (cf. Plagepomi, axes 1 et 4 p.93) : Favoriser le retour des migrateurs amphihalins. Reconquérir les axes de migration par la gestion du parc de dispositifs de franchissement existant et l'équipement en « passes à migrateurs » des ouvrages en particulier de navigation. Action Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, des berges et des milieux annexes (cf. orientations 15, 18 et 20 du SDAGE 2010-2015) : Limiter l'impact des travaux et aménagements notamment sur les milieux aquatiques. Ré-ouvrir les tronçons de rivières couverts ou busés selon les priorités et la faisabilité des opérations. Établir et mettre en œuvre des plans de gestion piscicole à l'échelle d'unités hydrographiques homogènes (Disposition 70 du SDAGE), prenant appui sur les schémas directeurs à vocation piscicoles (SDVP) et les plans départementaux de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG).	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils susceptibles d'avoir sur ces milieux un impact très favorable, que cela soit par la contractualisation, la connaissance, la planification...
			Références techniques utiles : SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, Guide de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans les documents d'urbanisme 2010-2015, SAGE, les nouveaux contrats de bassin, Plan de gestion piscicole, Schémas directeurs à vocation piscicoles, Plans départementaux de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles, Plan de gestion des poissons migrateurs,	
		Orientations « Connaissance »	Action Mise à jour des connaissances nécessaires au SRCE : Améliorer la connaissance sur les ouvrages prioritaires faisant obstacle à l'écoulement et au transport sédimentaire.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
ARTIFICIALISATION DES BERGES DES COURS D'EAU	Des décennies d'aménagement de berges par les anciennes techniques de génie civil ont artificialisé les berges des cours d'eau. Aujourd'hui, des programmes de renaturation de berge sont en cours. Ces travaux coûteux prévoient le démantèlement des structures existantes et leur remplacement par des techniques végétales ou mixtes. Ces initiatives sont à encourager et à poursuivre d'autant plus que le linéaire de berge concerné est considérable et que ces actions sont bénéfiques aussi bien aux espèces aquatiques qu'aux espèces terrestres utilisant la végétation rivulaire.	Orientations Milieux aquatiques et corridors humides, dont : Renaturer les berges des cours d'eau, dont les grands axes fluviaux.	Action Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, des berges et des milieux annexes (cf. orientations 15, 18 et 20 du SDAGE 2010-2015) : Renaturer les berges des cours d'eau en remplaçant les enrochements, palplanches, murets, talus « durcis », etc. par des dispositifs faisant appel à des techniques écologiques favorables aux habitats naturels et à la biodiversité. Restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés ou artificiels (cf. Disposition 49 du SDAGE). Limiter l'impact des travaux et aménagements notamment sur les milieux aquatiques (cf. Disposition 46 du SDAGE). S'assurer du maintien ou de la restauration de la continuité sur l'une des deux berges au minimum. Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau.	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils susceptibles d'avoir sur ces milieux un impact très favorable, que cela soit par la contractualisation, la connaissance, la planification...
		Orientations « Connaissance »	Références techniques utiles : SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, Guide de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans les documents d'urbanisme 2010-2015, SAGE, les nouveaux contrats de bassin, Schéma Environnemental des berges sur le réseau navigable francilien de l'IAU.	
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action Diagnostic : Identifier à une échelle adaptée, les éléments isolés ou les petits réseaux d'espaces naturels (dont les berges de cours d'eau) dans les documents de planification notamment dans un but de préservation.	
		Orientation « Gestion »	Action Berges Préserver les berges naturelles et renaturées par un entretien et une gestion écologiques.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
ARTIFICIALISATION ET DECONNEXION DES MILIEUX RIVULAIRES DES COURS D'EAU ET DE LEURS NAPPES D'ACCOMPAGNEMENT	De nombreux milieux humides ont perdu toute fonctionnalité en raison d'une déconnexion avec les eaux de surface ou souterraines. La réduction des fréquences et des durées d'inondation, notamment aux abords des voies navigables, ont contribué à l'assèchement des milieux annexes.	Orientations Milieux aquatiques et corridors humides, dont : Stopper la disparition et la dégradation des zones humides : préserver, maintenir et protéger leurs fonctionnalités (biodiversité, hydraulique, épuratoire).	Action Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, des berges et des milieux annexes (cf. orientations 15, 18 et 20 du SDAGE 2010-2015) : Identifier et protéger les forêts alluviales (cf. disposition 59 du SDAGE). Restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés ou artificiels (cf. Disposition 49 du SDAGE). Limiter l'impact des travaux et aménagements notamment sur les milieux aquatiques (cf. Disposition 46 du SDAGE). Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau (disposition 53 du SDAGE) en supprimant les contraintes latérales ou en reméandrant les cours d'eau si nécessaire. Favoriser la diversité des habitats au sens large par la protection ou la réhabilitation des annexes hydrauliques.	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils susceptibles d'avoir sur ces milieux un impact très favorable, que cela soit par la contractualisation, la connaissance, la planification...
			Action Zones humides (cf. orientations 15, 19 et 21 du SDAGE 2010-2015) Restaurer la connexion des zones humides de fonds de vallée avec les cours d'eau et les nappes d'accompagnement associées.	
			Références techniques utiles : SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, Guide de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans les documents d'urbanisme 2010-2015, SAGE, les nouveaux contrats de bassin, Atlas régional de l'Île-de-France les milieux humides selon Ecomos 2000 IAU.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
DISPARITION DES ZONES HUMIDES	De nombreux milieux humides sont aujourd'hui dégradés du fait d'une alimentation hydraulique insuffisante, de drainage, de remblai, de fragmentation, d'urbanisation, de pollutions, d'usages inadaptés, d'un abandon des modes de gestion traditionnels conduisant à leur atterrissement. Les milieux humides doivent, lorsque c'est possible, être restaurés et dans tous les cas être identifiés et protégés contre les projets d'aménagement et les prélèvements d'eau excessifs.	Orientations Milieux aquatiques et corridors humides, dont : Stopper la disparition et la dégradation des zones humides : préserver, maintenir et protéger leurs fonctionnalités (biodiversité, hydraulique, épuratoire).	Action Zones humides (cf. orientations 15, 19 et 21 du SDAGE 2010-2015) Identifier et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme (cf. Dispositions 80 et 83 du SDAGE). Préserver la fonctionnalité des milieux humides et limiter l'impact des travaux et aménagements (cf. Dispositions 46 et 84 du SDAGE), notamment sur les réseaux de mares et mouillères. Réaliser des inventaires locaux préalablement aux planifications d'aménagement de territoires. En améliorant la connaissance du territoire, ces inventaires facilitent la mise en œuvre des deux actions précédentes. Restaurer la connexion des zones humides de fonds de vallée avec les cours d'eau et les nappes d'accompagnement associées (ex : suppression des merlons de curage ou création de brèche, recréation de champs d'expansion de crues...)	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils susceptibles d'avoir sur ces milieux un impact très favorable, que cela soit par la contractualisation, la connaissance, la planification...
		Orientations « Information et formation »	Action Création de guides et cahiers techniques : Créer un guide présentant les techniques de restauration et de gestion des habitats agricoles connexes (dont zones humides)	
		Orientations « Connaissance »	Action Mise à jour des connaissances nécessaires au SRCE : Améliorer la connaissance des zones humides et assurer leur suivi.	
		Orientations « Documents d'urbanisme »	Action Diagnostic : Identifier à une échelle adaptée, les éléments isolés ou les petits réseaux d'espaces naturels (dont les mares et mouillères, zones humides et milieux associés) dans les documents de planification notamment dans un but de préservation.	
		Orientation « Gestion »	Actions sur certaines zones à fort intérêt écologique en Île-de-France Assurer une gestion adaptée dans les zones de concentration de mares et mouillères.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
FRAGMENTATION DES AXES DE DISPERSION DES ESPECES DE MILIEUX HUMIDES	Cette fragmentation touche tout particulièrement les nombreuses espèces liées aux mares et mouillères (amphibiens et mammifères) qui par exemple peinent souvent à passer outre les ouvrages routiers et ferroviaires.	Orientations Milieux aquatiques et corridors humides, dont : Assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres (poissons, odonates, chiroptères, etc.)	Action Zones humides (cf. orientations 15, 19 et 21 du SDAGE 2010-2015) Identifier et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme (cf. Dispositions 80 et 83 du SDAGE). Préserver la fonctionnalité des milieux humides et limiter l'impact des travaux et aménagements (cf. Dispositions 46 et 84 du SDAGE), notamment sur les réseaux de mares et mouillères. Réaliser des inventaires locaux préalablement aux planifications d'aménagement de territoires. En améliorant la connaissance du territoire, ces inventaires facilitent la mise en œuvre des deux actions précédentes.	Au regard des quatre précédents, l'enjeu est sensiblement moins mis en avant par la partie « Milieux humides » du plan d'action qui toutefois ne le néglige pas. Ses actions et références, couplées à celles proposées dans les parties dédiées aux infrastructures linéaires et à la connaissance, devraient ainsi permettre de répondre à l'enjeu.
			Références techniques utiles : Atlas régional de l'Île-de-France les milieux humides selon Ecomos 2000 IAU, Inventaires mares et mouillères (SNPN), Boîte à outils de l'AESN.	
		Cf. enjeux relatifs aux infrastructures linéaires : Infrastructures linéaires		
		Orientations « Connaissance »	Action Mise à jour des connaissances nécessaires au SRCE : Cartographier les sites de mortalité « petite faune » et notamment amphibiens Constituer un inventaire et une cartographie régionale des passages faunes et passages mixtes.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
INFRASTRUCTURES LINEAIRES				
L'EFFET BARRIERE DE NOMBREUSES INFRASTRUCTURES EXISTANTES	L'Île-de-France est la région française la plus peuplée et connaît depuis le 19 ^{ème} siècle un développement considérable. Celui-ci s'est accompagné d'un développement conséquent des réseaux d'infrastructures linéaires de transport qui accentue et aggrave les effets de coupure et la fragmentation de l'espace.	Orientations « Infrastructures linéaires », dont : Assurer la requalification des infrastructures existantes en priorité pour celles pour lesquelles l'IDF porte une responsabilité nationale et interrégionale. Améliorer la transparence des infrastructures linéaires ayant un effet de coupure dans les réservoirs de biodiversité et sur les corridors.	Action Requalifier les infrastructures existantes Améliorer leur transparence, par : L'établissement d'une situation de référence sur la base des continuités identifiées par le SRCE (inventaire des corridors « interceptés » par une infrastructure linéaire, évaluation du fonctionnement des ouvrages existants, établissement d'un inventaire des points de mortalité). Améliorer la transparence (connexions transversales), des ouvrages ayant un effet de coupure traversant les réservoirs de biodiversité ou interceptant des corridors. Aménager X secteurs de la sous-trame bleue recoupés par des infrastructures existantes. Aménager Y ouvrages de franchissement terrestres localisés dans des continuités écologiques Action Favoriser la fonction écologique des emprises : Aménager les dépendances vertes des infrastructures qui constituent des continuités exploitables par certaines espèces liées notamment aux formations herbacées. Action Zone urbaine dense : concevoir les nouveaux axes de déplacement ou requalifier les axes existants avec une vocation écologique et paysagère.	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils susceptibles de contribuer à l'atténuation du problème, que cela soit par la contractualisation, la connaissance, l'appel à projet...
			Références techniques utiles : Schéma Environnemental des berges sur le réseau navigable francilien de l'IAU, Stratégie nationale Biodiversité et ses appels à projets relatifs à l'aménagement d'infrastructures existantes, documentation technique : "Aménagements et mesures pour la petite faune" (SETRA, 2005), Cours d'eau et ponts - Guide technique (SETRA, 2007), Routes et passages à faune – 40 ans d'évolution (SETRA, 2006)	
		Orientations « Connaissance »	Action Mise à jour des connaissances nécessaires au SRCE Cartographier les sites de mortalité « petite faune » et notamment amphibiens. Constituer un inventaire et une cartographie régionale des passages faunes et passages mixtes.	
		Orientation « Gestion »	Action contractuelle Elaborer des « chartes régionales de la TVB » ou tout autre document contractuel avec les collectivités locales, les entreprises et services en charge des grands réseaux d'infrastructures. Action Gestion différenciée Généraliser la gestion différenciée (comprenant le « zéro pesticide ») des espaces verts publics et privés, des dépendances d'infrastructures, y compris des voies ferrées.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
LA CONCEPTION ET LES TRAVAUX ATTACHES AU DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES LINEAIRES NOUVELLES	La croissance démographique de la région Île-de-France devrait selon toute vraisemblance se poursuivre dans les années à venir. Celle-ci s'accompagnera d'un développement des infrastructures et notamment des infrastructures de transport dont beaucoup sont d'ores et déjà en projet. Le territoire régional étant déjà extrêmement fragmenté la prise en compte par ces aménagements des enjeux de biodiversité semble essentielle.	Orientations « Infrastructures linéaires », dont : Préserver les continuités dans le cas des nouveaux projets, les restaurer dans le cas des infrastructures existantes.	Action Intégrer la continuité écologique dans les nouveaux projets Concevoir des infrastructures préservant les continuités écologiques (démarche ERC) : En concevant des ouvrages adaptés aux continuités écologiques. En promouvant une gestion adaptée des abords de l'ouvrage de franchissement avec les autres acteurs du territoire. En assurant le suivi et la vérification du bon fonctionnement des ouvrages et en remédiant aux défauts constatés. En prenant en compte les continuités écologiques dès la phase de chantier. Concevoir des emprises favorables à la biodiversité : En concevant et en gérant des emprises favorables à la biodiversité au niveau des dépendances vertes des infrastructures. En assurant le suivi des actions et en adaptant la gestion pour remédier aux défauts constatés. En accordant une attention particulière au développement des espèces invasives. Action Zone urbaine dense Concevoir les nouveaux axes de déplacement ou requalifier les axes existants avec une vocation écologique et paysagère.	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui reconnaît son importance et met en avant de nombreux outils susceptibles de contribuer à l'atténuation du problème, que cela soit par la contractualisation, la connaissance, l'appel à projet...
			Références techniques utiles : Schéma Environnemental des berges sur le réseau navigable francilien de l'IAU, documentation technique : "Aménagements et mesures pour la petite faune" (SETRA, 2005), Cours d'eau et ponts - Guide technique (SETRA, 2007), Routes et passages à faune – 40 ans d'évolution (SETRA, 2006).	
			Outils d'accompagnement à développer : Conditionnement des subventions au respect des principes du SRCE, Recommandations pour un cahier de charges pour l'évaluation de la fonctionnalité des passages et autres ouvrages de franchissement des infrastructures de transport, Plateforme de partage documentaire, des retours d'expérience et des bonnes pratiques.	
		Orientation « Gestion »	Action contractuelle Elaborer des « chartes régionales de la TVB » ou tout autre document contractuel avec les collectivités locales, les entreprises et services en charge des grands réseaux d'infrastructures. Action Gestion différenciée Généraliser la gestion différenciée (comprenant le « zéro pesticide ») des espaces verts publics et privés, des dépendances d'infrastructures, y compris des voies ferrées.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
MILIEUX URBAINS				
LA PRESERVATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA CEINTURE VERTE ET DE CELLES ENTRE ESPACES RURAUX ET CŒUR URBAIN	Le développement de l'agglomération parisienne a été tel qu'aujourd'hui l'ensemble des espaces naturels du cœur urbain sont marqués ou menacés par un très fort isolement. Il est aujourd'hui nécessaire de préserver ou restaurer ces continuités pour éviter les coupures urbaines le long des vallées et l'isolement des forêts périurbaines.	Orientations Milieux urbains, dont : Préserver les continuités écologiques autour de Paris afin d'éviter les coupures urbaines le long des vallées et l'enclavement des forêts périurbaines.	Action Berges Favoriser la reconquête des berges (renaturation) S'assurer du maintien ou de la restauration de la continuité sur l'une des deux berges au minimum lors de reconstructions ou restructurations urbaines. Conforter les berges selon des techniques de génie végétal et y réaliser des interventions d'entretien minimales et respectueuses de la ripisylve. Action Renaturation Favoriser la réouverture des cours d'eau enterrés prioritaires, identifiés dans les objectifs de la TVB francilienne, et leur renaturation. Encourager des opérations de désartificialisation, désimperméabilisation, renaturation des emprises et délaissés de voirie qui le permettent. Action Espaces verts : valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature. Action Cycle de l'eau Retrouver une trame bleue fonctionnelle, en restaurant le cycle de l'eau en milieu urbain. Renforcer les actions tendant à limiter voire supprimer tout rejet polluant dans la Seine et ses affluents. Action Aménagement urbain Prendre en compte la TVB dès la conception des aménagements, notamment en intégrant les friches et les espaces de biodiversité ordinaire.	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui en reconnaissant avec force son importance se montre assez novateur. De nombreux et, pour beaucoup, nouveaux outils sont ainsi mis en avant et semblent en mesure d'avoir sur ces milieux un impact très favorable.
			Références techniques utiles : Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France (IAU), Observatoire des territoires en Ile de France.	
			Outils d'accompagnement à mobiliser : Recueil de recommandations pour la réalisation d'un cahier des charges pour la réalisation d'études TVB en milieu urbain dense, Guide pour la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement urbain, Conditionnement des aides publiques via la nouvelle charte pour la biodiversité.	
			Orientations relatives aux milieux forestiers : voir La fragilisation des dernières connexions forestières dans l'espace urbain et périurbain	
			Orientations « Information et formation » Action Création de guides et cahiers techniques Créer un guide sur la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement urbain, à destination des collectivités, des maîtres d'ouvrages et des citoyens impliqués dans la gestion d'espaces verts privés.	
			Orientations « Connaissance » Références techniques utiles : Observatoire de la biodiversité de la Ville de Paris, ODBU du Conseil général de Seine-Saint-Denis.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
VALORISATION ET PRESERVATION DE LA NATURE A L'ECHELLE LOCALE	Les milieux urbains présentent un potentiel écologique souvent insoupçonné. Outre l'action locale en faveur de la préservation et restauration des continuités des espaces agricoles et naturels résiduels, un effort doit être mis sur la valorisation écologique des espaces verts privés et des bâtiments.	Orientations Milieux urbains, dont : Assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturels au sein du tissu urbain Valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville Préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation	Action Berges Cf. ci-dessus. Action Espaces verts Promouvoir la multifonctionnalité des espaces verts en valorisant leur potentiel écologique et articuler la trame verte et bleue urbaine avec le schéma des liaisons douces et les réseaux hydrauliques par un aménagement et une gestion différenciée adaptée. Valoriser les espaces verts privés qui constituent souvent la majorité des espaces verts en ville. Passer d'une gestion intensive à une gestion écologique des espaces verts publics. Développer et accroître les surfaces d'espaces verts, notamment en imposant une surface d'espaces verts de pleine terre équivalente à 30% de la surface totale de tout nouvel aménagement urbain, ou encore, en faisant du bâti le support de la végétalisation. Action Renaturation Encourager des opérations de désartificialisation, désimperméabilisation, renaturation des emprises et délaissés de voirie qui le permettent. Action Cycle de l'eau Concevoir tout nouvel aménagement urbain afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales, leur stockage via des bassins d'orage végétalisés multifonctionnels et leur transport éventuel via des noues. Renforcer les actions tendant à limiter voire supprimer tout rejet polluant dans la Seine et ses affluents Action Aménagement urbain Prendre en compte la TVB dès la conception des aménagements, notamment en intégrant les friches et les espaces de biodiversité ordinaire	L'enjeu est très bien couvert par le plan d'action qui en reconnaissant avec force son importance se montre assez novateur. De nombreux et, pour beaucoup, nouveaux outils sont ainsi mis en avant et semblent en mesure d'avoir sur ces milieux un impact très favorable.
			Références techniques utiles : Label EcoJardin suivi par Natureparif, Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France (IAU)	
			Outils d'accompagnement à mobiliser : Recueil de recommandations pour la réalisation d'un cahier des charges pour la réalisation d'études TVB en milieu urbain dense, Guide pour la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement urbain, Conditionnement des aides publiques via la nouvelle charte pour la biodiversité.	
		Orientations « Information et formation »	Action Création de guides et cahiers techniques Créer un guide sur la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement urbain, à destination des collectivités, des maîtres d'ouvrages et des citoyens impliqués dans la gestion d'espaces verts privés.	

Enjeu identifié par le SRCE	Nature de l'enjeu	Orientation définie par le SRCE	Actions/outils proposés	Cohérence interne du SRCE
		Orientations « Connaissance »	Références techniques utiles : Observatoire de la biodiversité de la Ville de Paris, ODBU du Conseil général de Seine-Saint-Denis.	
		Orientation « Gestion »	Action Gestion différenciée Généraliser la gestion différenciée (comprenant le « zéro pesticide ») des espaces verts publics et privés, des dépendances d'infrastructures, y compris des voies ferrées.	

➔ Synthèse de la cohérence interne

Les enjeux relatifs à l'ensemble des milieux sont de manière générale très bien couverts par le plan d'action. Celui-ci les identifie dans ses orientations mais surtout identifie de nombreux outils et références techniques concrètes et capables de répondre aux enjeux soulevés. En outre, d'autres mesures très transversales contenues par les orientations « Information et formation », « Gestion », « Connaissance » ou « Documents d'urbanisme », bien que non citées dans le tableau, semblent pouvoir leur bénéficier. Un fort éclatement de ces divers éléments est toutefois à signaler, ce qui laisse subsister un doute quant à l'articulation efficace de tous ces outils et actions d'autant que le lien les unissant n'est de prime abord pas évident.

Toutefois, quelques précisions doivent être apportées pour certains milieux :

- Milieux boisés : une faiblesse dans le traitement de deux enjeux est notable, bien que celle-ci puisse s'expliquer par leur importance moindre et la difficulté d'y répondre via le SRCE. Les quatre autres enjeux sont quant à eux très bien traités par le plan d'actions.
- Milieux aquatiques et corridors humides : tous les enjeux sont identifiés par les orientations, néanmoins, le dernier d'entre eux n'est pas aussi bien identifié, étant mis en avant de manière moins évidente.
- Enjeux relatifs aux infrastructures linéaires : l'éclatement des actions et outils constaté dans les parties précédentes est sensiblement moins important mais ne semble malgré tout pas complètement négligeable.
- Enjeux relatifs aux milieux urbains : comme pour les autres milieux, des mesures très transversales contenues par les orientations « Information et formation », « Gestion », « Connaissance » ou « Documents d'urbanisme », bien que non citées dans le tableau, semblent pouvoir bénéficier aux enjeux mis en avant. Toutefois, une certaine dispersion de ces divers éléments est à signaler également, avec une interrogation sur leur articulation.

7.2. Cohérence externe, articulation avec d'autres plans et programmes

7.2.1. INTRODUCTION

Le SRCE s'articule avec un ensemble de normes, stratégies, documents d'urbanisme et de planification.

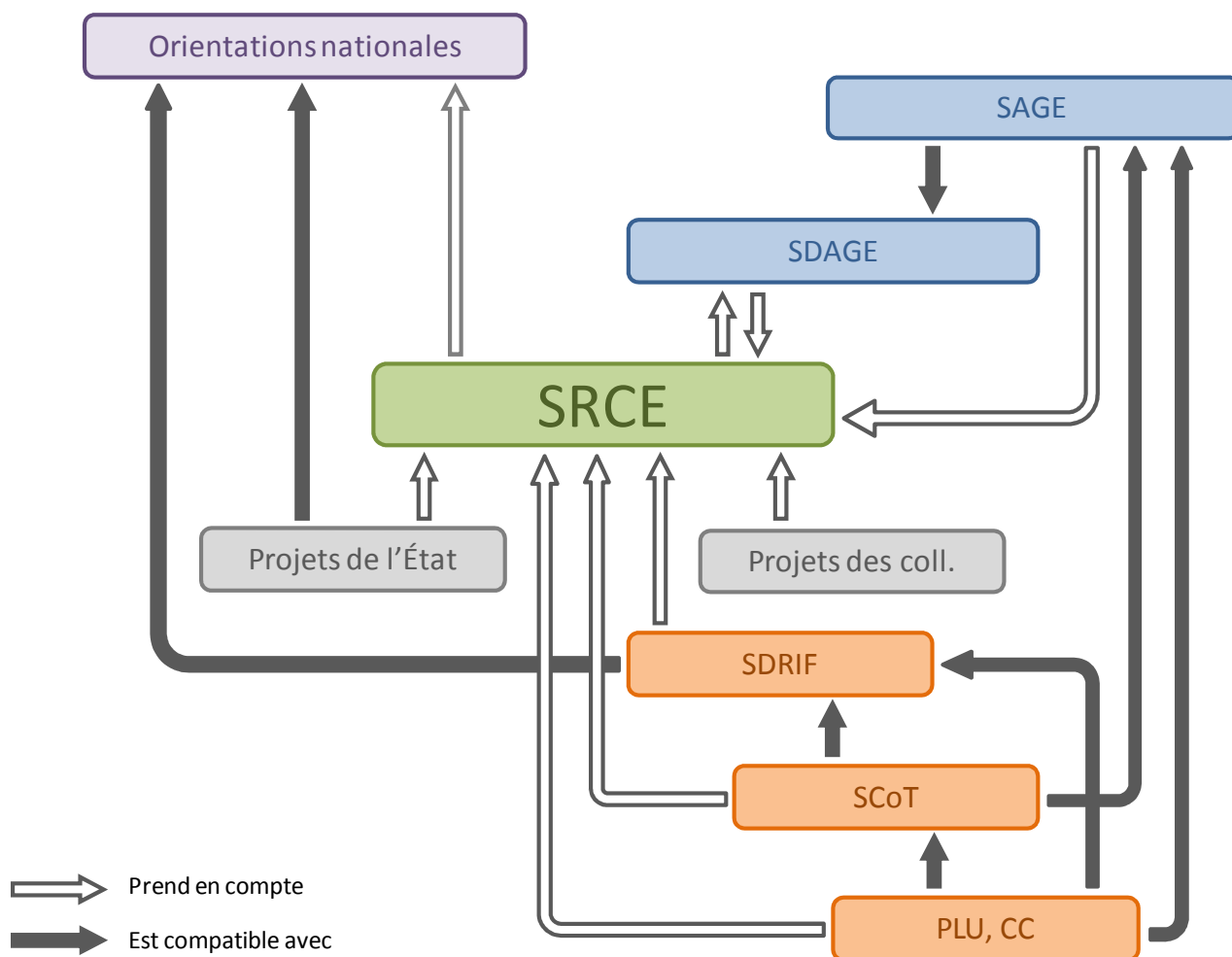
Le schéma qui suit permet de rendre compte des liens existant entre eux. Le choix a été fait de les séparer en deux grandes catégories. La première regroupe les documents que le SRCE doit prendre en compte, à savoir le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les orientations nationales de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, la Stratégie Nationale de Biodiversité (SNB) ainsi que la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP). La deuxième catégorie réunit les documents qui doivent prendre en compte le SRCE et comprend notamment différents documents d'urbanisme et de planification. Concernant cette dernière partie, le SDRIF constitue le document de référence pour l'Île-de-France.

Il existe une troisième catégorie de documents avec lesquels une articulation réciproque peut être pertinente. Ces documents seront abordés essentiellement sous l'angle méthodologique, c'est-à-dire la façon dont la méthode de travail a permis de favoriser leur bonne articulation avec le SRCE.

La cohérence de ses différents documents doit également être replacée dans un contexte temporel permettant de mettre en lumière l'articulation des périodes de création / révision de ces documents avec le SRCE.

Les documents suivants ont été analysés :

- la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020,
- les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (version projet novembre 2011),
- la stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) 2009,
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2010-2015 qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale,
- les schémas d'aménagements de gestion des eaux (SAGE) franciliens qui ont fait l'objet d'une évaluation environnementale :
 - o SAGE de l'Yerres approuvé en 2011,
 - o SAGE de la Mauldre approuvé en 2001 en cours de révision,
 - o SAGE de la Nonette approuvé en 2006,
 - o SAGE Orge-Yvette approuvé en 2006,
- le schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) en cours d'élaboration, approbation prévue en 2013 et qui fait l'objet d'une évaluation environnementale.



Légende :

SDRIF : schéma directeur de la région Île-de-France

SCoT : schéma de cohérence territoriale

PLU : plan local d'urbanisme

CC : carte communale

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Graphique 9. Articulation du SRCE avec différents plans et projets

7.2.2. Les documents que le SRCE doit prendre en compte

La justification de la prise en compte de ces documents relève du contenu du SRCE, le rapport environnemental reprend ces éléments et évalue les effets cumulés du SRCE avec ces documents, en s'appuyant notamment sur leur évaluation environnementale.

Il n'a pas été fait une analyse précise de la prise en compte de ces documents par le SRCE. En revanche l'évaluation des effets cumulés a demandé un travail d'identification des convergences entre les actions du SRCE et de ces documents pour repérer dans quels domaines un effet cumulé est envisageable.

Quatre documents ont été retenus. Trois d'entre eux s'inscrivent à une échelle nationale. Il s'agit de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (version projet de novembre 2011), et de la stratégie nationale de création des aires protégées. Le dernier document constitue un outil de planification à l'échelle du bassin de la Seine : le SDAGE de Seine-Normandie 2010-2015.

Cohérence externe à l'échelle nationale

➔ La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)

En 2004, la France, signataire de la Convention pour la diversité biologique s'est dotée d'une stratégie nationale pour la biodiversité, révisée en 2011. Elle vise à produire, un engagement plus important des divers acteurs, à toutes les échelles territoriales, en métropole et en outre-mer, en vue de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, et afin d'en assurer l'usage durable et équitable. La mise en œuvre de la SNB repose sur une démarche volontaire d'adhésion des acteurs qui s'engagent le cas échéant à mettre en place différentes actions en faveur de la protection de la biodiversité.

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Grenelle I s'inscrit dans ce cadre. Elle introduit deux outils de politiques publiques : la stratégie de création des aires protégées (SCAP) qui sera abordée dans une partie ultérieure, et la Trame Verte et Bleue. Six orientations stratégiques ont été définies dans le cadre de la SNB :

- susciter l'envie d'agir pour la biodiversité,
- préserver le vivant et sa capacité d'évoluer,
- investir dans un bien commun, le capital écologique,
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité,
- assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action,
- développer, partager, et valoriser les connaissances.

La stratégie nationale pour la biodiversité constitue un cadre politique qui, par les orientations qu'elle définit, mais également les projets qu'elle permet de subventionner partage un certains nombres d'objectifs avec le SRCE. Ainsi, cinq éléments mobilisent conjointement ces deux documents: maîtrise des pressions anthropiques, amélioration des connaissances, importance accordée à la logique de réseau et aux continuités écologiques, renforcement de la protection de la biodiversité, partage des pratiques et des connaissances. De son côté, la stratégie nationale pour la biodiversité prend en considération deux autres thématiques, non abordées dans le cadre du SRCE puisque ce dernier intervient à la seule échelle régionale. Ces deux thématiques concernent la gouvernance et la cohérence des politiques publiques à différentes échelles (nationales comme internationales), ainsi que l'aspect économique et innovateur de l'ingénierie environnementale.

Légende des tableaux, colonne « Effets » :

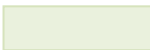
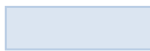
Effets pleinement convergents :	
Effets partiellement convergents :	
Effet neutre ou catégorie sans objet :	Sans objet

Tableau 4. Prise en compte par le SRCE des orientations et objectifs définis par la SNB

Orientations SNB	Objectifs SNB	Orientations du SRCE Île-de-France correspondant dans le plan d'action	Effets	Relation SNB - SRCE
Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité	1- faire émerger, enrichir, partager une culture de la nature	Orientations du volet "information et formation" du plan d'action : - Assurer l'information et la formation de l'ensemble des partenaires, des spécialistes au grand public. - Mettre à disposition la connaissance acquise lors de l'élaboration du SRCE. - Favoriser la circulation de l'information, la coordination et le partage des expériences entre les acteurs gestionnaires du territoire. - Renforcer le niveau de connaissance des acteurs professionnels sur la trame verte et bleue en Île-de-France et aider les porteurs de projets à s'approprier le SRCE.		Le SRCE promeut à l'échelle régionale, l'information et la formation des partenaires, des professionnels et du grand public. La SNB et le SRCE ont des objectifs similaires.
	2- renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes			
	3- faire de la biodiversité un enjeu positif des décideurs			
Préserver le vivant et sa capacité d'évoluer	4- préserver les espèces et leur diversité	Le SRCE vise le maintien des habitats favorables à la faune et la flore, à travers une série d'actions favorables donc indirectement aux espèces elles-mêmes, par exemple : - préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité inventoriés pour maintenir les dernières grandes mailles boisées d'Île-de-France, - protéger et restaurer les habitats de reproduction (milieux aquatiques), - favoriser la diversité des habitats au sens large par la protection ou la réhabilitation des annexes hydrauliques qui constituent des zones de reproduction, de refuge et de nourrissage pour de nombreuses espèces, - favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols et de la fonctionnalité écologique, - maintenir la diversité des mosaïques agricoles, - développer et accroître les surfaces d'espaces verts en ville, - assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturel au sein du tissu urbain : maintenir et développer un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des zones urbanisées...		Si le SRCE n'a pas d'action orientée directement vers les espèces elles-mêmes, l'objectif de maintien et de préservation des habitats dans les divers territoires de la région (agricoles, herbacés, forestiers, aquatiques, urbains) propres à subvenir aux besoins de ces espèces répond indirectement à l'objectif 4 de la SNB. Il prévoit également une série d'actions visant à réduire la fragmentation des espaces, l'imperméabilisation des sols et à stopper la dégradation des milieux. En cela, son action s'ajoute aux orientations et objectifs définis par la SNB. La stratégie nationale pour la biodiversité considère la définition et la remise en état de la trame verte et bleue comme des enjeux prioritaires, tout en étant vigilant que leur développement ne favorise pas en parallèle les déplacements des espèces exotiques envahissantes et ne constitue pas un vecteur de maladies (objectif 5). Le SRCE a comme objectif principal la préservation et la restauration des continuités écologiques. Il va ainsi pleinement dans le sens de la SNB. En ce qui concerne les espèces invasives le SRCE a identifié ce problème et en a fait un "point d'attention" notamment dans le cadre des actions de décloisonnement des milieux aquatiques mais aussi dans la gestion des emprises des infrastructures linéaires. Bien que plus limité, l'action du SRCE dans ce domaine accompagne celle de la SNB.
	5- construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés	C'est l'objet même du SRCE que de préserver et restaurer les continuités écologiques. Celles-ci sont constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors qui relient les réservoirs entre eux. Par ailleurs, les réservoirs de biodiversité du SRCE d'Île-de-France incluent notamment les espaces protégés d'Île-de-France.		
	6- préserver et restaurer les écosystèmes dans leur fonctionnement	La plupart des orientations décrites dans le plan d'action bien qu'orienté vers les continuités écologiques, participent à la préservation et la restauration des écosystèmes.		

Investir dans un bien commun, un capital écologique	7 - inclure de la biodiversité dans la décision économique	Non mentionné par le SRCE Île-de-France mais le SRCE favorisera la prise en compte de la biodiversité dans les décisions.		Contribution marginale du SRCE à cette orientation de la SNB.
	8- développer les innovations pour et par la biodiversité	Objectifs à l'échelle de la SNB	sans objet	
	9- développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	Objectifs à l'échelle de la SNB		
	10- faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopérations régionales en outre-mer	Objectifs à l'échelle de la SNB	sans objet	
Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité	11- maîtriser les pressions sur la biodiversité	Le plan d'action du SRCE cherche à préserver les différents milieux (forestiers, herbacés, ruraux, urbains, aquatiques), à réduire les pressions anthropiques et à garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques (mieux connaître le taux de renouvellement et limiter les effets négatifs de leur exploitation) à travers : - une série de sous-orientations : préserver les lisières de forêt ; préserver les berges et renaturées par un entretien et une gestion écologiques ; favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols et de la fonctionnalité écologique; améliorer la gestion des lisières entre boisements et cultures dans l'ensemble de la région; encourager des opérations de désartificialisation, désimperméabilisation, renaturation des emprises et délaissés de voirie qui le permettent ; - et d'orientations : maintenir les espaces agricoles et leurs fonctionnalités écologiques et économiques (limiter la consommation des espaces agricoles, préserver leurs liaisons) ; remettre les espèces au cœur de l'action en faveur des cours d'eau, des milieux humides et des milieux associés; stopper la disparition et la dégradation des zones humides; renaturer les berges des cours d'eau, dont les grands axes fluviaux; Atténuer la fragmentation du territoire régional pour assurer la fonctionnalité des continuités.		Le plan d'action du SRCE met l'accent sur la nécessité de limiter les pressions anthropiques sur les milieux. L'atténuation de la fragmentation du territoire, la nécessité de renaturer les berges et de rétablir les connectivités entre les milieux sont donc au cœur des actions menées, et ce afin d'assurer la fonctionnalité des continuités et des milieux. SRCE et SNB ont bien des objectifs convergents dans ce domaine.
	12- garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques			
	13- partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles	Non mentionné par le SRCE Île-de-France		

Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action	14- garantir la cohérence entre politiques publiques aux différentes échelles	Favoriser la circulation de l'information, la coordination et le partage des expériences entre acteurs gestionnaires du territoire. A l'échelle régionale le SRCE favorise la circulation de l'information, la coordination entre acteurs gestionnaires du territoire et le partage d'expérience.		L'action du SRCE ne peut être menée qu'à l'échelle régionale et est ensuite déclinée localement via les documents d'urbanisme ou via les projets. Le SRCE contribue, à son échelle, à cette orientation de la SNB.
	15- assure l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés	La SNB cherche à assurer une généralisation des méthodes et outils permettant de prendre en compte la biodiversité dans tous les secteurs. Le SRCE en favorisant la prise en compte de la biodiversité notamment dans les décisions concernant les projets publics et privés, le SRCE contribuera à cet objectif de la SNB.		
	16- développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires	La SNB prend en compte des échelles nationale et internationale. Le SRCE intervient à l'échelle de la région Île-de-France et n'est pas concerné par cet objectif.	sans objet	
	17- renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité	La SNB prend en compte des échelles nationale et internationale. Le SRCE intervient à l'échelle régionale et n'est donc pas concerné par cet objectif.	sans objet	
Développer, partager et valoriser les connaissances	18- développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances	Améliorer les connaissances sur les continuités et les fonctionnalités écologiques et notamment combler les lacunes identifiées par le SRCE à l'échelle régionale. Associer les organismes de recherche au suivi et à l'évaluation de la trame verte et bleue, notamment dans les domaines de l'écologie et de l'hydrobiologie.		La stratégie nationale pour la biodiversité prévoit dans ses orientations le partage et l'amélioration des connaissances. A l'échelon régional, le SRCE notamment à travers ses volets "connaissance" et "information et formation" participe bien à cette orientation.
	19- améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir en s'appuyant sur toutes les connaissances	Le SRCE dans son plan d'actions prévoit dans son volet « connaissance » une série de sous-orientations visant à l'actualisation des connaissances, la mise en place de dispositif de suivi, l'engagement de programmes d'inventaires et de recherches.		
	20- développer et organiser la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans toutes les formations	Renforcer le niveau de connaissance des acteurs professionnels sur la trame verte et bleue en Île-de-France et aider les porteurs de projets à s'approprier le SRCE.		

Appels à projet de la SNB : huit lauréats franciliens

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, un des engagements de l'Etat consiste à mettre en œuvre des incitations pour une reconquête d'un niveau plus élevé de biodiversité d'espaces naturels et pour une amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes. Cet engagement s'est traduit par le lancement de sept appels à projets opérationnels dont deux sont spécifiquement axés sur la trame verte et bleue :

- Rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes.
- Elaboration de trames vertes et bleues en milieu urbain et valorisation de friches.

Parmi les lauréats, huit projets franciliens ont été retenus¹⁵ :

- Aménagement de passages pour les amphibiens, reptiles et petits mammifères pour le franchissement de routes départementales. Porté par le conseil général des Hauts-de-Seine (CG92).
- La TVB en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons départementales (CG 93).
- Au fil de l'eau, vers une trame verte et bleue (Eau de Paris).
- Corridor de la ferme de la Haye et plaine de Bouafle (EPAMSA,).
- Projet « La Nature en ville » (Immobilière 3F).
- Actions en faveur de la biodiversité aux lacs de l'Essonne (Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne).
- Élaboration d'un plan de gestion pour la vallée de l'Orge aval – TVB en milieu urbain et périurbain (SIVOA).
- Reconversion d'un passage supérieur en passage à faune sur la RN184 dans le Val d'Oise (direction des routes d'Île-de-France).

Ces projets mettent en avant des enjeux convergents que l'on retrouve aussi bien dans la SNB que dans le SRCE :

- L'amélioration de la connaissance des territoires et des enjeux de la mise en œuvre de la mise en place d'une TVB y compris en cœur de ville.
- L'information et la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité.
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Ces projets subventionnés dans le cadre de la SNB abordent différents aspects de la TVB (biodiversité en ville, réduction des obstacles aux continuités écologiques, approfondissement des connaissances des territoires et de la TVB, information etc.) qu'ils déclinent de manière opérationnelle à différentes échelles en Île-de-France. Leur comparaison avec les objectifs du SRCE permet une forme de comparaison entre les objectifs de la SNB et ceux du SRCE.

➤ Approfondissement des connaissances des territoires de la région Île-de-France, et des enjeux de la mise en place d'une TVB y compris au cœur de la ville

Dans son plan d'action, le SRCE affiche l'objectif d'améliorer les connaissances, mais également un objectif de maintien des fonctionnalités écologiques jusqu'au cœur de la ville. La plupart des projets lauréats s'appuie sur un diagnostic de territoire et s'accompagnent de mesures d'information sur les enjeux de la biodiversité.

➤ Information et sensibilisation aux enjeux de la biodiversité.

Le SRCE retient l'objectif d'assurer et de favoriser l'information de l'ensemble des acteurs aux enjeux de la biodiversité.

➤ La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Le SRCE affiche également un objectif de maintien des fonctionnalités écologiques jusqu'au cœur de la ville. Ceci suppose de développer une nouvelle approche de la biodiversité notamment de la nature en ville, de valoriser son aspect multifonctionnel.

➡ Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (version projet datée de novembre 2011)

Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques constituent un document qui précise le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales, identifiant notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers, et précisant les grandes caractéristiques et les priorités. Les orientations rappellent que le

¹⁵ Une rapide description des projets retenus est présentée dans l'annexe 1 du Tome II du SRCE

SRCE doit s'articuler avec un certain nombre de critères nationaux¹⁶, et doit donc notamment considérer la liste des espèces de cohérence établie par la Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le CSRPN, prendre en compte les zonages existants de protection, de gestion et de connaissance ainsi que les éléments pertinents du SDAGE Seine-Normandie.

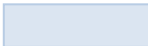
La conception de la trame verte et bleue repose en partie sur ces orientations nationales. En effet, ce document définit à la fois les grands enjeux stratégiques de l'élaboration de la trame verte et bleue, et fournit un appui méthodologique (le choix de la méthode d'élaboration du SRCE étant laissé à la libre appréciation des régions).

Lors de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'Île-de-France, les orientations nationales ont été prises en compte :

- dans les choix cartographiques,
- pour l'analyse des enjeux nationaux et interrégionaux, combinés aux enjeux régionaux
- pour l'identification des sous-trames
- pour l'identification des espèces dont la liste contient à la fois celles retenues par le MNHN ainsi que plusieurs espèces ajoutées par le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). La liste finale régionale comprend donc 49 espèces (25 au titre de la cohérence nationale et 24 au titre du travail d'élaboration du SRCE).

Ce sont les enjeux et les fonctions à remplir par la TVB tels que définis dans les orientations stratégiques qui sont considérés dans cette évaluation environnementale.

Légende des tableaux, colonne « Effets » :

Effets pleinement convergents :	
Effets partiellement convergents :	
Effet neutre ou catégorie sans objet :	Sans objet

¹⁶ Les critères de cohérence nationale sont les suivants : cohérence des espèces, cohérence des habitats, cohérence des milieux aquatiques, cohérence des zonages existant, cohérence interrégionale ou transfrontalières. L'ensemble de ces critères sont analysés dans les différentes parties de ce document

Tableau 5. Prise en compte des orientations nationales de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans le SRCE

Enjeux définis par les orientations stratégiques	Fonctions à remplir par les TVB telles que définies par les orientations stratégiques	SRCE	Orientations / Enjeux / méthodologie du SRCE	Effets	Conclusion
Contribution à la préservation, à la gestion et à la restauration des continuités écologiques des milieux naturels	Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des écosystèmes et des habitats naturels et semi-naturels et préserver leur capacité d'adaptation	orientation du plan d'action	Atténuer la fragmentation du territoire régional pour assurer la fonctionnalité des continuités, en priorité pour celles pour lesquelles l'IDF porte une responsabilité nationale et interrégionale.		Les orientations nationales de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques constituent le cadre de référence national pour la mise en place de la TVB, dès novembre 2011. Le SRCE a été conçu dans ce contexte. Il n'est donc pas surprenant, pour ce qui relève de la conservation, la gestion, et la restauration des continuités écologiques, que la cohérence entre le SRCE et ce document soit excellente. Ainsi, l'un des principaux enjeux de la TVB tel que défini par les orientations nationales consiste à diminuer la fragmentation en maintenant et en rétablissant des continuités entre les habitats. Pour cela la TVB doit participer d'un remailage du territoire capable de rendre ou maintenir les fonctionnalités des habitats. L'ensemble des orientations prises dans le plan d'action du SRCE Île-de-France participent ainsi de cette logique: requalification des infrastructures, limitation de la consommation d'espaces agricoles pour maintenir leur fonctionnalité écologique, libre circulation des espèces, rétablissement de la connectivité entre les milieux... Les différents critères de cohérence nationale sont respectés: cohérence des espèces, cohérence des habitats, cohérence des milieux aquatiques, cohérence des zonages existants. Les effets cumulés sont donc ici totalement convergents.
	Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques	méthodologie d'élaboration du SRCE IDF	Ont été retenus au titre des réservoirs de biodiversité, le socle des espaces d'importance nationale : les Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; les Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; les Réserves Biologiques, intégrales et dirigées, en Forêt publique (RBF) ; les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) auxquels s'ajoutent des espaces de biodiversité d'importance régionale et interrégionale, retenus après examen par le CSRPN : les ZNIEFF de types 1 et 2, les sites Natura 2000, les réservoirs biologiques du SDAGE, qui correspondent à des tronçons de cours d'eau notamment qui sont reconnus pour leur importance biologique. Les corridors ont été identifiés notamment à partir de l'analyse par sous trame (arborée, grandes cultures, herbacées, milieux aquatiques et humides. Ils représentés sur la cartes des composantes (cf Tome III atlas cartographique).		
	Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces indigènes de la faune et de la flore sauvages	orientation du plan d'action	C'est une action transversale. Le SRCE identifie d'une part les continuités écologiques et d'autre part les éléments fragmentants. Il définit des orientations pour restaurer les continuités écologiques des différents milieux (aquatiques, forestiers, urbains, agricoles, zone tampon comme les berges et les lisières) dans l'objectif de favoriser la dispersion, la migration et les déplacements journaliers des espèces. Ces mesures participent à la facilitation des échanges génétiques en réduisant l'isolement des populations.		
	Prendre en compte la biologie des espèces migratrices	diagnostic du territoire et plan d'action	Identification au sein du SRCE des grands axes de continuités écologiques identifiés comme d'importance nationale.		
Contribution à la préservation, à la gestion et à la restauration des continuités écologiques des milieux naturels	Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique	méthodologie	Les espèces retenues de cohérence nationale TVB ont été choisies sur différents critères: un filtre quantitatif (effectif régional par rapport à l'effectif national), un filtre qualitatif (la sensibilité à l'effet de coupure par les infrastructures, sensibilité à la réduction de la taille de leur territoire, la sensibilité au réchauffement climatique, sensibilité à la préservation ou à la remise bon état des continuités écologiques), la responsabilité de la région relative à ces espèces, la position des espèces par rapport à la limite d'aire de répartition, la recherche de cohérence avec les aires limitrophes. La méthodologie retenue pour élaborer le SRCE prend en compte de l'impact du changement climatique sur les aires de répartitions et les déplacements des espèces qui se retrouvent pour certaines en limite d'aire.		Les différents critères de cohérence nationale sont respectés: cohérence des espèces, cohérence des habitats, cohérence des milieux aquatiques, cohérence des zonages existants. Les effets cumulés sont donc ici totalement convergents.
	Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des masses d'eau superficielles	orientation du plan d'action	Les problématiques concernant la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau s'appuient principalement sur la politique de l'eau mise en place par les différents acteurs publics. Le SRCE accompagne cette démarche notamment en ce qui concerne la préservation et la restauration des continuités écologiques liées aux cours d'eau et aux corridors humides.		
	Améliorer la qualité et la diversité des paysages	orientations du plan d'action / diagnostic du territoire	Assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturel au sein du tissu urbain : maintenir et développer un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des zones urbanisées. Maintenir les espaces agricoles et leurs fonctionnalités écologiques et économiques: limiter la consommation des espaces agricoles, préserver leurs liaisons. Enjeux de conservation de l'identité paysagère des milieux forestiers.		

Services socio-économiques rendus par les milieux naturels et cadre de vie	Contribution à l'amélioration du cadre de vie et à l'accueil d'activités de loisirs	diagnostic du territoire	Evocation dans le SRCE des différentes fonctions des espaces. Ainsi, les forêts contribuent au cadre de vie et à sa qualité en zone urbaine et en zone rurale. Les exigences de tranquillité de la faune ne sont pas toujours compatibles avec une fréquentation humaine intense.		Pour le moment cela n'aboutit pas à la mise en place d'une action particulière. En outre, seul le milieu forestier est ici considéré. Les effets sociaux-économiques sont assez peu développés au sein du SRCE Île-de-France. Les effets cumulés sont ici incertains
	Contributions directes de la trame verte et bleue aux activités économiques	diagnostic du territoire	Prise en compte dans le SRCE de la multifonctionnalité des espaces boisés qui jouent un rôle économique non négligeable et qui sont également une importante source d'aménité.		
	La trame verte et bleue créatrice d'emplois	Pas d'action particulière identifiée dans le SRCE	Malgré l'absence d'orientation précise dans ce domaine, on peut penser que la mise en place du SRCE aura un effet bénéfique sinon neutre sur la création d'emplois plus ou moins spécifiques.		

➔ La stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP)

La stratégie nationale de création des aires protégées constitue un chantier prioritaire du Grenelle : la loi du 3 août 2009 pose l'objectif d'ici 2020 de 2% du territoire métropolitain sous protection forte d'ici 2020. Cette stratégie a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité et de la géodiversité à l'échelle nationale. La SCAP et la TVB sont deux outils complémentaires instaurés par la loi Grenelle. En effet, la SCAP participe à la construction de la TVB en instituant et en protégeant par la voie réglementaire de nouveaux réservoirs de biodiversité. Elle est actuellement en cours d'élaboration.

En Île-de-France, 64 espèces et 42 habitats ont été retenus au titre de la SCAP après validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) sur la base des propositions faites par le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle).

Le tableau ci-dessous identifie parmi les espèces retenues pour le SRCE celles qui le sont également au titre de la SCAP (14 sur un total de 49).

Nom scientifique ¹⁷	Nom français	Motif résumé
MAMMIFERES		
<i>Arvicola sapidus</i> (Miller, 1908)	Campagnol amphibie	Trame bleue/ espaces ouverts
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	Très vieilles chênaies IDF
OISEAUX		
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	Limite d'aire de répartition, landes et pelouses acides
AMPHIBIENS		
<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	mosaïques d'espaces boisés et ouverts
REPTILES		
<i>Lacerta agilis</i> (Linnaeus, 1758)	Lézard des souches	Espèce des lisières forestières et haies
INSECTES		
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	Ruisselets et petits cours d'eau permanents, à végétation de type cressonnière
<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	Etangs et plans d'eau abrités, souvent forestiers en IDF, à végétation de type nénuphar
POISSONS ET CRUSTACÉS		
<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille européenne	Migrateur. Rôle déterminant continuité longitudinale
<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Bouvière	Rôle déterminant des continuités longitudinales, transversales et des zones humides
<i>Esox lucius</i> (Linnaeus, 1758)	Brochet	Rôle déterminant continuité transversale
<i>Cottus gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Chabot commun	Rôle connectivité physique longitudinale certain
<i>Cobitis taenia</i> (Linnaeus, 1758)	Loche de rivière	Rôle déterminant connectivité transversale et des zones humides
<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	Lote	Rôle déterminant des continuités longitudinale, transversale et des zones humides
<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	Présence avérée en Île-de-France (Yvelines, Essonne, Val d'Oise)

¹⁷ Référentiel : Source INPN

La cohérence SRCE/SCAP repose sur trois éléments : un socle de connaissances écologiques produit par le CSRPN et le MNHN ; deux approches, l'une fonctionnelle, l'autre patrimoniale qui convergent dans la définition des réservoirs de biodiversité, enfin une concertation sur les sites potentiellement éligibles à la SCAP sur la base du travail réalisé pour le SRCE.

Cohérence externe à l'échelle du bassin hydrographique Seine-Normandie

➔ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie

Les liens SRCE/SDAGE sont réciproques et s'établissent de la manière suivante :

- Le SRCE prend en compte les éléments pertinents du SDAGE.
- Le SDAGE intègre la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

Le SDAGE constitue un document de planification à l'échelle du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Il fixe les orientations pour atteindre le bon état chimique et écologique des masses d'eau tel que défini dans la Directive Cadre sur l'Eau. Pour la période 2010-2015 le SDAGE Seine-Normandie définit différents objectifs qui concernent : la qualité des eaux de surfaces continentales et côtières, la qualité des eaux souterraines, la quantité des eaux souterraines et de surfaces, la qualité des zones protégées, la définition et surveillance des substances dangereuses et des objectifs spécifiques liés aux zones de protection des prélèvements des eaux destinées à la consommation humaine. Pour y parvenir, il définit une série d'orientations stratégiques.

Dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue, le SDAGE de Seine-Normandie permet d'identifier les cours d'eau qui jouent un rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Le SDAGE identifie également les zones humides qui doivent faire l'objet d'une protection.

Le SRCE prend également en compte **les zones humides** identifiées par le SDAGE, et dont la préservation est nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés en terme de quantité et de qualité des masses d'eau, à la prévention de la détérioration de la qualité des eaux, à la protection des zones inscrites au registre des zones protégées au sein du SDAGE, et à la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, le SRCE d'Île-de-France intègre dans les réservoirs de biodiversité à préserver, **les réservoirs biologiques** du SDAGE.

Enfin, comme précisé dans le plan d'action concernant celles pour les milieux aquatiques et les corridors humides (4.3.8), les problématiques au sujet de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau s'appuie principalement sur la politique de l'eau. Ainsi les actions du SRCE reprennent-elles orientations du SDAGE et des axes du PLAGEPOMI.

Légende des tableaux, colonne « Effets » :

Effets pleinement convergents :	
Effets partiellement convergents :	
Effet neutre ou catégorie sans objet :	Sans objet

Tableau 6. Prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans le SRCE

Défis et leviers identifiés par le SDAGE	Orientations	SRCE	Orientations ou enjeux identifiés dans le SRCE	Effets	Relations SDAGE - SRCE
Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques	Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques	Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles) et palliatives (maîtrise de la collecte et des rejets)		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		Bien que la diminution des rejets polluants ne soit pas du ressort du SRCE, le plan d'action y fait cependant référence en ce qui concerne les rejets urbains et agricoles. Ainsi, il est notamment proposé la mise en place d'aménagements urbains qui favorisent l'infiltration des eaux pluviales, leur stockage et leur transport. La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques n'est pas du ressort du SRCE. Cependant, il peut y participer indirectement puisqu'il promeut le recours à une agriculture moins consommatrice de produits chimiques. La réhabilitation de certaines zones humides peut aussi participer à une dépollution de l'eau. Le SRCE contribue de façon positive à ces objectifs.
	Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	Diagnostic / enjeux milieux agricoles	Le SRCE note l'importance de promouvoir l'agriculture biologique en particulier autour des zones humides de manière à limiter les intrants et donc les risques de pollution.		
	Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	Diagnostic / enjeux milieux agricoles	Le SRCE note l'importance de promouvoir l'agriculture biologique en particulier autour des zones humides de manière à limiter les intrants et donc les risques de pollution.		
	Maîtriser les pollutions diffuses d'origine domestique		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses	Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des substances dangereuses		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	La réduction de la pollution des milieux aquatiques par des substances dangereuses n'est pas du ressort du SRCE.
	Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression et de réduction des substances dangereuses		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Promouvoir les actions à la source de réduction ou de suppression des rejets de substances dangereuses		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Substances dangereuses : soutenir les actions palliatives de réduction, en cas d'impossibilité d'action à la source		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Défi 4 : Réduire les pollutions microbiologiques des milieux	Définir la vulnérabilité des milieux en zone littorale		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	La réduction des pollutions microbiologiques des milieux n'est pas du ressort du SRCE. Il peut y participer indirectement et de façon restreinte notamment à travers les actions de formation et d'information.
	Limiter les risques microbiologiques d'origine domestique et industrielle		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Sensibiliser les usagers à la qualité des branchements		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	

Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future	Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		De par leur localisation et leur gestion, les aires d'alimentation des captages peuvent présenter des enjeux de biodiversité valorisable dans le SRCE et de nature à favoriser leur préservation.
	Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau de surface destinées à la consommation humaine contre les pollutions		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	Plan d'action	Le SRCE permet d'assurer une gestion écologique adaptée afin de garantir la fonctionnalité écologique de toutes les composantes de la TVB		D'une façon générale, le SRCE promeut la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides.
	Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau	Plan d'action	assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres et spécialement des migrateurs amphihalins		
	Concilier lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le bon état		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces au sein de leur milieu	Plan d'action	Remettre les espèces au cœur de l'action en faveur des cours d'eau, des zones humides, et des milieux associés.		
	Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	Plan d'action	Stopper la disparition et la dégradation des zones humides, préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité		
	Lutter contre la faune et la flore invasive et exotique		Point d'attention dans le SRCE		
	Réduire l'incidence de l'extraction des granulats sur l'eau et les milieux aquatiques	Diagnostic / enjeux milieux aquatiques	Les carrières de granulat ont contribué au développement de plan d'eau le long de la Seine. Si ces exploitations ont entraîné la régression des habitats naturels, elles peuvent, dans certaines conditions de réaménagement et de gestion, accueillir une réelle biodiversité.		
	Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	Diagnostic / enjeux milieux aquatiques	Le cas de ces plans d'eau (hors carrières de granulats) n'est pas spécifiquement traité dans le SRCE.		
Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau	Anticiper et prévenir les surexploitations globales ou locales des ressources en eau souterraine		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	Un certain nombre des actions mises en œuvre dans le cadre du SRCE peuvent participer indirectement à ces objectifs, par exemple stopper la dégradation des zones humides ou renforcer des mesures d'incitation au bon usage de l'eau (formation grand public sur la trame bleue).
	Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraines		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Protéger les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable future		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Anticiper et prévenir les situations de pénuries chroniques des cours d'eau		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Inciter au bon usage de l'eau		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	

Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation	Améliorer la sensibilisation, l'information préventive et les connaissances sur le risque d'inondation		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	Les actions du SRCE en faveur de la limitation de l'imperméabilisation et de l'infiltration, au maintien des zones humides auront un effet en réduisant la concentration des ruissellements. Les actions en faveur de la divagation des cours d'eau favorable à la biodiversité le seront également pour les zones d'expansion des crues. Il est probable que des actions visant à renaturer les berges pourront avoir un impact sur la prévention du risque d'inondation. Indirectement le SRCE peut concourir à la réduction du risque inondation
	Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
	Limiter les impacts des ouvrages de protection contre les inondations qui ne doivent pas accroître le risque à l'aval		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
	Améliorer la connaissance sur les substances dangereuses		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Levier 1 : Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis	Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques, les zones humides et les granulats		Les actions du SRCE contribuent à diffuser les connaissances sur les milieux notamment humides.		Les orientations du SRCE dans le domaine de la connaissance pourront contribuer à ces objectifs.
	Améliorer les connaissances et les systèmes d'évaluation des actions		Le SRCE participe à améliorer les connaissances des milieux mais ne met pas en place de système d'évaluation spécifique dans ce domaine.		
Levier 2 : Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis	Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau	Plan d'action	Assurer la formation des acteurs de l'eau pour la prise en compte des enjeux de continuité de la TVB		Toutes les orientations concernant les SAGE ou la mise en œuvre de nouvelles tarifications ne sont pas du ressort de SRCE. Cependant, dans le cadre de la mise en place de la TVB, le SRCE assure aux acteurs gestionnaires la mise à disposition de connaissances, une centralisation des outils et de méthodes, ainsi que la mise en place de formations spécialisées "TVB". Il permet également aux acteurs d'élaborer des outils de contractualisation afin de favoriser la mise en place de la TVB. En ce sens, il contribue en plus du SDAGE à l'organisation des acteurs du domaine de l'eau. Ses effets cumulés sont donc convergents.
	Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Promouvoir la contractualisation entre les acteurs	Plan d'action	Assurer une gestion écologique adaptée afin de garantir la fonctionnalité écologique de toutes composantes de la TVB. Dans sa traduction contractuelle: élaborer des "chartes régionales de la TVB" ou tout autre document contractuel avec des collectivités locales, les entreprises et services en charges des grands réseaux d'infrastructures avec engagement de mise en œuvre d'une politique générale et de séries d'actions précises en faveur de la TVB. Le public visé correspondant à l'Etat, les collectivités, les bailleurs, les parcs d'activités, les copropriétés, les particuliers		
	Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau	Plan d'action	Assurer l'information et la formation de l'ensemble des partenaires, des spécialistes au grand public		
	Améliorer et promouvoir la transparence		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Renforcer le principe pollueur-payeur par la tarification de l'eau et les redevances		Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	

Le SAGE de l'Yerres

Objectifs SAGE Yerres	Préconisations du SAGE Yerres	Orientations du SRCE correspondante dans le plan d'action	Effets	Relation SAGE - SRCE
Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés	Améliorer la connaissance et la prise en compte des milieux pour mieux les protéger	Comblar les lacunes identifiées par le SRCE en collectant les connaissances sur les continuités écologiques à l'échelle régionale.		Le SRCE intervient à l'échelle régionale et non pas à l'échelle locale d'un bassin hydrologique. Cependant il a pour objectif la restauration et le maintien des habitats, des espèces ainsi que des continuités écologiques. Le SRCE est en cohérence avec le SAGE. En outre, l'ensemble des mesures prévues par le SRCE contribuent à la restauration et au maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Le SAGE de l'Yerres comme le SRCE prévoient le recours aux documents d'urbanismes pour favoriser le maintien de la restauration des continuités écologiques et des zones humides, notamment par une harmonisation des modalités de prise en compte de la TVB avec ces documents ou par la compatibilité des PLU / SCOT avec les dispositions du SAGE.
	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	Assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres.		
	Assurer la continuité écologique des cours d'eau	Assurer la libre circulation des espèces.		
	Préserver la biodiversité des espèces et de leurs habitats	Assurer la libre circulation des espèces. Cette orientation prévoit entre autre une action de protection et de restauration des habitats de production.		
	Préserver et restaurer les zones humides	Rétablir la connectivité entre les milieux terrestres et aquatiques en intervenant sur les milieux annexes et connexes, espaces de transition, zones humides, champs d'expansion de crues. Cette orientation prévoit une action de restauration des zones humides de fonds de vallées avec les cours d'eau et les nappes d'accompagnements associées.		
	Restaurer la ripisylve et entretenir les cours d'eau selon les bonnes pratiques	Préserver les lisières forestières et les intégrer à l'aménagement des territoires franciliens. Dans cette orientation concernant les milieux forestiers, une mesure prévoit de conserver la végétation qui se développe sur les rives des cours d'eau ou des plans d'eau (ripisylve) et permettre sa reconstitution dans les secteurs identifiés, ainsi que le long des cours d'eau de tête de bassin en milieu agricole. Le SRCE prévoit aussi des actions de renaturation des berges des cours d'eau.		
	Accroître la valeur paysagère de la rivière et de ses berges	Non mentionnée dans le SRCE		

Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines et prévenir toute dégradation	Améliorer la connaissance de la qualité et de la vulnérabilité de la ressource sur le bassin et identifier les points noirs de pollution	N'est pas du ressort du SRCE		Le SRCE n'intervient pas à l'échelle du bassin hydrographique mais des corridors et des réservoirs biologiques identifiés au niveau régional. L'amélioration des connaissances et les actions menées correspondent donc à cette échelle. Concernant le milieu agricole, le SRCE définit une série d'orientation permettant de développer des infrastructures agro-écologiques, et en encourageant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces actions auront nécessairement des répercussions positives sur la qualité des écosystèmes aquatiques. cependant la sensibilisation des entreprises privées / publiques et des particuliers à la réduction de l'usage des pesticides n'est pas abordées dans le SRCE. Si le SRCE mentionne l'impact de l'exploitation des carrières d'une manière générale dans son diagnostic, les carrières de calcaire et leur impact sur la ressource en eau ne sont pas spécifiquement mentionnés.
	Mettre en place des pratiques agricoles permettant une réduction de la pression polluante	Maintenir les fonctionnalités écologiques et économiques des espaces agricoles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des sols et de la fonctionnalité écologique		
	Réduire la pression phytosanitaire d'origine non agricole	Non mentionnée directement dans le SRCE		
	Réduire les transferts de polluants vers le milieu naturel	Rétablir la connectivité entre les milieux terrestres et aquatiques en intervenant sur les milieux annexes et connexes, espace de transition, zones humides, champs d'expansion de crues. Actions de restauration des zones humides en fond de vallée qui peuvent avoir une fonction d'épuration des eaux de ruissellement.		
	Préserver les captages d'eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses ou accidentelles	N'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Améliorer l'assainissement des eaux usées des collectivités	N'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Réduire l'impact de l'exploitation des carrières de calcaire sur la ressource en eau	N'est pas du ressort du SRCE	sans objet	

Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations	Restaurer et préserver les zones inondables dans une optique de solidarité amont aval	Actions de restauration des zones humides de fond de vallée pouvant avoir un rôle à jouer dans l'expansion des crues.		Certaines actions du SRCE peuvent être indirectement favorables à la restauration et la préservation des zones inondables, mais aussi à une gestion des eaux pluviales pour limiter le ruissellement et en limiter les impacts.
	Gérer les eaux pluviales, prévenir le ruissellement et en limiter les impacts	Actions en lien avec les zones humides pouvant avoir un rôle dans le tamponnement des eaux de ruissellement. Actions en lien avec les propositions d'aménagement permettant l'infiltration des eaux pluviales et leur stockage.		
	Optimiser la gestion des crues et améliorer l'information à la population	N'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Améliorer la gestion quantitative des ressources	Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes et des interactions nappes – rivières	N'est pas du ressort du SRCE Eventuellement : action liée à la restauration des zones humides de fonds de vallée et à l'étude des relations entre zones humides - cours d'eau et zones humides - nappes d'accompagnement des cours d'eau.		Le plan d'action du SRCE ne définit pas d'orientations dont l'objectif cible l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des nappes et des interactions nappes - rivières. Eventuellement, des actions liées à l'étude des relations entre zones humides et cours d'eau et zones humides et nappes d'accompagnement des cours d'eau pourraient permettre d'améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes et des interactions nappes - rivières.
	Sensibiliser et inciter aux économies d'eau	N'est pas du ressort du SRCE : les actions de formation et d'information du SRCE ne porteront pas sur la sensibilisation aux économies d'eau.	sans objet	
Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme	Promouvoir les activités de loisirs liées à l'eau et coordonner leurs pratiques	Le SRCE ne s'intéresse pas à la dimension loisir ou économique des milieux aquatiques	sans objet	

Le SAGE de la Mauldre (SAGE de 2001, le SAGE révisé sera approuvé en 2013)

Enjeux SAGE Mauldre	Objectifs SAGE Mauldre	Préconisations	Orientations du SRCE correspondante dans le plan d'actions	Effets	Relation SAGE - SRCE	
Diminuer les pollutions, pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et faciliter leurs usages	Diminuer les rejets polluants de l'assainissement collectif et gérer les sous produits de l'épuration par temps sec	Améliorer la connaissance de l'impact des rejets de temps sec sur les milieux	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	Bien que la diminution des rejets polluants ne soit pas du ressort du SRCE, le plan d'actions y fait cependant référence en ce qui concerne les rejets urbains et agricoles. Ainsi, il est notamment proposé la mise en place d'aménagement urbain afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales, leur stockage et leur transport, ainsi que le renforcement des actions tendant à limiter voire supprimer tout rejet polluant dans la Seine et ses affluents.	
		Améliorer les performances épuratoires des stations du bassin et prévoir la conception des ouvrages et équipements correspondants de façon à permettre l'interception de pollutions accidentelles				
		Améliorer la fiabilité des stations du bassin afin de réduire les pollutions accidentelles dues à leur dysfonctionnement				
		Améliorer la gestion au quotidien des systèmes d'assainissement (branchements, réseaux, stations)				
		Améliorer la gestion des boues et des sous-produits de l'épuration				
	Diminuer les rejets polluants de l'assainissement collectif et gérer les sous-produits de l'épuration par temps de pluie	Améliorer la connaissance de l'impact des rejets de temps de pluie, en tant que pollutions accidentelles, sur les milieux, pour arriver à définir à terme des objectifs de rejets écologiquement acceptables	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	Le SRCE a pour objectif la restauration / maintien de corridors écologiques ce qui suppose effectivement de prendre en compte les aspects de qualité des milieux, et de limitation des rejets polluants. Le SAGE formalise une réponse adaptée à l'échelle locale, qui va donc bien au-delà des actions prévues par le SRCE.	
		Assainir les zones de croissance urbaine et périurbaine en réseaux séparatifs, quand il s'agit d'un assainissement collectif				
		Améliorer la gestion des réseaux unitaires par une optimisation des seuils de déversement et autant que possible par la suppression des arrivées pluviales				
		Promouvoir les solutions alternatives de stockage / réutilisation / traitement à la parcelle, comme alternatif au « tout-tuyau » pour toute nouvelle opération d'aménagement ou de réaménagement				
	Diminuer les rejets polluants diffus et les apports solides liés au ruissellement	Améliorer la connaissance et l'implication des acteurs concernés dans la maîtrise des flux de pollution diffuse	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		La restauration de la qualité de l'eau s'appuie principalement sur les outils de la politique de l'eau. Les effets du SRCE dans ce domaine sont donc limités mais ils y contribuent partiellement.	
		Etudier systématiquement, dans les zones d'assainissement non collectif, l'alternative entre assainissement à la parcelle et assainissement regroupé pour optimiser le rendement épuratoire				
		Intégrer dans le service public d'assainissement les missions d'entretien et de gestion des installations d'assainissement individuel				
Prévenir et gérer les inondations, pour sécuriser les personnes et les biens en laissant fonctionner l'écosystème	Diminuer l'exposition au risque d'inondation	Ne pas aggraver l'exposition au risque	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	La réduction de l'exposition au risque d'inondation n'est pas du ressort du SRCE, toutefois des actions comme la limitation de l'urbanisation dans en limite de cours d'eau et des zones humides per exemple, peut avoir contribué à cet objectif du SAGE.	
		Renforcer la connaissance du risque d'inondation auprès des collectivités locales et de la population				
		Sensibiliser les collectivités locales et les populations riveraines aux risques d'inondation, et aux comportements à adopter en situation de crise				
		Harmoniser et mettre à niveau les outils de maîtrise de l'occupation des sols du lit majeur pour améliorer la protection des biens et des personnes exposés aux risques d'inondation				
	Gérer les ruissellements et les capacités de rétention	Promouvoir les techniques qui permettent de limiter le ruissellement par temps de pluie le plus en amont possible	Le SRCE prévoit de lutter contre le ruissellement dû à une imperméabilisation des sols. Par ailleurs, les zones humides de la TVB peuvent jouer un rôle de tamponnement des ruissellements.		Certaines actions du SRCE peuvent être indirectement favorables à la restauration et la préservation des zones inondables (par ex. la restauration des zones humides en fond de vallée), mais aussi à une gestion des eaux pluviales pour limiter le ruissellement et en limiter les impacts.	
		Promouvoir les techniques alternatives de stockage / réutilisation des eaux pluviales à la parcelle pour toute nouvelle opération d'aménagement				
		Préserver la capacité et les opportunités géographiques de débordement naturel des rivières dans leur lit majeur sans risques pour les biens et les personnes.	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE			
		Améliorer la connaissance du rôle et du mode de fonctionnement des retenues existantes				
		Améliorer les caractéristiques techniques du système de retenues dans son ensemble				

Assurer durablement l'équilibre ressources – besoins, pour fiabiliser les consommations et conforter la santé publique	Maîtriser les consommations d'eau	Améliorer la connaissance des consommations, des besoins et des conditions de leur satisfaction	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
		Sensibiliser et inciter tous les utilisateurs aux économies d'eau			
		Promouvoir les dispositifs techniques et les pratiques les plus économes en eau			
		Améliorer les rendements techniques des réseaux de distribution d'eau potable			
		Réserver les ressources souterraines à l'eau potable et promouvoir d'autres sources d'approvisionnement (eau de pluie par exemple) pour les autres usages			
	Garantir l'alimentation en eau potable, protéger la qualité des eaux souterraines	Améliorer la connaissance de la qualité des eaux de nappe et de leur piézométrie	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
		Protéger réglementairement l'ensemble des ouvrages de production d'eau potable en exploitation	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
		Protéger globalement et durablement la nappe de la craie et la réserver à l'eau potable	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
		Améliorer le dispositif de surveillance des ouvrages	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
		Renforcer la prévention et la gestion des pollutions accidentelles	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
	Garantir l'alimentation en eau potable, sécuriser les dispositifs de production et de distribution	Améliorer la connaissance et le suivi des niveaux de sécurité et des risques de défaillance des différentes unités de distribution du bassin	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
		Définir et réaliser les améliorations nécessaires pour sécuriser en qualité et quantité chaque unité de distribution			
		Améliorer les dispositifs de surveillance des risques de défaillance et d'alerte			
		Affiner et faire connaître les conditions de gestion des crises éventuelles (rationnement, alimentation de crise, coupure d'alimentation...) pour le bassin et par unité de distribution			
Protéger, gérer, restaurer les milieux naturels aquatiques, pour faciliter la reconquête attendue, favoriser la biodiversité, et améliorer l'environnement	Restaurer et assurer l'entretien écologique des cours d'eau et des zones humides	Améliorer la connaissance des écosystèmes aquatiques en recensant les secteurs d'intérêt écologique	Comblant les lacunes identifiées par le SRCE en collectant les connaissances sur les continuités écologiques à l'échelle régionale		D'une façon générale, le SRCE prévoit un approfondissement des connaissances notamment des zones humides. Il prévoit une plus grande coopération entre les acteurs via un partage des connaissances réunies lors de l'élaboration du SRCE et ciblées sur la TVB.
		Réhabiliter, préserver et diversifier l'habitat aquatique (cours d'eau et zones humides) en relation éventuelle avec d'autres programmes et actions (ex : politique des espaces naturels sensibles ou des espaces verts)	Assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres. Cette orientation prévoit notamment la protection et la restauration des habitats.		
		Améliorer les débits d'étiage des têtes de bassin	Reconquérir les têtes de bassin		
		Fonder la politique d'entretien sur les potentialités écologiques des cours d'eau			
		Harmoniser les conditions d'intervention de l'ensemble des acteurs de l'entretien en favorisant le regroupement des maîtres d'ouvrages	Non mentionné dans le plan d'actions du SRCE		
	Gérer les rives et les abords des cours d'eau	Organiser l'accès aux berges des cours d'eau du bassin versant en vue d'en assurer l'entretien et la restauration ainsi que la lutte contre les inondations, dans le respect des écosystèmes	Renaturer les berges des cours d'eau, dont les grands axes fluviaux		Le SRCE affirme l'intérêt de la préservation et de la restauration des berges des cours d'eau.
		Négocier, dans un cadre global avec la profession agricole et ponctuellement avec les propriétaires riverains, la mise en place de dispositifs de restauration des écosystèmes aquatiques, de lutte contre l'érosion et de maîtrise de la pollution diffuse	Maintenir les fonctionnalités écologiques et économiques des espaces agricoles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols et de la fonctionnalité écologique		
		Négocier ponctuellement avec les propriétaires riverains, la mise en place d'accès localisé au cours d'eau pour la pratique des usages récréatifs (pêche, canoë, promenade)	Non mentionné dans le plan d'actions du SRCE	sans objet	

Renforcer l'attrait des cours d'eau, pour améliorer le cadre et la qualité de vie des populations	Organiser les usages récréatifs et culturels	Développer les contacts entre professionnels, associations, collectivités et propriétaires riverains pour favoriser l'utilisation des cours d'eau et de leurs berges à des fins récréatives	Non pris en compte dans le SRCE	sans objet	Le SRCE ne mentionne pas les aspects socio-économiques des milieux aquatiques (tourisme, culture, récréation).
		Promouvoir auprès du grand public l'image et l'attrait touristique, récréatif et culturel du bassin de la Mauldre		sans objet	
	Valoriser le paysage et le patrimoine lié à l'eau	Recenser, protéger et valoriser les paysages et éléments paysagers remarquables	Préserver les lisières forestières et les intégrer à l'aménagement des territoires franciliens. Dans cette orientation concernant les milieux forestiers, une mesure prévoit de conserver la végétation qui se développe sur les rives des cours d'eau ou des plans d'eau (ripisylve) et permettre sa reconstitution dans les secteurs identifiés, ainsi que le long des cours d'eau de tête de bassin en milieu agricole. Le SRCE prévoit aussi des actions de renaturation des berges des cours d'eau.		Le SRCE se concentre sur les milieux, les espèces et les corridors écologiques, bien que la dimension paysagère ait été prise en compte lors de son élaboration.
		Etablir des corridors paysagers principaux s'appuyant sur le réseau hydrographique lui-même (lit mineur, ripisylve, et zones inondables) et permettant une ouverture visuelle vers le fond de vallée, une visibilité de la rivière et de sa ripisylve, et la protection des milieux de fonds de vallée, en limitant au maximum l'artificialisation			
		Inciter à l'extension de corridors paysagers secondaires, le long des structures territoriales existantes et notamment les abords de route, les itinéraires de randonnée	Non mentionné dans le plan d'actions du SRCE		
		Affirmer le rôle de l'eau et du patrimoine lié à l'eau comme lien de vie au cœur de villes, bourgs et villages par le renforcement de sa présence paysagère et assurer la continuité des corridors paysagers principaux dans les zones urbaines	Seul l'aspect continuité des corridors est présent dans le SRCE. L'affirmation du rôle de l'eau et du patrimoine comme lien de vie au cœur des villes ne fait pas partie des actions définies.		
		Prendre en compte le paysage dans tous les projets et actions liés à l'eau	Il est prévu par le SRCE que les atlas de paysages intègrent un volet Trame Verte et Bleue.		
		Supprimer progressivement les points noirs paysagers du bassin, et en priorité dans les zones d'intérêt paysager	Non mentionné dans le plan d'actions du SRCE	sans objet	

Le SAGE de La Nonette

Enjeux SAGE Nonette	Objectifs SAGE Nonette	Préconisations	Orientations du SRCE correspondante dans le plan d'action	Effets	Relation SAGE - SRCE
Ruissellement, érosion, risque d'inondation	Ne pas générer de nouvelles situations de risque et améliorer la gestion des eaux pluviales	Limiter la vulnérabilité en réglementant l'occupation des sols des zones inondables	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	Le SRCE ne traite pas des inondations cependant certaines de ses actions peuvent indirectement contribuer à cet objectif par exemple la restauration et la préservation des zones inondables ou encore la gestion des eaux pluviales pour limiter le ruissellement.
		Maîtriser l'évolution de l'occupation des sols	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
	Réduire les risques d'inondation existants	Réduire l'impact des inondations existantes en valorisant les zones naturelles d'expansion de crue et en aménageant les têtes de bassins versant	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
		Limiter l'envasement des rivières en réduisant les risques d'érosion sur les terres agricoles et les transferts de particules solides vers les cours d'eau	Maintenir les fonctionnalités écologiques et économiques des espaces agricoles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des sols et de la fonctionnalité écologique Préserver les lisières forestières et les intégrer à l'aménagement des territoires franciliens. Dans cette orientation concernant les milieux forestiers, une mesure prévoit de conserver la végétation qui se développe sur les rives des cours d'eau ou des plans d'eau (ripisylve) et permettre sa reconstitution dans les secteurs identifiés, ainsi que le long des cours d'eau de tête de bassin en milieu agricole.		
		Favoriser une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques existants	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Qualité des eaux superficielles	Améliorer de manière significative la qualité des eaux superficielles, en particulier en réduisant de manière importante les teneurs en nitrates et phosphore	Réduire les rejets liés à l'assainissement collectif, en particulier vis-à-vis des paramètres phosphore et nitrate et assurer la gestion des boues d'épuration	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	Dans ce domaine, le SRCE prévoit différentes actions notamment dans le domaine urbain : concevoir tout nouvel aménagement urbain afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales, leur stockage et leur transport ; la réalisation d'opérations de désartificialisation, désimperméabilisation et renaturation des emprises et délaissés de voiries qui le permettent. Les effets cumulés se concentrent le maintien de la fonctionnalité des milieux aquatiques (rivière, berges), en limitant l'impact des activités anthropiques (pollution, imperméabilisation) mais le SRCE promeut aussi les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité.
		Assurer la mise aux normes de l'assainissement collectif	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
		Réduire les rejets liés aux activités agricoles et les transferts de polluants dans les rivières	Maintenir les fonctionnalités écologiques et économiques des espaces agricoles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des sols et de la fonctionnalité écologique.		
		Limiter les pollutions chroniques par temps de pluie liées aux surfaces imperméabilisées (urbaines, périurbaines, routières)	Maintenir et développer un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des zones urbanisées. Restaurer le cycle de l'eau en milieu urbain pour retrouver une trame bleue fonctionnelle		

7. La cohérence interne et externe

Qualité des eaux souterraines et sécurisation de l'alimentation en eau potable	Assurer la distribution à l'ensemble de la population du territoire d'une eau conforme aux normes sanitaires	Mettre en place et/ou faire appliquer les prescriptions liées aux périmètres de captage	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
		Mettre en œuvre des actions préventives de lutte contre les pollutions sur les bassins d'alimentation des captages actuels et à venir	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
		Engager une réflexion générale pour sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Sites et sols pollués	Poursuivre le suivi des sites industriels pollués et mettre en œuvre les actions adéquates en cas de pollution avérée	Poursuivre le suivi des sites industriels pollués et mettre en œuvre les actions adéquates en cas de pollution avérée	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Gestion quantitative des eaux souterraines et superficielles	Compléter le dispositif de suivi des niveaux des nappes et des rivières	Compléter le dispositif de suivi des débits par la mise en place d'une station limnigraphique sur l'Aunette en amont immédiat de Senlis	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
		Compléter le dispositif de suivi des hauteurs de nappes	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Ajuster les prélèvements d'eau sur le bassin versant en fonction du niveau des rivières et des nappes en période d'étiage	définir des niveaux d'alerte pour les eaux souterraines et préciser le niveau d'alerte pour les rivières en première approche	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
		Définition d'un plan de gestion de crise en cas d'étiage sévère	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Fonctionnalité des cours d'eau et biodiversité des milieux aquatiques associés	Restaurer et préserver les fonctionnalités des cours d'eau et la biodiversité des milieux aquatiques associés	Suivre l'entretien et la restauration des rivières et de leur lit avec des techniques compatibles avec la préservation de leurs fonctionnalités hydrauliques et écologiques	Assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres. Cette orientation prévoit la mise en place d'actions comme la réduction des obstacles en rivière, la restauration des habitats de production.		Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques est l'objectif principal du SRCE. Les effets cumulés sont ici évidents.
		Mettre en place des dispositifs permettant d'accélérer localement la vitesse de l'eau dans les rivières et de favoriser la création de nouveaux habitats pour la faune et la flore			
	Préserver les zones humides et les milieux naturels d'intérêt écologique	Appliquer les outils réglementaires pour la protection des milieux naturels remarquables et des zones humides	Rétablir la connectivité entre milieux terrestres et aquatiques en intervenant sur les milieux annexes et connexes, espaces de transition, zones humides, champs d'expansion des crues. Cette orientation suppose de mettre en place des actions afin de stopper la disparition et la dégradation des zones humides (les identifier et les protéger dans les documents d'urbanisme, préserver maintenir et protéger leurs fonctionnalités, assurer une gestion adaptés, limiter l'impact des travaux, réhabiliter en zone humide les peupleraies non exploitées).		Les orientations du SRCE contribuent pleinement à la préservation des zones humides et des milieux naturels d'intérêt écologique.
		Veiller au non remblaiement des zones humides			
		Favoriser le développement d'une végétation rivulaire compatible avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques			
		Préserver les continuités écologiques majeures, en particulier celles liées aux vallées, tout en limitant leur impact sur la dégradation des berges			
	Poursuivre les inventaires et améliorer la connaissance des milieux naturels du bassin versant de la Nonette	Réaliser des études et des inventaires des milieux naturels et diffuser la connaissance auprès du public et des usagers de l'eau	Comblers les lacunes identifiées par le SRCE. Cette orientation propose la réalisation d'inventaires sur les espèces du SRCE.		Cet objectif du SAGE n'est pas de niveau régional.
			Assurer l'information du grand public sur les continuités écologiques		

Patrimoine écologique, paysager, historique lié à l'eau	Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel lié à l'eau	Recenser, restaurer, et mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau et permettre la découverte de la rivière	Non mentionné dans le SRCE		Le SRCE se concentre sur les milieux, les espèces et les corridors écologiques, bien que la dimension paysagère ait été prise en compte lors de son élaboration.
		Favoriser la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique lié à l'eau	Non mentionné dans le SRCE		
		Réaliser des travaux de curage des étangs et des plans d'eau	Non mentionné dans le SRCE		
		Assurer l'alimentation en eau permanente des plans d'eau ayant un caractère patrimonial	Non mentionné dans le SRCE		
	Maîtriser l'impact des sites touristiques sur l'environnement et les milieux aquatiques	Evaluer l'impact des sites touristiques sur le milieu	Non mentionné dans le SRCE		

Le SAGE Orge-Yvette

Le SAGE est actuellement en révision. La première version du document a été validée par la CLE en janvier 2012 et va entrer en enquête publique, la phase consultation étant achevée. Le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) constitue la base du travail d'évaluation de la cohérence entre le SRCE et le SAGE Orge-Yvette. Le PAGD définit les priorités du territoire, les objectifs et les dispositions à atteindre ont été présentés au COPIL en novembre 2011. Suite aux remarques qui seront produites lors de l'enquête publique, le document peut encore évoluer. En conséquence, l'analyse produite ici doit être considérée avec réserve.

Objectifs SAGE Orge-Yvette	Thèmes	Préconisations SAGE	Orientation du SRCE correspondante dans le plan d'action	Effets	Relation SAGE - SRCE
Qualité des eaux	Macropolluants (nitrates, phosphore, matières organiques)	Améliorer la qualité physico-chimique des eaux afin d'atteindre et de maintenir le bon état et le bon potentiel écologique global	orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		Bien que la diminution des rejets polluants ne soit pas du ressort du SRCE, le plan d'action y fait cependant référence en ce qui concerne les rejets urbains et agricoles. Ainsi, il est notamment proposé la mise en place d'aménagement urbain afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales, leur stockage et leur transport; ainsi que le renforcement des actions tendant à limiter voire supprimer tout rejet polluant dans la Seine et ses affluents. Le SRCE a pour objectif la restauration / maintien de corridors écologiques ce qui suppose effectivement de prendre en compte les aspects de qualité des milieux, et de limitation des rejets polluants.
	Pesticides	Atteindre le bon état chimique (seuils fixés pour les pesticides figurant dans la liste des substances prioritaires) Satisfaire les usages, la production d'eau potable en particulier (pour tous les pesticides et par rapport aux normes eau brute/ eau traitée)	orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
	Substances prioritaires	Respecter le bon état chimique des eaux et les normes fixées sur les « polluants spécifiques de l'état écologique » (visant particulièrement certains métaux et pesticides)	orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
	Pollutions accidentelles	Satisfaire les usages (eau potable) et éviter toute dégradation des milieux aquatiques par les pollutions accidentelles	orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
	Pollutions liées aux eaux pluviales	Respecter le bon état chimique des eaux Respecter les normes particulières fixées sur les « polluants spécifiques de l'état écologique » (visant certains métaux et pesticides)	orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
	Qualité des eaux souterraines	Atteindre le bon état physico-chimique et chimique (nitrates, pesticides, micropolluants)	orientation qui n'est pas du ressort du SRCE		
Qualité des milieux aquatiques	Hydromorphologie des cours d'eau et continuité écologique	Non dégradation de l'existant (notamment dans le cadre de projets d'aménagements futurs) Atteindre le bon état ou le bon potentiel écologique sur les cours d'eau du territoire	Assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres. Renaturer les berges des cours d'eau, dont les grands axes fluviaux		Ces orientations participent à l'objectif principal du SRCE à savoir préserver la biodiversité et restaurer les corridors écologiques.
	Zones humides	Non dégradation de l'existant (notamment dans le cadre de projets d'aménagements futurs) Restaurer les fonds de vallée et les autres milieux humides (biodiversité, qualité de l'eau, lien avec préservation des zones inondables)	Rétablir la connectivité entre les milieux terrestres et aquatiques en intervenant sur les milieux annexes et connexes, espaces transition, zones humides, champs d'expansion de crues		
	Volet communication liée aux milieux aquatiques et aux zones humides	Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques et humides et concilier les usages	Assurer l'information du grand public sur les continuités écologiques		Le SRCE prévoit un ensemble d'actions d'information auprès des professionnels et du grand public (exposition, outils pédagogiques).

Gestion quantitative	Impact des prélèvements et risque « hydrologie »	Améliorer les connaissances des interactions entre eaux souterraines et eaux de surfaces	Non mentionnée dans le SRCE	sans objet	
	Inondations	Réduire la vulnérabilité dans le lit majeur et préserver la capacité d'expansion de crue des cours d'eau du bassin Entretien la culture du risque Réduire les risques d'inondation liés aux eaux pluviales et de ruissellement	Actions de restauration des zones humides de fond de vallée pouvant avoir un rôle à jouer dans l'expansion des crues. Actions en lien avec les zones humides pouvant avoir un rôle dans le tamponnement des eaux de ruissellement.		Certaines actions du SRCE peuvent indirectement contribuer à la réduction du risque d'inondation.
	Gestion des eaux pluviales	Réduire l'impact du ruissellement des eaux pluviales en zones urbanisées et au niveau des terres agricoles (en lien notamment avec les risques d'inondation)	Restaurer le cycle de l'eau en milieu urbain pour retrouver une trame verte bleue fonctionnelle. Cette orientation prévoit notamment de concevoir tout nouvel aménagement urbain afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales. Orientation "Maintenir les fonctionnalités écologiques en favorisant les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des sols et de la fonctionnalité écologique"		Le SRCE prévoit des actions favorables à la réduction de ruissellement due à une imperméabilisation des sols.
Sécuriser l'alimentation en eau potable	Gérer durablement l'accès aux ressources stratégiques et le fonctionnement de la distribution d'eau potable	Achever la sécurisation de l'alimentation et la protection des captages	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	
Organisation et concertation dans le cadre la révision du SAGE	Cohérence	Assurer la cohérence du SAGE révisé avec les programmes d'action locaux	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	Ne concerne pas directement le SRCE.
	Volet communication du SAGE	Sensibilisation/ Communication : diffuser, faire connaître le SAGE révisé et ses dispositions/règles nouvellement introduites	Orientation qui n'est pas du ressort du SRCE	sans objet	

7.2.3. Cohérence entre le SDRIF et le SRCE

Le SDRIF est un document d'aménagement et d'urbanisme qui donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien. Il détermine notamment la localisation des grandes infrastructures, et des grands équipements, ainsi que la protection et la mise en valeur de l'environnement à l'échelle régionale.

En Île-de-France la révision du projet de SDRIF de 2008 a été lancée en 2011, et doit s'achever fin 2013. Elle intervient au moment même de l'élaboration du SRCE, alors que le code de l'urbanisme prévoit que le SDRIF doit « prendre en compte » le SRCE.

Le SDRIF partage les objectifs du schéma régional de cohérence écologique (préservation des réservoirs de biodiversité, préservation des continuités permettant les déplacements entre les réservoirs). Des mesures de préservation et de valorisation des espaces boisés, agricoles et naturels sont effectivement présentes avec :

- les fronts urbains,
- les espaces agricoles en tant qu'espace à préserver, avec une fragmentation à éviter,
- les espaces boisés et naturels avec l'intégrité à assurer des massifs supérieurs à 1ha, la compensation liée aux tracés des grandes infrastructures et à l'exploitation des carrières pour rétablir les continuités écologiques, la règle des lisières (50 mètres entre urbanisation et lisières des bois et forêts de la CDGT), ou encore la vocation multifonctionnelle de la forêt,
- la valorisation des fonctions écologiques et la pérennisation des espaces verts et de loisirs.

L'objectif de création d'une « trame verte d'agglomération » dans le SDRIF peut également constituer une opportunité pour la trame verte et bleue en zone urbaine dense.

Les équipes respectivement en charge de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique et de la révision du SDRIF ont échangé régulièrement depuis janvier 2012 afin d'améliorer la cohérence entre les deux exercices, notamment en croisant les enjeux de développement urbain et les enjeux de préservation de continuités écologiques. Ces réunions ont associé les maîtrises d'ouvrage déléguées et maîtrise d'œuvre respectives :

- CRIF/DPASM et IAU au titre du SDRIF,
- CRIF/DE et DRIEE au titre du SRCE.

Suite aux premiers échanges, et grâce à un travail cartographique, des tronçons de secteurs importants pour les continuités existantes soumis à de fortes pressions de l'urbanisation et méritant une vigilance accrue ont été indiqués dans le projet de carte de destination générale des territoires. Les éléments en lien avec la biodiversité présents dans le SDRIF (depuis les défis jusqu'aux orientations réglementaires) ont en outre été discutés.

Une réunion du COTECH SDRIF a également été consacrée à l'examen de ces éléments.

L'examen des projets de SDRIF (version 1 du 15/06/12) et du SRCE (version juin 2012) a été fait, ayant pour but d'identifier les secteurs où les objectifs affichés par chacun des schémas entraient en tension. Cette analyse a permis d'identifier plusieurs situations et d'apporter les réponses appropriées :

1. des enjeux de niveau régional voire supra régional à traiter au niveau du SDRIF, induisant des modifications de pastilles à faire sur certains secteurs en nombre limité.
2. des corridors écologiques non identifiés dans le SDRIF au titre des flèches vertes représentées sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire, pour lesquelles des propositions de compléments ont été faites à la maîtrise d'ouvrage déléguée du SDRIF (le SDRIF identifie différentes liaisons représentées en vert, distinguées par un indice : A=liaison agricole, E=continuité écologique, V=liaison verte, R=espace de respiration).
3. des secteurs dont les enjeux de biodiversité ne relèvent pas du SDRIF mais seront à prendre en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets et des aménagements locaux.

L'examen de la cohérence des deux schémas est également abordé dans l'évaluation environnementale du SDRIF.

8. La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables du projet de schéma sur l'environnement et en assurer le suivi

Le SRCE ne comporte pas de mesures dont les conséquences peuvent être jugées dommageables pour l'environnement. C'est cohérent avec l'objet même du SRCE.

Aucun des grands enjeux environnementaux étudiés n'est impacté négativement par le SRCE :

- consommation d'espace agricole, naturel et boisé,
- changement climatique et vulnérabilité,
- qualité du cadre de vie, santé, bien-être (qualité de l'air, qualité des sols, bruit),
- préservation et valorisation des ressources naturelles (qualité et quantité de l'eau et biodiversité).

Pour autant certains points doivent faire l'objet d'une attention particulière. Certains sont d'ordre opérationnel et d'autres concernent encore la démarche. Il s'agit :

- ➔ d'assurer la cohérence interrégionale des SRCE ;
- ➔ de maîtriser la dispersion des actions ;
- ➔ de contenir le risque de propagation d'espèces invasives.

1. La cohérence interrégionale

Les régions contiguës à l'Île-de-France sont à des degrés divers d'avancement de leur SRCE. Il est donc logique que la cohérence interrégionale ne puisse être totalement vérifiée à ce stade. Elle demeure cependant un élément essentiel du projet, notamment dans la logique de mise en œuvre de la TVB nationale. Dans le cadre du SRCE IF, les ateliers territoriaux ont systématiquement associés les représentants des Conseils régionaux, DREAL et collectivités locales des régions voisines. En outre, une réunion montée dans le cadre de l'élaboration du SRCE IF avec les DREAL et les Conseils régionaux voisins de l'Île-de-France a été spécialement dédiée à la cohérence interrégionale des SRCE.

Sur les cartes des composantes et des objectifs, une zone tampon de 10km a été ajoutée en cours de la démarche dans le périmètre du SRCE afin de favoriser la prise en compte des enjeux interrégionaux.

Les travaux du CSRPN ont pris en compte de manière prioritaire les enjeux interrégionaux, notamment par le traitement de la liste des espèces de cohérence, en particulier avec la question des poissons migrateurs.

Il faudra :

- poursuivre l'information en continu des régions voisines, à commencer par la programmation d'une réunion inter-CSRPN et la poursuite de l'information réciproque dans la suite des différentes démarches régionales ;
- au-delà de l'information, un dispositif de coordination est à prévoir et des passerelles méthodologiques sont souhaitables, ainsi qu'une homogénéisation des évaluations et du suivi (a minima des indicateurs communs), malgré des bases de données et des moyens hétérogènes.

2. La dispersion des actions

L'analyse de la cohérence interne (voir le chapitre 5C) souligne le risque d'une certaine dispersion des actions dont les porteurs sont multiples, à différentes échelles. Cette dispersion, si elle était avérée, pourrait être dommageable aux objectifs poursuivis, non pas parce que les actions entreprises sont dommageables, mais plutôt parce que l'effet cumulé, s'il n'est pas coordonné et clarifié dans sa mise en œuvre, peut être insuffisant.

Il faudra notamment mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation (les indicateurs) tels que proposés dans le SRCE (T.2, chapitre 5, Evaluation et suivi du SRCE), qui devront concourir à prémunir la région de ce risque, notamment à relancer, voire corriger des choix tendant à cette dispersion.

3. Le risque de propagation d'espèces invasives

En matière d'espèces invasives, les réponses ne relèvent pas du SRCE. Toutefois, la remise en bon état des continuités pourrait être favorable de la propagation de certaines espèces invasives, animales ou végétales, et, en cela, entraîner des conséquences dommageables pour l'environnement.

Sur cette question, une grande humilité s'impose. Faute de connaissance et de retour d'expérience, il est très difficile d'apprécier ce risque. Toutefois, la diffusion des espèces invasives telle qu'elle est observée aujourd'hui, ne semble pas être corrélée au niveau de la fonctionnalité des continuités écologiques, le plus souvent dégradées, mais au contraire, à l'intensité des actions anthropiques (transport de terre contenant des graines indésirables, introduction d'espèces animales volontaire, etc.).

Le seul risque identifié est celui lié au décroisement de certains cours d'eau, dans lesquels des espèces indigènes, jusqu'alors protégées par des seuils infranchissables, se trouveraient en contact avec des espèces concurrentes (ex : écrevisses à pied blanc versus écrevisses américaines dans la vallée de l'Epte).

Dans ce cas, l'évitement devra être recherché par des compléments d'étude au cas par cas.

Des mesures d'accompagnement pourront être prises en réponse au risque lié à la diffusion des espèces invasives le long des axes créés par les infrastructures linéaires, favorisant la continuité écologique pour certaines espèces sur les dépendances vertes.

Des mesures de gestion adaptées seront à mettre en œuvre afin de contenir et de ne pas favoriser la progression des espèces invasives (gestion des bords de route, des talus ferroviaires, etc.).

Une évaluation régulière des espèces invasives sur les différents sites mieux connectés grâce au schéma serait un indicateur pertinent.

Une attention spécifique devra être portée sur la conception des infrastructures et des mesures de gestion associées afin de limiter la dispersion des espèces invasives.

Annexe

Table des illustrations

Tableau 1. Nombre d'espèces total, protégées et menacées en Île-de-France pour différents groupes taxonomiques.....	18
Tableau 2. Les prélèvements par usages de l'eau en Île-de-France en 2007	22
Tableau 3. Projets de développement d'énergies renouvelables identifiés	50
Tableau 4. Prise en compte par le SRCE des orientations et objectifs définis par la SNB	215
Tableau 5. Prise en compte des orientations nationales de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans le SRCE	220
Tableau 6. Prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans le SRCE	224
Graphique 1. Evolution des consommations énergétiques.....	32
Graphique 2. Contribution des différents secteurs aux émissions de GES.....	34
Graphique 3. Evolution tendancielle des consommations énergétiques par secteur	49
Graphique 4. Scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre.....	49
Graphique 5. Ordre de grandeur d'une déclinaison en Île-de-France des objectifs nationaux du Grenelle	50
Graphique 6. Répartition par origine de la biomasse énergie en Île-de-France.....	51
Graphique 7. Les participants au séminaire de lancement par structure	183
Graphique 8. Schéma de la méthode d'élaboration du SRCE francilien.....	185
Graphique 9. Articulation du SRCE avec différents plans et projets	213
Carte 1. Principales influences biogéographiques en Île-de-France	16
Carte 2. Diversité de la flore remarquable d'après les relevés de 1990 à 2005.....	17
Carte 3. Réseau hydrographique d'Île-de-France	21
Carte 4. Contamination des eaux souterraines par les pesticides	24
Carte 5. Les unités paysagères d'Île-de-France	27
Carte 6. Relief d'Île-de-France	28
Carte 7. Répartition des émissions de GES en 2008	35
Carte 8. Cartographie de la zone sensible pour l'Île-de-France	37
Carte 9. Fragmentation des boisements par les infrastructures linéaires et les zones urbanisées	40
Carte 10. Objectifs d'état global des masses d'eau pour l'Île-de-France.....	42
Carte 11. Objectifs d'état écologique des masses d'eau pour l'Île-de-France	42
Carte 12. Objectifs d'état chimique des masses d'eau pour l'Île-de-France.....	43
Carte 13. Évolution relative au débit moyen calculé au mois d'août par le modèle MODCOU sous scénario climatique MÉTÉO FRANCE à l'horizon 2100	44
Carte 14. Cartographie des zones franciliennes favorables à l'implantation d'éoliennes.....	52
Carte 15. Répartition des sites Natura 2000 en Île-de-France	74
Carte 16. Les SAGE en Île-de-France (DRIEE)	227

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

A ce titre, il doit :

- identifier les composantes de la trame verte et bleue ;
- identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales ;
- proposer les outils adaptés pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Il comprend :

- un résumé non technique ;
- un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques et les éléments de la trame bleue, dans le tome I « Les composantes de la trame verte et bleue » ;
- un diagnostic et une présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, un plan d'action stratégique, un dispositif de suivi et d'évaluation, réunis dans le tome II intitulé « Enjeux et plan d'action » ;
- une cartographie de la trame verte et bleue dans le tome III intitulé « Atlas cartographique » ;
- un rapport environnemental, dans le tome IV.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

